

REPUBLIQUE FRANCAISE - LIBERTE -- EGALITE - FRATERNITE

VILLE DE MARSEILLE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

15 OCTOBRE 2010

- N° 353 - Le Numéro : 0,85 Euro

SOMMAIRE

ARRETES

| | |
|--|-----------|
| DELEGATIONS | 2 |
| MAIRIES D'ARRONDISSEMENTS | 3 |
| <i>Mairie du 2^{ème} secteur</i> | 3 |
| REGIE D'AVANCES | 3 |
| REGIE DE RECETTES | 4 |
| SERVICE DES BIBLIOTHEQUES | 5 |
| SERVICE DE L'ESPACE PUBLIC | 5 |
| MANIFESTATIONS | 5 |
| VIDE GRENIERS | 15 |
| SERVICE DES MARCHES PUBLICS | 16 |
| MESURES DE POLICE | 16 |
| AUTORISATIONS DE TRAVAUX DE NUITS | 16 |
| AUTORISATIONS DE MUSIQUE ET MUSIQUE-DANCING | 22 |
| <i>MOIS DE SEPTEMBRE 2010</i> | 22 |
| PERMIS DE CONSTRUIRE | 24 |
| PERIODE DU 16 AU 30 SEPTEMBRE 2010 | 24 |
| PERIODE DU 1 ^{ER} AU 15 OCTOBRE 2010 | 27 |
| PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 21 JUIN 2010 | 30 |
| PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 12 JUILLET 2010 | 86 |

ACTES ADMINISTRATIFS

ARRETES MUNICIPAUX

DELEGATIONS

10/392/SG – Délégation de signature de : Mme Laure-Agnès CARADEC

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le procès-verbal d'installation du Conseil Municipal du 21 Mars 2008

ARTICLE 1 Pendant l'absence de Monsieur José ALLEGRIANI, Adjoint délégué au Bataillon de Marins-Pompiers, à la Protection Civile, au Plan Communal de Sauvegarde, aux Commissions de Sécurité, à la Gestion des Risques, aux Affaires Militaires et aux Anciens Combattants, du jeudi 14 octobre 2010 au mercredi 20 octobre 2010 inclus, est habilitée à signer tous arrêtés, pièces et documents en ses lieu et place :

Madame Laure-Agnès CARADEC, Adjointe au Maire.

ARTICLE 2 Monsieur le Secrétaire Général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 5 OCTOBRE 2010

10/395/SG – Délégation de signature de : Mme Laure-Agnès CARADEC

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le procès-verbal d'installation du Conseil Municipal du 21 mars 2008

ARTICLE 1 Pendant l'absence de Madame Caroline POZMENTIER-SPORTICH, Adjointe au Maire déléguée, au Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, à la Police Municipale et à la Police Administrative, du mardi 5 octobre 2010 au mercredi 13 octobre 2010 inclus, est habilitée à signer tous arrêtés, pièces et documents en ses lieu et place :

- Madame Laure-Agnès CARADEC, Adjointe au Maire

ARTICLE 2 Monsieur le Secrétaire Général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 5 OCTOBRE 2010

10/369/SG – Délégation de signature de : Mme SUSINI-MONGES

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône,
Vu le code général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2511-27,

ARTICLE 1 Délégation de signature est donnée à Madame Christine SUSINI-MONGES, Délégué Général Education, Culture, Solidarité identifiant 19730138 pour ce qui concerne :

- La signature des bons d'engagements comptables dans le cadre des crédits budgétaires alloués à :
service 20004 : Délégation Générale Education, Culture, Solidarité
service 20014 : Contrat Enfance Jeunesse

ARTICLE 2 En cas d'absence ou d'empêchement, Madame Christine SUSINI-MONGES, sera remplacée dans cette délégation par :

- Monsieur Jean-Claude DE LELLIS identifiant 19770528
Adjoint au Délégué Général Education, Culture, Solidarité, Chargé de l'Administration Générale et des Ressources Humaines

ARTICLE 3 La signature et le paraphe des agents cités plus haut, devront être conformes aux spécimens portés sur l'annexe jointe au présent arrêté.

ARTICLE 4 Monsieur le Secrétaire Général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié, affiché et publié au Recueil des Actes Administratifs

FAIT LE 20 SEPTEMBRE 2010

10/393/SG – Délégation de signature de : Mme Laetitia TEISSIER

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône,
Vu les articles L 2122-19, L 2122-20 et L 2511-27 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu les délibérations n° 08/0232/HN du 4 avril 2008 et n° 09/0342/FEAM du 30 mars 2009 relatives aux délégations accordées au Maire par le Conseil Municipal en vertu des dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 09/1340/FEAM du 14 décembre 2009, relative à la réorganisation des services de la Ville de Marseille

Considérant, qu'il y a lieu afin d'assurer le bon fonctionnement de l'Administration, d'octroyer une délégation de signature aux fonctionnaires ci-après désignés, dans certains domaines de compétences.

ARTICLE 1 L'arrêté n° 08/273/SG du 30 avril 2008 est abrogé.

ARTICLE 2 Délégation de signature est donnée à Madame Laetitia TEISSIER, Responsable du Centre de Ressources Partagées de la Direction de l'Aménagement Durable et de l'Urbanisme, identifiant n° 2001 0062, pour :

1°) la notification au titulaire et la diffusion au Receveur des Finances :
- des conventions et leurs avenants,
- des marchés et accords-cadres passés dans le cadre d'une procédure adaptée

2°) la certification conforme des actes déposés en préfecture.

3°) la liquidation des factures à régler dans le cadre des missions de la Direction de l'Aménagement Durable et de l'Urbanisme et correspondant à l'utilisation des budgets alloués par la Ville à cette Direction.

ARTICLE 3 En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Laetitia TEISSIER, délégation de signature, dans ces mêmes domaines de compétences, est donnée à Monsieur Domin RAUSCHER, identifiant n° 2002 0182, Directeur de l'Aménagement Durable et de l'Urbanisme.

ARTICLE 4 En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Madame Laetitia TEISSIER et de Monsieur Dominin RAUSCHER, délégation de signature dans ces mêmes domaines de compétences est donnée à Monsieur Laurent MERIC, identifiant n° 1989 0851, Ingénieur Principal.

ARTICLE 5 La signature et le paraphe des agents cités aux articles précédents, devront être conformes aux spécimens portés sur l'annexe jointe au présent arrêté.

ARTICLE 6 Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié et publié au Recueil des Actes Administratifs.

FAIT LE 5 OCTOBRE 2010

10/400/SG – Délégation de signature de :
M. Jean-Louis MUTIN

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône,
Vu les articles L 2122-19, L 2122-20 et L 2511-27 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code des Marchés Publics,
Vu les délibérations n° 08/0232/HN du 4 avril 2008 et n° 09/0342/FEAM du 30 mars 2009 relatives aux délégations accordées au Maire par le Conseil Municipal en vertu des dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération n° 09/1340/FEAM du 14 décembre 2009, relative à la réorganisation des services de la Ville de Marseille
Considérant, qu'il y a lieu afin d'assurer le bon fonctionnement de l'Administration, d'octroyer une délégation de signature aux fonctionnaires ci-après désignés, dans certains domaines de compétences.

ARTICLE 1 Délégation de signature est donnée à Monsieur Jean Louis MUTIN, Responsable du Centre de Ressources Partagées de la Direction de l'Attractivité Economique, identifiant n° 1983 0628, pour :

1°) la notification au titulaire et la diffusion au Receveur des Finances :
- des conventions et leurs avenants,
- des marchés et accords-cadres passés dans le cadre d'une procédure adaptée

2°) la certification conforme des actes déposés en préfecture.

ARTICLE 2 En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean Louis MUTIN, délégation de signature, dans ce même domaine de compétence, est donnée à Madame Christine DOUADY identifiant n° 1984 0582.

ARTICLE 3 Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié et publié au Recueil des Actes Administratifs.

FAIT LE 11 OCTOBRE 2010

MAIRIES D'ARRONDISSEMENTS

Mairie du 2^{ème} secteur

10/03/2S – Délégation de signature de :
Mme Laëticia PRATALI épouse BARRIELLE

Nous Maire d'arrondissements (2^e et 3^e arrondissements de Marseille) :
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la Loi N° 96-142 du 21 février 1996, relative à l'organisation administrative de Paris, Marseille, Lyon et des établissements publics de coopération intercommunale,
Vu le code des communes,
Vu le décret n° 98-502 du 23 juin 1998,

ARTICLE 1 Est déléguée à partir du 1 octobre 2010 jusqu'à nouvelle décision à intervenir, aux fonctions d'officier de l'Etat Civil à l'exclusion de la signature des registres l'Agent ci-dessous désigné :

Madame PRATALI épouse BARRIELLE

Adjoint administratif

N° identifiant 2002 / 1944

ARTICLE 2 La présente délégation est conférée à cet agent sous notre responsabilité,

ARTICLE 3 La signature manuscrite de l'intéressée sera suivie par l'apposition d'un tampon humide de ses noms et prénoms,

ARTICLE 4 La notification de signe et de la signature de cet agent désigné à l'article premier ainsi qu'une ampliation du présent arrêté seront adressées à Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône et à Monsieur le Procureur de la République

ARTICLE 5 Cette délégation est rendue caduque d'office dès la cessation des fonctions de l'agent au sein du service de l'Etat Civil de notre Mairie.

ARTICLE 6 Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin Municipal Officiel.

FAIT LE 20 SEPTEMBRE 2010

REGIE D'AVANCES

10/3622/R – Régie d'avances auprès de la Direction Générale de la Communication et des Relations Extérieures

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Communes,

Vu la loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982 relative à l'organisation administrative de Paris, Marseille, Lyon et des établissements publics de coopération intercommunale,

Vu notre arrêté n° 06/3244 R du 7 Septembre 2006 instituant une régie d'avances auprès de la Direction Générale de la Communication et des Relations Extérieures,

Vu la note de Madame la Responsable du Pôle Fonctionnel de la Direction de la Communication et des Relations Publiques en date du 20 août 2010,

Vu l'avis conforme de Monsieur le Receveur des Finances de Marseille Municipale en date du 1er septembre 2010.

ARTICLE 1 Il conviendra de lire dans le libellé des articles 2 et 3 de notre arrêté susvisé n° 06/3244 R du 7 Septembre 2006 "Direction de la Communication et des Relations Publiques" aux lieu et place de "Direction Générale de la Communication et des Relations Extérieures"

ARTICLE 2 Monsieur le Maire et Monsieur le Receveur des Finances de Marseille Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs.

FAIT LE 14 SEPTEMBRE 2010

10/3633/R – Régie d'avances auprès de la Direction Générale de la Communication et des Relations Extérieures

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône
 Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
 Vu le Code des Communes,
 Vu la loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982 relative à l'organisation administrative de Paris, Marseille, Lyon et des établissements publics de coopération intercommunale ;
 Vu notre arrêté n° 06/3226 R du 23 août 2006 instituant une régie d'avances auprès de la Direction des Finances (Service Contrôle Budgétaire et Comptabilité),
 Vu la note en date du 11 octobre 2010 de Monsieur le Directeur Général des Services,
 Vu l'avis conforme en date du 11 octobre 2010 de Monsieur le Receveur des Finances de Marseille Municipale.

ARTICLE 1 Notre arrêté susvisé n° 06/3226 R du 23 août 2006 est élargi aux dépenses à caractère protocolaire qui seront réglées par Monsieur le Premier Adjoint à l'occasion de la visite d'une délégation marseillaise à Shanghai du 12 au 31 octobre 2010.

ARTICLE 2 Monsieur le Maire et Monsieur le Receveur des Finances de Marseille Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs.

FAIT LE 11 OCTOBRE 2010

REGIE DE RECETTES

10/3620/R – Régie de recettes auprès du Service des Crèches

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône
 Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
 Vu le Code des Communes,
 Vu la loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982 relative à l'organisation administrative de Paris, Marseille, Lyon et des établissements publics de coopération intercommunale,
 Vu notre arrêté n° 06/3269 R du 20 octobre 2006, modifié par nos arrêtés n° 09/3500 R du 11 février 2009 et n° 09/3559 R du 14 décembre 2009, instituant une régie de recettes auprès du Service des Crèches dite "Régie Principale",
 Vu la note en date du 25 août 2010 de Madame le Directeur du Service des Crèches,
 Vu l'avis conforme en date du 1er septembre 2010 de Monsieur le Receveur des Finances de Marseille Municipale.

ARTICLE 1 Notre arrêté susvisé n° 09/3500 R du 11 février 2009 est abrogé.

ARTICLE 2 L'article 4 de notre arrêté susvisé n° 06/3269 R du 20 octobre 2006 est modifié comme suit :
 "Les recettes désignées à l'article 2 sont encaissées selon les modes de recouvrements suivants :
 - chèques,
 - virements bancaires,
 - carte bancaire,
 - prélèvement automatique,
 - chèques emploi service universels.
 Elles sont perçues contre remise à l'utilisateur de quittances".

ARTICLE 3 Monsieur le Maire et Monsieur le Receveur des Finances de Marseille Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs.

FAIT LE 13 SEPTEMBRE 2010.

10/3621/R – Régie de recettes auprès du Service des Crèches

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône
 Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
 Vu le Code des Communes,
 Vu la loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982 relative à l'organisation administrative de Paris, Marseille, Lyon et des établissements publics de coopération intercommunale,
 Vu notre arrêté n° 06/3271 R du 23 octobre 2006, modifié par nos arrêtés n° 09/3501 R du 11 février 2009 et n° 09/3561 R du 14 décembre 2009, instituant une régie de recettes auprès du Service des Crèches dite "Régie Secondaire",
 Vu la note en date du 25 août 2010 de Madame le Directeur du Service des Crèches,
 Vu l'avis conforme en date du 1er septembre 2010 de Monsieur le Receveur des Finances de Marseille Municipale.

ARTICLE 1 Notre arrêté susvisé n° 09/3501 R du 11 février 2009 est abrogé.

ARTICLE 2 L'article 4 de notre arrêté susvisé n° 06/3271 R du 23 octobre 2006 est modifié comme suit :
 "Les recettes désignées à l'article 2 sont encaissées selon les modes de recouvrements suivants :
 - chèques,
 - virements bancaires,
 - carte bancaire,
 - prélèvement automatique,
 - chèques emploi service universels.
 Elles sont perçues contre remise à l'utilisateur de quittances".

ARTICLE 3 Monsieur le Maire et Monsieur le Receveur des Finances de Marseille Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs.

FAIT LE 13 SEPTEMBRE 2010

10/3624/R – Régie de recettes auprès de la Direction Générale de la Communication et des Relations Extérieures

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône
 Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
 Vu le Code des Communes,
 Vu la loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982 relative à l'organisation administrative de Paris, Marseille, Lyon et des établissements publics de coopération intercommunale ;
 Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la Comptabilité Publique, et notamment l'article 18 ;
 Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;
 Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;
 Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;
 Vu la délibération du conseil municipal n° 08/232/HN en date du 4 avril 2008 autorisant le maire à créer des régies comptables en application de l'article L 2122-22 al.7 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
 Vu notre arrêté n° 06/3238 R du 12 septembre 2006, modifié, instituant une régie de recettes auprès de la Direction Générale de la Communication et des Relations Extérieures,
 Vu la note en date du 23 août 2010 de Madame la Responsable du Pôle Fonctionnel de la Direction de la Communication et des Relations Publiques,
 Vu l'avis conforme de Monsieur le Receveur des Finances de Marseille Municipale en date du 14 septembre 2010

ARTICLE 1 Notre arrêté susvisé n° 06/3238 R du 12 septembre 2006, modifié, est abrogé.

ARTICLE 2 Il est institué auprès de la Direction de la Communication et des Relations Publiques une régie de recettes pour l'encaissement des produits liés à la vente de la Revue Marseille au Palais du Pharo, dans les kiosques, aux Archives Municipales, à l'occasion d'événements ponctuels ainsi que sur le site internet de la Ville de Marseille.

ARTICLE 3 Cette régie est installée dans les locaux occupés par la Direction de la Communication et des Relations Publiques, au Palais du Pharo 58, boulevard Charles Livon - 13007 MARSEILLE.

ARTICLE 4 Les recettes désignées à l'article 2 sont encaissées selon les modes de recouvrements suivants :

- chèques,
- espèces,
- virements bancaires
- carte bancaire

Elles sont perçues contre remise à l'usager de quittances.

ARTICLE 5 Le régisseur est autorisé à disposer d'un compte de dépôt de fonds au Trésor.

ARTICLE 6 Des mandataires interviendront pour l'encaissement des produits de la vente de la Revue Marseille dans les locaux du service des Archives Municipales, 10, rue Clovis Hugues 13003 Marseille.

ARTICLE 7 Un fonds de caisse d'un montant de 30 € (TRENTE EUROS) est mis à disposition du régisseur.

ARTICLE 8 Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 4 600 € (QUATRE MILLE SIX CENT EUROS).

ARTICLE 9 Le régisseur est tenu de verser au Receveur des Finances de Marseille Municipale le total de l'encaisse au moins 1 fois par mois ou dès que celui-ci atteint le montant maximum fixé à l'article 8, lors de sa sortie de fonctions ou de son remplacement par le mandataire suppléant, et en tout état de cause, en fin d'année.

ARTICLE 10 Le régisseur verse chaque mois auprès du service ordonnateur (Direction du Contrôle Budgétaire et Comptabilité) la totalité des justificatifs des opérations de recettes.

ARTICLE 11 Le régisseur est assujéti à un cautionnement dont le montant est fixé dans l'arrêté de nomination selon la réglementation en vigueur.

ARTICLE 12 Le régisseur percevra une indemnité de responsabilité dont le montant est précisé dans l'arrêté de nomination selon la réglementation en vigueur.

ARTICLE 13 Le mandataire suppléant percevra une indemnité de responsabilité pour la période pendant laquelle il assurera effectivement le fonctionnement de la régie, selon la réglementation en vigueur.

ARTICLE 14 Monsieur le Maire et Monsieur le Receveur des Finances de Marseille Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs.

FAIT LE 22 SEPTEMBRE 2010

SERVICE DES BIBLIOTHEQUES

10/401/SG – Occupation du domaine public pour des séances de vente de livres dans les locaux de la Bibliothèque Municipale de l'Alcazar

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône, Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment les articles L2122-1 et suivants relatifs aux règles générales d'Occupation du Domaine Public,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence à l'issue duquel l'Association Libraires à Marseille a été désignée pour être autorisée à organiser des séances de dédicaces et de vente de livres au sein du domaine public du réseau des Bibliothèques Municipales,

Vu la convention en date du 3 juillet 2009 portant obligations réciproques des parties pour autoriser, sur le domaine public des bibliothèques municipales, la mise en place des séances de dédicaces et vente de livres par le titulaire susvisé,

Considérant que conformément à la mise en concurrence et à la convention susvisées, des séances de vente de livres peuvent être autorisées à l'issue des conférences suivantes :

Le 8 octobre 2010 : rencontre avec Gian Rico CAROFOGLIO

Le 12 octobre 2010 : rencontre avec Tzvetan TODOROV

Le 15 octobre 2010 : colloque « transculturalité, enjeux et paradoxes »

Le 19 octobre 2010 : colloque « cinémas du Liban »

Le 22 octobre 2010 : conférence Saint Exupéry

Le 27 octobre 2010 : table ronde sur « les auteurs libanais »

Le 29 octobre 2010 : table rondes « Littorales à Marseille »

ARTICLE 1 L'Association Libraires à Marseille est autorisée à organiser la vente de livres à l'occasion des conférences suivantes :

Le 8 octobre 2010 : rencontre avec Gian Rico CAROFOGLIO, de 17h à 19h

Le 12 octobre 2010 : rencontre avec Tzvetan TODOROV, de 17h à 19h

Le 15 octobre 2010 : colloque « transculturalité, enjeux et paradoxes » de 9h à 19h

Le 19 octobre 2010 : colloque « cinémas du Liban » de 17h à 19h

Le 22 octobre 2010 : conférence Saint Exupéry, de 17h à 20h

Le 27 octobre 2010 : table ronde sur « les auteurs libanais » de 17h à 19h

Le 29 octobre 2010 : table rondes « Littorales à Marseille » de 11h à 18h

dans les locaux de la Bibliothèque Municipale de l'Alcazar, sise 58 Cours Belsunce, 13001 Marseille.

ARTICLE 2 La présente autorisation n'est valable que pour la date, les horaires et le lieu susvisés.

FAIT LE 14 OCTOBRE 2010

SERVICE DE L'ESPACE PUBLIC

MANIFESTATIONS

10/385/SG – Tournée Schwarzkopf sur les allées de Meilhan les 14 et 15 octobre 2010

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment de l'article L. 2212.2,

Vu le Code de la Consommation et notamment l'article L. 221.1,

Vu l'arrêté n° 89/017/SG en date du 19 janvier 1989 réglementant les marchés, foires, kermesses et les manifestations commerciales sur la voie publique,

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône du 22 juin 2000 relatif à la lutte contre les nuisances sonores,

Vu la délibération n° 09/1221/FEAM du 14 décembre 2009 fixant les tarifs d'occupation du domaine public communal pour l'année 2010.

Vu la demande présentée par l'agence «Au delà Évènement» domiciliée 35, rue de la Benatte – 33000 BORDEAUX, représentée par Madame Charlotte CALIOUW.

ARTICLE 1 LA VILLE DE MARSEILLE AUTORISE l'agence «Au delà Évènement» domiciliée 35, rue de la Benatte – 33000 BORDEAUX, représentée par Madame Charlotte CALIOUW. à installer une structure gonflable dans le cadre de la tournée «SCHWARZKOPF - ESSENSITY» sur la Place Léon Blum.

Montage: Jeudi 14 octobre 2010 de 06H00 à 09H00
 Manifestation : Jeudi 14 octobre 2010 et Vendredi 15 octobre 2010 de 09H00 à 18H00
 Démontage: Vendredi 15 octobre 2010 dès la fin de la manifestation.

Cet événement ne devra en aucune manière gêner :

Le marché alimentaire

Le marché aux fleurs

ARTICLE 2 L'organisateur devra répondre aux obligations générales de sécurité.

Afin que la manifestation puisse se dérouler dans le respect des règles de sécurité, l'organisateur devra se conformer aux prescriptions ci-après :

Laisser libre l'accès aux façades, aux bouches et poteaux d'incendie ;

Garantir une voie de circulation pour les véhicules d'incendie et de secours.

ARTICLE 3 Le présent arrêté est subordonné à la prise par l'organisateur d'un contrat d'assurance – responsabilité civile à garantie illimitée – garantissant tout dommage pouvant être causé aux personnes et aux biens. Il doit comporter une clause de renonciation à l'encontre de la Ville de Marseille.

ARTICLE 4 Par dérogation préfectorale du 22 juin 2000, les instruments de sonorisation sont admis tant que leur usage ne revêt pas de caractère agressif par leur durée, intensité ou répétition.

ARTICLE 5 Dans le cadre de la campagne de propreté mise en place par la Ville de Marseille, il convient de respecter les dispositions suivantes :

Aucune détérioration sur le domaine public ne devra être constatée.

Les organisateurs devront maintenir les lieux en constant état de propreté.

Les déchets devront être rassemblés et déposés dans les conteneurs,

La Ville de Marseille se réserve le droit de facturer les frais de nettoyage ou de réparation résultant d'éventuels désordres.

ARTICLE 6 Les frais d'alimentation en eau et électricité sont à la charge de l'organisateur.

ARTICLE 7 Monsieur le Directeur Général des Services, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée aux Parcs, Jardins, Espaces Naturels, Piétonisation et Pistes Cyclables, Voirie, Circulation et Stationnement, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée à la Sécurité et Prévention de la Délinquance –Police Municipale - Police Administrative, Monsieur le Chef de Service de l'Espace Public, Monsieur le Commissaire Central, Monsieur le Commissaire d'arrondissement, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 24 SEPTEMBRE 2010

10/386/SG – Séances d'entraînement à la 32ème édition de la classique internationale Marseille-Cassis au parc Borély les 2, 9, 16 et 23 octobre 2010

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment de l'article L. 2212.2,

Vu le Code de la Consommation et notamment l'article L. 221.1,

Vu l'arrêté n° 89/017/SG en date du 19 janvier 1989 réglementant les marchés, foires, kermesses et les manifestations commerciales sur la voie publique,

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône du 22 juin 2000 relatif à la lutte contre les nuisances sonores,

Vu la délibération n° 09/1221/FEAM du 14 décembre 2009 fixant les tarifs d'occupation du domaine public communal pour l'année 2010.

Vu la demande présentée par l'association «SCO STE-MARGUERITE» sise 1, bd de la Pugette Le Magritte – 13009 MARSEILLE, représentée par Madame Christine CAILHOL.

ARTICLE 1 La Ville de Marseille autorise l'association «SCO STE-MARGUERITE» sise 1, bd de la Pugette Le Magritte – 13009 MARSEILLE, représentée par Madame Christine CAILHOL, à installer un village sportif (2 barnums 3m x 3m, 1 tente 3m x 3m) sur le parc Borély dans le cadre des séances d'entraînement de la 32ème édition de «LA CLASSIQUE INTERNATIONALE MARSEILLE-CASSIS», conformément au plan ci-joint.

MANIFESTATION : LES 02, 09, 16 ET 23 OCTOBRE 2010 DE 08H00 A 12H00

MONTAGE : LES 02, 09, 16 ET 23 OCTOBRE 2010 DE 07H00 A 08H00

DEMONTAGE : LES 02, 09, 16 ET 23 OCTOBRE 2010 DE 12H00 A 13H00

ARTICLE 2 L'organisateur devra répondre aux obligations générales de sécurité.

Afin que la manifestation puisse se dérouler dans le respect des règles de sécurité, l'organisateur devra se conformer aux prescriptions ci-après :

Laisser libre l'accès aux façades, aux bouches et poteaux d'incendie ;

Garantir une voie de circulation pour les véhicules d'incendie et de secours

Toutes les précautions utiles devront être prises afin d'assurer la sécurité et la libre circulation des usagers du domaine public et en particulier les personnes à mobilité réduite.

ARTICLE 3 Le présent arrêté est subordonné à la prise par l'organisateur d'un contrat d'assurance – responsabilité civile à garantie illimitée – garantissant tout dommage pouvant être causé aux personnes et aux biens. Il doit comporter une clause de renonciation à l'encontre de la Ville de Marseille.

ARTICLE 4 Avis favorable est donné pour l'organisation de cette manifestation sous réserve que la Commission de Sécurité compétente émette un avis favorable lors de sa visite avant l'ouverture de la manifestation et du respect des prescriptions formulées. Un dossier de sécurité, comprenant une notice de sécurité et des plans d'implantations et d'aménagements, devra être adressé au secrétariat de la Commission Départementale de Sécurité – Bataillon des Marins Pompiers – Division Prévention – 09, boulevard de Strasbourg – 13003 Marseille, au moins deux mois avant le début de la manifestation.

ARTICLE 5 Par dérogation préfectorale du 22 juin 2000, les instruments de sonorisation sont admis tant que leur usage ne revêt pas de caractère agressif par leur durée, intensité ou répétition

ARTICLE 6 Dans le cadre de la préservation de la qualité des Espaces Publics mise en place par la Ville de Marseille, il convient de respecter les dispositions suivantes :

Aucune détérioration sur le domaine public ne devra être constatée. Les organisateurs devront maintenir les lieux en constant état de propreté.

Les déchets devront être rassemblés et déposés dans les conteneurs,

La Ville de Marseille se réserve le droit de facturer les frais de nettoyage ou de réparation résultant d'éventuels désordres.

ARTICLE 7 Les frais d'alimentation en eau et électricité sont à la charge de l'organisateur.

ARTICLE 8 Monsieur le Directeur des Services, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée aux Parcs, Jardins, Espaces Naturels, Piétonisation et Pistes Cyclables, Voirie, Circulation et Stationnement, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée à la Sécurité et Prévention de la Délinquance –Police Municipale - Police Administrative, Monsieur le Chef de Service de l'Espace Public, Monsieur le Commissaire Central, Monsieur le Commissaire d'arrondissement, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 24 SEPTEMBRE 2010

10/387/SG – Parc de Guignols à l'Escale Borély du 23 octobre au 3 novembre 2010

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment de l'article L. 2212.2,

Vu le Code de la Consommation et notamment l'article L. 221.1,

Vu l'arrêté n° 89/017/SG en date du 19 janvier 1989 réglementant les marchés, foires, kermesses et les manifestations commerciales sur la voie publique,

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône du 22 juin 2000 relatif à la lutte contre les nuisances sonores,

Vu la délibération n° 09/1221/FEAM du 14 décembre 2009 fixant les tarifs d'occupation du domaine public communal pour l'année 2010.

Vu la demande présentée par l'entreprise «KLISSING Henri» sise Poste restante – 44160 BESNE, représentée par Madame Leslie FALCK.

ARTICLE 1 La Ville de Marseille autorise l'entreprise « KLISSING Henri » sise Poste restante – 44160 BESNE, représentée par Madame Leslie FALCK, à installer un chapiteau de 15m x 10m, 1 camion de 14m x 2,5m, 1 camion de 7,5m x 2,5m, 1 camion de 9m x 2,5m sur l'escale Borély 13008 Marseille dans le cadre du « PARC DE GUIGNOLS » spectacle de marionnettes, conformément au plan ci-joint.

MANIFESTATION : DU 23 OCTOBRE AU 03 NOVEMBRE 2010 DE 14H30 A 15H15 ET DE 16H00 A 16H45

MONTAGE : DU 21 AU 22 OCTOBRE 2010 DE 09H00 A 18H00

DEMONTAGE : LE 03 NOVEMBRE 2010 DE 18H00 A 20H00 ET LE 04 NOVEMBRE 2010 DE 08H00 A 09H00

ARTICLE 2 L'organisateur devra répondre aux obligations générales de sécurité.

Afin que la manifestation puisse se dérouler dans le respect des règles de sécurité, l'organisateur devra se conformer aux prescriptions ci-après :

Laisser libre l'accès aux façades, aux bouches et poteaux d'incendie ;

Garantir une voie de circulation pour les véhicules d'incendie et de secours

Toutes les précautions utiles devront être prises afin d'assurer la sécurité et la libre circulation des usagers du domaine public et en particulier les personnes à mobilité réduite.

ARTICLE 3 Le présent arrêté est subordonné à la prise par l'organisateur d'un contrat d'assurance – responsabilité civile à garantie illimitée – garantissant tout dommage pouvant être causé aux personnes et aux biens. Il doit comporter une clause de renonciation à l'encontre de la Ville de Marseille.

ARTICLE 4 Avis favorable est donné pour l'organisation de cette manifestation sous réserve que la Commission de Sécurité compétente émette un avis favorable lors de sa visite avant l'ouverture de la manifestation et du respect des prescriptions formulées. Un dossier de sécurité, comprenant une notice de sécurité et des plans d'implantations et d'aménagements, devra être adressé au secrétariat de la Commission Départementale de Sécurité – Bataillon des Marins Pompiers – Division Prévention – 09, boulevard de Strasbourg – 13003 Marseille, au moins deux mois avant le début de la manifestation.

ARTICLE 5 Par dérogation préfectorale du 22 juin 2000, les instruments de sonorisation sont admis tant que leur usage ne revêt pas de caractère agressif par leur durée, intensité ou répétition.

ARTICLE 6 Dans le cadre de la préservation de la qualité des Espaces Publics mise en place par la Ville de Marseille, il convient de respecter les dispositions suivantes :

Aucune détérioration sur le domaine public ne devra être constatée.

Les organisateurs devront maintenir les lieux en constant état de propreté.

Les déchets devront être rassemblés et déposés dans les conteneurs,

La Ville de Marseille se réserve le droit de facturer les frais de nettoyage ou de réparation résultant d'éventuels désordres.

ARTICLE 7 Les frais d'alimentation en eau et électricité sont à la charge de l'organisateur.

ARTICLE 8 Monsieur le Directeur des Services, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée aux Parcs, Jardins, Espaces Naturels, Piétonisation et Pistes Cyclables, Voirie, Circulation et Stationnement, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée à la Sécurité et Prévention de la Délinquance –Police Municipale - Police Administrative, Monsieur le Directeur des Emplacements, Monsieur le Commissaire Central, Monsieur le Commissaire d'arrondissement, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 24 SEPTEMBRE 2010

10/394/SG – Journée Festive sur le parc du 26^{ème} centenaire le 16 octobre 2010

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment de l'article L. 2212.2,

Vu le Code de la Consommation et notamment l'article L. 221.1,

Vu l'arrêté n° 89/017/SG en date du 19 janvier 1989 réglementant les marchés, foires, kermesses et les manifestations commerciales sur la voie publique,

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône du 22 juin 2000 relatif à la lutte contre les nuisances sonores,

Vu la délibération n° 09/1221/FEAM du 14 décembre 2009 fixant les tarifs d'occupation du domaine public communal pour l'année 2010.

Vu la demande présentée par l'association « UN MEME COEUR MARSEILLE PROVENCE » sise 4 place Sébastopol – 13004 MARSEILLE, représentée par Monsieur Marcel FONTANA.

ARTICLE 1 La Ville de Marseille autorise l'association « UN MEME COEUR MARSEILLE PROVENCE » sise 4 place Sébastopol – 13004 MARSEILLE, représentée par Monsieur Marcel FONTANA, à installer 3 tables de 1,8 m x 0,8 m, sur l'esplanade de l'Espérance - Parc du 26e Centenaire dans le cadre de la « JOURNEE FESTIVE », arrivée des cyclistes et concert, conformément au plan ci-joint.

MANIFESTATION : LE 16 OCTOBRE 2010 DE 17H30 A 20H00
MONTAGE : LE 16 OCTOBRE 2010 DE 15H00 A 17H00
DEMONTAGE : DES LA FIN DE LA MANIFESTATION

ARTICLE 2 L'organisateur devra répondre aux obligations générales de sécurité.

Afin que la manifestation puisse se dérouler dans le respect des règles de sécurité, l'organisateur devra se conformer aux prescriptions ci-après :

Laisser libre l'accès aux façades, aux bouches et poteaux d'incendie ;

Garantir une voie de circulation pour les véhicules d'incendie et de secours

Toutes les précautions utiles devront être prises afin d'assurer la sécurité et la libre circulation des usagers du domaine public et en particulier les personnes à mobilité réduite.

ARTICLE 3 Le présent arrêté est subordonné à la prise par l'organisateur d'un contrat d'assurance – responsabilité civile à garantie illimitée – garantissant tout dommage pouvant être causé aux personnes et aux biens. Il doit comporter une clause de renonciation à l'encontre de la Ville de Marseille.

ARTICLE 4 Avis favorable est donné pour l'organisation de cette manifestation sous réserve que la Commission de Sécurité compétente émette un avis favorable lors de sa visite avant l'ouverture de la manifestation et du respect des prescriptions formulées. Un dossier de sécurité, comprenant une notice de sécurité et des plans d'implantations et d'aménagements, devra être adressé au secrétariat de la Commission Départementale de Sécurité – Bataillon des Marins Pompiers – Division Prévention – 09, boulevard de Strasbourg – 13003 Marseille, au moins deux mois avant le début de la manifestation.

ARTICLE 5 Par dérogation préfectorale du 22 juin 2000, les instruments de sonorisation sont admis tant que leur usage ne revêt pas de caractère agressif par leur durée, intensité ou répétition.

ARTICLE 6 Dans le cadre de la préservation de la qualité des Espaces Publics mise en place par la Ville de Marseille, il convient de respecter les dispositions suivantes :

Aucune détérioration sur le domaine public ne devra être constatée.

Les organisateurs devront maintenir les lieux en constant état de propreté.

Les déchets devront être rassemblés et déposés dans les conteneurs,

La Ville de Marseille se réserve le droit de facturer les frais de nettoyage ou de réparation résultant d'éventuels désordres.

ARTICLE 7 Les frais d'alimentation en eau et électricité sont à la charge de l'organisateur.

ARTICLE 8 Monsieur le Directeur des Services, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée aux Parcs, Jardins, Espaces Naturels, Piétonisation et Pistes Cyclables, Voirie, Circulation et Stationnement, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée à la Sécurité et Prévention de la Délinquance – Police Municipale - Police Administrative, Monsieur le Chef de Service de l'Espace Public, Monsieur le Commissaire Central, Monsieur le Commissaire d'arrondissement, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 5 OCTOBRE 2010

10/396/SG – Cross de Masse de la Police Nationale 2010 sur les plages du Prado le 21 octobre 2010

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment de l'article L. 2212.2,

Vu le Code de la Consommation et notamment l'article L. 221.1,
Vu l'arrêté n° 89/017/SG en date du 19 janvier 1989 réglementant les marchés, foires, kermesses et les manifestations commerciales sur la voie publique,

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône du 22 juin 2000 relatif à la lutte contre les nuisances sonores,

Vu la délibération n° 09/1221/FEAM du 14 décembre 2009 fixant les tarifs d'occupation du domaine public communal pour l'année 2010.

Vu la demande présentée par la Police Nationale « DDSP13 » sise Direction Départementale de la Sécurité Publique – 2, rue Antoine Becker – 13002 MARSEILLE, représentée par Madame Ariane POTHIER.

ARTICLE 1 La Ville de Marseille autorise la Police Nationale « DDSP13 » sise Direction Départementale de la Sécurité Publique – 2, rue Antoine Becker – 13002 MARSEILLE, représentée par Madame Ariane POTHIER, à organiser « LE CROSS DE MASSE DE LA POLICE NATIONALE 2010 » sur les plages du Prado et à installer 2 tables de 1,80 m x 0,80 m, un car podium, conformément au plan ci-joint.

MANIFESTATION : LE 21 OCTOBRE 2010 DE 09H30 A 12H30
MONTAGE : LE 21 OCTOBRE 2010 DE 08H00 A 09H00
DEMONTAGE : LE 21 OCTOBRE 2010 DES LA FIN DE LA MANIFESTATION

ARTICLE 2 L'organisateur devra répondre aux obligations générales de sécurité.

Afin que la manifestation puisse se dérouler dans le respect des règles de sécurité, l'organisateur devra se conformer aux prescriptions ci-après :

Laisser libre l'accès aux façades, aux bouches et poteaux d'incendie ;

Garantir une voie de circulation pour les véhicules d'incendie et de secours

Toutes les précautions utiles devront être prises afin d'assurer la sécurité et la libre circulation des usagers du domaine public et en particulier les personnes à mobilité réduite.

ARTICLE 3 Le présent arrêté est subordonné à la prise par l'organisateur d'un contrat d'assurance – responsabilité civile à garantie illimitée – garantissant tout dommage pouvant être causé aux personnes et aux biens. Il doit comporter une clause de renonciation à l'encontre de la Ville de Marseille.

ARTICLE 4 Avis favorable est donné pour l'organisation de cette manifestation sous réserve que la Commission de Sécurité compétente émette un avis favorable lors de sa visite avant l'ouverture de la manifestation et du respect des prescriptions formulées. Un dossier de sécurité, comprenant une notice de sécurité et des plans d'implantations et d'aménagements, devra être adressé au secrétariat de la Commission Départementale de Sécurité – Bataillon des Marins Pompiers – Division Prévention – 09, boulevard de Strasbourg – 13003 Marseille, au moins deux mois avant le début de la manifestation.

ARTICLE 5 Par dérogation préfectorale du 22 juin 2000, les instruments de sonorisation sont admis tant que leur usage ne revêt pas de caractère agressif par leur durée, intensité ou répétition.

ARTICLE 6 Dans le cadre de la préservation de la qualité des Espaces Publics mise en place par la Ville de Marseille, il convient de respecter les dispositions suivantes :

Aucune détérioration sur le domaine public ne devra être constatée.

Les organisateurs devront maintenir les lieux en constant état de propreté.

Les déchets devront être rassemblés et déposés dans les conteneurs,

La Ville de Marseille se réserve le droit de facturer les frais de nettoyage ou de réparation résultant d'éventuels désordres.

ARTICLE 7 Les frais d'alimentation en eau et électricité sont à la charge de l'organisateur.

ARTICLE 8 Monsieur le Directeur Général des Services, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée aux Parcs, Jardins, Espaces Naturels, Piétonisation et Pistes Cyclables, Voirie, Circulation et Stationnement, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée à la Sécurité et Prévention de la Délinquance –Police Municipale - Police Administrative, Monsieur le Chef de Service de l'Espace Public, Monsieur le Commissaire Central, Monsieur le Commissaire d'arrondissement, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 11 OCTOBRE 2010

10/397/SG – Opération de promotion événementielle de la Lozère sur l'Escale Borély les 15 et 16 octobre 2010

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment de l'article L. 2212.2,

Vu le Code de la Consommation et notamment l'article L. 221.1,

Vu l'arrêté n° 89/017/SG en date du 19 janvier 1989 réglementant les marchés, foires, kermesses et les manifestations commerciales sur la voie publique,

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône du 22 juin 2000 relatif à la lutte contre les nuisances sonores,

Vu la délibération n° 09/1221/FEAM du 14 décembre 2009 fixant les tarifs d'occupation du domaine public communal pour l'année 2010.

Vu la demande présentée par l'agence «SITE TOURS CONSEILS» sise 34, bd Riquet – 31000 Toulouse, représentée par Monsieur Michael GABAY.

ARTICLE 1 La Ville de Marseille autorise l'agence «SITE TOURS CONSEILS» sise 34, bd Riquet – 31000 Toulouse, représentée par Monsieur Michael GABAY, à installer un village du tourisme composé de 9 tentes pagodes 3m x 3m avec comptoir dans le cadre d'une «OPERATION DE PROMOTION EVENEMENTIELLE DE LA LOZERE» sur l'escale Borély, conformément au plan ci-joint.

MANIFESTATION : DU 15 AU 16 OCTOBRE 2010 DE 10H30 A 18H00

MONTAGE : LE 14 OCTOBRE 2010 DE 08H30 A 18H30

DEMONTAGE : LE 16 OCTOBRE 2010 DE 18H00 A 23H00

ARTICLE 2 L'organisateur devra répondre aux obligations générales de sécurité.

Afin que la manifestation puisse se dérouler dans le respect des règles de sécurité, l'organisateur devra se conformer aux prescriptions ci-après :

Laisser libre l'accès aux façades, aux bouches et poteaux d'incendie ;

Garantir une voie de circulation pour les véhicules d'incendie et de secours

Toutes les précautions utiles devront être prises afin d'assurer la sécurité et la libre circulation des usagers du domaine public et en particulier les personnes à mobilité réduite.

ARTICLE 3 Le présent arrêté est subordonné à la prise par l'organisateur d'un contrat d'assurance – responsabilité civile à garantie illimitée – garantissant tout dommage pouvant être causé aux personnes et aux biens. Il doit comporter une clause de renonciation à l'encontre de la Ville de Marseille.

ARTICLE 4 Avis favorable est donné pour l'organisation de cette manifestation sous réserve que la Commission de Sécurité compétente émette un avis favorable lors de sa visite avant l'ouverture de la manifestation et du respect des prescriptions formulées. Un dossier de sécurité, comprenant une notice de sécurité et des plans d'implantations et d'aménagements, devra être adressé au secrétariat de la Commission Départementale de Sécurité – Bataillon des Marins Pompiers – Division Prévention – 09, boulevard de Strasbourg – 13003 Marseille, au moins deux mois avant le début de la manifestation.

ARTICLE 5 Par dérogation préfectorale du 22 juin 2000, les instruments de sonorisation sont admis tant que leur usage ne revêt pas de caractère agressif par leur durée, intensité ou répétition.

ARTICLE 6 Dans le cadre de la préservation de la qualité des Espaces Publics mise en place par la Ville de Marseille, il convient de respecter les dispositions suivantes :

Aucune détérioration sur le domaine public ne devra être constatée. Les organisateurs devront maintenir les lieux en constant état de propreté.

Les déchets devront être rassemblés et déposés dans les conteneurs,

La Ville de Marseille se réserve le droit de facturer les frais de nettoyage ou de réparation résultant d'éventuels désordres.

ARTICLE 7 Les frais d'alimentation en eau et électricité sont à la charge de l'organisateur.

ARTICLE 8 Monsieur le Directeur Général des Services, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée aux Parcs, Jardins, Espaces Naturels, Piétonisation et Pistes Cyclables, Voirie, Circulation et Stationnement, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée à la Sécurité et Prévention de la Délinquance –Police Municipale - Police Administrative, Monsieur le Chef de Service de l'Espace Public, Monsieur le Commissaire Central, Monsieur le Commissaire d'arrondissement, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 11 OCTOBRE 2010

10/398/SG – Utilisation du terrain de l'îlot Peyssonnel "ex Dazin" en vue de stationnement des véhicules dans le cadre de la Fiesta des Suds du 10 au 26 octobre 2010

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment de l'article L. 2212.2,

Vu le Code de la Consommation et notamment l'article L. 221.1,

Vu l'arrêté n° 89/017/SG en date du 19 janvier 1989 réglementant les marchés, foires, kermesses et les manifestations commerciales sur la voie publique,

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône du 22 juin 2000 relatif à la lutte contre les nuisances sonores,

Vu la délibération n° 09/1221/FEAM du 14 décembre 2009 fixant les tarifs d'occupation du domaine public communal pour l'année 2010.

Vu la demande présentée par l'association «LATINISSIMO» domiciliée Dock des Suds – 12, rue Urbain V – 13002 MARSEILLE, représentée par Madame Florence CHASTANIER, Déléguée Générale.

ARTICLE 1 La Ville de Marseille autorise l'association «LATINISSIMO» domiciliée Dock des Suds – 12, rue Urbain V – 13002 MARSEILLE, représentée par Madame Florence CHASTANIER, Déléguée Générale, à utiliser le terrain « Îlot Peyssonnel dit Dazin » en vue de stationnement des véhicules techniques et des personnels des Docks des suds dans le cadre de la manifestation « La Fiesta des Suds ».

L'utilisation est consentie : Du dimanche 10 octobre au mardi 26 octobre 2010 inclus.

ARTICLE 2 L'organisateur devra répondre aux obligations générales de sécurité.

Afin que la manifestation puisse se dérouler dans le respect des règles de sécurité, l'organisateur devra se conformer aux prescriptions ci-après :

Laisser libre l'accès aux façades, aux bouches et poteaux d'incendie ;

Garantir une voie de circulation pour les véhicules d'incendie et de secours.

ARTICLE 3 Le présent arrêté est subordonné à la prise par l'organisateur d'un contrat d'assurance – responsabilité civile à garantie illimitée – garantissant tout dommage pouvant être causé aux personnes et aux biens. Il doit comporter une clause de renonciation à l'encontre de la Ville de Marseille.

ARTICLE 4 Par dérogation préfectorale du 22 juin 2000, les instruments de sonorisation sont admis tant que leur usage ne revêt pas de caractère agressif par leur durée, intensité ou répétition.

ARTICLE 5 Dans le cadre de la campagne de propreté mise en place par la Ville de Marseille, il convient de respecter les dispositions suivantes :

Aucune détérioration sur le domaine public ne devra être constatée.

Les organisateurs devront maintenir les lieux en constant état de propreté.

Les déchets devront être rassemblés et déposés dans les conteneurs,

La Ville de Marseille se réserve le droit de facturer les frais de nettoyage ou de réparation résultant d'éventuels désordres.

ARTICLE 6 Les frais d'alimentation en eau et électricité sont à la charge de l'organisateur.

ARTICLE 7 Monsieur le Directeur Général des Services, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée aux Parcs, Jardins, Espaces Naturels, Piétonisation et Pistes Cyclables, Voirie, Circulation et Stationnement, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée à la Sécurité et Prévention de la Délinquance –Police Municipale - Police Administrative, Monsieur le Directeur du Service de l'Espace Public, Monsieur le Commissaire Central, Monsieur le Commissaire d'arrondissement, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 11 OCTOBRE 2010

10/399/SG – Installation d'un village dans les rues Peyssonel, Urbain V et Bd de Paris dans le cadre de la Fiesta des Suds du 9 au 26 octobre 2010

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment de l'article L. 2212.2,

Vu le Code de la Consommation et notamment l'article L. 221.1,

Vu l'arrêté n° 89/017/SG en date du 19 janvier 1989 réglementant les marchés, foires, kermesses et les manifestations commerciales sur la voie publique,

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône du 22 juin 2000 relatif à la lutte contre les nuisances sonores,

Vu la délibération n° 09/1221/FEAM du 14 décembre 2009 fixant les tarifs d'occupation du domaine public communal pour l'année 2010.

Vu la demande présentée par l'association « LATINISSIMO - » domiciliée Dock des Suds – 12, rue Urbain V – 13002 MARSEILLE, représentée par Madame Florence CHASTANIER, Déléguée Générale.

ARTICLE 1 La Ville de Marseille autorise l'association « LATINISSIMO » domiciliée Dock des Suds – 12, rue Urbain V – 13002 MARSEILLE, représentée par Madame Florence CHASTANIER, Déléguée Générale, dans le cadre de la manifestation « La Fiesta des Suds » à installer un village, dans les rues Peyssonel, rue Urbain V et boulevard de Paris (13002), conformément au plan ci-joint, composé comme suit:

Un espace « Conseil Général » de 150m²,

Un village partenaire de 250m²,

Une buvette de 25m²,

Quatre stands « nourriture » de 25m²,

Une tente de 25m² « Sécurité routière »,

Une tente de 25m² « information »

Un espace « vente de ticket »,.

Montage: Du samedi 09 octobre 2010 au jeudi 14 septembre 2010

Exploitation: Du vendredi 15 septembre 2010 au samedi 23 octobre 2010

Démontage: Dès la fin de la manifestation jusqu'au mardi 26 octobre 2010 inclus.

ARTICLE 2 L'organisateur devra répondre aux obligations générales de sécurité.

Afin que la manifestation puisse se dérouler dans le respect des règles de sécurité, l'organisateur devra se conformer aux prescriptions ci-après :

Laisser libre l'accès aux façades, aux bouches et poteaux d'incendie ;

Garantir une voie de circulation pour les véhicules d'incendie et de secours.

ARTICLE 3 Le présent arrêté est subordonné à la prise par l'organisateur d'un contrat d'assurance – responsabilité civile à garantie illimitée – garantissant tout dommage pouvant être causé aux personnes et aux biens. Il doit comporter une clause de renonciation à l'encontre de la Ville de Marseille.

ARTICLE 4 Par dérogation préfectorale du 22 juin 2000, les instruments de sonorisation sont admis tant que leur usage ne revêt pas de caractère agressif par leur durée, intensité ou répétition.

ARTICLE 5 Dans le cadre de la campagne de propreté mise en place par la Ville de Marseille, il convient de respecter les dispositions suivantes :

Aucune détérioration sur le domaine public ne devra être constatée.

Les organisateurs devront maintenir les lieux en constant état de propreté.

Les déchets devront être rassemblés et déposés dans les conteneurs,

La Ville de Marseille se réserve le droit de facturer les frais de nettoyage ou de réparation résultant d'éventuels désordres.

ARTICLE 6 Les frais d'alimentation en eau et électricité sont à la charge de l'organisateur.

ARTICLE 7 Avis favorable est donné pour l'organisation de cette manifestation sous réserve que la Commission de Sécurité compétente émette un avis favorable lors de sa visite avant l'ouverture de la manifestation et du respect des prescriptions formulées. Un dossier de sécurité, comprenant une notice de sécurité et des plans d'implantations et d'aménagements, devra être adressé au secrétariat de la Commission Départementale de Sécurité – Bataillon des Marins Pompiers – Division Prévention – 09, boulevard de Strasbourg – 13003 Marseille, au moins deux (02) mois avant le début de la manifestation.

ARTICLE 8 Monsieur le Directeur Général des Services, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée aux Parcs, Jardins, Espaces Naturels, Piétonisation et Pistes Cyclables, Voirie, Circulation et Stationnement, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée à la Sécurité et Prévention de la Délinquance –Police Municipale - Police Administrative, Monsieur le Directeur du Service de l'Espace Public, Monsieur le Commissaire Central, Monsieur le Commissaire d'arrondissement, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 11 OCTOBRE 2010

10/404/SG – Manifestation aérienne sur les plages du Prado du 15 au 17 octobre 2010

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment de l'article L. 2212.2,

Vu le Code de la Consommation et notamment l'article L. 221.1,

Vu l'arrêté n° 89/017/SG en date du 19 janvier 1989 réglementant les marchés, foires, kermesses et les manifestations commerciales sur la voie publique,

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône du 22 juin 2000 relatif à la lutte contre les nuisances sonores,

Vu la délibération n° 09/1221/FEAM du 14 décembre 2009 fixant les tarifs d'occupation du domaine public communal pour l'année 2010.

Vu la demande présentée par l'association « PARACHUTE CLUB SPORTIF DE MARSEILLE » sise 56, lot des Roches Blanches – 13170 Les Pennes Mirabeau, représentée par Mademoiselle Laetitia MADEC.

ARTICLE 1 La Ville de Marseille autorise l'association « PARACHUTE CLUB SPORTIF DE MARSEILLE » sise 56, lot des Roches Blanches – 13170 Les Pennes Mirabeau, représentée par Mademoiselle Laetitia MADEC, à installer une zone de pose de parachutistes sur les plages du Prado dans le cadre d'une « MANIFESTATION AERIENNE » sous réserve de l'accord de la Préfecture, conformément au plan ci-joint.

MANIFESTATION : DU 15 AU 17 OCTOBRE 2010 DE 08H00 A 18H00

ARTICLE 2 L'organisateur devra répondre aux obligations générales de sécurité.

Afin que la manifestation puisse se dérouler dans le respect des règles de sécurité, l'organisateur devra se conformer aux prescriptions ci-après :

Laisser libre l'accès aux façades, aux bouches et poteaux d'incendie ;

Garantir une voie de circulation pour les véhicules d'incendie et de secours

Toutes les précautions utiles devront être prises afin d'assurer la sécurité et la libre circulation des usagers du domaine public et en particulier les personnes à mobilité réduite.

ARTICLE 3 Le présent arrêté est subordonné à la prise par l'organisateur d'un contrat d'assurance – responsabilité civile à garantie illimitée – garantissant tout dommage pouvant être causé aux personnes et aux biens. Il doit comporter une clause de renonciation à l'encontre de la Ville de Marseille.

ARTICLE 4 Sous réserve de l'accord du Service des Manifestations aériennes, de la Préfecture des Bouches-du-Rhône.

ARTICLE 5 Par dérogation préfectorale du 22 juin 2000, les instruments de sonorisation sont admis tant que leur usage ne revêt pas de caractère agressif par leur durée, intensité ou répétition.

ARTICLE 6 Dans le cadre de la préservation de la qualité des Espaces Publics mise en place par la Ville de Marseille, il convient de respecter les dispositions suivantes :

Aucune détérioration sur le domaine public ne devra être constatée. Les organisateurs devront maintenir les lieux en constant état de propreté.

Les déchets devront être rassemblés et déposés dans les conteneurs,

La Ville de Marseille se réserve le droit de facturer les frais de nettoyage ou de réparation résultant d'éventuels désordres.

ARTICLE 7 Les frais d'alimentation en eau et électricité sont à la charge de l'organisateur.

ARTICLE 8 Monsieur le Directeur des Services, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée aux Parcs, Jardins, Espaces Naturels, Piétonisation et Pistes Cyclables, Voirie, Circulation et Stationnement, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée à la Sécurité et Prévention de la Délinquance –Police Municipale - Police Administrative, Monsieur le Chef de Service de l'Espace Public, Monsieur le Commissaire Central, Monsieur le Commissaire d'arrondissement, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 15 OCTOBRE 2010

10/405/SG – Coach Athlé Santé sur la Campagne Pastré le 16 octobre 2010

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment de l'article L. 2212.2,

Vu le Code de la Consommation et notamment l'article L. 221.1,

Vu l'arrêté n° 89/017/SG en date du 19 janvier 1989 réglementant les marchés, foires, kermesses et les manifestations commerciales sur la voie publique,

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône du 22 juin 2000 relatif à la lutte contre les nuisances sonores,

Vu la délibération n° 09/1221/FEAM du 14 décembre 2009 fixant les tarifs d'occupation du domaine public communal pour l'année 2010.

Vu la demande présentée par l'association « MUTUELLES DE FRANCE MEDITERRANEE » sise 1, rue François Moisson – 13001 MARSEILL, représentée par Madame Patricia PAPINI.

ARTICLE 1 La Ville de Marseille autorise l'association « MUTUELLES DE FRANCE MEDITERRANEE » sise 1, rue François Moisson – 13001 MARSEILL, représentée par Madame Patricia PAPINI, à installer une tente de 3m x 3m, une table de 1,8m x 0,80m, quatre chaises sur la Campagne Pastré 13008 Marseille dans le cadre du « COACH ATHLE SANTE », conformément au plan ci-joint.

MANIFESTATION : LE 16 OCTOBRE 2010 DE 09H00 A 12H00

MONTAGE : LE 16 OCTOBRE 2010 DE 08H00 A 09H00

DEMONTAGE : DES LA FIN DE LA MANIFESTATION

ARTICLE 2 L'organisateur devra répondre aux obligations générales de sécurité.

Afin que la manifestation puisse se dérouler dans le respect des règles de sécurité, l'organisateur devra se conformer aux prescriptions ci-après :

Laisser libre l'accès aux façades, aux bouches et poteaux d'incendie ;

Garantir une voie de circulation pour les véhicules d'incendie et de secours

Toutes les précautions utiles devront être prises afin d'assurer la sécurité et la libre circulation des usagers du domaine public et en particulier les personnes à mobilité réduite.

ARTICLE 3 Le présent arrêté est subordonné à la prise par l'organisateur d'un contrat d'assurance – responsabilité civile à garantie illimitée – garantissant tout dommage pouvant être causé aux personnes et aux biens. Il doit comporter une clause de renonciation à l'encontre de la Ville de Marseille.

ARTICLE 4 Avis favorable est donné pour l'organisation de cette manifestation sous réserve que la Commission de Sécurité compétente émette un avis favorable lors de sa visite avant l'ouverture de la manifestation et du respect des prescriptions formulées. Un dossier de sécurité, comprenant une notice de sécurité et des plans d'implantations et d'aménagements, devra être adressé au secrétariat de la Commission Départementale de Sécurité – Bataillon des Marins Pompiers – Division Prévention – 09, boulevard de Strasbourg – 13003 Marseille, au moins deux mois avant le début de la manifestation.

ARTICLE 5 Par dérogation préfectorale du 22 juin 2000, les instruments de sonorisation sont admis tant que leur usage ne revêt pas de caractère agressif par leur durée, intensité ou répétition.

ARTICLE 6 Dans le cadre de la préservation de la qualité des Espaces Publics mise en place par la Ville de Marseille, il convient de respecter les dispositions suivantes :

Aucune détérioration sur le domaine public ne devra être constatée.

Les organisateurs devront maintenir les lieux en constant état de propreté.

Les déchets devront être rassemblés et déposés dans les conteneurs,

La Ville de Marseille se réserve le droit de facturer les frais de nettoyage ou de réparation résultant d'éventuels désordres.

ARTICLE 7 Les frais d'alimentation en eau et électricité sont à la charge de l'organisateur.

ARTICLE 8 Monsieur le Directeur Général des Services, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée aux Parcs, Jardins, Espaces Naturels, Piétonisation et Pistes Cyclables, Voirie, Circulation et Stationnement, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée à la Sécurité et Prévention de la Délinquance –Police Municipale - Police Administrative, Monsieur le Chef de Service de l'Espace Public, Monsieur le Commissaire Central, Monsieur le Commissaire d'arrondissement, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 15 OCTOBRE 2010

10/406/SG – Fête de l'Huveaune sur le parc du Vieux Moulin du 20 au 23 octobre 2010

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment de l'article L. 2212.2,

Vu le Code de la Consommation et notamment l'article L. 221.1,

Vu l'arrêté n° 89/017/SG en date du 19 janvier 1989 réglementant les marchés, foires, kermesses et les manifestations commerciales sur la voie publique,

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône du 22 juin 2000 relatif à la lutte contre les nuisances sonores,

Vu la délibération n° 09/1221/FEAM du 14 décembre 2009 fixant les tarifs d'occupation du domaine public communal pour l'année 2010.

Vu la demande présentée par l'association « PLANETE SCIENCES » sise 45 rue Fort Notre Dame – 13001 MARSEILLE, représentée par Madame Rachida ANFOUSSI.

ARTICLE 1 La Ville de Marseille autorise l'association « PLANETE SCIENCES » sise 45 rue Fort Notre Dame – 13001 MARSEILLE, représentée par Madame Rachida ANFOUSSI, à installer 14 tables de 1,50 m x 0,80 m, 2 tentes de 3 m x 3 m, 1 tente de 10m², 14 chaises sur le Parc du Vieux Moulin 13010 Marseille dans le cadre de la « FETE DE L'HUVEAUNE », conformément au plan ci-joint.

MANIFESTATION : DU 20 AU 23 OCTOBRE 2010 DE 10H00 A 17H00

MONTAGE : LES 20, 21, 22, 23 OCTOBRE 2010 DE 07H00 A 09H30

DEMONTAGE : LES 20, 21, 22, 23 OCTOBRE 2010 DE 17H00 A 19H00

ARTICLE 2 L'organisateur devra répondre aux obligations générales de sécurité.

Afin que la manifestation puisse se dérouler dans le respect des règles de sécurité, l'organisateur devra se conformer aux prescriptions ci-après :

Laisser libre l'accès aux façades, aux bouches et poteaux d'incendie ;

Garantir une voie de circulation pour les véhicules d'incendie et de secours

Toutes les précautions utiles devront être prises afin d'assurer la sécurité et la libre circulation des usagers du domaine public et en particulier les personnes à mobilité réduite.

ARTICLE 3 Le présent arrêté est subordonné à la prise par l'organisateur d'un contrat d'assurance – responsabilité civile à garantie illimitée – garantissant tout dommage pouvant être causé aux personnes et aux biens. Il doit comporter une clause de renonciation à l'encontre de la Ville de Marseille.

ARTICLE 4 Avis favorable est donné pour l'organisation de cette manifestation sous réserve que la Commission de Sécurité compétente émette un avis favorable lors de sa visite avant l'ouverture de la manifestation et du respect des prescriptions formulées. Un dossier de sécurité, comprenant une notice de sécurité et des plans d'implantations et d'aménagements, devra être adressé au secrétariat de la Commission Départementale de Sécurité – Bataillon des Marins Pompiers – Division Prévention – 09, boulevard de Strasbourg – 13003 Marseille, au moins deux mois avant le début de la manifestation.

ARTICLE 5 Par dérogation préfectorale du 22 juin 2000, les instruments de sonorisation sont admis tant que leur usage ne revêt pas de caractère agressif par leur durée, intensité ou répétition.

ARTICLE 6 Dans le cadre de la préservation de la qualité des Espaces Publics mise en place par la Ville de Marseille, il convient de respecter les dispositions suivantes :

Aucune détérioration sur le domaine public ne devra être constatée.

Les organisateurs devront maintenir les lieux en constant état de propreté.

Les déchets devront être rassemblés et déposés dans les conteneurs,

La Ville de Marseille se réserve le droit de facturer les frais de nettoyage ou de réparation résultant d'éventuels désordres.

ARTICLE 7 Les frais d'alimentation en eau et électricité sont à la charge de l'organisateur.

ARTICLE 8 Monsieur le Directeur Général des Services, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée aux Parcs, Jardins, Espaces Naturels, Piétonisation et Pistes Cyclables, Voirie, Circulation et Stationnement, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée à la Sécurité et Prévention de la Délinquance –Police Municipale - Police Administrative, Monsieur le Chef de Service de l'Espace Public, Monsieur le Commissaire Central, Monsieur le Commissaire d'arrondissement, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 15 OCTOBRE 2010

10/407/SG – Tournoi de pétanque sur le Parc Borély le 28 octobre 2010

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment de l'article L. 2212.2,
Vu le Code de la Consommation et notamment l'article L. 221.1,
Vu l'arrêté n° 89/017/SG en date du 19 janvier 1989 réglementant les marchés, foires, kermesses et les manifestations commerciales sur la voie publique,
Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône du 22 juin 2000 relatif à la lutte contre les nuisances sonores,
Vu la délibération n° 09/1221/FEAM du 14 décembre 2009 fixant les tarifs d'occupation du domaine public communal pour l'année 2010.
Vu la demande présentée par l'association « ORGANIK » sise 55, chemin du Passet – 13016 MARSEILLE, représentée par Monsieur Benjamin GROSCLAUDE.

ARTICLE 1 La Ville de Marseille autorise l'association « ORGANIK » sise 55, chemin du Passet – 13016 MARSEILLE, représentée par Monsieur Benjamin GROSCLAUDE, à installer une tente de 3m x 3m, deux tables de 2m x 1m, deux chaises sur le Parc Borély 13008 Marseille dans le cadre d'un « TOURNOI DE PETANQUE », conformément au plan ci-joint.

MANIFESTATION : LE 28 OCTOBRE 2010 DE 16H00 A 19H00
MONTAGE : LE 28 OCTOBRE 2010 DE 09H00 A 16H00
DEMONTAGE : LE 28 OCTOBRE 2010 DES LA FIN DE LA MANIFESTATION

ARTICLE 2 L'organisateur devra répondre aux obligations générales de sécurité.

Afin que la manifestation puisse se dérouler dans le respect des règles de sécurité, l'organisateur devra se conformer aux prescriptions ci-après :

Laisser libre l'accès aux façades, aux bouches et poteaux d'incendie ;

Garantir une voie de circulation pour les véhicules d'incendie et de secours

Toutes les précautions utiles devront être prises afin d'assurer la sécurité et la libre circulation des usagers du domaine public et en particulier les personnes à mobilité réduite.

ARTICLE 3 Le présent arrêté est subordonné à la prise par l'organisateur d'un contrat d'assurance – responsabilité civile à garantie illimitée – garantissant tout dommage pouvant être causé aux personnes et aux biens. Il doit comporter une clause de renonciation à l'encontre de la Ville de Marseille.

ARTICLE 4 Avis favorable est donné pour l'organisation de cette manifestation sous réserve que la Commission de Sécurité compétente émette un avis favorable lors de sa visite avant l'ouverture de la manifestation et du respect des prescriptions formulées. Un dossier de sécurité, comprenant une notice de sécurité et des plans d'implantations et d'aménagements, devra être adressé au secrétariat de la Commission Départementale de Sécurité – Bataillon des Marins Pompiers – Division Prévention – 09, boulevard de Strasbourg – 13003 Marseille, au moins deux mois avant le début de la manifestation.

ARTICLE 5 Par dérogation préfectorale du 22 juin 2000, les instruments de sonorisation sont admis tant que leur usage ne revêt pas de caractère agressif par leur durée, intensité ou répétition.

ARTICLE 6 Dans le cadre de la préservation de la qualité des Espaces Publics mise en place par la Ville de Marseille, il convient de respecter les dispositions suivantes :

Aucune détérioration sur le domaine public ne devra être constatée. Les organisateurs devront maintenir les lieux en constant état de propreté.

Les déchets devront être rassemblés et déposés dans les conteneurs,

La Ville de Marseille se réserve le droit de facturer les frais de nettoyage ou de réparation résultant d'éventuels désordres.

ARTICLE 7 Les frais d'alimentation en eau et électricité sont à la charge de l'organisateur.

ARTICLE 8 Monsieur le Directeur Général des Services, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée aux Parcs, Jardins, Espaces Naturels, Piétonisation et Pistes Cyclables, Voirie, Circulation et Stationnement, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée à la Sécurité et Prévention de la Délinquance – Police Municipale - Police Administrative, Monsieur le Chef de Service de l'Espace Public, Monsieur le Commissaire Central, Monsieur le Commissaire d'arrondissement, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 15 OCTOBRE 2010

10/408/SG – Départ de la Classique Internationale Marseille-Cassis sur le Bd Michelet le 31 octobre 2010

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment de l'article L. 2212.2,

Vu le Code de la Consommation et notamment l'article L. 221.1,
Vu l'arrêté n° 89/017/SG en date du 19 janvier 1989 réglementant les marchés, foires, kermesses et les manifestations commerciales sur la voie publique,

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône du 22 juin 2000 relatif à la lutte contre les nuisances sonores,

Vu la délibération n° 09/1221/FEAM du 14 décembre 2009 fixant les tarifs d'occupation du domaine public communal pour l'année 2010.

Vu la demande présentée par l'association « SCO STE-MARGUERITE » sise 1, bd de la Pugette La Magritte – 13009 MARSEILLE, représentée par Madame Christine CAILHOL.

ARTICLE 1 La Ville de Marseille autorise l'association « SCO STE-MARGUERITE » sise 1, bd de la Pugette La Magritte – 13009 MARSEILLE, représentée par Madame Christine CAILHOL, à organiser le départ de la 32ème édition de « LA CLASSIQUE INTERNATIONALE MARSEILLE-CASSIS » sur le boulevard Michelet 13008 Marseille.

MANIFESTATION : LE 31 OCTOBRE 2010
7H : RASSEMBLEMENT DES COUREURS
9H30 : DEPART DES COUREURS BD MICHELET
INSTALLATION DE 2 CARS PODIUMS

ARTICLE 2 L'organisateur devra répondre aux obligations générales de sécurité.

Afin que la manifestation puisse se dérouler dans le respect des règles de sécurité, l'organisateur devra se conformer aux prescriptions ci-après :

Laisser libre l'accès aux façades, aux bouches et poteaux d'incendie ;

Garantir une voie de circulation pour les véhicules d'incendie et de secours

Toutes les précautions utiles devront être prises afin d'assurer la sécurité et la libre circulation des usagers du domaine public et en particulier les personnes à mobilité réduite.

ARTICLE 3 Le présent arrêté est subordonné à la prise par l'organisateur d'un contrat d'assurance – responsabilité civile à garantie illimitée – garantissant tout dommage pouvant être causé aux personnes et aux biens. Il doit comporter une clause de renonciation à l'encontre de la Ville de Marseille.

ARTICLE 4 Avis favorable est donné pour l'organisation de cette manifestation sous réserve que la Commission de Sécurité compétente émette un avis favorable lors de sa visite avant l'ouverture de la manifestation et du respect des prescriptions formulées. Un dossier de sécurité, comprenant une notice de sécurité et des plans d'implantations et d'aménagements, devra être adressé au secrétariat de la Commission Départementale de Sécurité – Bataillon des Marins Pompiers – Division Prévention – 09, boulevard de Strasbourg – 13003 Marseille, au moins deux mois avant le début de la manifestation.

ARTICLE 5 Par dérogation préfectorale du 22 juin 2000, les instruments de sonorisation sont admis tant que leur usage ne revêt pas de caractère agressif par leur durée, intensité ou répétition.

ARTICLE 6 Dans le cadre de la préservation de la qualité des Espaces Publics mise en place par la Ville de Marseille, il convient de respecter les dispositions suivantes :
Aucune détérioration sur le domaine public ne devra être constatée. Les organisateurs devront maintenir les lieux en constant état de propreté.
Les déchets devront être rassemblés et déposés dans les conteneurs,
La Ville de Marseille se réserve le droit de facturer les frais de nettoyage ou de réparation résultant d'éventuels désordres.

ARTICLE 7 Les frais d'alimentation en eau et électricité sont à la charge de l'organisateur.

ARTICLE 8 Monsieur le Directeur Général des Services, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée aux Parcs, Jardins, Espaces Naturels, Piétonisation et Pistes Cyclables, Voirie, Circulation et Stationnement, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée à la Sécurité et Prévention de la Délinquance –Police Municipale - Police Administrative, Monsieur le Chef de Service de l'Espace Public, Monsieur le Commissaire Central, Monsieur le Commissaire d'arrondissement, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 15 OCTOBRE 2010

10/409/SG – Installation d'un chapiteau dans le cadre de la 13^{ème} édition des 10 kms de la Provence sur le parking P1 des plages du Prado le 21 novembre 2010

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment de l'article L. 2212.2,
Vu le Code de la Consommation et notamment l'article L. 221.1,
Vu l'arrêté n° 89/017/SG en date du 19 janvier 1989 réglementant les marchés, foires, kermesses et les manifestations commerciales sur la voie publique,
Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône du 22 juin 2000 relatif à la lutte contre les nuisances sonores,
Vu la délibération n° 09/1221/FEAM du 14 décembre 2009 fixant les tarifs d'occupation du domaine public communal pour l'année 2010.
Vu la demande présentée par «L'ASPTT MARSEILLE» sise Port de la Pointe Rouge – 13008 MARSEILLE, représentée par Monsieur Daniel SAVY.

ARTICLE 1 La Ville de Marseille autorise «L'ASPTT MARSEILLE» sise Port de la Pointe Rouge – 13008 MARSEILLE, représentée par Monsieur Daniel SAVY, à installer un chapiteau de 15 m x 30 m sur le parking P1 des plages du Prado, dans le cadre de la 13^{ème} édition du «10 KM DE LA PROVENCE», conformément au plan ci-joint.

MANIFESTATION : LE 21 NOVEMBRE 2010 DE 09H00 A 13H00
MONTAGE : LE 18 NOVEMBRE 2010 DE 07H00 A 20H00
DEMONTAGE : LE 22 NOVEMBRE 2010 DE 07H00 A 18H00

ARTICLE 2 La taxation de l'occupation du parking sera effectuée par VINCI PARK
146, rue Paradis 13006 MARSEILLE.

ARTICLE 3 L'organisateur devra répondre aux obligations générales de sécurité.
Afin que la manifestation puisse se dérouler dans le respect des règles de sécurité, l'organisateur devra se conformer aux prescriptions ci-après :
Laisser libre l'accès aux façades, aux bouches et poteaux d'incendie ;

Garantir une voie de circulation pour les véhicules d'incendie et de secours

Toutes les précautions utiles devront être prises afin d'assurer la sécurité et la libre circulation des usagers du domaine public et en particulier les personnes à mobilité réduite.

ARTICLE 4 Le présent arrêté est subordonné à la prise par l'organisateur d'un contrat d'assurance – responsabilité civile à garantie illimitée – garantissant tout dommage pouvant être causé aux personnes et aux biens. Il doit comporter une clause de renonciation à l'encontre de la Ville de Marseille.

ARTICLE 5 Avis favorable est donné pour l'organisation de cette manifestation sous réserve que la Commission de Sécurité compétente émette un avis favorable lors de sa visite avant l'ouverture de la manifestation et du respect des prescriptions formulées. Un dossier de sécurité, comprenant une notice de sécurité et des plans d'implantations et d'aménagements, devra être adressé au secrétariat de la Commission Départementale de Sécurité – Bataillon des Marins Pompiers – Division Prévention – 09, boulevard de Strasbourg – 13003 Marseille, au moins deux mois avant le début de la manifestation.

ARTICLE 6 Par dérogation préfectorale du 22 juin 2000, les instruments de sonorisation sont admis tant que leur usage ne revêt pas de caractère agressif par leur durée, intensité ou répétition.

ARTICLE 7 Dans le cadre de la préservation de la qualité des Espaces Publics mise en place par la Ville de Marseille, il convient de respecter les dispositions suivantes :
Aucune détérioration sur le domaine public ne devra être constatée. Les organisateurs devront maintenir les lieux en constant état de propreté.
Les déchets devront être rassemblés et déposés dans les conteneurs,
La Ville de Marseille se réserve le droit de facturer les frais de nettoyage ou de réparation résultant d'éventuels désordres.

ARTICLE 8 Les frais d'alimentation en eau et électricité sont à la charge de l'organisateur.

ARTICLE 9 Monsieur le Directeur Général des Services, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée aux Parcs, Jardins, Espaces Naturels, Piétonisation et Pistes Cyclables, Voirie, Circulation et Stationnement, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée à la Sécurité et Prévention de la Délinquance –Police Municipale - Police Administrative, Monsieur le Chef de Service de l'Espace Public, Monsieur le Commissaire Central, Monsieur le Commissaire d'arrondissement, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 15 OCTOBRE 2010

10/410/SG – Exposition de l'Homme de Néanderthal et les mammouths sur l'Escale Borély du 11 décembre 2010 au 2 janvier 2011

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment de l'article L. 2212.2,

Vu le Code de la Consommation et notamment l'article L. 221.1,
Vu l'arrêté n° 89/017/SG en date du 19 janvier 1989 réglementant les marchés, foires, kermesses et les manifestations commerciales sur la voie publique,

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône du 22 juin 2000 relatif à la lutte contre les nuisances sonores,

Vu la délibération n° 09/1221/FEAM du 14 décembre 2009 fixant les tarifs d'occupation du domaine public communal pour l'année 2010.

Vu la demande présentée par la société « POXITE » sise 30, rue de Rocroy – 94100 St Maur, représentée par Monsieur Charlie LODS.

ARTICLE 1 La Ville de Marseille autorise la société « POXITE » sise 30, rue de Rocroy– 94100 St Maur, représentée par Monsieur Charlie LODS, à installer un chapiteau de 20m x 65m sur la zone 1 de l'escale Borély dans le cadre de l'« EXPOSITION DE L'HOMME DE NEANDERTHAL ET LES MAMMOUTHS », conformément au plan ci-joint.

MANIFESTATION : DU 11 DECEMBRE 2010 AU 02 JANVIER 2011 DE 10H00 A 20H00

MONTAGE : DU 06 AU 10 DECEMBRE 2010 DE 08H00 A 19H00

DEMONTAGE : DU 02 AU 06 JANVIER 2011 DE 08H00 A 19H00

ARTICLE 2 L'organisateur devra répondre aux obligations générales de sécurité.

Afin que la manifestation puisse se dérouler dans le respect des règles de sécurité, l'organisateur devra se conformer aux prescriptions ci-après :

Laisser libre l'accès aux façades, aux bouches et poteaux d'incendie ;

Garantir une voie de circulation pour les véhicules d'incendie et de secours

Toutes les précautions utiles devront être prises afin d'assurer la sécurité et la libre circulation des usagers du domaine public et en particulier les personnes à mobilité réduite.

ARTICLE 3 Le présent arrêté est subordonné à la prise par l'organisateur d'un contrat d'assurance – responsabilité civile à garantie illimitée – garantissant tout dommage pouvant être causé aux personnes et aux biens. Il doit comporter une clause de renonciation à l'encontre de la Ville de Marseille.

ARTICLE 4 Avis favorable est donné pour l'organisation de cette manifestation sous réserve que la Commission de Sécurité compétente émette un avis favorable lors de sa visite avant l'ouverture de la manifestation et du respect des prescriptions formulées. Un dossier de sécurité, comprenant une notice de sécurité et des plans d'implantations et d'aménagements, devra être adressé au secrétariat de la Commission Départementale de Sécurité – Bataillon des Marins Pompiers – Division Prévention – 09, boulevard de Strasbourg – 13003 Marseille, au moins deux mois avant le début de la manifestation.

ARTICLE 5 Par dérogation préfectorale du 22 juin 2000, les instruments de sonorisation sont admis tant que leur usage ne revêt pas de caractère agressif par leur durée, intensité ou répétition.

ARTICLE 6 Dans le cadre de la préservation de la qualité des Espaces Publics mise en place par la Ville de Marseille, il convient de respecter les dispositions suivantes :

Aucune détérioration sur le domaine public ne devra être constatée.

Les organisateurs devront maintenir les lieux en constant état de propreté.

Les déchets devront être rassemblés et déposés dans les conteneurs,

La Ville de Marseille se réserve le droit de facturer les frais de nettoyage ou de réparation résultant d'éventuels désordres.

ARTICLE 7 Les frais d'alimentation en eau et électricité sont à la charge de l'organisateur.

ARTICLE 8 Monsieur le Directeur Général des Services, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée aux Parcs, Jardins, Espaces Naturels, Piétonisation et Pistes Cyclables, Voirie, Circulation et Stationnement, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée à la Sécurité et Prévention de la Délinquance –Police Municipale - Police Administrative, Monsieur le Chef de Service de l'Espace Public, Monsieur le Commissaire Central, Monsieur le Commissaire d'arrondissement, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 15 OCTOBRE 2010

VIDE GRENIERS

10/391/SG – Vide greniers sur la place Lilli des Bellons le 17 octobre 2010

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles : L 2212.1 et L 2212.2,

Vu l'arrêté n° 89/017/SG en date du 19 janvier 1989 réglementant les marchés, foires, kermesses et les manifestations commerciales sur la Voie Publique,

Vu la délibération n° 09/1221/FEAM du 14 décembre 2009 fixant les tarifs d'occupation du domaine public communal pour l'année 2010.

Vu la demande présentée par Madame Myriam JANIN, Présidente du « CIQ LA MILLIERE » domicilié : 47, Chemin du Vallon des Eaux Vives / 13012 Marseille,

Considérant que dans le but de sécurité publique, il convient de réglementer cette manifestation,

ARTICLE 1 Le « CIQ LA MILLIERE », est autorisé à organiser en son nom un vide grenier, le :

Le dimanche 17 octobre 2010 sur la place Lilli des Bellons (13012)

ARTICLE 2 Horaires d'activité :

Heure d'ouverture : 07H00

Heure de fermeture : 20H00

ARTICLE 3 Le vide grenier ne doit pas comporter de brocante et de vente par des professionnels.

ARTICLE 4 L'association ou l'organisme visé à l'article 1^{er} n'est pas autorisé à sous-traiter l'organisation de cette manifestation.

ARTICLE 5 Toutes circulaires, informations, affiches devront être réalisées sous l'entête et la signature de la personne autorisée à l'article 1^{er}.

ARTICLE 6 Toute location ou sous-location des emplacements pendant la durée de la manifestation est rigoureusement interdite et entraînera le retrait immédiat de l'autorisation.

ARTICLE 7 Le présent arrêté est subordonné à la prise, par l'organisateur d'un contrat d'assurance – responsabilité à garantie illimitée – garantissant tout dommage pouvant être causé aux personnes et aux biens. Il doit comporter une clause de renonciation à tout recours à l'encontre de la Ville de Marseille.

ARTICLE 8 Les organisateurs devront veiller au strict respect des mesures de sécurité d'usage.

ARTICLE 9 Les organisateurs devront laisser libre l'accès aux façades, aux bouches et poteaux d'incendie ainsi qu'une voie de circulation pour les véhicules d'incendie et de secours.

ARTICLE 10 L'intensité de la sonorisation ne devra occasionner aucune gêne pour le voisinage.

ARTICLE 11 Les mesures de sécurité suivantes seront strictement respectées :

- Aucun déballage ne doit obstruer les sorties de secours des établissements recevant du public,
- Respect du passage et de la circulation des piétons,
- Aucune installation ne pourra se situer à moins de 0,50 m du bord du trottoir.

ARTICLE 12 Aucune installation ne sera tolérée au droit :

- Des commerces qui ne participeront pas à cette manifestation,
- Des portes d'entrée d'immeubles.

ARTICLE 13 Les participants devront veiller à respecter les autorisations de terrasses, kiosques, étalages déjà accordés à cet endroit.

ARTICLE 14 La pose de banderoles annonçant la manifestation devra faire l'objet d'une demande préalable auprès du Service de l'Espace Public-Section « Fêtes et Manifestations » Ne seront pas autorisées les banderoles surplombant la chaussée ainsi que les banderoles exclusivement publicitaires. Aucun panneau publicitaire ou fléchage ne pourra être installé sur les arbres, feux tricolores et mâts de signalisation routière. Les banderoles autorisées devront être retirées immédiatement après la manifestation.

ARTICLE 15 Les mesures de police de la circulation et du stationnement devront être scrupuleusement respectées.

ARTICLE 16 Dans le cadre de la campagne de propreté mise en place par la Ville de Marseille, il convient de respecter les dispositions suivantes :
Aucune détérioration sur le domaine public ne devra être constatée. Les organisateurs devront maintenir les lieux en constant état de propreté. Les déchets devront être rassemblés et déposés dans les conteneurs, La Ville de Marseille se réserve le droit de facturer les frais de nettoyage ou de réparation résultant d'éventuels désordres.

ARTICLE 17 Monsieur le Directeur Général des Services, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée aux Parcs, Jardins, Espaces Naturels, Piétonisation et Pistes Cyclables, Voirie, Circulation et Stationnement, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée à la Sécurité et Prévention de la Délinquance –Police Municipale - Police Administrative, Monsieur le Directeur de l'Espace Public, Monsieur le Commissaire Central, Monsieur le Commissaire d'arrondissement, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 5 OCTOBRE 2010

SERVICE DES MARCHES PUBLICS

10/402/SG – Extension du nouveau Musée d'Histoire de Marseille

NOUS, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches du Rhône
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
Vu le Code des Marchés Publics (articles 24, 37 et 69)
Vu la délibération n° 10/0655/CURI du 21/06/2010 prévoyant le lancement d'un marché de conception-réalisation pour l'extension du nouveau musée d'histoire de Marseille
Vu l'avis d'appel public à la concurrence n° 2010/0031 prévoyant le lancement d'un marché de conception-réalisation pour l'extension du nouveau musée d'histoire de Marseille

ARTICLE 1 Sont désignés pour siéger au sein du collège des personnalités compétentes :

Le Directeur Régional des Affaires Culturelles, Monsieur François BROUAT ou son représentant

ARTICLE 2 Sont désignés pour siéger au sein du collège des maîtres d'œuvre :

Monsieur Jean-Michel FRADKIN, architecte,

Monsieur Jean-Pierre BOTELLA, architecte,

Monsieur KHELIF, architecte,

Monsieur Henri RUIN, ingénieur, remplacé en cas d'empêchement par Monsieur Sylvestre SCHILLACI, ingénieur

ARTICLE 3 Conformément au dernier alinéa de l'article 24 du Code des Marchés Publics, le jury auditionnera M MALRAIT, Adjoint au Maire au Patrimoine Communal, Architecte DPLG Honoraire.

ARTICLE 4 M. le Secrétaire Général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 15 OCTOBRE 2010

10/403/SG – Désignation pour siéger au sein du collège des personnalités compétentes pour le relogement du Théâtre de la Minoterie

NOUS, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches du Rhône
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
Vu le Code des Marchés Publics (article 74-I. II. et III)
Vu la délibération n° 09/0538/CURI du 25/05/2009 prévoyant le lancement d'un concours de maîtrise d'œuvre pour le relogement du théâtre de la Minoterie
Vu l'avis d'appel public à la concurrence n° 2010/0019 prévoyant le lancement d'un concours de maîtrise d'œuvre pour le relogement du théâtre de la Minoterie

ARTICLE 1 Sont désignés pour siéger au sein du collège des personnalités compétentes :

Monsieur Xavier MERY

ARTICLE 2 Sont désignés pour siéger au sein du collège des maîtres d'œuvre :

Monsieur François TOURNEUR, architecte, remplacé en cas d'empêchement par Monsieur Pierre PONZETTO, architecte

Monsieur Franck GEILING, architecte urbaniste,

Monsieur Didier ROGEON, architecte,

Monsieur Henri RUIN, ingénieur, remplacé en cas d'empêchement par Monsieur Sylvestre SCHILLACI, ingénieur

ARTICLE 3 M. le Secrétaire Général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 15 OCTOBRE 2010

MESURES DE POLICE

AUTORISATIONS DE TRAVAUX DE NUITS

10/216 - Entreprise MIDITRACAGE

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône
VU, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-2212-2, et L-2214-4,
VU, le Code de la Santé Publique et notamment les articles R.1334-36 et R.1334-37, relatifs à la lutte contre le bruit
VU, l'arrêté préfectoral du 22 juin 2000, et notamment son article 5,
VU, la demande présentée le 22 septembre 2010 par l'entreprise MIDITRACAGE, sis, Quartier Amphoux, 1968, avenue de la Libération – 13730 ST VICTORET, qui sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de nuit, travaux : signalisation horizontale – 182, bd Rabatau / rue Cantini 13008 MARSEILLE - matériel utilisé :
VU, l'avis favorable du Service de la Santé Publique et des Handicapés de la Ville de Marseille en date du 24 septembre 2010
VU, l'avis favorable de la Subdivision Police Circulation et Stationnement en date du 22 septembre 2010.
CONSIDERANT, que certains travaux ne peuvent être effectués que de nuit,

ARTICLE 1 L'entreprise MIDITRACAGE, sis, Quartier Amphoux, 1968, avenue de la Libération – 13730 ST VICTORET, qui sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de nuit, travaux : signalisation horizontale – 182, bd Rabatau / rue Cantini 13008 MARSEILLE -

ARTICLE 2 Cette autorisation est valable pour les nuits du 6 octobre au 30 octobre 2010 de 21h00 à 6h00.

ARTICLE 3 L'Entreprise responsable des travaux prendra toutes les mesures nécessaires afin de réduire au minimum le bruit émanant du chantier.

FAIT LE 29 SEPTEMBRE 2010

10/217 - Entreprise MIDITRACAGE

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-2212-2, et L-2214-4,

VU, le Code de la Santé Publique et notamment les articles R.1334-36 et R.1334-37, relatifs à la lutte contre le bruit

VU, l'arrêté préfectoral du 22 juin 2000, et notamment son article 5,

VU, la demande présentée le 22 septembre 2010 par l'entreprise MIDITRACAGE, sis, Quartier Amphoux, 1968, avenue de la Libération – 13730 ST VICTORET, qui sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de nuit, travaux : signalisation horizontale – bd Michelet/ bd Ramon/ bd Ganay 13008 MARSEILLE

VU, l'avis favorable du Service de la Santé Publique et des Handicapés de la Ville de Marseille en date du 24 septembre 2010

VU, l'avis favorable de la Subdivision Police Circulation et Stationnement en date du 22 septembre 2010.

CONSIDERANT, que certains travaux ne peuvent être effectués que de nuit,

ARTICLE 1 MIDITRACAGE, sis, Quartier Amphoux, 1968, avenue de la Libération – 13730 ST VICTORET, qui sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de nuit, travaux : signalisation horizontale – bd Michelet/ bd Ramon/ bd Ganay 13008 MARSEILLE

ARTICLE 2 Cette autorisation est valable pour les nuits du 6 octobre au 30 octobre 2010 de 21h00 à 6h00.

ARTICLE 3 L'Entreprise responsable des travaux prendra toutes les mesures nécessaires afin de réduire au minimum le bruit émanant du chantier.

FAIT LE 29 SEPTEMBRE 2010

10/218 - Entreprise C.F.G. CONSTRUCTION

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-2212-2, et L-2214-4,

VU, le Code de la Santé Publique et notamment les articles R.1334-36 et R.1334-37, relatifs à la lutte contre le bruit

VU, l'arrêté préfectoral du 22 juin 2000, et notamment son article 5,

VU, la demande présentée le 22 septembre 2010 par l'entreprise C.F.G. CONSTRUCTION, sis 62, rue du Docteur Escat – 13006 MARSEILLE, qui sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de nuit, travaux : dépose d'un câble électrique aérien – 62, rue du Docteur Escat – 13006 Marseille-

matériel utilisé : une nacelle

VU, l'avis favorable du Service de la Santé Publique et des Handicapés de la Ville de Marseille en date du 24 septembre 2010

VU, l'avis favorable de la Subdivision Police Circulation et Stationnement en date du 22 septembre 2010.

CONSIDERANT, que certains travaux ne peuvent être effectués que de nuit,

ARTICLE 1 l'entreprise C.F.G. CONSTRUCTION, sis 62, rue du Docteur Escat – 13006 MARSEILLE, qui sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de nuit, travaux : dépose d'un câble électrique aérien – 62, rue du Docteur Escat – 13006 Marseille- matériel utilisé : une nacelle

ARTICLE 2 Cette autorisation est valable pour les nuits du 4 octobre au 30 octobre 2010 de 20h00 à 6h00.

ARTICLE 3 L'Entreprise responsable des travaux prendra toutes les mesures nécessaires afin de réduire au minimum le bruit émanant du chantier.

FAIT LE 29 SEPTEMBRE 2010

10/221 - Entreprise GROUPEMENT CARI/UBER/MALET

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-2212-2, et L-2214-4,

VU, le Code de la Santé Publique et notamment les articles R.1334-36 et R.1334-37, relatifs à la lutte contre le bruit

VU, l'arrêté préfectoral du 22 juin 2000, et notamment son article 5,

VU, la demande présentée le 22 septembre 2010 par l'entreprise GROUPEMENT CARI/UBER/MALET, sis ZI 1ère Avenue -BP 88 Péage – 06513 CARROS CEDEX, qui sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de nuit, travaux : réalisation de la couche finale des enrobés définitifs – avenue de st Julien/ rue Charles Kaddouz/ avenue du 24 avril 1945 - 13012 MARSEILLE -

matériel utilisé : finisseur- compacteur- camions (semi-remorque, camion de type 8x4, camions de type 6x4)

VU, l'avis favorable du Service de la Santé Publique et des Handicapés de la Ville de Marseille en date du 24 septembre 2010 (*sous réserve que les travaux bruyants soient arrêtés à 22h*)

VU, l'avis favorable de la Subdivision Police Circulation et Stationnement en date du 24 septembre 2010.

CONSIDERANT, que certains travaux ne peuvent être effectués que de nuit,

ARTICLE 1 GROUPEMENT CARI/UBER/MALET, sis ZI 1ère Avenue -BP 88 Péage – 06513 CARROS CEDEX, qui sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de nuit, travaux : réalisation de la couche finale des enrobés définitifs – avenue de st Julien/ rue Charles Kaddouz/ avenue du 24 avril 1945 - 13012 MARSEILLE -

matériel utilisé : finisseur- compacteur- camions (semi-remorque, camion de type 8x4, camions de type 6x4)

ARTICLE 2 Cette autorisation est valable pour les nuits du 11 octobre au 15 octobre 2010 de 20h00 à 6h00.

ARTICLE 3 L'Entreprise responsable des travaux prendra toutes les mesures nécessaires afin de réduire au minimum le bruit émanant du chantier.

FAIT LE 29 SEPTEMBRE 2010

10/222 - Entreprise CIRCET/GATEL

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône VU, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-2212-2, et L-2214-4, VU, le Code de la Santé Publique et notamment les articles R.1334-36 et R.1334-37, relatifs à la lutte contre le bruit VU, l'arrêté préfectoral du 22 juin 2000, et notamment son article 5, VU, la demande présentée le 23 septembre 2010 par l'entreprise CIRCET/GATEL – RN-8, Les Baux -13420 GEMENOS , qui sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de nuit, pose de câble optique – 42, avenue de Mazargues / rue Paradis /bd Perrier - 13008 Marseille matériel utilisé : dérouleuse de câble et un fourgon atelier compresseur VU, l'avis favorable du Service de la Santé Publique et des Handicapés de la Ville de Marseille en date du 30 septembre 2010 (*sous réserve que les travaux bruyants soient faits avant 22 heures*). VU, l'avis favorable de la Subdivision Police Circulation et Stationnement en date du 27 septembre 2010. CONSIDERANT, que certains travaux ne peuvent être effectués que de nuit,

ARTICLE 1 CIRCET/GATEL – RN-8, Les Baux -13420 GEMENOS , qui sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de nuit, pose de câble optique – 42 avenue de Mazargues / rue Paradis / bd Perrier - 13008 Marseille - matériel utilisé : dérouleuse de câble et un fourgon atelier compresseur

ARTICLE 2 Cette autorisation est valable pour les nuits du 4 octobre au 30 octobre 2010 de 20h00 à 6h00.

ARTICLE 3 L'Entreprise responsable des travaux prendra toutes les mesures nécessaires afin de réduire au minimum le bruit émanant du chantier.

FAIT LE 5 OCTOBRE 2010

10/224 - Entreprise SCREG- SUD EST

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône VU, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-2212-2, et L-2214-4, VU, le Code de la Santé Publique et notamment les articles R.1334-36 et R.1334-37, relatifs à la lutte contre le bruit VU, l'arrêté préfectoral du 22 juin 2000, et notamment son article 5, VU, la demande présentée le 21 septembre 2010 par l'entreprise SCREG- SUD EST- sis, 33, 35 rue d'Athènes – 13742 VITROLLES CEDEX -B.P. 90046, qui sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de nuit, travaux : rabotage de chaussée, application d'enrobé – rue des 3 frères Barthélémy- 13006 MARSEILLE VU, l'avis favorable du Service de la Santé Publique et des Handicapés de la Ville de Marseille en date du 30 septembre 2010 VU, l'avis favorable de la Subdivision Police Circulation et Stationnement en date du 24 septembre 2010. CONSIDERANT, que certains travaux ne peuvent être effectués que de nuit,

ARTICLE 1 l'entreprise SCREG- SUD EST- sis, 33, 35 rue d'Athènes – 13742 VITROLLES CEDEX -B.P. 90046, qui sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de nuit, travaux : rabotage de chaussée, application d'enrobé – rue des 3 frères Barthélémy- 13006 MARSEILLE

ARTICLE 2 Cette autorisation est valable pour les nuits du 18 octobre au 5 novembre 2010 de 21h00 à 6h00

ARTICLE 3 L'Entreprise responsable des travaux prendra toutes les mesures nécessaires afin de réduire au minimum le bruit émanant du chantier.

FAIT LE 6 OCTOBRE 2010

10/225 - Entreprise CAMPENON BERNARD

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône VU, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-2212-2, et L-2214-4, VU, le Code de la Santé Publique et notamment les articles R.1334-36 et R.1334-37, relatifs à la lutte contre le bruit VU, l'arrêté préfectoral du 22 juin 2000, et notamment son article 5, VU, la demande présentée le 15 septembre 2010 par l'entreprise CAMPENON BERNARD- SUD EST- sis, place de la Joliette – 13566 MARSEILLE cédex 2 B.P. 25300- qui sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de nuit, travaux : enfouissement du réseau de protection incendie du tunnel sous la chaussée du quai du Lazaret - MARSEILLE VU, l'avis favorable du Service de la Santé Publique et des Handicapés de la Ville de Marseille en date du 29 septembre 2010 VU, l'avis favorable de la Subdivision Police Circulation et Stationnement en date du 28 septembre 2010. CONSIDERANT, que certains travaux ne peuvent être effectués que de nuit,

ARTICLE 1 l'entreprise CAMPENON BERNARD- SUD EST- sis, place de la Joliette – 13566 MARSEILLE cédex 2 B.P. 25300- qui sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de nuit, travaux : enfouissement du réseau de protection incendie du tunnel sous la chaussée du quai du Lazaret - MARSEILLE

ARTICLE 2 Cette autorisation est valable pour les nuits du 4 octobre au 16 octobre 2010 de 21h00 à 5h00

ARTICLE 3 L'Entreprise responsable des travaux prendra toutes les mesures nécessaires afin de réduire au minimum le bruit émanant du chantier.

FAIT LE 6 OCTOBRE 2010

10/226 - Entreprise CAMPENON BERNARD

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône VU, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-2212-2, et L-2214-4, VU, le Code de la Santé Publique et notamment les articles R.1334-36 et R.1334-37, relatifs à la lutte contre le bruit VU, l'arrêté préfectoral du 22 juin 2000, et notamment son article 5, VU, la demande présentée le 15 septembre 2010 par l'entreprise CAMPENON BERNARD- SUD EST- sis, place de la Joliette – 13566 MARSEILLE cédex 2 B.P. 25300- qui sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de nuit, travaux : enfouissement du réseau de protection incendie du tunnel sous la chaussée du quai de la Joliette - MARSEILLE VU, l'avis favorable du Service de la Santé Publique et des Handicapés de la Ville de Marseille en date du 29 septembre 2010 VU, l'avis favorable de la Subdivision Police Circulation et Stationnement en date du 28 septembre 2010. CONSIDERANT, que certains travaux ne peuvent être effectués que de nuit,

ARTICLE 1 l'entreprise CAMPENON BERNARD- SUD EST- sis, place de la Joliette – 13566 MARSEILLE cédex 2 B.P. 25300- qui sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de nuit, travaux : enfouissement du réseau de protection incendie du tunnel sous la chaussée du quai de la Joliette - MARSEILLE

ARTICLE 2 Cette autorisation est valable pour les nuits du 11 octobre au 23 octobre 2010 de 21h00 à 5h00

ARTICLE 3 L'Entreprise responsable des travaux prendra toutes les mesures nécessaires afin de réduire au minimum le bruit émanant du chantier.

FAIT LE 6 OCTOBRE 2010

10/227 - Entreprise GAGNERAUD CONSTRUCTION

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône
 VU, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-2212-2, et L-2214-4,
 VU, le Code de la Santé Publique et notamment les articles R.1334-36 et R.1334-37, relatifs à la lutte contre le bruit
 VU, l'arrêté préfectoral du 22 juin 2000, et notamment son article 5,
 VU, la demande présentée le 20 septembre 2010 par l'entreprise GAGNERAUD CONSTRUCTION- 4, avenue de Bruxelles – 13127 VITROLLES, qui sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de nuit, canal et berges uniquement, entre le chemin de Fontainieu et la traverse de Tour Sainte 13014
 VU, l'avis favorable du Service de la Santé Publique et des Handicapés de la Ville de Marseille en date du 01 octobre 2010.
 CONSIDERANT, que certains travaux ne peuvent être effectués que de nuit,

ARTICLE 1 l'entreprise GAGNERAUD CONSTRUCTION- 4, avenue de Bruxelles – 13127 VITROLLES, qui sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de nuit, canal et berges uniquement, entre le chemin de Fontainieu et la traverse de Tour Sainte 13014 Marseille

ARTICLE 2 Cette autorisation est valable pour les nuits du 11 octobre 2010 au 15 octobre 2010 de 6h à 22h.

ARTICLE 3 L'Entreprise responsable des travaux prendra toutes les mesures nécessaires afin de réduire au minimum le bruit émanant du chantier.

FAIT LE 8 OCTOBRE 2010

10/228 - Entreprise FOSELEV PROVENCE

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône
 VU, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-2212-2, et L-2214-4,
 VU, le Code de la Santé Publique et notamment les articles R.1334-36 et R.1334-37, relatifs à la lutte contre le bruit
 VU, l'arrêté préfectoral du 22 juin 2000, et notamment son article 5,
 VU, la demande présentée le 27 septembre 2010 par l'entreprise FOSELEV PROVENCE –SIS, 1, bd de la Raffinerie – 13014 MARSEILLE, qui sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de nuit, lavage de matériel – 180, avenue du Prado - 13008 Marseille - matériel utilisé : une grue 60T
 VU, l'avis favorable du Service de la Santé Publique et des Handicapés de la Ville de Marseille en date du 1er octobre 2010.
 VU, l'avis favorable de la Subdivision Police Circulation et Stationnement en date du 29 septembre 2010.
 CONSIDERANT, que certains travaux ne peuvent être effectués que de nuit,

ARTICLE 1 l'entreprise FOSELEV PROVENCE –SIS, 1, bd de la Raffinerie - 13014 MARSEILLE, qui sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de nuit, lavage de matériel – 180, avenue du Prado - 13008 Marseille - matériel utilisé : une grue 60T

ARTICLE 2 Cette autorisation est valable pour les nuits du 18 octobre 2010 au 18 octobre 2010 de 22h00 à 2h.

ARTICLE 3 L'Entreprise responsable des travaux prendra toutes les mesures nécessaires afin de réduire au minimum le bruit émanant du chantier

FAIT LE 8 OCTOBRE 2010

10/229 - Entreprise COLAS- MIDI MEDITERRANEE

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône
 VU, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-2212-2, et L-2214-4,
 VU, le Code de la Santé Publique et notamment les articles R.1334-36 et R.1334-37, relatifs à la lutte contre le bruit
 VU, l'arrêté préfectoral du 22 juin 2000, et notamment son article 5,
 VU, la demande présentée le 27 septembre 2010 par l'entreprise COLAS- MIDI MEDITERRANEE –SIS, 2, rue René d'Anjou -13015 MARSEILLE, qui sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de nuit, réfection de chaussée – route de la Treille - 13011 Marseille - matériel utilisé : raboteuse, camion, finisseur, cylindre, compacteur..
 VU, l'avis favorable du Service de la Santé Publique et des Handicapés de la Ville de Marseille en date du 1er octobre 2010. (sous réserve que les travaux bruyants soient faits avant 22 heures).
 VU, l'avis favorable de la Subdivision Police Circulation et Stationnement en date du 29 septembre 2010.
 CONSIDERANT, que certains travaux ne peuvent être effectués que de nuit,

ARTICLE 1 COLAS- MIDI MEDITERRANEE –SIS, 2, rue René d'Anjou -13015 MARSEILLE, qui sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de nuit, réfection de chaussée – route de la Treille - 13011 Marseille - matériel utilisé : raboteuse, camion, finisseur, cylindre, compacteur.

ARTICLE 2 Cette autorisation est valable pour les nuits du 18 octobre 2010 au 30 novembre 2010 de 21h00 à 6h30.

ARTICLE 3 L'Entreprise responsable des travaux prendra toutes les mesures nécessaires afin de réduire au minimum le bruit émanant du chantier.

FAIT LE 8 OCTOBRE 2010

10/230 - Entreprise GROUPE CHAILAN

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône
 VU, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-2212-2, et L-2214-4,
 VU, le Code de la Santé Publique et notamment les articles R.1334-36 et R.1334-37, relatifs à la lutte contre le bruit
 VU, l'arrêté préfectoral du 22 juin 2000, et notamment son article 5,
 VU, la demande présentée le 28 septembre 2010 par l'entreprise GROUPE CHAILAN, sis 18, promenade du Cavaou - 13380 PLAN DE CUQUES, qui sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de nuit, travaux ELAGAGE – boulevard Longchamp– 13001 Marseille- matériel utilisé : Tronçonneuse, broyeur et V.L
 VU, l'avis favorable du Service de la Santé Publique et des Handicapés de la Ville de Marseille en date du 7 octobre 2010 (sous réserve d'informer les riverains avant le chantier et d'effectuer le broyage après Theures).
 VU l'avis favorable de la Subdivision Police Circulation et Stationnement en date du 1er octobre 2010.
 CONSIDERANT, que certains travaux ne peuvent être effectués que de nuit,

ARTICLE 1 l'entreprise GROUPE CHAILAN, sis 18, promenade du Cavaou - 13380 PLAN DE CUQUES, qui sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de nuit, travaux ELAGAGE – boulevard Longchamp – 13001 Marseille- matériel utilisé : tronçonneuse, broyeur et V.L.

ARTICLE 2 Cette autorisation est valable pour les nuits du 18 octobre 2010 au 23 octobre 2010 de 1h à 4h ;

ARTICLE 3 L'Entreprise responsable des travaux prendra toutes les mesures nécessaires afin de réduire au minimum le bruit émanant du chantier.

FAIT LE 13 OCTOBRE 2010

10/231 - Entreprise A.E.R. MEDITERRANEE

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône
VU, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-2212-2, et L-2214-4,

VU, le Code de la Santé Publique et notamment les articles R.1334-36 et R.1334-37, relatifs à la lutte contre le bruit

VU, l'arrêté préfectoral du 22 juin 2000, et notamment son article 5,
VU, la demande présentée le 15 septembre 2010 par l'entreprise A.E.R. MEDITERRANEE, sis, Quartier Prignan – 13802 ISTRES, qui sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de nuit, travaux : pose de glissières de sécurité par fonçage – avenue Jean Queillau 13008 MARSEILLE

VU, l'avis favorable du Service de la Santé Publique et des Handicapés de la Ville de Marseille en date du 6 octobre 2010. (*sous réserve que les travaux bruyants soient faits avant 22h*).

VU, l'avis favorable de la Subdivision Police Circulation et Stationnement en date du 5 octobre 2010.

CONSIDERANT, que certains travaux ne peuvent être effectués que de nuit,

ARTICLE 1 l'entreprise A.E.R. MEDITERRANEE, sis, Quartier Prignan – 13802 ISTRES, qui sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de nuit, travaux : pose de glissières de sécurité par fonçage – avenue Jean Queillau. 13008 MARSEILLE

ARTICLE 2 Cette autorisation est valable pour les nuits du 13 octobre au 22 octobre 2010 de 20h00 à 6h00 (*une seule nuit durant cette période*).

ARTICLE 3 L'Entreprise responsable des travaux prendra toutes les mesures nécessaires afin de réduire au minimum le bruit émanant du chantier.

FAIT LE 11 OCTOBRE 2010

10/233 - Entreprise SACER

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône
VU, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-2212-2, et L-2214-4,

VU, le Code de la Santé Publique et notamment les articles R.1334-36 et R.1334-37, relatifs à la lutte contre le bruit

VU, l'arrêté préfectoral du 22 juin 2000, et notamment son article 5,
VU, la demande présentée le 5 octobre 2010 par l'entreprise SACER 28, chemin de Carrère-13730 SAINT VICTORET, qui sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de nuit, réfection de chaussée – Rue Roger Mathurin -13008 MARSEILLE-

matériel utilisé : raboteuse, scie a sol, camion cylindre, balayeuse, finisseur, compresseur

VU, l'avis favorable du Service de la Santé Publique et des Handicapés de la Ville de Marseille en date du 06 octobre 2010 (*sous réserve que les travaux bruyants soient faits avant 22h*).

VU, l'avis favorable du service réglementation de l'espace urbain en date du 5 octobre 2010

CONSIDERANT, que certains travaux ne peuvent être effectués que de nuit,

ARTICLE 1 L'entreprise SACER 28, chemin de Carrère-13730 SAINT VICTORET, qui sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de nuit, réfection de chaussée – rue Roger Mathurin- 13008 MARSEILLE-
matériel utilisé : raboteuse, scie a sol, camion cylindre, balayeuse, finisseur, compresseur

ARTICLE 2 Cette autorisation est valable pour les nuits du 26 octobre au 10 novembre 2010 de 20h30 à 5h30 (*une nuit durant cette période*).

ARTICLE 3 L'Entreprise responsable des travaux prendra toutes les mesures nécessaires afin de réduire au minimum le bruit émanant du chantier.

FAIT LE 11 OCTOBRE 2010

10/234 - Entreprise EUROVIA MEDITERRANEE

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-2212-2, et L-2214-4,

VU, le Code de la Santé Publique et notamment les articles R.1334-36 et R.1334-37, relatifs à la lutte contre le bruit

VU, l'arrêté préfectoral du 22 juin 2000, et notamment son article 5,

VU, la demande présentée le 2 août juillet 2010 par l'entreprise EUROVIA MEDITERRANEE sis 39 boulevard de la Cartonnerie 13396 Marseille Cedex 11, qui sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de nuit, réfection de la chaussée, rabotage et application enrobé – rue Fénélon/ bd Guidicelli - 13007Marseille-

matériel utilisé : raboteuse, finisseur, camions

VU, l'avis favorable du Service de la Santé Publique et des Handicapés de la Ville de Marseille en date du 6 octobre 2010 (*sous réserve que les travaux bruyants soient faits avant 22h*).

VU, l'avis favorable de la Subdivision Police Circulation et Stationnement en date du 4 octobre 2010.

CONSIDERANT, que certains travaux ne peuvent être effectués que de nuit,

ARTICLE 1 L'Entreprise EUROVIA MEDITERRANEE sis 39 boulevard de la Cartonnerie 13396 Marseille Cedex 11 est autorisée à effectuer des travaux de nuit, réfection de la chaussée – rue Fénélon/bd Guidicelli - 13007 Marseil le -
matériel utilisé : raboteuse, finisseur, camions

ARTICLE 2 Cette autorisation est valable du 11 octobre 2010 au 20 novembre de 21h00 à 5h00.

ARTICLE 3 L'Entreprise responsable des travaux prendra toutes les mesures nécessaires afin de réduire au minimum le bruit émanant du chantier.

FAIT LE 11 OCTOBRE 2010

10/235 - Entreprise A.G.S.T.P.

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-2212-2, et L-2214-4,

VU, le Code de la Santé Publique et notamment les articles R.1334-36 et R.1334-37, relatifs à la lutte contre le bruit

VU, l'arrêté préfectoral du 22 juin 2000, et notamment son article 5,

VU, la demande présentée le 5 octobre 2010 par l'entreprise A.G.S.T.P., sis 58, Route du Rove, le Creux du Loup - 13820 ENSUES LA REDONNE, qui sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de nuit, travaux changement de Trappes sur chambre F.T. – 19, rue Vacon – 13001 Marseille-

matériel utilisé : compresseur, marteau-piqueur

VU, l'avis favorable du Service de la Santé Publique et des Handicapés de la Ville de Marseille en date du 7 octobre 2010.

VU, l'avis favorable de la Subdivision Police Circulation et Stationnement en date du 6 octobre 2010.

CONSIDERANT, que certains travaux ne peuvent être effectués que de nuit,

ARTICLE 1 l'entreprise A.G.S.T.P., sis 58, Route du Rove, le Creux du Loup - 13820 ENSUES LA REDONNE, qui sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de nuit, travaux changement de Trappes sur chambre F.T. – 19, rue Vacon – 13001 Marseille- matériel utilisé : compresseur, marteau-piqueur

ARTICLE 2 Cette autorisation est valable pour les nuits du 18 octobre 2010 au 15 novembre 2010 de 20h30 à 6h

ARTICLE 3 L'Entreprise responsable des travaux prendra toutes les mesures nécessaires afin de réduire au minimum le bruit émanant du chantier.

FAIT LE 13 OCTOBRE 2010

10/236 - Entreprise GROUPEMENT CARI/UBER/MALET

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-2212-2, et L-2214-4,

VU, le Code de la Santé Publique et notamment les articles R.1334-36 et R.1334-37, relatifs à la lutte contre le bruit

VU, l'arrêté préfectoral du 22 juin 2000, et notamment son article 5,

VU, la demande présentée le 22 septembre 2010 par l'entreprise GROUPEMENT CARI/UBER/MALET, sis ZI 1ère Avenue -BP 88 Péage – 06513 CARROS CEDEX, qui sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de nuit, travaux : réalisation de la couche finale des enrobés définitifs – avenue des Caillols/ métro Fourragère/ concession Volkswagen - 13012 MARSEILLE -

matériel utilisé : finisseur- compacteur- camions (semi-remorque, camion de type 8x4, camions de type 6x4)

VU, l'avis favorable du Service de la Santé Publique et des Handicapés de la Ville de Marseille en date du 7 octobre 2010 (*sous réserve d'informer le voisinage avant le chantier et de procéder au broyage après 7h*).

VU, l'avis favorable de la Subdivision Police Circulation et Stationnement en date du 6 octobre 2010.

CONSIDERANT, que certains travaux ne peuvent être effectués que de nuit,

ARTICLE 1 l'entreprise GROUPEMENT CARI / UBER / MALET, sis ZI 1ère Avenue -BP 88 Péage – 06513 CARROS CEDEX, qui sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de nuit, travaux : réalisation de la couche finale des enrobés définitifs – avenue des Caillols / métro Fourragère / concession Volkswagen - 13012 MARSEILLE -

matériel utilisé : finisseur- compacteur- camions (semi-remorque, camion de type 8x4, camions de type 6x4)

ARTICLE 2 Cette autorisation est valable pour les nuits du 18 octobre au 22 octobre 2010 de 20h00 à 6h00.

(4 nuits durant cette période)

ARTICLE 3 L'Entreprise responsable des travaux prendra toutes les mesures nécessaires afin de réduire au minimum le bruit émanant du chantier.

FAIT LE 13 OCTOBRE 2010

AUTORISATIONS DE MUSIQUE ET MUSIQUE-DANCING**MOIS DE SEPTEMBRE 2010****D.G.P.P. - POLICE ADMINISTRATIVE****AUTORISATIONS DE MUSIQUE ET MUSIQUE DANCING****DU MOIS DE SEPTEMBRE 2010****AM : Autorisation de Musique d' Ambiance****AMA : Autorisation de Musique Amplifiée****AFET : Autorisation de Fermeture Exceptionnelle Tardive (jusqu' à)****Susp : Suspension**

| AUTORISATION N° | EXPLOITANTS | ETABLISSEMENTS | ADRESSES | AUTORISATIONS | |
|-----------------|----------------------------|-------------------------------|---|---------------|---------------------|
| | | | | délivrée le | période de validité |
| AM/146/2010 | ME BINEAU Edwige | LE BRASILIA | 22, rue Saint Saëns - 13001 | 02/09/2010 | 2 MOIS |
| AMA/177/2010 | MR MANO Patrice | LE WILTAS | 2, Bd Campourière - 13011 | 02/09/2010 | 2 MOIS |
| AM/221/2010 | MR OHANESSIAN Artak | BAR BELLEVUE | 78, Avenue du 24 Avril 1915 - 13012 | 02/09/2010 | 2 MOIS |
| AM/245/2010 | MR DAOUD Zouere | MELI MELO DI PASTA | 25, rue Emile Zola - 13009 | 02/09/2010 | 2 MOIS |
| AM/265/2010 | MR BOUQUET Olivier | GYM GRAND PAVOIS STAR FITNESS | 330, Avenue du Prado - 13008 | 02/09/2010 | 2 MOIS |
| AM/297/2010 | MR MIGIRDITCHIAN Florent | LE BORELY | 159, Avenue Clot Bey - 13008 | 02/09/2010 | 2 MOIS |
| AM/302/2010 | MR ZIREKIAN Armand | PRADO PLAZA | 173, Avenue du Prado - 13008 | 02/09/2010 | 2 MOIS |
| AM/316/2010 | MR ZEGAT Mohamed | SALON DE THE | 48, rue Petites Marie - 13001 | 02/09/2010 | 2 MOIS |
| AM/322/2010 | MR KAROUBI David | COMPTOIR DUGOMMIER | 14, Bd Dugommier - 13001 | 02/09/2010 | 2 MOIS |
| AM/326/2010 | MR MICKAIL Claude | LE MANUREVA III | 9, Avenue de Saint Menet-13011 | 02/09/2010 | 2MOIS |
| AM/334/2010 | MLLE JAMES Emilie | SALADBAR GREEN'IS BETTER | 65, Avenue Cantini - 13006 | 02/09/2010 | 2MOIS |
| AM/342/2010 | ME PALOMBO Marie-Christine | AU QUAI 68 | 336, Bd Chave - 13005 | 02/09/2010 | 2 MOIS |
| AM/343/2010 | MR ARAB Farid | SNACK MEDJ | 27, Bd Dugommier - 13001 | 02/09/2010 | 2 MOIS |
| AMA/413/2010 | ME CRESCENZO Annie | LE NEW PARADISE | 9/11, rue Sanctuaire - 13006 | 02/09/2010 | PERMANENTE |
| AM/417/2010 | MR GAURIES Elias Tony | LE PETIT PORT | Route des Goudes l'Escalette -13008 02/09/2010 | 02/09/2010 | 6 MOIS |
| AM/304/2010 | MR VICTOR Mathias | PASSAGE A MARSEILLE | 8, rue Sainte Victoire - 13006 | 06/09/2010 | 2 MOIS |
| AM/419/2010 | MR VIALLE Sébastien | LE MONTAIGNE | 1, rue Montaigne - 13012 | 06/09/2010 | 6 MOIS |
| AM/422/2010 | MR MERAD Reda | LE PERROQUET BLEU | 72, Bd des Dames - 13002 | 06/09/2010 | 6 MOIS |
| AEFT/427/2010 | MR CONNOLLY William | CONNOLLY CORNER | 2, Avenue de la Madrague 13008 | 06/09/2010 | 16/09/2010 |
| AM/424/2010 | MR QUERO Vincent | LA MANNE | 18, Bd de la Liberté - 13001 | 06/09/2010 | 14/09/2010 |
| AM/432/2010 | MR MENDY Roger | ZIGUINCHOR | 20, rue Pastoret - 13006 | 15/09/2010 | 6 MOIS |
| AM/437/2010 | MR MAHDID Idir | BRASSERIE DE LA POSTE | 214, Avenue Roger Salengro - 13015 | 15/09/2010 | 6 MOIS |
| AM/439/2010 | MR WISLEY Thierry | FLUNCH | Centre Commercial Grand Litt 13016 | 15/06/2010 | 6 MOIS |

| AUTORISATION N° | EXPLOITANTS | ETABLISSEMENTS | ADRESSES | AUTORISATIONS | |
|--------------------|--------------------------------|----------------------------------|--|---------------|------------------------|
| | | | | délivrée le | période de validité |
| AM/440/2010 | MR VALAT David | LE TURENNE | 141, Bd National - 13003 | 15/06/2010 | PERMANENTE |
| AM/441/2010 | ME NOP Narom | NEM SUSHI | 92, Bd de la Barasse - 13011 | 15/09/2010 | 6 MOIS |
| AM/443/2010 | ME CATANIA Annie | BAR DE LA POSTE | 164, Bd de la Libération - 13004 | 17/09/2010 | 6 MOIS |
| AM/444/2010 | MR FRACCALVIERI Vito | DELOUSS | 5, rue Dieudé - 13006 | 17/09/2010 | 6 MOIS |
| AM/445/2010 | MR HAMDANI Lotfi | BAR TABAC LOTO DES 2 AMIS | 59, rue d'Aubagne - 13001 | 17/09/2010 | 6 MOIS |
| AM/448/2010 | MR OLLIER Jean-Paul | L'ESCALE | 44, Bd de la Corderie - 13007 | 17/09/2010 | 1 AN |
| AM/333/2010 | MR TEBOURBI Hichem | LA PAUSE SANDWICH | 94, rue d' Aubagne - 13001 | 20/09/2010 | 2 MOIS |
| AM/349/2010 | MR TRUCHET Marc | LE NAUTICA DES GOUDES | 20, Avenue Désiré Pelaprat - 13008 | 20/09/2010 | 2 MOIS |
| AM/364/2010 | Mlle MOLINARI Amalia | HOLD EM | 76, Boulevard Tiboulen - 13008 | 20/09/2010 | 2 MOIS |
| AM/366/2010 | MR JOURDAN Maxime | BAR DU TELEPHONE | 109, Boulevard Vauban - 13006 | 20/09/2010 | 2 MOIS |
| AM/368/2010 | ME GOUIRAN Isabelle | CHEZ ISA ET HELLEN | 102, Boulevard Sylvabelle - 13006 | 20/09/2010 | 2 MOIS |
| AM/376/2010 | ME URIOS Martine | GRAND BAR PIERRE | 16, Place Félix Bonnet - 13006 | 20/09/2010 | 2 MOIS |
| AM/378/2010 | MR SEGUIN-CADICHE François | LA PERGOLA | 16, rue Saint François de Sales - 13004 | 20/09/2010 | 2 MOIS |
| AM/449/2010 | MR TRAN Nicolas | SUSHI AND WOK | 13, rue Pascal Ruinet - 13005 | 22/09/2010 | 6 MOIS |
| AM/453/2010 | ME VENTURA Marie- Christine | BAR TABACS LE BALTO | 86, rue Bernard Dubois 13001 | 28/09/2010 | 6 MOIS |
| AM/457/2010 | MR ABRARD Olivier | NOOI | 105, rue de Rome - 13006 | 28/09/2010 | 6 MOIS |
| AM/457/2010 | MR LE Yves | O'ZEN LA MER | 138, Avenue Pierre France - 13008 | 28/09/2010 | 6 MOIS |
| AM/176/2010 | MR ZIZZO Antoine | BAR DE LA SOURCE | 5, rue Glandevès - 13001 | 30/09/2010 | 2 MOIS |
| AM/337/2010 | MR ZEHAR Akim | LE GRAND BAR | 60, rue Alphonse Daudet - 13013 | 30/09/2010 | 2 MOIS |
| AM/357/2010 | MR BOIVIN Didier | BRASSERIE FERNANDEL | 72, Quai du Port - 13002 | 30/09/2010 | 2 MOIS |
| AM/352/2010 | MR GARSMEUR Lionel | CLUB HOUSE JARDIN DE THALASSA | 120, rue du Cd Rolland 13008 | 30/09/2010 | 2 MOIS |
| AM/377/2010 | MR SEGUIN-CADICHE François | LA SUITE LYCEENS | 10, rue Saint François de Sales – 13004 Marseille | 30/09/2010 | 2 MOIS |
| AMA/392/2010 | MR LAPEYRE Christian | OOGIE | 55, Cours Julien - 13006 | 30/09/2010 | 2 MOIS |
| AM/399/2010 | MR SATURNINI Laurent | LE RELAIS CORSE | 49, Avenue du Prado - 13006 | 30/09/2010 | 2 MOIS |
| AM/454/2010 | ME SCEMAMA Karine | ABBAYE DE LA COMMANDERIE | 20, rue Corneille - 13001 | 30/09/2010 | 2 MOIS |
| AM/455/2010 | MR BOUHBOUH Ismail | HONEY DIAMOND | 23, rue Docteur Jean Fiolle - 13006 | 30/09/2010 | 2 MOIS |
| AM/459/2010 | MR ANDRES Jean- Claude | COMPTOIR DEL | 1, Boulevard de la Blancarde - 13004 | 30/09/2010 | 6 MOIS |

PERMIS DE CONSTRUIRE

PERIODE DU 16 AU 30 SEPTEMBRE 2010

| N° DOSSIER | DATE DE DEPOT | NOM DU PETITIONNAIRE | | ADRESSE | SHON A CREER | NATURE DES TRAVAUX | DESTINATION |
|-------------------|---------------|----------------------------|-----------------------------|--|--------------|--|--------------------------------|
| 10 H 1077PC.P0 | 16/09/10 | Société Civile Immobilière | CARRE MAJOR | 1 RUE MAZENOD 13002 MARSEILLE | 6816 | Construction nouvelle | Habitation Bureaux Commerce |
| 10 H 1080PC.P0 | 16/09/10 | Mr | PASTOORS | 9 RUE DE LA COLLINE 13008 MARSEILLE | 83 | Travaux sur construction existante; Surelevation; Ga | Habitation |
| 10 H 1083PC.P0 | 17/09/10 | Mr et Mme | BONNET | 212 AV DE LA PANOUSE 13009 MARSEILLE | 106 | Construction nouvelle | Habitation |
| 10 H 1084PC.P0 | 17/09/10 | Mr | PEYROU | 212 AV DE LA PANOUSE 13009 MARSEILLE | 106 | Construction nouvelle | Habitation |
| 10 H 1086PC.P0 | 17/09/10 | Société | AREVA IMMOBILIER | 219 AV DE LA PANOUSE 13009 MARSEILLE | 0 | Travaux sur construction existante | |
| 10 H 1087PC.P0 | 17/09/10 | Mr | ROSSI | 6 AV DESAUTEL 13009 MARSEILLE | 0 | | |
| 10 H 1093PC.P0 | 20/09/10 | Association | JEUNESSE LOUBAVITCH | 342 BD DE SAINTE MARGUERITE 13009 MARSEILLE | 0 | | |
| 10 H 1094PC.P0 | 21/09/10 | Mr | BOUZAMMIT | 59 RUE PIERRE ALBRAND 13002 MARSEILLE | 0 | Travaux sur construction existante | |
| 10 H 1107PC.P0 | 24/09/10 | Administration | VILLE DE MARSEILLE STB SUD | 10 BD PIOT 13008 MARSEILLE | 268 | Construction nouvelle | Service Public |
| 10 H 1112PC.P0 | 24/09/10 | Mr | SEROR | 9 AV MIREILLE 13009 MARSEILLE | 0 | | |
| 10 H 1114PC.P0 | 24/09/10 | Administration | PAOLI CALMETTES | 232 BD DE ST MARGUERITE 13009 MARSEILLE | 0 | | |
| 10 H 1120PC.P0 | 27/09/10 | Mr | JORSIN | 20 AVE DE LA PINEDE 13009 MARSEILLE | 0 | | |
| 10 H 1129PC.P0 | 29/09/10 | Mr | ZAGHDOUN | 66 BD GILLIBERT 13009 MARSEILLE | 0 | | |
| 10 H 1130PC.P0 | 29/09/10 | Mr | TRAN | 80 TRA DE CARTHAGE 13008 MARSEILLE | 0 | | |
| 10 J 1085PC.P0 | 17/09/10 | Société Civile Immobilière | QUICK INVEST FRANCE | AVE DE SAINT MENET 13011 MARSEILLE | 82 | Travaux sur construction existante | Commerce |
| 10 J 1089PC.P0 | 20/09/10 | Mme | MANCEBO | 171 RTE DES 3 LUCS - IMPASSE GERIN 13011 MARSEILLE | 0 | Construction nouvelle; Garage | |
| 10 J 1095PC.P0 | 21/09/10 | Société Civile Immobilière | MEDITERRANEE - C/O PROMOGIN | 1-5 MTE DES CAMOINS 13011 MARSEILLE | 3512 | Construction nouvelle | Habitation |
| 10 J 1097PC.P0 | 21/09/10 | Société Anonyme | D'HLM PHOCEENNE D'HABITAION | BD HILARION BOEUF 13010 MARSEILLE | 4750 | Construction nouvelle | Habitation |
| 10 J 1100PC.P0 | 22/09/10 | Société Anonyme | MACDONALD'S FRANCE SA | ANGLE DELA RD4 (AVENUE FRANCOIS CHARDIGNY) ET RD2c (ROUTE DE LA SABLIERE) 13011 MARSEILLE | 290 | Travaux sur construction existante | Commerce; |
| 10 J 1104PC.P0 | 23/09/10 | Mr | RUFFINENGO | 10 BD DES PINS QRT LA MILLIERE 13011 MARSEILLE | 98 | Garage | Habitation |

| N° DOSSIER | DATE DE DEPOT | NOM DU PETITIONNAIRE | | ADRESSE | SHON A CREER | NATURE DES TRAVAUX | DESTINATION |
|-------------------|---------------|-------------------------------------|-------------------------------------|--|--------------|---------------------------------------|------------------|
| 10 J 1106PC.P0 | 24/09/10 | Mr | KAOUACHI | 49 AV DE LA TIMONE 13010 MARSEILLE | 0 | | |
| 10 J 1108PC.P0 | 24/09/10 | Société par Action Simplifiée | OJREL | 0 AV ALLEE DE LA ROUGUIERE 13011 MARSEILLE | 1005 | | Bureaux Entrepôt |
| 10 J 1117PC.P0 | 27/09/10 | Mr et Mme | ABRAHAMIAN | 27 BD DES OLIVETTES 13011 MARSEILLE | 36 | Garage | Habitation |
| 10 J 1121PC.P0 | 28/09/10 | Mr | WENTZEL | 16 AV DE VIENNE 13011 MARSEILLE | 0 | | |
| 10 J 1125PC.P0 | 28/09/10 | Mr | DOMINICI | RTE DE RUISSATEL 13011 MARSEILLE | 93 | Construction nouvelle | Habitation |
| 10 J 1131PC.P0 | 30/09/10 | EURL | KAUFMAN ET BROAD MEDITERRANEE | RUE ALFRED CURTEL/BD LAZER/BD ST JEAN 13010 MARSEILLE | 0 | | |
| 10 K 1082PC.P0 | 17/09/10 | Mr | PERRENOUD | 63 TRA DU MAROC 13012 MARSEILLE | 112 | Construction nouvelle | Habitation |
| 10 K 1090PC.P0 | 20/09/10 | Mr | GUASP | 82 RTE D ENCO DE BOTTE 13012 MARSEILLE | 0 | Construction nouvelle | |
| 10 K 1091PC.P0 | 20/09/10 | Mr | FABRE | 4 RUE PIGNOL 13007 MARSEILLE | 931 | Construction nouvelle;Garage | Habitation |
| 10 K 1101PC.P0 | 22/09/10 | Mr | ARNAUD | 9 BD DE L AVENIR 13012 MARSEILLE | 52 | Construction nouvelle | Habitation |
| 10 K 1105PC.P0 | 24/09/10 | Mr | FALDUTO | 9 RUE MODESTE 13004 MARSEILLE | 0 | | |
| 10 K 1110PC.P0 | 24/09/10 | Mr | VERNIER | 10 RUE MONGES 13004 MARSEILLE | 0 | | |
| 10 K 1115PC.P0 | 27/09/10 | Mr et Mme | SAVIO | 78 TRA DU MAROC 13012 MARSEILLE | 130 | Construction nouvelle | Habitation |
| 10 K 1116PC.P0 | 27/09/10 | Mr et Mme | PERPIGNANI | 45 BD MARIUS RICHARD 13012 MARSEILLE | 0 | | |
| 10 K 1119PC.P0 | 27/09/10 | Mr et Mme | DAO | 13 CHE DES SABLES JAUNES 13012 MARSEILLE | 0 | | |
| 10 K 1123PC.P0 | 28/09/10 | Mr | MESSINA | 7 BD FERDINAND NEGRO 13012 MARSEILLE | 0 | | |
| 10 K 1124PC.P0 | 28/09/10 | Mr | SIMOES | 13 IMP MATURO 13007 MARSEILLE | 0 | | |
| 10 K 1135PC.P0 | 30/09/10 | Mr | MOLZINO | 31 TSSE DE LA MARTINE 13012 MARSEILLE | 0 | | |
| 10 M 1078PC.P0 | 16/09/10 | Mr et Mme | HERRADA | 44 CHE DE LA GRAVE 13013 MARSEILLE | 154 | Construction nouvelle;Garage | Habitation |
| 10 M 1079PC.P0 | 16/09/10 | Mr | MARGUERITE | 1 LOT LA BASTIDES DES OLIVIERS 13013 MARSEILLE | 101 | Construction nouvelle | Habitation |
| 10 M 1081PC.P0 | 17/09/10 | Mr | BACCOU | 3 LOT LA BASTIDE DES OLIVIERS 13013 MARSEILLE | 117 | Construction nouvelle | Habitation |
| 10 M 1092PC.P0 | 20/09/10 | Mr | PIC | CHE DU CAVAOU LOTISSEMENT LE CLOS DE LA BALME N°2 13013 MARSEILLE | 131 | Construction nouvelle;Garage | Habitation |
| 10 M 1099PC.P0 | 21/09/10 | Société d'Economie Mixte | MARSEILLE HABITAT | 24 MTE DES ACCOULES 13002 MARSEILLE | 11 | Travaux sur construction existante | Habitation |

| N° DOSSIER | DATE DE DEPOT | NOM DU PETITIONNAIRE | | ADRESSE | SHON A CREER | NATURE DES TRAVAUX | DESTINATION |
|-------------------|---------------|-------------------------------------|------------------------------|---|--------------|---------------------------------------|-------------|
| 10 M 1102PC.P0 | 22/09/10 | Mr | ANTON | 16 AV JULIEN 13013 MARSEILLE | 95 | Extension;Surelevation | Habitation |
| 10 M 1111PC.P0 | 24/09/10 | Mr | BONNET | CH DU CAVAOU LOTISSEMENT LE CLOS DE LA BALME 113013 MARSEILLE 13013 MARSEILLE | 131 | Construction nouvelle;Garage | Habitation |
| 10 M 1122PC.P0 | 28/09/10 | Mr | BOUNAUD | 73 CHE DE PARTY 13013 MARSEILLE | 38 | Travaux sur construction existante | Habitation |
| 10 M 1126PC.P0 | 28/09/10 | Société Civile Immobilière | BEAUJOUR | 13 RUE BEAUJOUR 13006 MARSEILLE | 492 | Construction nouvelle | Habitation |
| 10 M 1127PC.P0 | 29/09/10 | Société Civile Immobilière | MEDITERRANEE C/O PROMOGIM | CHE DE LA MARE 13013 MARSEILLE | 8526 | Construction nouvelle | Habitation |
| 10 M 1132PC.P0 | 30/09/10 | Association | DIOCESAINE DE MARSEILLE | 59 AV SAINT JUST / 184 CH DES CHUTES LAVIES 13013 MARSEILLE | 3199 | Construction nouvelle | Habitation |
| 10 M 1133PC.P0 | 30/09/10 | Association | DIOCESAINE | 59 AV SAINT JUST 13013 MARSEILLE | 5198 | Construction nouvelle | Habitation |
| 10 N 1088PC.P0 | 17/09/10 | Mr | FINA | 17 BD DU 7EM TIRAILLEUR ALGERIEN 13015 MARSEILLE | 112 | Construction nouvelle | Habitation |
| 10 N 1098PC.P0 | 21/09/10 | Mr | AIT AMMAR | 118 BD DE LA SAVINE 13015 MARSEILLE | 77 | Travaux sur construction existante | Habitation |
| 10 N 1103PC.P0 | 22/09/10 | Société Civile Immobilière | DE LYON | 11 IMP LOUIS DIDIER 13015 MARSEILLE | 214 | Construction nouvelle | Habitation |
| 10 N 1109PC.P0 | 24/09/10 | Mr | HAMIMID | 10 BD DES MURIERS 13015 MARSEILLE | 32 | Travaux sur construction existante | Habitation |
| 10 N 1113PC.P0 | 24/09/10 | Société par Action Simplifiée | LOGETRA | 14 BD LOUIS GUICHOUX 13014 MARSEILLE | 34 | Travaux sur construction existante | Habitation |
| 10 N 1118PC.P0 | 27/09/10 | Mme | ATTANEE | 78 CHE DU VALLON DES PINS 13015 MARSEILLE | 0 | Travaux sur construction existante | |
| 10 N 1128PC.P0 | 29/09/10 | Mr | BELAROUSSI | 27 LOTISSEMENT LES TERRASSES DU VALLON 13015 MARSEILLE | 200 | Construction nouvelle | Habitation |
| 10 N 1134PC.P0 | 30/09/10 | Société par Action Simplifiée | SIFER PROMOTION | 81 CHE DE BERNEX 13016 MARSEILLE | 3361 | Construction nouvelle | Habitation |

PERIODE DU 1^{ER} AU 15 OCTOBRE 2010

| N° DOSSIER | DATE DE DEPOT | NOM DU PETITIONNAIRE | | ADRESSE | SHON A CREER | NATURE DES TRAVAUX | DESTINATION |
|-------------------|---------------|-------------------------------|-------------------------------------|--|--------------|--|----------------|
| 10 H 1138PC.P0 | 01/10/10 | Mme | ROSATI | 38 RUE ENJOUVIN 13009 MARSEILLE | 23 | Aménagement intérieur | Habitation |
| 10 H 1151PC.P0 | 06/10/10 | Mr | BENSOUSSAN | 3 AVE DES MIMOSAS 13009 MARSEILLE | 0 | | |
| 10 H 1153PC.P0 | 06/10/10 | Mme | CHOHRA | 13 RUE MIRONE 13009 MARSEILLE | 0 | | |
| 10 H 1154PC.P0 | 06/10/10 | Mr | ROCHE | 27 AV DE LA GDE BASTIDE 13009 MARSEILLE | 0 | | |
| 10 H 1157PC.P0 | 07/10/10 | Association | FONDATION ERRAHMANIA | 9 AV CAMILLE PELLETAN 13002 MARSEILLE | 0 | | |
| 10 H 1162PC.P0 | 08/10/10 | Mr et Mme | FERRI | 1 BD CAUVIN 13009 MARSEILLE | 0 | | |
| 10 H 1178PC.P0 | 13/10/10 | Mutuelle | GRAND CONSEIL DE LA MUTUALITE | 89 BD DU SABLIER 13008 MARSEILLE | 0 | | |
| 10 H 1181PC.P0 | 14/10/10 | Mr | KONRAT | 36 CHE DU MAUVAIS PAS 13008 MARSEILLE | 0 | | |
| 10 H 1182PC.P0 | 14/10/10 | Mr | GARAU | 6 TRA SAINT MICHEL 13008 MARSEILLE | 36 | Travaux sur construction existante; Extension | Habitation |
| 10 H 1186PC.P0 | 15/10/10 | Mr | GAUTHIER | 2 RUE CAMBACERES 13009 MARSEILLE | 0 | | |
| 10 H 1193PC.P0 | 15/10/10 | Mr | VIGNOLI | 295 BD PERIER (295 BIS) 13008 MARSEILLE | 0 | | |
| 10 J 1146PC.P0 | 05/10/10 | Mme | JOUANNAUX | 86 BD DES CIGALES 13011 MARSEILLE | 122 | Construction nouvelle | Habitation |
| 10 J 1159PC.P0 | 07/10/10 | Société Civile Immobilière | M3 | 195 RTE DES TROIS LUCS LE GALLO 13011 MARSEILLE | 351 | Construction nouvelle | Commerce |
| 10 J 1173PC.P0 | 11/10/10 | Mr | LLUIS | 11 CHE DE LA CLUE LOT LES PARFUMS DE LA TREILLE N°12 13011 MARSEILLE | 40 | Travaux sur construction existante; Extension | Habitation |
| 10 K 1141PC.P0 | 04/10/10 | Mr | SIMON | 4 AV BEAU PLAN 13012 MARSEILLE | 0 | | |
| 10 K 1145PC.P0 | 04/10/10 | Société Anonyme | REGIONALE DE L'HABITAT | 14 RUE ALBE 13004 MARSEILLE | 0 | Travaux sur construction existante; | |
| 10 K 1148PC.P0 | 05/10/10 | Société Civile Immobilière | MARCA | 4 PLC SAINT EUGENE 13007 MARSEILLE | 43 | Travaux sur construction existante; Extension;Aména | Habitation |
| 10 K 1158PC.P0 | 07/10/10 | Ville de Marseille | DGVE/DCRE/ST B-NORD EST | 1-3 RUE ELEMIR BOURGES 13004 MARSEILLE | 103 | Construction nouvelle; | Service Public |
| 10 K 1160PC.P0 | 07/10/10 | Mr | MOULET | 63 BD SYLVESTRE LOT A 13012 MARSEILLE | 139 | Construction nouvelle;Garage; | Habitation |

| N° DOSSIER | DATE DE DEPOT | NOM DU PETITIONNAIRE | | ADRESSE | SHON A CREER | NATURE DES TRAVAUX | DESTINATION |
|-------------------|---------------|--|--|--|--------------|---|------------------------|
| 10 K 1164PC.P0 | 08/10/10 | Mr | PRIEUR | 64 RUE DU VALLON DES AUFFES 13007 MARSEILLE | 10 | Travaux sur construction existante; Extension;Garage | Habitation |
| 10 K 1165PC.P0 | 08/10/10 | Société à Responsabilité Limitée | LUGO PROMOTION | 2 à 8 RUE PASCAL RUINAT / 377 RUE ST PIERRE 13005 MARSEILLE | 3044 | Construction nouvelle;Garage; Démolition Totale; | Habitation ; |
| 10 K 1166PC.P0 | 08/10/10 | Société Civile Immobilière | FRANSOLIVE | 35/37 RUE DE LA CAPITALE 13007 MARSEILLE | 81 | Travaux sur construction existante; Extension;Surel | Habitation |
| 10 K 1174PC.P0 | 11/10/10 | Mme | MAILLET | 2 CHE DE FONDACLE 13012 MARSEILLE | 0 | | |
| 10 K 1175PC.P0 | 13/10/10 | Mr | VINET | 11 BD DAHDAH 13004 MARSEILLE | 0 | | |
| 10 K 1185PC.P0 | 14/10/10 | Mr | CAULIER | 29 VALLON DE LA BAUDILLE 13007 MARSEILLE | 0 | | |
| 10 K 1189PC.P0 | 15/10/10 | Mr et Mme | GABRIELLE | 58 ALL DES VAUDRANS 13012 MARSEILLE | 0 | | |
| 10 K 1192PC.P0 | 15/10/10 | Mr | MOULET | 63 BD SYLVESTRE 13012 MARSEILLE | 0 | | |
| 10 M 1142PC.P0 | 04/10/10 | Mr | TAVIAN | 88 TRAV DES PLATRIERES 13013 MARSEILLE | 108 | Construction nouvelle | Habitation |
| 10 M 1143PC.P0 | 04/10/10 | Mr | MALRIC CHEZ SUD REALISATIONS - CITERAMA | 0 BD GASTON CREMIEUX / LOT LE SOLEIL LOT N 5 13013 MARSEILLE | 139 | Construction nouvelle;Garage | Habitation |
| 10 M 1149PC.P0 | 05/10/10 | Mr et Mme | HERRADA | 44 CHE DE LA GRAVE 13013 MARSEILLE | 155 | Construction nouvelle;Garag; | Habitation |
| 10 M 1152PC.P0 | 06/10/10 | Société Civile Immobilière | DES TROIS ROIS | 50 RUE DES TROIS ROIS 13006 MARSEILLE | 48 | Travaux sur construction existante;Autres annexes | Habitation |
| 10 M 1156PC.P0 | 06/10/10 | Mr | SOKIKIAN | 14 RUE DU VALLON MONTEBELLO 13006 MARSEILLE | 337 | Travaux sur construction existante | Habitation |
| 10 M 1161PC.P0 | 07/10/10 | Société Civile Immobilière | MEDITERRANEE C/O PROMOGIM | 49-51 RUE DE VILLAGE 13006 MARSEILLE | 4213 | Construction nouvelle; Démolition Totale | Habitation Commerce |
| 10 M 1170PC.P0 | 11/10/10 | Mr | BOCCHECIAMPE | TSSE GRANDJEAN 13013 MARSEILLE | 114 | Construction nouvelle;Garage | Habitation |
| 10 M 1176PC.P0 | 13/10/10 | Société | MARSEILLE HABITAT | 41 BD VAUBAN 13006 MARSEILLE | 646 | Construction nouvelle | Habitation |
| 10 M 1183PC.P0 | 14/10/10 | Mr | STROUC | 26 BD BERNARD VERGER 13013 MARSEILLE | 120 | Construction nouvelle;Garage | Habitation |
| 10 M 1184PC.P0 | 14/10/10 | Mr | STROUC | 26 BD BERNARD VERGER 13013 MARSEILLE | 0 | | |
| 10 M 1187PC.P0 | 15/10/10 | Mr | BOUSTELITANE | 17 BD CURIE 13013 MARSEILLE | 0 | | |
| 10 M 1188PC.P0 | 15/10/10 | Mr | MARTIN | 2 BD DE FRUCTIDOR 13013 MARSEILLE | 0 | | |

| N° DOSSIER | DATE DE DEPOT | NOM DU PETITIONNAIRE | | ADRESSE | SHON A CREER | NATURE DES TRAVAUX | DESTINATION |
|-------------------|---------------|----------------------------------|----------------|--|--------------|------------------------------------|----------------------------|
| 10 M 1190PC.P0 | 15/10/10 | Mme | FORESTIER | 14 RUE BONNEFOY 13006 MARSEILLE | 0 | | |
| 10 N 1136PC.P0 | 01/10/10 | Mr | DECOME | 20 RUE BOISSELOT 13014 MARSEILLE | 0 | | |
| 10 N 1137PC.P0 | 01/10/10 | Mr | BEGAGA | 26 CHE DU MARINIER 13016 MARSEILLE | 135 | Construction nouvelle | Habitation |
| 10 N 1140PC.P0 | 01/10/10 | Mme | SABEUR | 275 CHE DE LA PELOUQUE 13016 MARSEILLE | 68 | Construction nouvelle | Habitation |
| 10 N 1144PC.P0 | 04/10/10 | Société Civile Immobilière | ARTHUR MICHAUD | 6 BD ARTHUR MICHAUD 13015 MARSEILLE | 0 | | |
| 10 N 1147PC.P0 | 05/10/10 | Mr | LONGO | 40 MTE DES IRIS 13016 MARSEILLE | 0 | Démolition Partielle | |
| 10 N 1150PC.P0 | 06/10/10 | Société Civile Immobilière | JONATHAN | 210 AV DES AYGALADES ZI LA LAUZIERE 13015 MARSEILLE | 1705 | | Bureaux Commerce Industrie |
| 10 N 1168PC.P0 | 08/10/10 | Mr et Mme | REYNAUD | 151 bd MARIUS BREMOND 13015 MARSEILLE | 140 | Construction nouvelle | Habitation |
| 10 N 1169PC.P0 | 11/10/10 | Mr et Mme | AMARA | 383 AV DE ST ANTOINE 13015 MARSEILLE | 86 | Construction nouvelle; | Habitation |
| 10 N 1171PC.P0 | 11/10/10 | Mr | HAMIMID | 10 BD DES MURIERS 13015 MARSEILLE | 0 | Travaux sur construction existante | |
| 10 N 1172PC.P0 | 11/10/10 | Mr | SOTTEAU | 225 CHE DE LA PELOUQUE 13016 MARSEILLE | 0 | | |
| 10 N 1180PC.P0 | 14/10/10 | Mrs et Mmes | MACCAFERRI | 16 AV DES GLAIEULS 13014 MARSEILLE | 140 | | Habitation |
| 10 N 1191PC.P0 | 15/10/10 | Société à Responsabilité Limitée | SBC | 3 BD DE LUNEL 13015 MARSEILLE | 0 | | |

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU 21 JUIN 2010**

VILLE DE MARSEILLE

REPUBLIQUE FRANCAISE

CONSEIL MUNICIPAL

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
du 21 juin 2010
Compte rendu in extenso**

La Séance est ouverte à 8 h 30, sous la présidence de M. Jean-Claude GAUDIN, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône.

* * *

Monsieur le Maire.- La séance est ouverte.

Mes chers collègues, je vous propose de procéder à

l'appel.

(Mlle PUSTORINO procède à l'appel)

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

ALLEGRINI ♦ ALLIBERT ♦ ANDRIEUX ♦ ASSANTE ♦ BARLES ♦ BENARIOUA ♦ BERNARDI ♦ BIAGGI ♦ BLUM ♦ BOET ♦ BOULAINSEUR ♦ BOURGAT ♦ BOYER ♦ BRAMANTI ♦ CAMERA ♦ CARADEC ♦ CASANOVA ♦ CASELLI ♦ CHAMASSIAN ♦ CHANTELOT ♦ COPPOLA ♦ D'ESTIENNE D'ORVES ♦ DIAMANTI ♦ DUTOIT ♦ FRANCESCHI ♦ FRUCTUS ♦ GAUDIN ♦ GAUNET-ESCARRAS ♦ GHALI ♦ GILLES ♦ GINER ♦ GOY ♦ HERMANN ♦ HONDE ♦ HOVSEPIAN ♦ HUGON ♦ IMBERT ♦ LOTA ♦ MALRAIT ♦ MARANDAT ♦ MARI ♦ MARRONE-LEVONIAN ♦ C MASSE ♦ F MASSE ♦ MENNUCCI ♦ MIRON ♦ MOLL ♦ MORAIN ♦ MOUKOMEL ♦ MULLER ♦ MUSELIER ♦ NARDUCCI ♦ OLMETA ♦ PADOVANI ♦ PALMIERI ♦ PARAKIAN ♦ PASQUINI ♦ PELLICANI ♦ PIETRI ♦ PIGAMO ♦ PONCET-RAMADE ♦ POZMENTIER-SPORTICH ♦ PUSTORINO ♦ REAULT ♦ REMADNIA-PREZIOSI ♦ REY ♦ SAID ♦ SERVANT ♦ SPERLING ♦ SUSINI ♦ TEISSIER ♦ TIAN ♦ TOURRET ♦ VALLETTE ♦ VANELLE ♦ VARESE ♦ VENTURINO ♦ VIARD ♦ VLASTO ♦ ZAOUY ♦ ZAYAN ♦ ZENOU ♦ ZERIBI ♦ ZOUAGHI.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

BARTHELEMY ♦ BOUALEM ♦ BOULESTEIX ♦ BRYA ♦ ROUZAUD ♦ SPORTIELLO-BERTRAND ♦ WEYGAND.

Etaient représentés Mesdames et Messieurs :

BABOUCHIAN par CASANOVA ♦ BOULAY par BARLES ♦ CARREGA par GILLES ♦ DINOCERA par BLUM ♦ DUTTO par HONDE ♦ MILHAUD par MORAIN ♦ ORTIZ par DUTOIT ♦ ROATTA par GAUDIN ♦ ROCCA SERRA par SUSINI ♦ VASSAL par ALLEGRINI.

* * *

Monsieur le Maire.- Mes chers collègues, nous allons procéder à l'examen de l'ordre du jour, mais tout d'abord, je vous demande de bien vouloir adopter la procédure d'urgence sur les rapports 207 et 208, conformément à l'article L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

* * *

1 - Approbation du procès-verbal de la séance du 10 mai 2010

Monsieur le Maire.- Avez-vous des observations à formuler sur ce procès-verbal ?

(Aucune observation)

Le procès-verbal de la séance du 10 mai 2010 est approuvé.

* * *

2 – Compte rendu de décisions

Monsieur le Maire.- Avez-vous des observations à formuler sur le compte rendu de décisions ?

10/32/DAFP Délégation du droit de préemption à la société URBANIS AMENAGEMENT pour l'acquisition de huit lots de copropriété sis 153-155, rue de Lyon, 13015 Marseille, cadastrée quartier de la Cabucelle section H n°101.
(L.2122-22-15°-L.2122-23)
(Sans observation)

* * *

10/34/MUSEES Prix de vente unitaire des catalogues intitulés "Luna Proxima-Henri Lewis", "huit photographes - huit musées", "John Coplans, auto-portraits", "Suzanne Lafont", "Marseille - Marseilles, photographies d'Yves Jeanmougin", dans le cadre de l'exposition "Années 80, un parcours photographique dans les collections du FRAC-PACA et du MAC, Musée d'Art Contemporain de Marseille", organisée du 31 mars au 23 mai 2010 au MAC.
(L.2122-22-15°-L.2122-23)
(Sans observation)

* * *

10/35/DGAC Prix de vente de la publication Marseille au Moyen-Age, entre Provence et Méditerranée, réalisée dans le cadre de l'exposition La Ville oubliée, Marseille au Moyen-Age.
(L.2122-22-2°-L.2122-23)
(Sans observation)

* * *

10/36/DGAJ Action en justice au nom de la Commune de Marseille devant le Tribunal d'Instance de Paris.
(L.2122-22-16°-L.2122-23)
(Sans observation)

* * *

10/37/DGAJ Note d'honoraires et de frais présentée par Maître François ROSENFELD, Avocat au Barreau de Marseille.
(L.2122-22-11°-L.2122-23)
(Sans observation)

* * *

10/38/DAFP Préemption exercée par la Ville de Marseille d'un appartement et d'une cave situés Chemin de la Bigotte, bâtiment H du Parc Kallisté 13015 Marseille, cadastrés sous le n°115 de la section C de Notre-Dame Limite.
(L.2122-22-15°- L.2122-23)
(Sans observation)

* * *

10/39/DAFP Préemption exercée par la Ville de Marseille d'un appartement et d'une cave situés Chemin de la Bigotte, bâtiment B du Parc Kallisté, 13015 Marseille, cadastrés sous le n°115 de la section C de Notre-Dame Limite.
(L.2122-22-15°-L.2122-23)
(Sans observation)

* * *

10/40/MUSEES Gratuité dans les musées de Marseille le mercredi 14 avril 2010.
(L.2122-22-2°- L.2122-23)
(Sans observation)

* * *

10/41/MUSEES Prix de vente unitaire du catalogue intitulé "Le voyage d'Osmond Romieux au Levant - Beyrouth et le Mont Liban (1860-1861)", de l'affiche petit modèle et de la carte postale diffusées dans le cadre de l'exposition du même nom, organisée du 22 avril au 30 août 2010 au Musée d'Histoire de Marseille.
(L.2122-22-2°-L.2122-23)
(Sans observation)

* * *

10/43/CONT Musée Cantini - Dépôt de plainte avec constitution de partie civile.
(L.2122-22-16°-L.2122-23)
(Sans observation)

* * *

10/44/CONT Note d'honoraires et de frais présentée par Maître Myriam GRECO, Avocate.
(L.2122-22-11°-L.2122-23)
(Sans observation)

* * *

10/45/CONT Action en justice au nom de la Commune de Marseille devant la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence.
(L.2122-22-16°-L.2122-23)
(Sans observation)

* * *

10/46/DGUH Mémoires de débours et honoraires présentés par la SCP Jean-Paul Decorps, Isabelle Decorps, Arnaud Decorps et Laurent Serri, notaires associés, membres du Conseil Judiciaire de la Ville de Marseille.
(L.2122-22-11°-L.2122-23)
(Sans observation)

* * *

10/47/DGUH Mémoires de débours et honoraires présentés par la SCP Hervé Santelli, Philippe Girard, Noël Durand, Mathieu Durand, Olivier Santelli, Dimitri de Roudneff et Martine Aflalou, notaires associés, membres du Conseil Judiciaire de la Ville de Marseille.
(L.2122-22-11° - L.2122-23)
(Sans observation)

* * *

3 – Informations au Conseil Municipal

- Note d'information relative à la Dotation de Solidarité Urbaine et la Dotation de Développement Urbain 2009.

* * *

- Rapport sur la Mission d'Information et d'Evaluation sur les Périmètres de restauration Immobilière.

* * *

Monsieur le Maire.- Il y a des informations au Conseil Municipal, je pense que tout le monde en a pris connaissance.

Il y a notamment le rapport de la Mission sur les PRI, on a dit que l'on commençait par cela, pour dix minutes pour chaque Groupe, rajoutées au temps de parole.

* * *

- Rapport sur la Mission d'Information et d'Evaluation sur les Périmètres de Restauration Immobilière.

Monsieur MORAINÉ.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, c'est l'opposition qui a demandé cette Mission d'Evaluation et d'Information sur les Périmètres de Restauration Immobilière, et la morale, s'il y en a une, de cette Mission, c'est celle de l'arroseur arrosé ! Et aujourd'hui, celui qui est tout mouillé, c'est M. MENNUCCI ! En fait, mes chers collègues, il nous faudrait presque le remercier, même s'il ne l'a pas fait exprès, parce que cette Mission a permis de démontrer deux choses très intéressantes, même si elles sont d'inégales importances.

Cette Mission a permis de démontrer d'abord que Monsieur le Président du Groupe Socialiste, s'il aime beaucoup avoir sa tête dans les journaux, en tout cas n'aime guère avoir son nez dans les dossiers. Monsieur le Maire, mes chers collègues, c'est lui l'accusateur professionnel qui a exigé la création de cette Mission. C'est lui le dénonciateur véhément qui a vilipendé les PRI et c'est lui qui, se rêvant en Fouquier-Tinville du Vieux-Port, a requis urbi et orbi la comparution des responsables de la société Marseille Aménagement. Et c'est lui, mes collègues de la commission en sont témoins, qui arrive 45 minutes en retard à la 1^{ère} réunion. C'est lui le mauvais élève qui sèche la seconde. C'est lui encore qui quitte la 3^e réunion au milieu. C'est lui qui n'assiste même pas à l'audition de Marseille Aménagement qu'il avait demandée. Et c'est lui qui ne participe qu'à la moitié de la dernière séance... Oui, cela intéresse tout le monde, sauf vous, évidemment !

Heureusement, Monsieur le Maire, mes chers collègues, que les élus de la majorité, et je veux remercier M. TIAN, Mme VLASTO, Mme LOTA, Mme BIAGGI et Mme FRUCTUS, ont participé activement au travail de la Mission, en compagnie de certains collègues de l'opposition, et je veux citer Mme MOUKOMEL et M. PELLICANI. En fait, M. MENNUCCI est toujours en avance devant la presse, mais toujours en retard pour le travail au service des Marseillais !

Monsieur le Maire, si cette Mission s'est retournée contre son procureur de pacotille, c'est aussi parce qu'elle a permis de démontrer, et cela, c'est le plus important bien sûr, que la politique de restauration immobilière conduite depuis 1993 a donné des résultats positifs.

Il faut bien comprendre, mes chers collègues, que derrière cette notion un peu absconse, se cache une notion qui n'est pas une invention de la Droite marseillaise. C'est un outil, et seulement un outil, créé par le législateur pour permettre la rénovation d'un habitat très dégradé et c'est un outil qui a été utilisé dans les communes de Droite comme dans celles de Gauche. Pour simplifier, c'est un outil qui mêle la carotte et le bâton pour convaincre les propriétaires de rénover leurs logements. Le bâton, c'est la menace de l'expropriation, dont on verra qu'elle a été très peu utilisée contrairement à ce qui a été dit, et la carotte, c'est l'incitation fiscale.

Il faut ensuite rappeler aux oublieux de nature, Monsieur le Maire, que vous n'êtes pas le créateur des PRI marseillais, puisqu'ils ont été mis en place par votre prédécesseur, M. VIGOUROUX, et son Adjoint en charge, M. CRISTOFOL : le PRI Thubaneau en septembre 1992, le PRI Vieille Charité en mars 1993 et le PRI Centre-Ville, qui a englobé le premier, le 27 février 1995. Donc, au moment de la première victoire des listes GAUDIN-MUSELIER, au mois de juin 1995, les PRI étaient déjà en place, tous en place !

Et lors de cette création, mes chers collègues, par la Municipalité VIGOUROUX, personne sur les bancs de la Gauche ne s'est opposé à leur mise en œuvre. Les Communistes se sont abstenus et des personnalités Socialistes aussi éminentes que M. PEZET, M. LOO, M. WEYGAND, M. GUERINI, ou M. MENNUCCI – j'ai gardé le meilleur pour la fin –, ont voté pour la création de ces PRI. A l'époque, ces élus n'ont pas fait ce choix par libéralisme échevelé ; ils l'ont fait parce qu'il n'y avait pas d'autre solution.

La lecture des délibérations des années 1992-1995 nous montre que c'était la seule réponse à l'état de dégradation et d'abandon de l'habitat en centre-ville.

Je cite la délibération du 27 mai 1991 : "Après examen approfondi des différentes solutions possibles pour parvenir à traiter ce secteur et entraîner son indispensable mutation, il apparaît que la procédure la plus efficace serait la restauration immobilière." Bref, la Municipalité VIGOUROUX était contrainte de mettre en œuvre les PRI pour remédier à l'état d'extrême dégradation dans lequel les Municipalités précédentes avaient laissé le bâti en centre-ville.

En 1995, Monsieur le Maire, le choix était simple : soit on continuait les PRI, ce qui n'était pas la solution la plus facile, parce que l'on sait que c'est compliqué, que c'est un travail de longue haleine, qui nécessite de l'engagement, de la constance ; soit on appliquait le seul autre remède face à un foncier en capilotade totale, on rase et on reconstruit des quartiers entiers. Evidemment, Monsieur le Maire, vous avez fait le choix de la modération, de la préservation de l'équilibre sociologique et historique du centre-ville.

Cela nous permet d'écarter la première critique formulée par l'opposition, critique un peu misérable qui revient à écrire : "Les PRI ont été conçus comme une machine à déménager les habitants les plus modestes du centre-ville" ! C'est tout de même assez osé de dire cela, alors que les élus Socialistes de l'époque, et pour en citer d'autres, M. BOULESTEIX ou M. OLMETA, qui sont présents encore aujourd'hui, ont voté une délibération du 22 juillet 1994 dans laquelle il était écrit, et je cite : "Seul un habitat confortable et de qualité peut attirer dans le centre-ville une nouvelle population".

Notre objectif était plus prudent, moins agressif. Nous voulions seulement attirer une population plus jeune, des ménages salariés dont le travail se situe dans le centre-ville, des accédants attirés par le charme du quartier, et je cite là aussi une de nos délibérations. Bref, rien d'indécent ! Rien d'indicible ! Pas d'objectif occulte ! Notre volonté était de donner du sang neuf à la population du centre-ville, d'offrir des logements aux nouveaux arrivants, d'aboutir à la mixité sociale entre la population traditionnelle et les nouveaux Marseillais. "Machine à déménager la population", non ! Machine à attirer de nouveaux habitants, oui !

Finalement d'ailleurs, l'opposition renonce elle-même à la critique en reconnaissant par écrit, presque subrepticement, honteusement, que la sociologie de ces quartiers n'a finalement pas sensiblement évolué. Donc exit ce premier grief que l'on nous répétait sur tous les tons ! Et exit aussi sa critique corollaire que l'on entendait sur un ton parfois larmoyant, parfois dramatique, selon les interlocuteurs, qui était relative à la question du relogement et que l'on a encore entendue ce matin, à l'entrée même de la salle du Conseil Municipal ! Au final, là aussi, sur le relogement le Groupe Socialiste admet, noir sur blanc et par écrit, que la Ville de Marseille a assuré sa mission de relogement. En fait, il ne peut pas faire autrement, puisqu'il ressort des travaux de la Mission des chiffres précis : la Ville a assuré 531 relogements, dont 76 % dans le quartier d'origine. Et on peut à cet égard, puisqu'elle a été beaucoup agressée en son temps, saluer l'énorme travail fourni par Mme SERVANT à l'époque, pour arriver à ce résultat incriticable et donc finalement "incriticable" !

Il est faux, par ailleurs, de prétendre comme l'a encore fait M. MENNUCCI dans la presse, que la Ville ne réclame pas aux propriétaires indécents le remboursement des frais de relogement. Sous le contrôle de Mme FRUCTUS et du Bâtonnier ALLEGRINI, les Services ont émis des titres exécutoires et essaient de récupérer l'argent par tous les moyens, y compris par la prise de garanties hypothécaires. Mais peut-être que M. MENNUCCI ne sait pas ce que c'est exactement. Là aussi, la vérité déformée dans la presse devait être rétablie. Ce matin, elle l'est sur pièces.

Mes chers collègues, au-delà des polémiques inutiles que l'on a voulu nous imposer, quels ont été les résultats précis de ces PRI ?

Les travaux de la Mission devaient permettre pour l'essentiel de déterminer si la politique conduite avait ou non permis l'amélioration de l'état général de l'habitat en centre-ville : est-ce que, finalement, c'est mieux, beaucoup mieux aujourd'hui que ce n'était en 1993 et 1995 ? Eh bien ! Mes chers collègues, la réponse est oui ! Incontestablement, oui ! Même si l'opposition s'essaie à toutes les interprétations alambiquées pour échapper à cette réalité qui la dérange, les chiffres sont là, les photos sont là et les faits sont là, également.

80 % des logements rénovés sur le périmètre ont été réhabilités ou sont en cours de réhabilitation. Et il suffit de regarder l'ensemble des photos qui nous permettent de comparer l'état antérieur à l'état tel qu'il est aujourd'hui, pour vérifier que tous les discours sur l'échec des PRI sont des discours qui sont eux-mêmes en échec. Et vous voyez sur l'écran un certain nombre de photos des résultats que nous avons obtenus, qui démontrent à l'évidence que cette politique a été un succès.

Evidemment, mes chers collègues, sur un immense périmètre, avec des procédures longues, complexes, tout n'est pas fini, on peut toujours trouver, ici ou là, un immeuble encore dégradé pour mobiliser un militant associatif désœuvré ou un journaliste complaisant. Mais ce qui compte, dans l'évaluation d'une politique, ce n'est pas de savoir si elle a réussi à 100 %, parce que cela n'existe pas, sauf si l'on est un génie parfait comme certains, mais ce qui compte, c'est de savoir si la politique mise en œuvre a nettement amélioré la situation. Eh bien ! C'est incontestablement le cas, ici !

Et pour s'en convaincre, on peut vérifier l'excellence du résultat, Monsieur le Maire, quand on le compare avec les objectifs qui avaient été fixés par d'autres que nous, lors des délibérations initiales de la Municipalité VIGOUROUX. Est-ce que l'on a fait finalement aussi bien ou mieux que ce qui était prévu ? Eh bien ! Sur le PRI centre-ville, par exemple, la délibération de 1995 prévoyait la réhabilitation de 1 400 logements sur 7 ans et nous avons fait 2 940 logements sur 14 ans, soit un résultat meilleur que celui qui était envisagé à l'époque.

Une autre comparaison intéressante nous permet de répondre à la critique sur la financiarisation que dénonce M. PELLICANI. Je dis à nos collègues de la majorité comme de l'opposition que le débat avec M. PELLICANI a été intéressant. Même si nous ne partageons pas évidemment ni la philosophie ni l'objectif des PRI, au moins nous avons eu quelqu'un qui connaissait le problème et qui a véritablement participé au travail, sans faire d'esbroufe dans la presse. Sur la financiarisation, la délibération CRISTOFOL sur le PRI Centre-Ville prévoyait que 57 % des logements seraient réhabilités en loi Malraux, et au final, c'est seulement 15 % des logements qui ont été réhabilités en loi Malraux, ce qui signifie que la financiarisation a été moins grande, beaucoup moins grande, sous notre mandature que ce que l'envisageaient les élus de Gauche qui, à l'époque, ont voté ces délibérations.

En bref, l'opposition critique les résultats que nous avons obtenus alors qu'ils sont meilleurs que les objectifs qu'ils avaient eux-mêmes fixés à l'origine, en votant la création des PRI. Alors, à bout de souffle et d'arguments, nos collègues de Gauche essaient de tordre les chiffres, de les torturer même, pour tenter d'articuler une critique.

Ainsi, sur le coût des relogements, ils se livrent à des calculs divinatoires pour arriver à des résultats fantaisistes et ils n'hésitent pas à inclure dans leurs calculs les économies d'impôt, alors que ces économies d'impôt ne coûtent rien à la Ville et surtout, qu'elles sont inhérentes dès l'origine, de par la loi, au système qu'ils ont créé. Et surtout, leur calcul ne peut être que faux, car ils ne connaissent pas les montants de ces déductions d'impôt, car, évidemment, la Direction du Budget à Bercy n'allait pas violer le principe constitutionnel du secret fiscal pour faire plaisir à MM. MENNUCCI ou PELLICANI !

De façon précise, le travail de la Mission a permis d'établir le coût des PRI pour la Ville. C'est 57 millions d'Euros sur 15 ans, soit 3,8 millions d'Euros par an, et pour mettre ce chiffre en perspective, 1,5 % du budget annuel d'investissement de la Ville. Et cet investissement public limité a généré au moins 260 millions d'Euros d'investissement privé.

D'ailleurs, mes chers collègues, si l'on veut prendre en compte l'impact fiscal des PRI, comme vous le faites en grands mathématiciens que vous êtes, il faudrait mettre au crédit de l'opération les charges et impôts qui ont été payés par les entreprises privées qui ont travaillé pour ces PRI. Vos calculs sont faux, ils sont fantaisistes, ils sont archifaux ! Le travail de la Mission a permis de rétablir la réalité.

Sur ce point aussi, d'ailleurs, on a entendu tout et son contraire dans les critiques. Lors de la première réunion de la Mission des PRI, pour ceux qui y étaient, on a entendu : "Cela a coûté trop cher !" Et puis, à la fin, on a entendu : "Mais vous n'avez pas mis assez d'argent !" Et puis, au début, on nous a dit : "Mais vous avez trop exproprié !" Et après on nous a dit : "Mais vous n'avez pas été assez rudes, vous n'avez pas assez exproprié !" En fait, on a dit tout, n'importe quoi, l'un et son contraire, comme d'habitude !

On nous dit encore que les travaux ne seraient pas d'une qualité suffisante, c'est une antienne que reprend M. MENNUCCI. Mais cela n'a jamais été démontré par aucune étude objective et, surtout, le contrôle public que l'opposition demande n'est pas prévu, n'est pas possible, à la lecture des textes législatifs que nous n'avons fait qu'appliquer. En France, le seul à même de vérifier la qualité des travaux qu'il commande, c'est le propriétaire, c'est le maître d'ouvrage.

On critique aussi la mise en place des garanties de vacance ou des garanties de rachat, qui étaient pourtant indispensables pour convaincre l'ensemble des professionnels et des habitants de la réalité et du futur succès de l'opération. Mais ce que l'opposition oublie de dire, c'est que l'opération a été une telle réussite que pas une seule garantie de rachat n'a été mise en œuvre ! Ces garanties de rachat qui ont convaincu les opérateurs de venir n'ont pas coûté 1 Euro à la Ville ! Pas 1 Euro d'argent public ! Mais cela, évidemment, on oublie de le dire.

En fait, Monsieur le Maire, des charges violentes contre les PRI, que vous avez dû endurer pendant ces années, à l'issue du travail de cette Mission il ne reste que de petites critiques, des critiquounettes, certes proférées sur un ton péremptoire, mais cela ne change rien au fond. Ces critiquounettes sont destinées à éviter de reconnaître le succès de la politique que vous avez menée pendant 15 ans. La synthèse, pourtant, est simple : d'autres que nous ont laissé l'habitat en centre-ville dans un état lamentable, d'autres que nous ont choisi d'y remédier par le PRI, et c'est votre Municipalité, Monsieur le Maire, qui a réussi à rénover la très grande majorité des logements concernés par les PRI.

En conclusion, je voudrais informer nos collègues Socialistes que c'est l'un des leurs, M. Louis BESSON, Ministre du Logement de Lionel JOSPIN, qui en 2000 a remis à Roland BLUM une distinction, une SEM d'Or, pour récompenser, je cite : "l'exemplarité de l'action de Marseille Aménagement sur le centre-ville de Marseille". Décidément, Monsieur le Maire, mes chers collègues de la majorité, les meilleurs Socialistes s'appellent toujours BESSON !

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur le Maire. - La parole est à M. MENNUCCI.

Monsieur MENNUCCI. - Monsieur le Maire, je viens d'entendre le surveillant général du Conseil Municipal. Je ne sais pas si je suis le Fouquier-Tinville du Vieux-Port, mais je sais désormais qui est le Beria du Conseil Municipal ! Celui qui, plutôt que d'aller au fond, va chercher les retards des uns ou les absences. J'ai effectivement été absent une fois, nous étions en campagne régionale, cela ne vous aura pas échappé, chers collègues. Et Mme MOUKOMEL a parfaitement réalisé son travail à mes côtés. Et je trouve vraiment que si c'est la seule chose que M. MORAINÉ a à dire, c'est quand même un peu limité. La malhonnêteté intellectuelle de la démonstration, alliée à des attaques *ad hominem*, est typique des politiques à la dérive, avec une difficulté à défendre un rapport qui est extrêmement mauvais pour cette Municipalité.

Et je le dis à Yves MORAINÉ, parce que j'ai beaucoup de considération pour lui : la proximité avec le Maire de Marseille, monter dans sa voiture, déjeuner régulièrement avec lui, être son "coturne", ne vous autorise pas aujourd'hui à faire ce type de démonstration. Et si vous voulez un jour devenir un homme politique, sachez prendre de la hauteur !

Monsieur le Maire, Yves MORAINÉ n'a pas dit que des sottises. Il a dit la vérité en disant que les Périmètres de Restauration Immobilière ont été en effet mis en place par la Municipalité de Robert VIGOUROUX. Mais il a oublié toutefois que ces dispositifs ont fait l'objet de nombreux avenants dès 1996. Et dans un rapport de 1998, qui a dû échapper à M. Yves MORAINÉ ou plutôt à ceux qui lui écrivent ses discours, la Chambre Régionale des Comptes écrivait, je cite : "Ces avenants ont modifié en profondeur la philosophie des projets par le recours massif à des intervenants extérieurs privés et par l'intégration de dispositifs nouveaux en matière notamment de garantie locative et de vacance". Et quand vous prenez le vote de 1993, où vous citez les Socialistes qui étaient présents, il n'y avait que Michel PEZET d'ailleurs, il faut s'en rappeler, ou que vous prenez les votes de Jacques BOULESTEIX qui était dans la majorité de Robert VIGOUROUX, ils n'ont pas du tout voté ce que vous avez mis en œuvre ! Et la Chambre Régionale des Comptes, par la phrase que je viens de lire, en fait la très claire démonstration.

Suite à un certain nombre de remarques, la Municipalité a harmonisé la gestion de ces outils avec l'intervention d'un seul opérateur et la suppression progressive des prestataires extérieurs. Et elle a surtout élargi considérablement le périmètre du dispositif, qui entraînera 7, bientôt 8 déclarations du délégué public, et portera sur 8 000 logements environ, ce qui était manifestement trop ambitieux.

Mais allons au fond immédiatement : quelle est la question qui nous préoccupait dans cette Mission ? Et Marianne dira tout à l'heure les conditions un peu étranges de la façon dont cette Commission a été organisée. Mais je me limiterai, en ce qui me concerne, au fond. Les PRI ont-ils, oui ou non, été efficaces pour rénover le centre-ville, car c'est la seule question qui aujourd'hui doit nous préoccuper ?

J'aurais envie de dire : arrêtons immédiatement ce débat, sortons de la salle du Conseil Municipal, mes chers collègues, et en rangs, allons traverser la rue de la Loge, la rue de la République, passons le Centre Bourse et, les uns et les autres, levons la tête et regardons ce qui a été fait dans le centre-ville. Ce serait d'ailleurs là que la meilleure démonstration pourrait être faite. Oui, j'ai envie de vous dire : allons à Belsunce ! Allons à Noailles ! Et si vous pensez que ce qui a été fait l'a été au bénéfice des habitants anciens et nouveaux, posez-leur la question ! D'ailleurs, la réponse, ils vous la donnent depuis une dizaine d'années : systématiquement, chaque fois qu'ils sont consultés, ils vous mettent en difficulté politique dans ces quartiers, vous le savez parfaitement.

Allons, mes chers collègues, constater ensemble l'état de ces quartiers et posons-nous, à ce moment-là, la question de l'efficacité d'une opération qui aura duré 10 ans et qui aura coûté 57 millions d'Euros d'argent public et mobilisé, d'après M. MORAINÉ, cinq fois plus d'argent privé, soit plus de 300 millions au total. Peut-on aujourd'hui, objectivement, parler de succès ou même de bilan satisfaisant ? Je ne le pense pas et les habitants, non plus. D'ailleurs, vous le savez, votre Municipalité, à part celui qui a été obligé de faire ce discours, n'y croit pas vraiment non plus, et annonçant sur Internet, en avril 2010, le lancement des opérations ANRU, avec comme slogan, je cite : "La rénovation urbaine en marche dans le centre-ville". Quel aveu ! En 2010, un slogan de l'ANRU, que Mme BOYER propose, c'est : "C'est l'ANRU qui va changer le centre-ville". Mon avis est par contre plus nuancé en ce qui concerne l'opération Panier, dont les résultats sont beaucoup plus visibles.

Mais revenons aux chiffres. D'après ceux fournis par le concessionnaire Marseille Aménagement, sur 5 000 logements concernés 3 725 ont été prescrits, 1 790 achevés et 405 en cours. Ainsi, 15 ans après le démarrage de l'opération, moins de 60 % des logements, 2 195 sur 3 725, auront fait l'objet de travaux. M. MORAINÉ, quant à lui, comptabilise les logements en cours d'instruction, ce qui me paraît quand même, cher Maître, un peu hâtif. Le ratio est sensiblement meilleur pour le Panier, avec 70 % de logements réhabilités ou en cours, 2 112 sur 3 000.

Cette évaluation reste toutefois purement quantitative et comptable. C'est celle privilégiée par M. MORAINÉ, qui, le malheureux, ne peut pas faire autrement, qui nous assène les millions d'Euros dépensés par le secteur privé comme si ces millions d'Euros suffisaient à soutenir la pertinence du dispositif. Mais la qualité de la gestion urbaine ne se résume pas aux millions dépensés par les uns ou par les autres. En tant qu'élu, c'est avant tout à ses effets sur le papier existant, sur la qualité de la vie, sur la sociologie du quartier, que nous devons nous intéresser.

Concernant les travaux de réhabilitation qui ont été accomplis, je crois que le Conseil est unanime : pour la plupart d'entre eux, ces travaux ont été mal réalisés ou nécessitent aujourd'hui, 10 ans après, de nombreuses réfections. Alors que ces travaux sont largement subventionnés, le Directeur de Marseille Aménagement nous a indiqué, lors de sa venue devant la commission, qu'ils ne faisaient l'objet d'aucun contrôle public, à part celui très formel de l'Architecte des Bâtiments de France sur les parties communes.

Mes chers collègues, écoutez cela. Nous avons fait le PRI et il n'y a aucune organisation de contrôle de ce qui s'est passé dans les maisons qui ont été réhabilitées. Et, M. MORAINÉ, si la Commission a servi à quelque chose, c'était d'entendre de la bouche du Directeur Général de Marseille Aménagement cette affirmation qui, à plusieurs reprises, a été démentie dans cette salle du Conseil Municipal. Mais vous vous êtes gardé de l'inscrire sur le rapport final.

La philosophie essentielle des PRI est en effet de transformer la réhabilitation du bâti en un pur produit financier. Comme le déclarait un professionnel, les gens qui achètent, achètent du Belsunce, pas à Belsunce. Cette logique purement financière explique les nombreuses malfaçons constatées dans les travaux de rénovation, souvent réalisés et contrôlés par les sociétés gestionnaires de portefeuilles et non par les propriétaires eux-mêmes. Ceux qui ne savent même pas où ils achètent, tout ce qui les intéresse, c'est de déduire la totalité du coût des travaux de leur impôt, quels que soient la qualité et l'intérêt de ces travaux, et de revendre, comme c'est le cas aujourd'hui, 9 ans après, avec si possible la meilleure plus-value.

Les PRI souffrent ainsi d'une réelle contradiction entre l'intérêt public, celui de la collectivité, des habitants, et celui de ceux qui n'ont pas les mêmes objectifs, les propriétaires, les bailleurs, ceux qui ont fait du bénéfice sur la misère humaine de Belsunce. Oui, mes chers collègues, c'est la vérité ! Et écoutez-le et entendez-le ! Vous n'avez pas, loin de là, toutes les responsabilités, mais vous avez au moins celle de ne pas regarder la vérité en face ! Pour l'avenir, c'est important de la regarder.

Ainsi, pour les propriétaires ou les acquéreurs de logements prescrits, les locataires en place sont évidemment considérés comme un problème, car se pose la question de leur relogement, légalement à la charge du propriétaire. L'association "Un Centre-ville Pour Tous", que je veux saluer pour son travail permanent depuis plus de 12 ans sur le centre-ville de Marseille, a ainsi pointé depuis des années un certain nombre de cas où les propriétaires, où les gérants d'hôtels meublés, s'empressaient de congédier leurs occupants afin de revendre leur bien à un meilleur prix au concessionnaire, évidemment ravi de ne pas avoir à s'occuper de ces personnes qui sont souvent, nous le savons, des Chibanis, c'est-à-dire de vieux Arabes qui ont travaillé toute leur vie dans le Bâtiment et les Travaux Publics, la plupart du temps, et qui ont été mis à la porte. Oui, c'est ça, la vérité, aussi, des PRI ! Ce sont des misères humaines, ce sont des gens qui ont vu leur vie s'écrouler.

Et vous croyez qu'il vous suffira, M. MORAINÉ, d'aligner des chiffres et des millions d'Euros pour nous faire croire que vous avez réhabilité le centre-ville ? Non ! La vérité aujourd'hui, c'est que sur ce PRI, vous le savez et Mme BOYER le sait parfaitement par le travail qu'elle est en train de faire, et que je salue, dans le secteur de Belsunce, nous sommes en session de rattrapage, mes chers collègues. C'est donc bien que le PRI n'a pas été ce que M. MORAINÉ voudrait nous expliquer qu'il fut.

Depuis 2004, il semble que ces pratiques aient cessé, je parle des pratiques d'expulsion. Merci, Monsieur le Maire, d'avoir entendu la parole de ceux qui vous disaient qu'il fallait que cela cesse, les pressions exercées par les associations et par Monsieur le Préfet également. Mais des locataires expulsés semblent avoir été relogés avec l'aide de la Ville, via le CCAS, sans que cette aide soit refacturée aux propriétaires alors que la loi l'exige. Et notre cher collègue Yves MORAINÉ sait très bien qu'il y a une différence entre le CCAS et la Ville de Marseille. Et quand il nous dit que la Ville de Marseille met en recouvrement, il faudra qu'il nous dise ce que fait le CCAS. Car j'ai saisi le CCAS pour avoir des documents que je n'ai toujours pas, et malheureusement, j'ai été obligé de saisir la CADA pour avoir ces documents. Et quand je les aurai, je ne peux pas le faire aujourd'hui, je n'en ai pas la preuve, mais j'ai quand même le sentiment très clair que le CCAS, avec notre argent, a relogé des expulsés des hôtels meublés sans que ce relogement soit mis au débit des marchands de sommeil. Beaucoup ont à se satisfaire de la façon dont ont été gérés les relogements dans les hôtels meublés. La Préfecture a d'ailleurs été saisie de ce problème, mais elle tarde à répondre, et si elle tarde, c'est que, je crois, elle a une difficulté à apporter une réponse satisfaisante.

Ce constat constitue clairement un échec pour le PRI Centre-Ville, dont l'objectif, je viens de le rappeler, était d'attirer de nouveaux habitants. Alors la question : est-ce que nous avons attiré de nouveaux habitants ? Et si nous les avons attirés, ce ne sera certainement pas ceux auxquels M. VALLETTE rêvait, il y a une dizaine d'années, dans un article du *Figaro* resté célèbre. Cet échec est confirmé en février 2008, quelques semaines avant les échéances électorales, quand votre Municipalité, Monsieur le Maire, décide finalement la création de véritables opérations de logements sociaux pour les vieux Chibanis. Hélas, ces réalisations envisagées tardent aujourd'hui à sortir de terre. Et vous vous rappelez que c'est le rapport du 18 janvier 2008 qui a permis à M. SANMARCO de vous rejoindre lors des élections municipales, sur la base de la création de ces logements HLM dans le quartier Belsunce.

Les choses avancent, les choses sont longues mais je reconnais qu'elles avancent. Et je veux dire aussi, même si je peux avoir des désaccords avec Mme FRUCTUS, qu'elle fait en sorte de travailler le mieux possible pour que ces HLM sortent. Mais il serait bon que chacun, dans votre Municipalité et dans votre administration, l'aide un peu plus.

Finalement, les quartiers touchés par les PRI, en dehors des façades rénovées et d'un certain nombre de taudis réhabilités, ont gardé globalement le même aspect et les mêmes habitants. Ils restent des quartiers paupérisés, peu intégrés au reste de la ville, remplissant encore leur rôle historique, celui de l'accueil des primo-arrivants et des vieux retraités maghrébins, avec son cortège d'hôtels meublés et de logements sociaux de fait.

Il y a en enfin un autre aspect des PRI que je veux aborder et qui explique en partie les piètres résultats, je veux parler ici du manque de transparence et de l'absence de gouvernance politique qui ont marqué ces dispositifs. Là, ne me répondez pas que la Chambre Régionale des Comptes a dit, etc. Je ne mets en cause personne sur des affaires, pour que ce soit bien clair et que la réponse ne porte pas là-dessus. Mais je parle de la gouvernance. Notre mission d'évaluation aura au moins servi à y voir un peu plus clair. Mais j'espère que la Chambre Régionale des Comptes, qui a d'autres moyens et d'autres compétences, nous éclairera encore mieux sur le coût de certaines dépenses et sur leurs bénéficiaires privés.

En matière de gouvernance, nous avons pu constater que le Directeur Général de Marseille Aménagement disposait à Marseille d'un très large pouvoir. D'ailleurs, vous avez remarqué que M. SANMARCO l'a appris à ses dépens. Mais il était aussi le premier à s'en plaindre, en constatant l'absence de volonté politique de la part de la Municipalité. En août 2002, il écrivait : "Ainsi, pour atteindre l'objectif de reconquérir le centre-ville et de faire revivre l'urbanité et la citoyenneté, seul un portage politique fort est à la mesure de l'enjeu. Il faut également un projet global d'aménagement pour donner toute sa cohérence à l'action et répondre à toutes les questions politiques de déplacement, de stationnement. Quelle population ? Quelle typologie de logements ? Quelle qualité des espaces verts ?" Voilà de fort bonnes questions que posait le Directeur Général de Marseille Aménagement et qui, pour l'instant, n'ont toujours pas eu de réponse.

Tout est dit dans les insuffisances de la Municipalité et c'est dit par un fonctionnaire que vous avez nommé, qui a fait sienne l'idée qu'un simple mécanisme de spéculation foncière entraînerait, à moindre frais et quitte à sacrifier une partie de la population, le renouveau urbain de tout un quartier, ce qui n'a manifestement pas été fait. L'essentiel du problème est bien là, nous voilà au cœur du débat : au-delà des millions d'Euros dépensés, quels étaient les buts du PRI et quels en sont aujourd'hui les résultats, non pas pour les entreprises financières, non pas pour les propriétaires, mais pour Marseille et ses habitants ?

En tout bien tout honneur, je commencerai par une fameuse interview de Jean-Claude GAUDIN en 2001, qui déclarait dans le journal *La Tribune* : "Je souhaite voir revenir en centre-ville les Marseillais qui paient des impôts". C'est assez clair ! L'objectif était bien de reconquérir, c'est une expression guerrière mais vous l'assumez et je l'assume aussi, le centre-ville et d'en faire ce qu'il est à peu près dans toutes les autres grandes villes, à savoir un quartier habité aussi par des ménages qui ont des revenus conséquents. Ainsi, le PRI ne contraignait pas les propriétaires subventionnés à conventionner leurs loyers. Eh bien ! Malgré cela, est-ce que votre phrase de 2001, aujourd'hui, a été actée ? Est-ce que sont revenus dans le centre-ville de Marseille ceux qui payent des impôts ? La réponse, Monsieur le Maire, vous la connaissez, on peut la dire tous ensemble : c'est non, ils ne sont pas revenus ! Vous le disiez en 2001, nous sommes en 2010, nous avons échoué !

Le PRI, aussi, a eu de lourdes conséquences pour un certain nombre de propriétaires occupants disposant de revenus modestes pour effectuer les travaux que la procédure leur imposait. Ceux-ci, ce sont ceux qui ont le plus souffert, souvent, d'une information qui était limitée. C'est ce que dit Mme CORDIER, la Présidente de notre Confédération des CIQ, car ils ne faisaient pas partie du cœur de cible de ce dispositif.

Ainsi, les PRI ont trop souvent manié la carotte avec les investisseurs et le bâton avec les petits propriétaires. Dans le 1^{er} arrondissement, le pourcentage de propriétaires occupants est ainsi passé de 36 % en 1995 à 27 % aujourd'hui. Et il est devenu largement inférieur à la moyenne marseillaise qui est de 44 %. Or, ce sont ces personnes-là qui s'intéressent au devenir de leur quartier, ceux qui participent à la réhabilitation, ceux qui sont propriétaires d'un seul logement, leur logement principal, dont ils ont hérité ou pour lequel ils ont travaillé toute leur vie pour l'acquérir, et qui veulent vivre dans un quartier agréable. Et ce sont ceux-là qui sont partis ! Ce sont ceux-là que le PRI a chassés ! C'est donc l'échec majeur. L'échec est total à partir du moment où ceux qui y habitaient ont décidé de partir. Finalement, en raison de la réhabilitation souvent bâclée et surtout de l'état général du quartier, les "Bobos" et autres cadres supérieurs ne sont pas venus. Ils vont plutôt vers Longchamp et c'est tant mieux pour Longchamp aujourd'hui. Ou quand ils sont venus, ils sont souvent repartis, lassés par le délabrement des équipements publics ainsi que par les problèmes de saleté et d'insécurité.

Monsieur le Maire, je pourrais encore en faire quatre pages, mais je m'arrêterai là. Vous comprenez que ce que je regrette, c'est que Monsieur le Président de la Commission soit arrivé le premier jour avec un rapport qui avait été écrit par les Services et que dans ce qui est proposé aujourd'hui au Conseil Municipal, après que l'on ait entendu les élus de l'opposition, après que l'on ait entendu la Chambre de Commerce, les CIQ, Marseille Aménagement, Un Centre-ville pour Tous, etc., pas un mot, pas une ligne, pas une phrase de ce rapport n'aient été changés.

Votre conception de la démocratie et du débat est inscrite dans cette pratique. Mais au fond, dans ce débat, je ne suis pas là pour jeter la pierre, je suis là pour vous dire qu'il vaut mieux que l'on connaisse le passé, et je suis là pour vous dire que nous sommes disponibles, et je le fais avec l'ANRU, pour l'avenir, pour travailler, parce que si nous avons, si vous avez, et disons-le, collectivement, si Marseille a fait une erreur il y a quinze ans et a fait des choses qui n'étaient pas terribles, peut-être pour les 15 ans qui viennent pouvons-nous nous préparer à faire autre chose ! Merci, Monsieur le Maire.

(Applaudissements dans les rangs du Groupe Socialiste)

Madame MOUKOMEL.- Monsieur le Maire, chers collègues, je ne voulais pas intervenir directement sur le fond, mais je crois qu'à un moment donné, il faut aussi tout simplement examiner la façon dont a fonctionné une Commission qui était une nouveauté quand même pour notre Municipalité.

Une Commission d'information et d'évaluation, c'est donc un outil qui est utilisé très largement dans d'autres villes françaises et au sein d'assemblées que vous connaissez beaucoup mieux que moi. Cette Commission vous avait été demandée par 17 Conseillers Municipaux de l'opposition, le 29 juin dernier, et pour cette demande, qui vous était assez nouvelle, nous avons été obligés de vous réécrire, le 14 octobre dernier, afin d'obtenir sa création le 16 novembre, pour une Commission qui devait durer six mois, ce qu'elle a fait également. Et je le rappelle, une Commission municipale d'information et de concertation pour évaluer des pratiques et pour un nouvel avenir pour notre ville.

Cette Commission, ce sont des précisions que je souhaite rappeler à nos collègues, s'est réunie pour la première fois le 18 décembre. Elle a désigné M. MORAINÉ comme Président. Votre majorité n'avait pas accepté à cette première Commission la nomination d'un rapporteur de la Commission, ce que nous avons regretté. Elle nous a donné un poste de vice-présidence, mais je dois dire cependant qu'avec M. MORAINÉ, nous avons pu engager à plusieurs reprises un dialogue, faire des remarques, faire des suggestions. Et je dois souligner qu'avec son ton affable mais son grand atout de tacticien, M. MORAINÉ a su reprendre un certain nombre de nos idées, très largement, et je m'en félicite.

Après la première séance, je voudrais quand même dire : silence radio pendant trois mois, malgré notre insistance à réunir la Commission. Et il m'a fallu, en tant que Vice-présidente, rappeler par écrit, le 3 mars, au Président que le rythme de travail sur lequel nous nous étions accordés, d'une réunion par mois, n'était pas tenu et que cela devenait tout bonnement inadmissible. Alors que la 2^e réunion aurait dû se tenir fin janvier, elle n'a eu lieu que le 30 mars, donc trois mois et demi après la 1^{ère} séance. On nous a dit que ce retard s'expliquait par la difficulté pour les Services administratifs à collecter les données dont nous avons besoin. Cet argument nous paraît quand même quelque peu étonnant et surtout inquiétant. Il aura ainsi fallu plus de trois mois à l'administration pour recueillir des données chiffrées sur une action menée par la Ville depuis 15 ans. Non seulement l'évaluation mais même la simple information interne sur les politiques publiques menées semblent donc être une nouveauté dans notre maison commune.

J'ajoute, pour être parfaitement objective, que le travail qui nous a été rendu par l'administration, en particulier par la DADU, était tout à fait honorable. Mais la question de l'utilité d'outils extérieurs à l'administration pour évaluer une politique et sa mise en œuvre se pose puisque, là, l'administration s'est retrouvée juge et partie. Bien sûr, nous faisons confiance à la rigueur et à l'honnêteté intellectuelle des fonctionnaires municipaux, pas de doute là-dessus, mais l'absence de moyens humains et de moyens techniques extérieurs missionnés empêche un examen distancié et plus évaluatif des politiques en cause, ce qui existe partout ailleurs en France, je le répète.

Durant ces six mois, c'est l'administration, toujours présente, qui a fourni elle-même et seule l'ensemble des données et des informations censées permettre d'évaluer notre travail. On aurait aimé avoir plus de données extérieures, je le répète. Et il y a là effectivement un véritable problème qui se posera pour toutes les futures missions d'évaluation et d'information, et à ce titre, je crois qu'il faut être exemplaire. Quel crédit peut alors être apporté à cette Commission et comment répondre également à l'ensemble de nos concitoyens qui se demandent tout de même trop souvent comment sont utilisés leurs impôts et s'ils le sont à très bon escient ? Je voudrais juste rappeler que la Commission d'Evaluation et d'Information a comme un de ses buts essentiels celui d'informer le citoyen. Ce n'est pas qu'un travail en interne.

La 3^e et dernière réunion de notre Commission s'est déroulée le 22 avril, avec l'audition d'un certain nombre d'acteurs, concernés de près ou de loin sur les PRI. A force de labeur, nous avons obtenu tout ceci. Mais ces acteurs n'ont pas eu droit au même traitement : 30 minutes pour la Présidente des CIQ, 25 minutes pour l'association "Un Centre-ville Pour Tous", et plus d'une heure et demie pour le Directeur Général de Marseille Aménagement. Quant à l'ancien Président de Marseille Aménagement, M. SANMARCO, qui avait été invité à témoigner ce même jour, il semble que son emploi du temps était trop complet ce jour-là et nous avons tous regretté son absence. Ceci dit, nos collègues pourront retrouver le verbatim de l'ensemble des auditions qui ont été faites. Les citoyens pourront le retrouver également, je l'espère, car, je le rappelle, cette Commission était une Commission d'information, et l'information et la concertation, c'est l'affaire de tous !

Je n'irai pas beaucoup plus loin. Je tenais à faire ces propos parce qu'évaluer le fonctionnement de cette 1^{ère} Commission était un point important pour le déroulement de nos travaux futurs. Je vous le redis une nouvelle fois, Monsieur le Maire, votre équipe municipale nous a semblé bien mal à l'aise face à ce nouvel exercice de transparence et d'évaluation, en dehors des grands mots, et j'espère que nous nous améliorerons tous ensemble pour les prochaines Missions.

Je vous remercie.

(Applaudissements dans les rangs du Groupe

Socialiste)

Monsieur PELLICANI.- Monsieur le Maire, chers collègues, au cours de l'évaluation des PRI, nous avons constaté qu'en 15 ans, seulement 2 195 logements sur 3 725 auront fait réellement l'objet de travaux, soit 60 % des 5 000 logements concernés. Dans la période, il faut noter que le taux de logements vacants en centre-ville n'a pas diminué et reste, avec 24 %, l'un des plus élevés de la ville. Et les opérations privées ne représentent à elles seules que 750 logements.

Le Président de la Commission a refusé, sous couvert de difficultés, d'appréhender la question fiscale. On peut se demander pourquoi. Les PRI font appel à des mesures de défiscalisation dites "Malraux", vantées par tout le monde, quantifiables, car nous connaissons la liste des bénéficiaires de subventions et celle des propriétaires. Le privé a rénové seulement 750 logements sur les 4 600 et empêché en moyenne 14 000 Euros d'argent public et de défiscalisation, alors que la Mairie n'apporte en général qu'entre 4 000 et 8 000 Euros par logement social. On cherche en vain l'efficacité du dispositif et l'efficacité de l'appel au privé pour rénover les logements. On la trouve surtout dans la capacité de captation des subventions et aides.

Si on en reste à l'apparence, la physionomie des trois quartiers, je devrais dire périmètres, concernés, a très peu changé, même si les façades ont gagné en couleurs. Pour faire un bilan, il faut connaître l'objectif initial qui a inspiré les décisions politiques. En page 3 de votre rapport d'évaluation, je cite : "La restauration immobilière, un outil nouveau, plus coercitif et donc volontariste, à Marseille, semblait répondre à plusieurs objectifs d'actualité pour remédier à la dégradation du centre-ville : imposer, sous peine d'expropriation, les travaux de réhabilitation aux propriétaires traditionnels, sans restriction aux seuls cas d'insalubrité ou de péril ; restituer la qualité patrimoniale du bâti historique, y compris par des démolitions ponctuelles ; recycler, avec la défiscalisation Malraux pour effet d'appel, les immeubles dégradés acquis par la Ville au cours des vingt années précédentes, avec pour objectif les opérations définitivement abandonnées ou compromises par le tarissement des financements de l'Etat. Le PRI définit un périmètre dans lequel l'intervention publique sera forte, déterminée et durable, avec un effet levier exercé grâce au patrimoine, propriété de la collectivité ou de l'aménageur, afin d'entraîner les propriétaires traditionnels dans le processus de réhabilitation de leur patrimoine." Fin de la citation.

Le texte n'éclaire qu'en partie vos choix politiques. On comprend mieux votre projet si on met en lien l'ensemble des décisions concernant le centre-ville en 15 ans : pas de création d'espaces verts et sportifs, diminution des services publics en centre-ville –et le dernier exemple, c'est la cession par l'Etat ou par France Domaine de l'immeuble Colbert et la diminution du service public postal en centre-ville–, pas de création de crèches, ni de création de classes en maternelle, abandon de projets culturels, et je vous rappelle les programmes électoraux des uns et des autres sur la Halle Puget, qui n'a pas vu le jour, refus de tout projet de construction de logements sociaux. Par contre, vous travaillez à un centre-ville vitrine, peuplé de classes moyennes aisées, et à l'activité économique dédiée exclusivement au tourisme, avec comme priorités les croisiéristes, un centre commercial sur le Port Autonome et des yachts dans le Port.

La communication institutionnelle, vos tracts de campagne, nous distillent une image d'un demain que vous construisez au travers de chacune de vos décisions, à l'exemple dernièrement de la DSP du Mémorial de la Marseillaise, rue Thubaneau. De temps en temps, un de vos Adjoints lâche une perle à la presse et explique le projet : "Il y a trop de pauvres et de salariés au centre-ville". Pour stimuler la curiosité, je vous renvoie aux articles du *Figaro* et de *Libération*, vos Adjoints se reconnaîtront.

Effectivement, il est difficile d'expliquer à la population qu'elle n'est pas dans le film du centre-ville que vous produisez, excusez-moi, bâtissez, alors que vous mettez en œuvre des politiques favorisant le départ, volontaire certes, des habitants. Là, vous avez marqué un point, Monsieur le Maire. L'utilisation des PRI après M. VIGOUROUX vous a facilité la tâche pour justifier cette politique de financiarisation de la politique du logement. M. MORAINÉ, en Commission, à plusieurs reprises a dit : "Ce n'est pas nous, nous n'avons fait que poursuivre". La belle excuse !

Depuis le début, nous nous sommes opposés à l'usage de cet outil qui, loin des miracles attendus en matière de rénovation du centre-ville, a fonctionné, effectivement M. MORAINÉ m'a cité, comme une formidable "machine à déménager", mais il oublie de dire que ce sont mes prédécesseurs, notamment M. BRET et Mme BOET, à l'époque, qui l'avaient utilisé.

Les auditions de la Commission confirment notre analyse, et je cite : "Les PRI ont eu de lourdes conséquences pour un certain nombre de propriétaires occupants disposant de revenus trop modestes pour effectuer les travaux que la procédure leur imposait. Ceux-ci ont de plus souffert d'une très mauvaise information." Et c'est l'audition, par exemple, de Mme CORDIER, Présidente de la Confédération des CIQ, je la cite : "Ils ont souvent été obligés de céder leur bien au concessionnaire et de déménager dans d'autres quartiers." Le pourcentage de propriétaires occupants, et cela a été rappelé par M. MENNUCCI, est ainsi passé de 36 à 27 %, et il est devenu largement inférieur à la moyenne marseillaise, de 44 %.

Est-ce une erreur de votre majorité municipale, Monsieur le Maire ? Non, c'est un choix dès le début qui est visé par votre majorité, c'est une transformation sociodémographique, en privilégiant l'intervention du privé au nom d'une plus grande efficacité. Une façon élégante de changer de population en faisant faire le travail par d'autres, comme on l'a vu rue de la République. Ces choix ne sont pas le fruit d'un hasard ou d'une mauvaise utilisation des outils législatifs, administratifs et techniques. C'est une politique libérale qui marchandise l'espace public en mettant les moyens du service public à contribution : on privatise le patrimoine et municipalise les charges.

Dans le même temps, la production de logements sociaux a été évacuée des quartiers du centre-ville, ce qui a mis encore plus en difficulté les familles ayant un, deux, voire trois enfants. Les investisseurs ont privilégié la rénovation de T1 T2, pour rentabiliser rapidement leurs investissements. Et je cite : "Le problème est que les investisseurs achètent du Belsunce et non à Belsunce", comme a déclaré un professionnel, et c'est revenu dans le rapport à plusieurs reprises, nous l'avons cité avec mes collègues.

En termes de placement, la valeur du m² acquis passe de 380 Euros en moyenne à 1 200 Euros, voire 1 400 Euros, et je pense que le processus n'est pas fini. L'objectif spéculatif est atteint sans trop de risque pour les investisseurs privés. Pour donner le change, la délibération de février 2008, d'opportunité à la veille des élections municipales, sur la réalisation de logements sociaux en centre-ville, n'a pas encore montré le début de la moindre réalisation.

Avant de conclure, nous souhaitons donner notre opinion sur Marseille Aménagement.

Les coûts de fonctionnement de la SEM représentent 20,7 millions d'Euros d'une dépense de 45,1 millions d'Euros pour l'ensemble des PRI, hors OPAH et défiscalisation. Seule, la Chambre Régionale des Comptes pourra apporter un jugement sur le bien-fondé de la gestion de cette SEM. Mais nous pensons qu'elle a manqué de transparence dans l'application des procédures et complètement ignoré les habitants, qu'ils soient locataires ou propriétaires occupants. L'audition de la Présidente de la Confédération des CIQ et de l'association "Un Centre-Ville pour Tous" confirme ce constat que nous avons exprimé en 1997.

De même, nous n'avons pas pu obtenir, ni des Services municipaux ni de Marseille Aménagement, le moindre élément sur la qualité des travaux de rénovation. Le droit sert de prétexte pour justifier l'absence de règles et de procédures pour poursuivre les bailleurs privés sur les malfaçons, alors que quatre études de cas réalisées par des étudiants de l'Ecole d'Architecture de Paris-la-Villette montrent que sur les réhabilitations terminées depuis 1999, on constate de nombreux défauts au niveau des façades, des fissures, une décomposition des menuiseries, des volets mal fixés, des gaines et câbles apparents, études confirmées par les associations et de nombreux locataires, qui témoignent pour confirmer l'aspect superficiel de cette rénovation.

Par contre, la plupart du temps, débattre de la gestion de la SEM ou de ses dirigeants sert de diversion pour faire oublier la responsabilité politique de votre majorité municipale dans la définition des politiques publiques de l'habitat et de la rénovation urbaine. Sans dédouaner le concessionnaire de ses manquements ou erreurs, il a mis en œuvre une politique délibérée de financiarisation du logement, reconnue par M. MORAINÉ à plusieurs reprises, notamment le 30 mars, où il me répond : "Les PRI, c'est la financiarisation du logement". Et nous disons : "c'est vrai !"

M. MORAINÉ a le courage de ce positionnement, confirmé lors de la 2^e réunion et assumé par le Président du Groupe UMP comme une orientation inéluctable pour rénover le centre-ville.

En conclusion, Monsieur le Maire, chers collègues, la Municipalité VIGOUROUX a ouvert la boîte de Pandore du libéralisme dans le domaine de la politique du logement et de la rénovation des quartiers. Depuis 1995, Monsieur le Maire, vous avez poursuivi, avec l'objectif de modifier en profondeur la sociologie des quartiers, en glorifiant l'efficacité de l'investissement privé, en limitant la participation financière de la Ville et la réalisation de logements sociaux en centre-ville.

Les premiers éléments du rapport d'évaluation des PRI à Marseille montrent que ce sont les petits propriétaires occupants qui ont fait les frais de cette politique et que les investisseurs ont bénéficié d'incitations fiscales et de financements publics importants. Vous avez, Monsieur le Maire, utilisé le droit de gestion du sol et de préemption pour contraindre les petits propriétaires au profit d'investisseurs immobiliers et spéculateurs. Vous y réussissez pour une part : nous perdons 11 % de propriétaires occupants et la part des vacants est toujours à 24 %. Et le nombre de logements publics stagne, voire régresse.

Contrairement aux apparences, ce n'est pas un échec pour vous par rapport à votre objectif initial de recomposition du centre-ville. Il vous faut seulement plus de temps pour modifier sociologiquement le centre-ville. Car les habitants résistent, trouvent des soutiens et même s'organisent. Pour autant, l'ensemble des dernières mesures pousse dans le même sens d'une libéralisation de l'espace public. Pour le moment, l'échec est politique et électoral. Les habitants refusent ces choix et le traduisent dans leurs suffrages. L'usage des PRI pour rénover le bâti n'a pas été accompagné volontairement par la réalisation d'équipements de proximité, attendus depuis longtemps par la population. C'est un échec sociologique aujourd'hui, vous attendiez des bourgeois, à la place on trouve une population soucieuse de sa qualité de vie et qui exprime des besoins non satisfaits.

On peut se poser la question : pourrait-on faire autrement une autre politique du logement et de l'habitat à Marseille et en centre-ville ? La Gauche et les Républicains qui dirigent maintenant l'espace communautaire ont en main tous les éléments pour porter une autre politique et passer des intentions aux actes. Bien sûr, l'étape de 2014 sera importante, mais en attendant, la CUM doit construire, en utilisant le droit du sol, les appartements sociaux dans l'habitat ancien qui font défaut dans le 1^{er} arrondissement.

Chaque Collectivité doit construire et rénover, sur ses compétences régionales, départementales et communautaires – je crois qu'il n'y a rien à attendre de votre part –, les équipements attendus par les habitants et salariés du centre-ville, car il y a un lien très fort entre habitat et équipements. C'est une des conclusions des Assises du Centre-Ville que nous venons de tenir avec l'association des "Quartiers au cœur de la Métropole". Nous souhaitons partager l'idée que la densité urbaine en centre-ville est au maximum si nous voulons garder un centre ancien. Le nouveau centre-ville est en train de se bâtir sur Euroméditerranée. Il faut créer des espaces verts en enterrant par exemple le parking Providence pour le stationnement des riverains et construire dessus des espaces publics pour la population ; réorienter la semi-piétonnisation du centre-ville en répondant aux acteurs du centre-ville, qu'ils soient plaisanciers, pêcheurs, résidents, salariés, commerçants ou touristes.

Cette équation complexe : sans réponse partagée par tous sur l'organisation de l'espace public du centre-ville, on ne construira pas le vivre ensemble de demain. Et ce n'est pas par la création d'une énième association que vous relancerez la réhabilitation du centre-ville mais plutôt en mettant en place un Conseil de développement, avec l'ensemble des acteurs, et pas un paravent coûteux de plus.

Monsieur le Maire, vous avez, au sein de la Municipalité, des Services, des compétences et des talents qui peuvent tout à fait animer en tant que fonctionnaires la politique publique que vous souhaitez, sans la déléguer de nouveau à une personne morale de droit privé, ce qui devient une habitude apparemment à Marseille. L'exercice d'évaluation a été utile. Je me félicite du travail que l'on a mené. Même si l'on n'est pas d'accord sur tout, il n'est pas parfait, des choses restent encore à établir. Mais il nous a permis de mettre à nu vos projets, ceux d'une Droite libérale favorable à la spéculation. Le même exercice doit nous conforter à Gauche sur nos valeurs pour un projet durable et solidaire pour le centre-ville.

Et M. MORAINÉ a été vraiment l'avocat d'une mauvaise cause, qu'il a défendue du mieux qu'il a pu. Merci pour votre attention.

(Applaudissements dans les rangs du Groupe Communiste)

Madame PONCET-RAMADE.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, d'abord je vous remercie, Monsieur le Maire, et je remercie M. MENNUCCI d'avoir rendu cette Mission d'évaluation et de concertation possible, c'est tout gagné pour la démocratie.

Au départ, il y a donc la fin d'un processus de restauration immobilière qui a duré 15 ans, qui a concerné 7 881 logements et qui doit être évalué de façon qualitative et quantitative.

Pour le quantitatif, nous avons entendu l'avis de la majorité, cela a coûté 57 millions d'Euros et le privé a investi quatre fois plus, donc on a gagné, 1 pour 4, c'est bon pour nous. Pour moi qui n'ai pas la même formation, ce genre de chiffre ne veut rien dire, c'est comme le PIB quand il est estimé par Joseph STIGLITZ, qui écrit : "Les embarras de la circulation peuvent faire croître le PIB du fait de l'augmentation de la consommation d'essence". Ce n'est donc pas comme ça que la qualité de vie sera améliorée et cela conduit à une vision biaisée des tendances économiques. Cet investissement de 57 millions, on ne le sort pas comme un lapin du chapeau, ce sont les impôts des contribuables. Il y a donc une obligation de rendre compte à ceux qui sont les représentants de ces contribuables.

Sur la défiscalisation et la loi Malraux, M. MORAINÉ nous a dit qu'il valait mieux défiscaliser à Marseille dans le centre-ville plutôt que dans les Iles Vierges avec des catamarans. Je ne crois pas que les catamarans auraient rapporté autant et le risque était plus grand.

Monsieur le Maire.- Ils nous ont surtout coûté quand on a voulu en faire un, puisqu'il n'est pas allé plus loin que le Frioul ! Cela nous avait coûté 800 millions ! On ne refera pas un bateau demain, ne vous inquiétez pas !

Madame PONCET-RAMADE.- L'introduction, dans ce projet immobilier, d'un bénéfice financier pour des investisseurs privés a faussé les buts de l'opération et a coûté cher à la collectivité. Au début de l'opération, les prix sont bas, mais la spéculation immobilière va commencer peu après. Elle ne va pas toucher que Marseille, elle va toucher toute la France, elle est générale, mais à Marseille les prix sont bas et la ville est attirante.

Il y avait, auparavant, des propriétaires d'hôtels meublés, des marchands de sommeil, qui ne pensaient qu'au bénéfice escompté. Il y a maintenant des propriétaires d'appartements acquis par défiscalisation et qui ne pensent qu'au bénéfice escompté. La démarche est la même. Il est donc évident que pour eux la qualité de la rénovation est secondaire, il faut juste que cela fasse de l'effet, que cela puisse se revendre. Et comme ce type d'engagement préconise les travaux sans vérification et sans contrôle, les malfaçons sont nombreuses. On voit en ce moment l'état du bâti au bout de dix ans. Il faut refaire.

Le coût de la prestation de Marseille Aménagement nous paraît raisonnable quand on évalue la somme des travaux accomplis. Par contre, les bénéfices des investisseurs ont été totalement financés par l'impôt, impôts locaux et impôts sur le revenu, et la Ville a appauvri son patrimoine. L'importance de ces "commercialisateurs" a du reste été critiquée par Marseille Aménagement même.

Il a manqué, à notre avis, une conception claire du projet au départ. L'idée de rénovation n'a jamais été envisagée sous le bon angle, c'est-à-dire dans la durée. Cela aurait dû être un projet urbain et pas seulement un projet immobilier. Cela aurait dû concerner non seulement des immeubles bâtis et leur rénovation énergétique, mais aussi un environnement, avec un traitement dans la cohérence de l'ensemble d'un quartier, avec ses services, ses rues, ses places, ses arbres, sa circulation.

Du reste, on a parlé d'amélioration de l'habitat en évoquant le contenant : l'habitat et jamais le contenu, l'habitant. M. BOUMENDIL l'évoque à un moment dans son rapport : "On envoyait un papier aux gens et ils venaient nous voir, affolés". On aurait dû éviter cela, le papier timbré, il n'y a pas eu de concertation et ce n'est pas de la faute de l'aménageur mais du maître d'œuvre, la Ville de Marseille. D'autant plus qu'il s'agissait, et tout le monde le savait, de populations fragiles.

L'insuffisance de la concertation est soulignée par tous, elle n'a pas été faite en direction des locataires, alors que c'était eux les habitants et qu'ils avaient l'expertise d'usage. Les insuffisances de la Ville sont remarquables tout au long de ce rapport. Une concertation, c'est long, c'est difficile, mais le temps perdu est gagné au final par la participation des habitants. Il faut aider les habitants à se projeter dans le futur le plus agréable possible. Je crois que le fait qu'il s'agissait seulement d'un projet immobilier n'a pas permis cette concertation et je le regrette.

L'éviction des habitants a été réelle et, bien sûr, elle n'est pas imputable directement à la Ville, mais les ententes amiables avec le propriétaire conduisent inmanquablement celui-ci à expulser de façon peu amiable ses locataires, puisqu'il vend plus cher un immeuble vide qu'un immeuble plein. Bien sûr, après la Déclaration d'Utilité Publique, c'est impossible, le locataire est protégé, mais qu'est-ce qu'elles ont tardé ces DUP ! Et cela continue actuellement. Les relogements ou plutôt l'absence de relogement, c'est la zone d'ombre de ce dossier.

L'ensemble des documents et des auditions révèle un profond malaise. L'opération est trop massive et n'a pas complètement abouti. C'est peut-être la cause du malaise, avec 60 % de résultats. La technique de mitage de ces rénovations a contribué à ce manque d'enthousiasme. Comment peut-on rêver lorsqu'on ne voit pas d'amélioration visible ? Il y a toujours des logements insalubres dans le centre-ville et les services publics y sont toujours aussi indigents.

A l'heure actuelle, c'est la durée d'occupation moyenne des ménages qui nous a le plus inquiétés. Peu de gens s'installent durablement, un an ou deux en moyenne. Ils ne ressentent donc pas de sentiment d'appartenance au quartier, ils passent. Cela augure mal de l'avenir et de la pérennité de cette restauration.

Au total, nous dirions que l'opération a été trop vaste, trop d'immeubles en même temps, et trop restreinte, elle n'a pas fait d'urbanisme mais seulement de l'immobilier, que les malfaçons n'ont pas pu être contrôlées, que la concertation n'a pas été faite et donc que la population n'est pas concernée pour maintenir une qualité de vie convenable.

(Applaudissements dans les rangs du Groupe Verts)

Monsieur le Maire.- Nous abordons l'ordre du jour.

* * *

FINANCES, ECONOMIE ET AMENAGEMENT

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. GAUDIN Jean-Claude

1 - 10/0462/FEAM

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX - DIRECTION DES ETUDES ET DES GRANDS PROJETS • DIRECTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE - Fourniture et pose d'équipements ludiques, mise en œuvre de sols souples dans les écoles maternelles, les crèches et les centres aérés de la Ville de Marseille.

(10-19734-DGPRO)

Le rapport 10/0462/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

2 - 10/0463/FEAM

DIRECTION GENERALE DE LA LOGISTIQUE -
DIRECTION DES TRANSPORTS / ATELIERS / MAGASINS
• Fourniture de peintures et ingrédients pour les ateliers de
carrosserie automobile de la Ville de Marseille.
(10-19743-TAM)

Le rapport 10/0463/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

3 - 10/0464/FEAM

DIRECTION GENERALE DE LA LOGISTIQUE -
DIRECTION DES ACHATS • Fourniture de produits
d'entretien et de droguerie générale nécessaires à divers
services municipaux.
(10-19744-ACHA)

Le rapport 10/0464/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

4 - 10/0465/FEAM

DIRECTION GENERALE DE LA COMMUNICATION ET
DES RELATIONS EXTERIEURES • POLE EDITION -
Lancement de l'opération relative à la fourniture de ramettes
de papier de reprographie nécessaires aux services
municipaux.
(10-19745-DGCRE)

Le rapport 10/0465/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

5 - 10/0466/FEAM

DIRECTION GENERALE DE LA LOGISTIQUE -
DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION ET DE
TELECOMMUNICATIONS - EXPLOITATION • Fourniture
de services de télécommunications et de prestations
connexes pour les besoins des services municipaux.
(10-19759-DSIT-EXPL)

Le rapport 10/0466/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

6 - 10/0467/FEAM

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES
BATIMENTS COMMUNAUX - DIRECTION DES REGIES •
Fourniture de fer et produits métallurgiques nécessaires à la
Direction des Régies et aux services municipaux de la Ville
de Marseille.
(10-19824-REGIE)

Le rapport 10/0467/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

7 - 10/0468/FEAM

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES
BATIMENTS COMMUNAUX - DIRECTION DES REGIES •
Fourniture de matériel électrique nécessaire à la Direction
des Régies et aux services municipaux de la Ville de
Marseille.
(10-19825-REGIE)

Le rapport 10/0468/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

8 - 10/0469/FEAM

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES
BATIMENTS COMMUNAUX - DIRECTION DES ETUDES
ET DES GRANDS PROJETS • Travaux de réparation,
d'entretien ou de rénovation des bâtiments et ouvrages
divers constituant le patrimoine immobilier de la Ville de
Marseille, pour l'ensemble des services municipaux, dans le
corps d'état "Stores, rideaux" - 4 lots.
(10-19708-DGPRO)

Le rapport 10/0469/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

9 - 10/0470/FEAM

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES
BATIMENTS COMMUNAUX - DIRECTION TERRITORIALE
EST • Extension et rénovation avec confortement des
structures et réaménagement des locaux de la Mairie du 5^e
secteur, Maison Blanche, avenue Paul Claudel - 9^e
arrondissement - Rectification du montant de la subvention
du Ministère de l'Intérieur au titre de la réserve
parlementaire.
(10-19816-DTEST)

Le rapport 10/0470/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

10 - 10/0471/FEAM

DIRECTION GENERALE DE LA LOGISTIQUE -
DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION ET DE
TELECOMMUNICATIONS - EXPLOITATION • Location et
entretien de photocopieurs numériques connectés destinés
aux services municipaux.
(10-19760-DSIT-EXPL)

Le rapport 10/0471/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

11 - 10/0472/FEAM

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES JURIDIQUES -
DIRECTION DES ASSURANCES • Affaires : LOPES,
GIALLURACHIS, BORGOMANO.
(10-19755-ASSUR)

Le rapport 10/0472/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

12 - 10/0473/FEAM

DIRECTION GENERALE DES RESSOURCES HUMAINES
• Emplois de Chef du Service Commerce et de Chef de Projets Commerce.
(10-19818-DGRH)

Le rapport 10/0473/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

13 - 10/0474/FEAM

DIRECTION GENERALE DE LA LOGISTIQUE -
DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION ET DE
TELECOMMUNICATIONS - DEVELOPPEMENT •
Informatisation de la billetterie des musées - Demande
d'affectation d'autorisation de programme.
(10-19659-DSIT-DVPT)

Le rapport 10/0474/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

14 - 10/0475/FEAM

DIRECTION GENERALE DE LA LOGISTIQUE -
DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION ET DE
TELECOMMUNICATIONS - EXPLOITATION •
Réorganisation et maillage du réseau de la Ville de Marseille
- 2^e tranche - Demande d'affectation de l'autorisation de
programme.
(10-19663-DSIT-EXPL)

Le rapport 10/0475/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

15 - 10/0476/FEAM

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES
BATIMENTS COMMUNAUX - DIRECTION TERRITORIALE
SUD • Requalification de l'îlot Velten - ANRU ZUS "Centre-
Nord" Pôle Belsunce – 1^{er} arrondissement - Approbation de
l'affectation de l'autorisation de programme relative aux
études préalables.
(10-19740-DTSUD)

Madame HUGON.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, si la notion de démocratie de proximité a un sens, c'est bien dans ce type de dossier. Les habitants ont l'expertise d'usage née de la vie. Abandonnons nos habitudes technocratiques qui ne génèrent que mécontentement, retards et procès. Concertez, ce n'est pas informer sur un projet ficelé d'avance, qui pourra au mieux être amendé à la marge. C'est au contraire prendre le temps en amont, d'imaginer ensemble l'espace urbain avec ceux qui y vivent, comme le recommande l'ANRU. C'est créer un lien fort entre la population, les élus et les urbanistes. Certes, c'est un peu plus long, mais ensuite, que de temps gagné !

Le coût de ce programme est considérable pour une étude de ce type. On peut donc exiger beaucoup. Nous demandons que le cahier des charges impose une concertation exemplaire en amont et que cela devienne une politique constante à Marseille. Ne croyez pas que cela soit utopique ! Cela s'est fait ailleurs et avec succès. Nous nous abstenons donc sur ce dossier.

Monsieur le Maire.- Ce qui me permet de dire que nous avons, sous ma Municipalité, créé et aménagé des locaux à la rue Sénac, pour la population, au boulevard d'Athènes et à l'Espace Velten. M. PELLICANI, qui est sorti, sait qu'avant ma Municipalité, il n'existait absolument rien dans ces secteurs !

Le rapport 10/0476/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le Groupe Verts s'abstenant.

* * *

16 - 10/0477/FEAM

DIRECTION GENERALE DE LA COMMUNICATION ET
DES RELATIONS EXTERIEURES • Attribution d'une
subvention à l'association "Vue sur les Docs".
(10-19698-DGCRE)

Le rapport 10/0477/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

17 - 10/0478/FEAM

DIRECTION GENERALE DE LA COMMUNICATION ET
DES RELATIONS EXTERIEURES • Attribution d'une
subvention à l'association "Le Pôle Art Marseillais".
(10-19718-DGCRE)

Le rapport 10/0478/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

18 - 10/0479/FEAM

DIRECTION GENERALE DE LA COMMUNICATION ET
DES RELATIONS EXTERIEURES • Attribution d'une
subvention à la section départementale des Bouches-du-
Rhône de l'Association Nationale des Membres de l'Ordre
National du Mérite.
(10-19763-DGCRE)

Le rapport 10/0479/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

19 - 10/0480/FEAM

DIRECTION GENERALE DES RESSOURCES HUMAINES
• Attribution de subventions de fonctionnement aux bourses
du travail, année 2010.
(10-19799-DGRH)

Le rapport 10/0480/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

20 - 10/0481/FEAM

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX - DIRECTION DES ETUDES ET DES GRANDS PROJETS • Approbation de l'avenant n°1 à la convention n°10/0241 relative à la "facturation regroupée" entre la Ville de Marseille et Electricité de France.

(10-19706-DGPRO)

Le rapport 10/0481/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

21 - 10/0482/FEAM

DIRECTION GENERALE DE LA LOGISTIQUE - DIRECTION DES ACHATS • Dons par la Ville de Marseille de mobiliers à diverses associations.

(10-19757-ACHA)

Le rapport 10/0482/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. ALLEGRINI José

22 - 10/0483/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS-VILLE ET LITTORAL • Travaux de confortement de falaise pour la sécurisation de la plate-forme SCI Château Bovis - Chemin de Bizet - 16^e arrondissement. Approbation de l'affectation d'autorisation de programme.

(10-19774-DAEP-VL)

Monsieur BARLES.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, je profite de ce rapport pour solliciter votre attention concernant la dépollution des friches Métal Europ et Total de l'Estaque. Lors d'une récente visite in situ, accompagnés de Michèle RIVASI, nous avons été alertés par les associations locales et des médecins sur des risques sanitaires pour les populations riveraines et pour les citoyens usagers de la plage de Corbières.

Nous demandons, en l'espèce, la stricte application du principe de précaution et du principe pollueur-payeur, et la mise en place d'un nouveau protocole concernant la dépollution du site contaminé au plomb, aux métaux lourds et à l'arsenic.

Aussi, avons-nous écrit au Préfet pour lui demander la mise en place d'une Commission Locale d'Information et de Sécurité, la transparence étant une condition fondamentale d'acceptabilité collective du chantier et d'évitement de toute spéculation inutile concernant les risques.

Par ailleurs, Michèle RIVASI et Samia GHALI vont écrire aux Ministres de l'Ecologie et de la Santé pour leur demander la saisine de l'AFSSET sur ce dossier complexe, afin d'obtenir des études complémentaires, concernant notamment le taux de pollution résiduel retenu dans les zones multifonctionnelles, l'évaluation des risques durant la phase de dépollution en cours sur les populations voisines et le personnel, et enfin sur la migration des métaux lourds par les vents et les ruissellements vers le milieu urbain et marin.

Nous souhaiterions, Monsieur le Maire, que vous souteniez, auprès de vos collègues du Gouvernement et auprès du Préfet, nos demandes de mise en place d'une CLIS et de la saisine de l'AFSSET dans le but de rassurer les populations riveraines. Merci !

Monsieur le Maire.- M. ALLEGRINI, voulez-vous répondre à notre collègue, M. BARLES ?

Monsieur ALLEGRINI.- Monsieur le Maire, je ne suis pas certain que le prétexte invoqué mérite que ce soit moi qui réponde. Les problèmes pollueur-payeur, nous les gérons partout. Un débat philosophique sur le principe de précaution, je pense que ce n'est ni le lieu ni le moment. Pour le reste, je me contente peut-être modestement de sécuriser les falaises pour que les habitants de ce périmètre vivent dans des conditions plus sûres.

Après, pour le reste, les fantasmes de non-parlementaires échappent à ma compétence. Je ne suis ni psychiatre ni électeur au législatif.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

(Réflexion de M. MENNUCCI, sans micro)

Monsieur le Maire. Mais vous savez très bien qu'il y a des abus ! Lorsque je présidais la Région, on m'a dit qu'il y avait de l'amiante au lycée Marseilleveyre. Nous avons fait 21 études ! Et finalement, il n'y avait pas d'amiante ! Et ailleurs, on nous force à avoir un théâtre fermé alors que tous les travaux ont été faits ! Quand il y a utilité, on le fait ! Quand il y a fantasme, on ne le fait pas !

Madame GHALI.- Monsieur le Maire, sur cette question, il n'y a pas de polémique. C'est tout simplement qu'à un moment, il y a effectivement des endroits qui sont pollués par les entreprises qui étaient installées là. Ce n'est la faute de personne, c'est ainsi, il fallait ces entreprises, là, parce qu'à un moment, elles ont permis à des milliers de personnes de vivre et de survivre. Il faut aussi le dire ! Aujourd'hui, ces entreprises sont parties, mais elles doivent restituer le site, le remettre en l'état, et c'est ce qu'elles font.

Mais sur la question du Port de la Lave, par exemple, Monsieur le Maire, là, on n'a pas dit qui était le responsable de la pollution du port et là aussi, le responsable doit dépolluer. Peut-être que l'étude qui pourrait être faite permettrait aussi, sur la question du Port de la Lave, de déterminer qui a pollué, pour permettre de demander au pollueur tout simplement de dépolluer, comme on l'a fait sur le site de Retia.

Monsieur le Maire.- Et comme on le fera à Legré-Mante et comme on le fera ailleurs ! Chaque fois que nous sommes saisis et que nous pouvons le faire, nous le demandons. Si c'est la DRIRE qui doit s'en occuper, c'est Monsieur le Préfet qui doit prendre ce genre de décision. Nous ne nous sommes jamais opposés à cela, bien entendu !

Le rapport 10/0483/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

23 - 10/0484/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS-VILLE ET LITTORAL • Travaux de confortement et de mise en sécurité des terrains instables sur tout le territoire de la commune de Marseille (y compris les îles et le littoral).

(10-19832-DAEP-VL)

Le rapport 10/0484/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

24 - 10/0485/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS - BATAILLON DE MARINS-POMPIERS •
Fonctionnement des faisceaux hertziens du Bataillon de Marins-Pompiers de Marseille - Approbation d'une convention avec la société Marseille Habitat.

(10-19783-DGSIS-BMP)

Le rapport 10/0485/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

25 - 10/0486/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS - BATAILLON DE MARINS-POMPIERS •
Mise à disposition temporaire de personnels du Bataillon de Marins-Pompiers de Marseille au profit de la base d'avions de la sécurité civile de Marignane.

(10-19793-DGSIS-BMP)

Le rapport 10/0486/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

26 - 10/0487/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS - BATAILLON DE MARINS-POMPIERS •
Approbation d'opérations et de l'affectation des autorisations de programme correspondantes.

(10-19800-DGSIS-BMP)

Monsieur BLUM. - Monsieur le Maire, je profite de ce rapport concernant la sécurité pour évoquer le blocage de la ville de Marseille lors de la journée du 15 juin dernier. Je le fais au nom de tous mes collègues du Groupe de la majorité.

Comme vous le savez, Monsieur le Maire, mes chers collègues, une grève, qui s'est produite le 15 juin, a bloqué durant pratiquement toute une matinée les tunnels de la Major, du Vieux-Port et de Saint-Charles, entraînant le blocage des véhicules et également de graves difficultés pour nos concitoyens puisque sous ces tunnels passent environ plus de 150 000 véhicules par jour. Cette situation ne va pas sans poser problème pour la sécurité de nos concitoyens puisque ce jour-là, outre les grèves, il y avait, vous vous en souvenez, des conditions atmosphériques particulièrement perturbées.

Bien entendu, je ne vais pas rentrer dans la querelle de savoir qui du Président de la Communauté Urbaine n'aurait pas sollicité la réquisition des grévistes assez tôt ou du Préfet qui ne l'aurait pas accordée trop tardivement, je pense que c'est une polémique qui n'a pas beaucoup d'intérêt. Elle est médiocre et stérile, et en tout cas, elle n'intéresse pas les Marseillaises et les Marseillais que nous représentons.

Il ne s'agit bien évidemment pas de remettre en cause le droit de grève. Le droit de grève est inscrit dans notre constitution, dans nos Tables de la Loi et il est évident que si les grévistes ont droit de faire la grève, pour autant il existe, vous le savez, une loi concernant le service minimum. Cette loi est une loi de la République et elle mérite également application. En tout cas, ce qui est certain, c'est qu'il est inacceptable, il est inadmissible que les Marseillais soient pris en otage, comme cela a été le cas, le 15 juin dernier.

Je voudrais me tourner vers Monsieur le Président de la Communauté Urbaine et, je le dis et je le répète, sans la moindre polémique. Il y aura d'autres grèves, il en est d'ailleurs prévu une dans peu de temps puisqu'elle doit se tenir le jeudi 24 juin prochain. Je lui demande s'il est prêt, en discussion avec les Services préfectoraux, avec au besoin également la Municipalité, à prendre d'ores et déjà toutes les mesures qui permettront aux Marseillaises et aux Marseillais de pouvoir librement circuler dans notre ville et que cette nouvelle grève ne soit pas non plus un handicap grave, comme cela a été le cas mardi dernier, pour l'ensemble de nos concitoyens.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur CASELLI. - Monsieur le Maire, d'abord, je remercie M. BLUM de la modération de son intervention. C'est une déclaration qui est extrêmement responsable et, bien entendu, je vais y répondre.

Dès la veille au soir, les autorités préfectorales, policières et municipales, étaient au courant de la situation, à savoir l'obligation dans laquelle se trouvait MPM de fermer les tunnels, faute de personnel spécialement formé à la surveillance, comme le veut la réglementation dite "tunnel du Mont Blanc", pour cause de grève nationale sur les retraites, situation qui allait être probablement aggravée par une alerte orange de la Météo.

La Préfecture nous a fait savoir qu'elle se devait d'apprécier les nuisances et les urgences dues à la grève à partir du moment où celle-ci serait réellement déclenchée, avant de procéder à toute réquisition, comme nous l'avons demandé. Tôt dans la matinée, à notre demande pressante, la réquisition a été décidée par Monsieur le Préfet de Région, qui a ensuite signé l'arrêté adéquat et je l'en remercie, car lui seul avait le pouvoir de le faire. Ensuite, il a fallu le temps de quérir les agents à leur domicile et de rouvrir physiquement les tunnels. En effet, il faut savoir que la réquisition est une mesure extrêmement longue et lourde à mettre en place.

Nous regrettons bien entendu et nous déplorons, comme M. BLUM et comme nous tous d'ailleurs, la situation qu'ont connue les Marseillaises et les Marseillais coincés dans les embouteillages matinaux. Mais force est de constater que les tunnels ont été rouverts à la circulation en toute fin de matinée et que cette dernière est devenue rapidement très fluide.

Pour l'avenir, et c'était, là, la question, dès mardi, une cellule de crise sera mise en place entre les Services de MPM et la Préfecture pour prendre toutes les mesures nécessaires et pallier les nuisances d'une nouvelle grève nationale prévue pour le 24 juin.

Bien entendu, nous avons déjà évoqué plusieurs pistes avec Monsieur le Préfet et nous les mettrons en œuvre. Mais vous comprenez qu'elles demandent une certaine confidentialité, pour ne pas dire une confidentialité certaine au moment où je vous parle.

Bien entendu, Monsieur le Maire, vous serez tenu au courant de l'ensemble des mesures qui vont être prises pour le 24 juin. Je vous remercie.

Monsieur le Maire. - Mes chers collègues, je constate une chose, c'est que quand nous avons fait le tunnel sous la Major, quand nous avons fait le tunnel Saint-Charles, quand nous avons fait le raccourci sous le Parc du 26^e Centenaire et quand nous nous sommes engagés, avec l'accord de la Communauté Urbaine, sur le prolongement d'un tunnel jusqu'au Rond-Point du Prado, nous avons bien fait ! Voilà les éléments positifs ! Bien fait, parce que les gens peuvent circuler ! Quand c'est bloqué, on voit la pagaille que cela met à l'intérieur de la ville ! Donc, pour ceux qui ont quelquefois des interrogations, pour ceux qui voudraient toujours freiner et ne jamais être contents, on peut constater que ce que nous avons fait a été très positif !

Ce qui est aussi à regretter, disons-le franchement, c'est que quatre ou cinq personnes puissent arriver, ici comme à Fos-sur-Mer, à bloquer, soit le déchargement du pétrole, soit ici la circulation des véhicules. Cinq personnes ! Surtout quand il s'agit d'un syndicat pour lequel nous avons tous beaucoup de considération et d'attention.

Le rapport 10/0487/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme BIAGGI Solange

27 - 10/0488/FEAM

SECRETARIAT GENERAL • Service Commerce - Subvention accordée par la Ville de Marseille pour des actions d'animations du commerce à l'association des commerces de la Butte - Cours Julien.

(10-19668-SG)

Le rapport 10/0488/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

28 - 10/0489/FEAM

SECRETARIAT GENERAL • Service Commerce - Projet Centre-Ville - FISAC ZUS Centre-Ville/Euroméditerranée - Attribution d'une subvention à la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille Provence (CCIMP) pour la mise en place d'Agents Locaux d'Accompagnement et de Développement des Entreprises (ALADE) - Approbation d'une convention.

(10-19669-SG)

Le rapport 10/0489/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le Groupe Communiste Républicain et Citoyen s'abstenant.

* * *

29 - 10/0490/FEAM

SECRETARIAT GENERAL • Service Commerce - Approbation d'une convention d'objectifs avec l'association "Viens ! à Marseille". Projet "Viens ! à Marseille, Cours Belsunce".

(10-19845-SG)

Madame BIAGGI.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, dans notre programme municipal de mars 2008, quand nous avons été réélus, nous avions comme objectif prioritaire de continuer sur le centre-ville sa réfection et sa redynamisation. C'est pour cela qu'au rapport n°57, il va y avoir la création d'une association présidée par vous-même, Monsieur le Maire, et par le Président du Conseil Général.

C'est donc dans cette dynamique que s'inscrit ce rapport n°29 que je vous présente aujourd'hui, avec mon collègue André MALRAIT et tous mes autres collègues élus. Je demande au Conseil Municipal d'approuver cette convention d'objectifs avec l'association "Viens ! à Marseille, Cours Belsunce", car ce concept est pour moi génial, concret et un formidable booster pour ce quartier de Belsunce et qu'il s'inscrit dans une logique parfaitement définie. Déjà, le 29 mars 2010, nous avons voté au Conseil Municipal un FISAC pour la Halle Puget, avec une étude et puis une réalisation de travaux, en accord avec mes collègues Arlette FRUCTUS et Martine VASSAL.

Pour vous dire quelques mots sur ce concept dynamique et innovant pour ce quartier, il se base sur deux temps forts : un projet de quartier en association avec les habitants et les commerçants, guidé par la philosophie de l'artiste contemporain Hundertwasser, peintre sculpteur et urbaniste très contemporain et très important, qui se déroulera de juin 2010 à juin 2011 ; et un temps fort culturel, de juin 2011 à décembre 2011, où le quartier accueillera le public, avec une exposition de 400 œuvres.

Le deal, Monsieur le Maire, c'est que ce projet ne coûte pas de subvention à la Ville de Marseille. L'argent est apporté par des investisseurs mécènes, par des partenaires et par des outils innovants tel Internet, vente de produits dérivés, pactes partenaires. Cette exposition et ce projet permettent de faire le lien entre le centre-ville historique et la nouvelle ville, et de préparer ce quartier pour Marseille Capitale Européenne de la Culture en 2013. C'est pour cela, Monsieur le Maire, mes chers collègues, que je vous demande d'approuver ce rapport.

Je vous remercie.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur MENNUCCI.- Monsieur le Maire, nous n'approuverons pas ce rapport, non pas que les buts de cette association ne soient pas tout à fait légitimes, mais à la lecture de la convention qui vous liera à cette association, d'ailleurs Mme l'Adjointe vient de le dire, il n'y a pas d'argent public, c'est une bonne chose qu'il n'y ait pas d'argent public, c'est parfait, simplement le budget tel qu'il nous est présenté ne nous paraît pas crédible et je vais rapidement dire pourquoi.

Hundertwasser, et cela ne vous a pas échappé, Monsieur le Maire, est un artiste autrichien qui fait des sculptures d'art contemporain. Or, les dernières ventes de Hundertwasser se situent entre 250 000 Euros et 1 million d'Euros. Et on nous dit que l'on va amener sur le Cours Belsunce entre 300 et 400 œuvres de Hundertwasser, ce qui amènerait le prix non pas de l'exposition mais de la valeur de l'exposition entre 100 et 120 millions d'Euros. Qu'il me soit permis de douter de la possibilité de faire cela, car les œuvres de Hundertwasser, vous le savez bien sûr, Monsieur le Maire, puisque vous nous présentez ce rapport, sont à la fois très présentes au Musée d'Art Moderne de Vienne, en Autriche, mais il n'y en a qu'une trentaine qui sont là. La réalité, c'est que la plupart de ses œuvres sont dans des collections privées, M. PINAULT ou d'autres ont des œuvres de Hundertwasser. Pour arriver en un an, si je comprends bien, à mettre 400 œuvres de Hundertwasser sur le Cours Belsunce, pour une valeur de 120 millions d'Euros, je suis étonné !

Le deuxième étonnement que j'ai, c'est que les professionnels d'art contemporain me disent que Hundertwasser n'a pas produit 300 œuvres. Il ne les a pas faites et donc, dire dans un rapport que l'on va mettre 400 œuvres alors qu'il n'en a pas produit 300, me contraint à regarder ce rapport avec une certaine distance, en me disant : est-ce que c'est vraiment sérieux ?

D'un autre côté, je me suis procuré, grâce aux Services de la Mairie de Secteur et à la gentillesse de vos Services qui nous l'ont communiqué, le budget de cette association. Mme BIAGGI nous dit : il y a un acte pour le quartier et un acte d'Art Moderne, c'est 3,5 millions d'Euros. L'acte pour le quartier, c'est 200 000 Euros, l'acte pour l'Art Moderne, c'est 3,3 millions d'Euros. Déjà... En plus, quand on regarde dans le détail, les frais de personnel sont de 800 000 Euros, ce qui paraît quand même un peu exagéré, 400 000 Euros de gardiennage. Et ensuite, on voit une assurance de 80 000 Euros pour une valeur de 120 millions d'Euros. Cela, je le dis, c'est impossible ! Je me suis renseigné, cela ne se passe pas comme ça.

Donc, je n'ai pas de problème avec les gens qui veulent faire des choses, surtout si les Collectivités ne sont pas mises à contribution. Mais je trouve que ce dossier n'est ni fait ni à faire et qu'il faudrait peut-être, si cette dame, parce qu'il ne s'agit que d'une personne, nous dit qu'elle va récupérer 3,5 millions d'Euros, je pense que si c'est le cas, il faut qu'on la prenne vite comme Adjointe aux Finances de la Ville !

Monsieur le Maire.- Ce n'est pas possible ! L'Adjoint aux Finances de la Ville est excellent et on ne le changera pas !

Monsieur MENNUCCI.- Non, on la prendra pour la prochaine fois ! Quelqu'un la mettra sur une liste ! Parce que je dois dire que c'est absolument incroyable que l'on puisse faire cela. Donc, je ne veux pas voter des choses qui ne sont pas réelles. Donc, voilà, il n'y a rien contre personne, mais cela me semble bizarre. Je le dis.

Monsieur le Maire.- Demandons à Mme BIAGGI si elle a des éléments qui permettent de dissiper nos inquiétudes.

Madame BIAGGI.- Merci, Monsieur le Maire, de me redonner la parole.

M. MENNUCCI, je n'ai pas l'habitude, ce n'est pas dans mon tempérament de faire des effets d'annonce. Donc, je vous dis que ce projet va arriver au bout et je m'y emploierai. De toute façon, vous n'avez aucun risque et Monsieur le Maire n'a aucun risque puisqu'il n'y a pas d'argent public. Moi, je sais que je travaille, ma Délégation c'est d'abord sur le centre-ville, c'est de travailler avec des investisseurs, c'est mon quotidien, Monsieur le Maire, et je sais lever des fonds. Je sais que cette association a déjà 1,5 million d'Euros, il y a des produits dérivés qui vont venir et que l'on va arriver aux 3,5 millions d'Euros. Et j'irai jusqu'au bout de ce projet.

J'ai proposé ce projet parce que je trouve que c'est une bénédiction pour vous, c'est une bénédiction pour le quartier. Et ce travail, je le mènerai jusqu'au bout et je pense que vous devriez m'en être très reconnaissant... (*Applaudissements dans les rangs de la majorité*) et que vous devriez me baiser les pieds pour que je m'occupe de ce quartier ! Parce que c'est extraordinaire, c'est vraiment pour ce quartier quelque chose d'extraordinaire. Cette convention-cadre est justement pour trouver des lieux avec la Ville de Marseille, pour justement trouver un lieu sécurisé et je vous dis que l'on arrivera au bout de ce projet ! Et que l'on y arrivera sans souci ! Je vous remercie.

(*Applaudissements dans les rangs de la majorité*)

Monsieur le Maire.- M. MENNUCCI, l'essentiel est qu'il n'y ait pas d'argent public.

Je dis aussi à Mme BIAGGI, si elle le permet, en la remerciant d'ailleurs de ses activités pressantes et de ses déplacements chez les commerçants, notamment lorsque nous avons eu quelques dégâts encore, il n'y a pas si longtemps que cela, et que ce n'est pas très agréable de se présenter chez les uns et chez les autres, qui ont beaucoup de récriminations et qui compliquent souvent notre vie municipale.

Rappelez-vous, M. MENNUCCI, quand Monsieur mon prédécesseur –depuis ce matin nous en parlons, c'est l'occasion de lui faire un petit clin d'œil et de lui dire toute notre considération et notre estime, il n'y a pas lieu de faire autrement– voulait faire justement ici même un Musée César, et que M. César disait qu'il nous donnerait 237 œuvres. Et je ne sais pas s'il en avait fait plus ou moins, je n'en sais rien. M. César ayant évolué dans sa vie personnelle, ce que nous n'avons pas à juger ni à apprécier, de donations en datons à un moment donné la Ville de Marseille n'avait plus droit qu'à 17 œuvres de M. César, qui n'étaient d'ailleurs toutes que des copies ! Et c'est pour cette raison que nous n'avons pas pensé, ma majorité et moi-même, que pour 17 œuvres qui n'étaient que des copies nous avions à faire un Musée César, et que les œuvres que l'on nous donnait, même si elles n'étaient pas de première main, mais que des copies, pouvaient aller dans nos Musées, sans que l'on ait l'obligation d'en créer un de plus.

Je ne suis pas parfaitement au courant de cette proposition, je ne peux pas tout faire ! Vous, vous êtes un homme exceptionnel, vous pouvez faire toute sorte de déclarations, à tout moment, vous avez une presse ouverte à discrétion, nous le savons, ne m'obligez pas à le souligner et à vous le dire !

Mme BIAGGI va faire les efforts nécessaires pour bien vérifier que l'authenticité des choses puisse se dérouler. Mais à partir du moment où il n'y a pas d'argent public, on prend note de ce que vous nous dites, mais, bien entendu, effectivement, Mme BIAGGI fera le nécessaire.

Quant à nous, nous remplaçons les œuvres de César, puisque c'est ici qu'il devait être, et la compression intellectuelle la plus importante, elle nous vient toujours de la Gauche, nous le savons !

(*Applaudissements dans les rangs de la majorité*)

Monsieur MENNUCCI.- Quand on nous dit qu'il n'y a pas d'argent public, ce n'est pas tout à fait vrai puisque dans la convention, la Ville de Marseille donne un local à cette association qui n'est pas encore créée, c'est ce qui est écrit, alors qu'il y a tout un tas d'associations du centre-ville qui n'ont jamais eu un local. Donc, ce n'est pas tout à fait vrai !

Madame BIAGGI.- Ce n'est pas vrai, Monsieur le Maire ! Elle ne donne pas, ce n'est pas vrai, ce n'est pas écrit comme ça ! Le deal aussi, c'est que l'on va voir justement avec M. GONDARD, avec M. BERTRAND, avec tout le monde, quels sont les locaux qui sont à disposition. Mais il y aura un loyer qui sera payé et l'association va faire les travaux nécessaires. C'est pour cela que ce sera de l'argent qui n'est pas public aussi pour mettre à niveau ce lieu.

Monsieur MENNUCCI.- Dont acte ! Merci.

Madame BIAGGI.- En plus, vous mélangez tout, M. MENNUCCI. Pour les 400 œuvres, il y a autant...

Monsieur MENNUCCI.- ...Hundertwasser va produire 200 œuvres pour l'occasion !

Monsieur le Maire.- Nous tirons vers le haut, M. MENNUCCI. Je ne sais pas si ce sont des statues, je ne sais pas si elles sont belles ou pas, je n'en sais rien. Le fait est que cela animera un peu. On a eu pendant longtemps une espèce d'horreur qui représentait une fontaine et on a mis je ne sais combien d'années avant de faire disparaître cette horreur ! Donc, si cette fois-ci on a des choses qui sont offertes, ne les refusons pas !

Le rapport 10/0490/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le Groupe Faire Gagner Marseille votant contre.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme GINER Catherine

30 - 10/0491/FEAM

SECRETARIAT GENERAL • Enseignement Supérieur et Recherche - Subvention d'équipement - Participation au projet "Grille de calcul scientifique pluridisciplinaire à vocation régionale" du Centre de Physique des Particules de Marseille - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme.

(10-19606-SG)

Le rapport 10/0491/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

31 - 10/0492/FEAM

SECRETARIAT GENERAL • Enseignement Supérieur et Recherche - Subvention d'équipement - Participation de la Ville de Marseille à la création d'un plateau technique pour l'exploration physiopathologique de modèles murins de maladies génétiques - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme.

(10-19608-SG)

Le rapport 10/0492/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

32 - 10/0493/FEAM

SECRETARIAT GENERAL • Enseignement Supérieur et Recherche - Participation de la Ville de Marseille à la création de la plate-forme Post Génomique de l'Institut de Neurobiologie de la Méditerranée - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme.
(10-19610-SG)

Le rapport 10/0493/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

33 - 10/0494/FEAM

SECRETARIAT GENERAL • Enseignement Supérieur et Recherche - Participation de la Ville de Marseille à une plate-forme d'imagerie préclinique pour le CERIMED (Centre Européen de Recherche en Imagerie Médicale) - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme.
(10-19612-SG)

Le rapport 10/0494/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

34 - 10/0495/FEAM

SECRETARIAT GENERAL • Enseignement Supérieur et Recherche - Participation de la Ville de Marseille au versement d'une subvention d'équipement pour la mise en place d'un banc d'acquisition d'images hyperspectrales - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme.
(10-19613-SG)

Le rapport 10/0495/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

35 - 10/0496/FEAM

SECRETARIAT GENERAL • Enseignement Supérieur et Recherche - Subvention d'équipement - Participation de la Ville de Marseille à l'acquisition d'un spectromètre de masse pour le Laboratoire de Bioénergétique et Ingénierie des Protéines - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme.
(10-19614-SG)

Le rapport 10/0496/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

36 - 10/0497/FEAM

SECRETARIAT GENERAL • Enseignement Supérieur et Recherche-Participation de la Ville de Marseille au développement d'un spectromètre millimétrique de Résonance Paramagnétique Electronique à hautes fréquences - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme.
(10-19632-SG)

Le rapport 10/0497/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

37 - 10/0498/FEAM

SECRETARIAT GENERAL • Enseignement Supérieur et Recherche - Participation de la Ville de Marseille à l'acquisition d'un microscope fluorescent performant pour l'Unité Mixte de Recherche "Génétique Médicale et Développement" - Prorogation de la subvention d'équipement.
(10-19672-SG)

Le rapport 10/0498/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

38 - 10/0499/FEAM

SECRETARIAT GENERAL • Enseignement Supérieur et Recherche - Participation de la Ville de Marseille à des manifestations scientifiques.
(10-19629-SG)

Le rapport 10/0499/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

39 - 10/0500/FEAM

SECRETARIAT GENERAL • Enseignement Supérieur et Recherche - Attribution d'une subvention pour les actions de tête de réseau du Réseau Méditerranéen des Ecoles d'Ingénieurs (RMEI).
(10-19630-SG)

Le rapport 10/0500/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

40 - 10/0501/FEAM

SECRETARIAT GENERAL • Enseignement Supérieur et Recherche - Participation de la Ville de Marseille au fonctionnement de l'Institut Paoli Calmettes pour le compte de son laboratoire de Thérapie Cellulaire et Génique - Approbation d'une convention.
(10-19639-SG)

Le rapport 10/0501/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. ROCCA SERRA Jacques

41 - 10/0502/FEAM

SECRETARIAT GENERAL - MISSION MARSEILLE EMPLOI • Attribution de subventions de fonctionnement pour l'année 2010 aux associations agissant en faveur de l'emploi au travers des filières économiques en développement.
(10-19656-MME)

Le rapport 10/0502/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

42 - 10/0503/FEAM

SECRETARIAT GENERAL - MISSION MARSEILLE EMPLOI • Attribution de subventions de fonctionnement pour l'année 2010 aux associations agissant en faveur de l'insertion professionnelle par l'activité économique - 2^e série.
(10-19657-MME)

Le rapport 10/0503/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

43 - 10/0504/FEAM

DIRECTION GENERALE DE LA COMMUNICATION ET DES RELATIONS EXTERIEURES • Attribution d'une subvention à l'Institut de la Méditerranée pour l'organisation des Sixièmes Rendez-vous Economiques de la Méditerranée.
(10-19772-DGCRE)

Le rapport 10/0504/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

44 - 10/0505/FEAM

DIRECTION GENERALE DE LA COMMUNICATION ET DES RELATIONS EXTERIEURES • Attribution de subventions à quatorze associations.
(10-19776-DGCRE)

Le rapport 10/0505/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

45 - 10/0506/FEAM

SECRETARIAT GENERAL - MISSION MARSEILLE EMPLOI • Annulation d'une convention avec l'association Acta Vista - Approbation d'une convention d'objectifs relative à la conduite d'un chantier d'insertion par l'association IGUAL - Attribution d'une subvention de fonctionnement et d'une subvention d'investissement.
(10-19676-MME)

Le rapport 10/0506/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

Monsieur le Maire.- Nous en arrivons au Compte Administratif. Monsieur le 1^{er} Adjoint, si vous voulez bien prendre ma place, c'est l'usage.

*Monsieur le Maire sort de la salle du Conseil Municipal,
la séance est placée sous la présidence de M. BLUM, 1^{er} Adjoint.*

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. TOURRET Jean-Louis

46 - 10/0507/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES FINANCIERS • DIRECTION DU CONTROLE BUDGETAIRE ET DE LA COMPTABILITE - Arrêtés du Compte Administratif et du Compte de Gestion de la Ville de Marseille relatifs à l'exercice 2009.
(10-19713-DGSF)

Monsieur BLUM.- Mes chers collègues, nous allons examiner le Compte Administratif. Je donne la parole à M. Jean-Louis TOURRET, l'Adjoint aux Finances.

Monsieur TOURRET.- Merci, Monsieur le 1^{er} Adjoint. Chers collègues, Mesdames et Messieurs, j'ai l'honneur de vous présenter le Compte Administratif 2009 de la Ville de Marseille.

Ce Compte Administratif est de très bonne qualité, avec un résultat positif de 7,7 millions d'Euros et un résultat cumulé de 36,6 millions d'Euros. Avec les budgets annexes, c'est donc plus de 50 millions d'Euros de résultat cumulé. 222 millions d'Euros investis pour l'avenir de Marseille et de nos concitoyens. Quant aux dépenses de fonctionnement, elles sont très bien maîtrisées puisqu'elles sont réduites, je dis bien "réduites", de 15 millions d'Euros. La dette a été stabilisée et sa durée ramenée à 12 ans et 1 mois. Cette dette a une structure qui permet de dire qu'elle est gérée avec précision et compétence. Je ne crierai pas "victoire". En effet, avoir la responsabilité des finances de la Ville de Marseille suppose la plus grande humilité, car c'est un éternel recommencement. Mais une fois encore, la quinzième, je peux dire : contrat rempli !

Rappelons le calendrier des finances d'une ville : le débat sur les Orientations Budgétaires, puis le Budget et un an après, le Compte Administratif. Je ne reprendrai pas les doctes discours et toutes les prédictions de catastrophe assénées par l'opposition lors des Orientations Budgétaires et lors de la présentation du Budget. Le Compte Administratif 2009, chiffres comptables vérifiés par la tutelle du TPG, contredit toutes ces gesticulations. Une fois encore, le Compte Administratif démontre que notre prévision se réalise méticuleusement. Il est donc un non-événement. Le Compte Administratif 2009 est bon, le résultat est positif. N'est-ce pas étrange ? Cela donne à méditer sur la bonne foi des interventions de l'opposition ! Je le dis à nouveau, la Ville de Marseille est bien gérée. Aussi permettez-moi de remercier tous ceux qui ont œuvré pour cela, mes amis élus de la majorité, les fonctionnaires, du plus petit au premier, et naturellement Jean-Claude GAUDIN.

Premier point de cette gestion efficace, l'effort soutenu en investissement, avec un taux exceptionnel d'exécution des dépenses programmées de 94 %, pratiquement aucune Collectivité Locale ni même nationale ne fait pareil, soit près de 220 millions d'Euros de dépenses réalisées en 2009. Pour mémoire, c'est un chiffre qu'il faut bien connaître, la Ville a investi depuis quinze ans plus de 3 milliards d'Euros pour l'avenir des Marseillais. En participant au plan de relance de l'économie initié par le Gouvernement, notre Collectivité démontre sa détermination à agir pour soutenir l'activité économique locale.

Parmi les opérations importantes financées sur le Compte Administratif 2009 : le Silo d'Arenc, 11,6 millions d'Euros, la création de l'école maternelle Grignan-Paix, le Fortin de Corbières, la restauration du Muséum d'Histoire Naturelle au Palais Longchamp, la mise en lumière du patrimoine, le centre social Saint-Joseph Fontainieu. Ajoutons les derniers paiements pour le Palais de la Glace et de la Glisse, 13,5 millions d'Euros.

Le deuxième volet de cette gestion efficace, c'est la parfaite maîtrise de nos dépenses de fonctionnement. Grâce aux efforts de tous, grâce à la mobilisation de tous, les dépenses de fonctionnement sont en baisse de 1,6 %. Ainsi, le coût du personnel permanent, + 1,4 %, a pu être contenu en deçà de l'inflation grâce à la maîtrise des effectifs, et les charges courantes de fonctionnement diminuent de près de 2,5 %.

C'est une réelle performance et l'occasion m'est donnée aujourd'hui de renouveler mes félicitations à tous les acteurs de cette Ville qui ont permis de tels résultats. Que les sceptiques qui dénonçaient notre incapacité structurelle à nous adapter dans un contexte de resserrement financier en tirent une leçon !

Notons avec la plus grande satisfaction que le poste des frais financiers est en très forte baisse, de 19 %. Ces dépenses de fonctionnement sont bien sûr à mettre en regard des recettes de la section correspondante et cette année, c'est-à-dire les recettes sont en augmentation de 3 % malgré la perte subie sur les droits de mutation, conséquence directe des effets de la crise que j'évoquais en préambule de mon intervention.

Le troisième point qui caractérise la gestion 2009, c'est bien sûr la stabilisation de l'endettement. Pour la deuxième année consécutive, la mobilisation d'emprunt, 137 millions d'Euros, est inférieure à l'amortissement, c'est-à-dire que la dette diminue. Nous améliorons donc le ratio de la dette par habitant et je rappelle que le taux moyen de notre dette s'élève à 3,78 %, ce qui est inférieur à 4,12 %, taux du marché à conditions équivalentes.

Au total, le Compte Administratif 2009 est excédentaire de 7,7 millions d'Euros, avec un résultat cumulé de 36,6 millions d'Euros.

Pour conclure, Monsieur le 1^{er} Adjoint et chers collègues, je dirai simplement que nous administrons une nouvelle fois la preuve du sérieux de notre gestion. La majorité municipale dit ce qu'elle fait et fait ce qu'elle dit, notre parole est fiable. Les bons résultats de ce Compte Administratif 2009 parlent d'eux-mêmes, ils montrent à l'évidence que nous méritons la confiance des Marseillais !

Je vous remercie de votre attention.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur BLUM.- Merci, M. TOURET. Qui demande la parole ?

Madame PONCET-RAMADE.- Monsieur le 1^{er} Adjoint, mes chers collègues, ce dossier, comme le Budget Primitif, porte en lui une contradiction : il veut participer au plan de relance initié par l'Etat, avec une diminution de l'aide de l'Etat. C'est du masochisme !

L'augmentation de fonctionnement peut se comprendre dans une ville où le nombre d'habitants augmente, où la population s'appauvrit, et donc le fonctionnement se complexifie. Une des solutions de simplification du fonctionnement serait pour nous de laisser aux Mairies de Secteur une plus grande latitude sur des domaines divers, comme cela se fait à Paris, pour les écoles, les cantines, les espaces verts, etc. Les besoins seraient mieux étudiés et compris sur place, et les charges de fonctionnement en seraient probablement diminuées pour un meilleur service à la population.

Sur votre politique d'investissement, ce n'est pas le système des investissements que nous critiquons, c'est le choix de ces investissements que nous critiquons. Lorsque je vois la capacité d'autofinancement toujours négative, cela signifie que nos ressources internes ne nous permettent pas le financement des investissements. Donc, soit il faut à nouveau emprunter, soit il faut augmenter les impôts. Et je me dis que Marseille est une ville pauvre, où beaucoup de gens ne sont pas imposables, que pour les gens riches les impôts sont cléments, vous avez bien vu la défiscalisation, et que c'est donc une classe moyenne qui est imposée de manière forte.

Sur les investissements, je vais me permettre de faire une petite remarque. Vous savez que les Lyonnais ont, eux, une capacité d'autofinancement positive, au contraire de nous. Mais ils considèrent qu'en période de crise on ne doit pas changer le stade, que l'ancien suffira. Mais les Marseillais, eux, qui ont une capacité d'autofinancement négative, ont un besoin urgent d'augmenter le stade et leur endettement. Je trouve cela curieux, surtout quand on voit le comportement de certaines équipes actuellement. Merci !

Monsieur BLUM.- Merci, Mme PONCET-RAMADE. Qui veut s'exprimer ?

Madame ANDRIEUX.- Monsieur le 1^{er} Adjoint, mes chers collègues, d'après les chiffres de la Direction des Collectivités Locales, notre Ville est parmi toutes les grandes métropoles celle qui a le plus augmenté ses impôts depuis 7 ans, + 22 %. Le niveau de la taxe d'habitation est à Marseille largement supérieur à la moyenne nationale, il atteint 26,83 %, contre 21,3 % à Nice ou à Lyon, 18,9 % à Aix-en-Provence et 9,59 % à Paris. Quant à notre dette, comme vous le savez, elle est l'une des plus élevées de France, avec 1,850 milliard d'Euros pour la seule dette communale, soit 2 180 Euros par habitant.

Malgré ce sombre constat, je vous surprendrai peut-être en affirmant que je partage, pour une fois, l'avis de notre collègue, M. TOURET : l'exercice 2009, tel qu'il est décrit dans le compte administratif, est plutôt positif. On constate en effet une bonne maîtrise des dépenses de fonctionnement, un maintien du niveau des investissements par rapport à 2008 et surtout, une stabilisation de notre endettement, ce qui est bien sûr la priorité des priorités dans le contexte actuel. Avec une épargne brute qui avoisine 100 millions d'Euros et un endettement de 1,8 milliard d'Euros, notre capacité de désendettement est de 18 années, ce qui n'est pas vraiment glorieux, mais témoigne d'une légère amélioration de nos comptes.

Bien sûr, il n'y a pas de miracle. Cette amélioration des comptes s'explique par deux facteurs principaux : la hausse des impôts, à savoir + 4,9 % en 2009, soit 28 millions d'Euros supplémentaires prélevés sur les contribuables, et une austérité budgétaire, qui ne dit pas son nom, mais qui commence à poser de sérieux problèmes au sein même des Services municipaux. La restructuration de l'administration municipale, plus familièrement appelée la RGMM, tente de répondre à ce défi de la baisse continue des moyens, mais beaucoup d'efforts restent à faire pour redonner de la motivation à un personnel confronté à des conditions de travail de plus en plus difficiles.

D'autres facteurs conjoncturels expliquent la légère amélioration de nos comptes. Les taux d'intérêt sont historiquement très bas et pour une Ville endettée comme la nôtre, cette situation entraîne une économie de plus de 10 millions d'Euros, comme l'indique d'ailleurs votre rapport. Bien évidemment, le mouvement inverse peut arriver à tout moment et l'addition serait alors extrêmement lourde : 1 point de hausse des taux d'intérêt entraînerait 7 à 8 millions d'Euros de frais financiers supplémentaires. Espérons que malgré la politique économique et sociale désastreuse de ce Gouvernement, la signature de notre pays reste crédible dans les prochaines années, sinon notre Ville aussi en subira bien sûr directement les conséquences.

Le mini-plan de relance réalisé par le Gouvernement a permis aussi à notre Commune d'encaisser 21 millions d'Euros supplémentaires. Mais cette avance de trésorerie est un fusil à un coup et dès cette année, bien sûr, nous reviendrons à la normale. Les effets de la crise, nous les constatons néanmoins avec une évolution préoccupante de - 30 % des droits de mutation, 31,6 millions d'Euros en 2008 et 21,9 millions d'Euros en 2009, alors que M. TOURET nous affirmait, encore il y a quelques mois, que tout allait bien de ce côté-là.

Le niveau de nos investissements en 2009, 208 millions d'Euros, est effectivement le même qu'en 2008, 207 millions d'Euros, mais je note qu'il atteignait 246 millions d'Euros en 2007, soit une baisse de plus de 20 % en deux ans. Enfin, notre dette baisse symboliquement de 1 million d'Euros par rapport à 2008 et atteint, à fin 2009, 1 849 millions d'Euros, soit 2 180 Euros par habitant, nouveau-nés compris ! Et comme la dette de Marseille Provence Métropole atteint 1 250 millions d'Euros, chaque Marseillais doit aujourd'hui plus de 3 600 Euros aux banquiers de la Ville.

Pour résumer mon propos, si nous savons tous que la situation financière de notre Ville est extrêmement tendue, l'année 2009, grâce à la hausse des impôts et à la rigueur budgétaire, a amené une légère amélioration de nos comptes. Vous avez néanmoins décidé d'augmenter à nouveau les impôts en 2010 de + 2,9 %, après avoir évoqué + 4,9 %, ce qui montre bien que la situation est encore loin d'être maîtrisée.

J'ai peur, en effet, que cette hausse continue de la fiscalité s'accroisse encore dans les prochaines années. J'ai déjà évoqué la hausse des taux d'intérêt qui interviendra forcément, car nous sommes à l'heure actuelle à un plancher et elle nous coûtera au bas mot 10 à 12 millions d'Euros de plus par an.

Je dois bien évidemment évoquer aussi ici la suppression de la Taxe Professionnelle, fausse bonne idée d'ailleurs, dont le Gouvernement s'aperçoit aujourd'hui qu'elle va lui coûter beaucoup plus cher que prévu et qu'il va s'empresser de faire payer bien sûr les Collectivités à sa place. J'ajouterai bien évidemment, vous le comprendrez, la réforme des Collectivités, qui empêchera les financements croisés dans de nombreux domaines, ce qui privera, là encore, la Commune d'un certain nombre de ressources externes.

Il y a aussi le super plan d'austérité que concocte le Gouvernement pour le budget 2011 et les suivants : gel des dotations aux Collectivités, baisse de l'ensemble des crédits publics pour l'école, les crèches, l'action sociale, la politique de la ville, les transports, le logement. Voilà ce qui attend nos concitoyens et voilà ce qui vous conduira forcément à augmenter à nouveau les impôts dans les années à venir ! Vous ne serez d'ailleurs pas les seuls.

Il paraît même que les bénéficiaires du bouclier fiscal risquent d'être touchés par l'austérité qui s'annonce, ce qui démontrerait un courage inouï de la part de votre Gouvernement. Je n'ose d'ailleurs imaginer qu'il en sera de même pour les restaurateurs, qui ont eu droit à 2,5 milliards d'Euros d'allègement d'impôt, avec les résultats que nous connaissons.

Alors que nos ressources financières vont stagner, voire diminuer, Monsieur le 1^{er} Adjoint, vous continuez imperturbablement à nous annoncer de grands événements et d'énormes chantiers. Les annonces se succèdent, mais les plans de financement, eux, restent flous. Et voilà des années que nous vous demandons de mettre en place un plan de programmation pluriannuel de nos investissements, ce qui permettrait à tout le monde d'y voir un peu plus clair sur ce qui est faisable ou non. Cet exercice, dans la conjoncture actuelle, est plus que jamais nécessaire, mais il démontrerait aussi que certaines de vos annonces sont peut-être un peu hasardeuses, ce qui explique que vous n'en voulez pas.

Ces années qui s'annoncent seront à coup sûr plus difficiles pour notre métropole et surtout pour ses habitants les plus modestes. L'action publique est aujourd'hui remise en cause dans tous les secteurs, alors que le chômage, la pauvreté, la précarité et leur corollaire, l'insécurité, s'amplifient dans nos quartiers. Et ce ne sont pas les partenariats privés qui apporteront des postes d'éducateurs, de policiers, d'instituteurs ou d'assistantes maternelles. D'ailleurs, le Premier Ministre vient de nous avertir en expliquant, il y a quelques jours : "Le temps des efforts est devant nous".

En attendant, Monsieur le 1^{er} Adjoint, mes chers collègues, le Groupe Faire Gagner Marseille s'abstiendra sur ce Compte Administratif 2009.

Monsieur DUTOIT.- Monsieur le 1^{er} Adjoint, simplement pour dire que le Groupe Communiste s'abstiendra sur ce rapport, non pas que nous partageons la mise en œuvre de la politique de la majorité municipale, que nous avons condamnée dans le débat budgétaire, et ce Compte Administratif n'en est que la traduction, mais tout simplement pour prendre acte de la régularité des Comptes. C'est la raison pour laquelle nous ne voterons pas favorablement ce rapport.

Merci !

Monsieur MULLER.- Monsieur le 1^{er} Adjoint, chers collègues, je citerai juste six chiffres. Sur la capacité d'autofinancement, - 68 Euros par habitant à Marseille, - 56 Euros par habitant dans la moyenne des Communes de la même strate. Sur l'emprunt et l'encours, 2 166 Euros de dette par habitant, 1 052 Euros sur les villes comparables. Sur le remboursement annuel, 258 Euros par habitant, 136 Euros sur les villes comparables.

Mais surtout, la dette : est-ce que l'on ne pourrait pas en renégocier au moins une partie ? Les taux, aujourd'hui, dont bénéficie la Ville de Marseille sont largement au-dessus du marché. Effectivement, 25 % de notre dette est à un taux de 7,85 %. Sur 400 millions d'Euros, on pourrait gagner 2 à 3 % et 12 millions d'Euros par an, ce n'est pas rien !

Monsieur BLUM.- Merci M. MULLER. Peut-être que M. TOURRET pourrait donner quelques explications à M. MULLER sur la renégociation de la dette.

Monsieur TOURRET.- Il y a plusieurs sujets et je vais peut-être répondre d'abord à Mme PONCET-RAMADE que les dotations aux Mairies de Secteur ont augmenté de 2,6 %, c'est-à-dire que l'augmentation a été supérieure à l'inflation. Et quand elle nous dit que les impôts sont cléments, j'en suis ravi, mais je ne le crois pas, je serais plutôt proche de Mme ANDRIEUX qui trouve que nos impôts sont élevés. Sur le stade, des annonces seront faites bientôt et vous verrez que le financement du stade ne posera pas de problème et que les Marseillais pourront être satisfaits.

Quelques mots sur la dette. Notre dette est renégociée en permanence. Il n'y a pas de dette à 7 %. Notre dette est renégociée en permanence et je rajouterai, pour rassurer aussi ceux qui se font du souci sur la dette, qu'aujourd'hui notre dette est inférieure au taux moyen, mais que comme les taux sont très bas, nous avons tendance à avoir le moins possible de taux variable et le plus possible de taux fixe, c'est-à-dire que nous sommes pratiquement à deux tiers en taux fixe et un tiers en taux variable, si bien que la Ville de Marseille se protège par rapport à une remontée des taux éventuelle.

Voilà ce que je peux dire. Mais, naturellement, toutes les personnes qui voudraient travailler sur la dette et mieux comprendre son fonctionnement, sont les bienvenues et nous pouvons faire des réunions de travail sur ce sujet. J'y participerai avec le plus grand plaisir.

Monsieur BLUM.- Merci, M. TOURRET !

Je voudrais dire à Mme PONCET-RAMADE qu'il n'y a pas de contradiction entre la politique municipale et la politique nationale, quant au plan de relance notamment. Nous avons pu bénéficier, grâce au plan de relance, d'abord du fait que l'Etat, sur les projets relevant de sa compétence, a pu les développer durant cette année. Il a particulièrement soutenu le secteur de l'immobilier. Et le fait d'avoir redoublé le fonds commun de TVA a permis à la Ville de Marseille d'avoir une recette supplémentaire de 20 millions d'Euros, ce qui a fait en sorte que nous avons pu, du point de vue de nos investissements, les augmenter, avec un volume de 222 millions d'Euros cette année, et soutenir l'économie marseillaise qui, en période de crise, en avait, comme vous l'imaginez, besoin.

Sur ce qu'a dit Mme ANDRIEUX, d'abord en ce qui concerne l'augmentation des impôts, certes les impôts ont été augmentés, mais je voudrais rappeler à Mme ANDRIEUX que cette année, comme l'année d'avant où la Ville de Marseille avait fait des efforts particuliers pour que cette augmentation soit modérée, elle a été de 2,9 %. Ce n'est pas tout à fait le cas dans les Communes qui sont gérées par vos amis puisque la Ville de Paris notamment –ce n'est pas des moindres– a augmenté les impôts durant deux années consécutives, l'année dernière et cette année, de près de 10 %.

Vous avez évoqué la diminution des droits de mutation. Je dirai qu'il est naturel que ces droits de mutation aient pu diminuer dans la mesure où malheureusement la crise qui a touché notre pays, l'Europe toute entière et le monde entier, notamment en matière d'immobilier, fait que les transactions ayant baissé, il est évident que les droits de mutation, qui sont basés sur ces transactions, ont eux-mêmes diminué.

Quant à l'accusation que vous portez, selon laquelle nous évoquerions ici à Marseille des chantiers qui seraient devenus des chantiers fantômes, je vous invite alors à vous promener en ce moment du côté du Port, du côté du J4. Et vous pourrez certainement constater sur cette zone : le Silo qui est en cours de finition, le Centre Régional de la Méditerranée qui va commencer, le MUCEM dont les appels d'offres sont aujourd'hui terminés et l'entreprise désignée dans quelques jours, les Terrasses du Port, pour lesquelles le Groupe Hammerson a remis, pas plus tard que vendredi dernier, un chèque de 5,6 millions d'Euros au Grand Port Maritime, pour que celui-ci puisse commencer les infrastructures qui vont permettre d'asseoir ce bâtiment, qui va représenter 450 millions d'Euros d'investissement et 450 emplois. Enfin, Monsieur le Maire, la semaine prochaine, va poser la première pierre des travaux de l'Hôtel Dieu, qui va abriter l'Hôtel Intercontinental 5 étoiles.

Tout ceci témoigne de la bonne santé de notre Ville, une bonne santé qui est due à la politique qui est conduite par la Municipalité de Jean-Claude GAUDIN et pour laquelle nous faisons en sorte, malgré la situation difficile dans laquelle se trouve notre pays, de soutenir notre économie, de maîtriser les dépenses d'investissement, de maintenir l'investissement à haut niveau puisque, je l'ai dit tout à l'heure, il est de l'ordre de 222 millions d'Euros, de stabiliser également notre dette puisque celle-ci, grâce au travail qui a été effectué par M. TOURRET et ses équipes, est aujourd'hui réduite, puisque depuis quinze ans elle est stabilisée en Euros par habitant.

Voilà ce que je voulais vous dire mes chers collègues, en remerciant particulièrement M. Jean-Louis TOURRET, notre Adjoint aux Finances, pour l'action qu'il conduit déjà depuis plusieurs années, sous l'autorité du Maire, lui et l'ensemble de ses collaborateurs. Et à présent, je mets le Compte Administratif au vote.

Le rapport 10/0507/FEAM mis aux voix par Monsieur le Premier Adjoint est adopté à la majorité, le Groupe Verts votant contre, le Groupe Faire Gagner Marseille, le Groupe Communiste Républicain et Citoyen, et M. MARANDAT s'abstenant.

* * *

47 - 10/0508/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES FINANCIERS •
Engagement Municipal pour le Logement - Garantie d'emprunt – SA Régionale de l'Habitat - Réaménagement d'emprunts garantis par la Ville contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.
(10-19792-DGSF)

Le rapport 10/0508/FEAM mis aux voix par Monsieur le Premier Adjoint est adopté à l'unanimité.

* * *

48 - 10/0509/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES FINANCIERS •
Engagement Municipal pour le Logement - Garantie d'Emprunt – SA d'HLM Nouveau Logis Provençal - Opération "Marseille République îlot 13 PLUS/PLAI" - 2^e arrondissement - Acquisition-amélioration de 122 logements sociaux.
(10-19789-DGSF)

Madame HUGON.- Monsieur le 1^{er} Adjoint, mes chers collègues, la crise est le juge de paix de cette politique du logement : les grandes ambitions s'effondrent, les magnifiques opérations qui faisaient fi des besoins réels des Marseillais sont des échecs économiques. Nous voici donc obligés de voler au secours des financiers, en rachetant des appartements pour du logement social. Tant mieux, semble-t-il ! Nous espérons seulement que vous saurez être assez durs en affaires pour que le contribuable s'y retrouve. Mais nous n'en saurons rien, car rien dans ce rapport n'indique le prix moyen au m² de cette opération de rachat d'HLM. Donc, nous nous abstenons sur ce sujet.

Le rapport 10/0509/FEAM mis aux voix par Monsieur le Premier Adjoint est adopté à l'unanimité, le Groupe Verts s'abstenant.

* * *

49 - 10/0510/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES FINANCIERS •
Engagement Municipal pour le Logement - Garantie d'Emprunt - Société Anonyme d'HLM Érilia - Opération "La Valbarelle PAM" - Réhabilitation de 411 logements sociaux dans le 11^e arrondissement.
(10-19731-DGSF)

Le rapport 10/0510/FEAM mis aux voix par Monsieur le Premier Adjoint est adopté à l'unanimité.

* * *

50 - 10/0511/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES FINANCIERS •
Engagement Municipal pour le Logement - Garantie d'emprunt - Société Anonyme d'HLM Nouveau Logis Provençal - Opération "Frais Vallon PLS 2" - Modification de garantie.
(10-19795-DGSF)

Le rapport 10/0511/FEAM mis aux voix par Monsieur le Premier Adjoint est adopté à l'unanimité.

* * *

51 - 10/0512/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES FINANCIERS •
Engagement Municipal pour le Logement - Garantie d'emprunt - Société Anonyme d'HLM ERILIA - Opération "Traverse Régali" - 16^e arrondissement - Construction de douze logements sociaux PLAI.
(10-19732-DGSF)

Le rapport 10/0512/FEAM mis aux voix par Monsieur le Premier Adjoint est adopté à la majorité, M. MARANDAT votant contre.

* * *

52 - 10/0513/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES FINANCIERS •
DIRECTION DU CONTROLE BUDGETAIRE ET DE LA COMPTABILITE - Déficit dans les régies comptables.
(10-19754-DGSF)

Le rapport 10/0513/FEAM mis aux voix par Monsieur le Premier Adjoint est adopté à l'unanimité.

* * *

53 - 10/0514/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES FINANCIERS •
Procédure des remises gracieuses.
(10-19790-DGSF)

Le rapport 10/0514/FEAM mis aux voix par Monsieur le Premier Adjoint est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. VANELLE Patrice

54 - 10/0515/FEAM

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES - ARCHIVES MUNICIPALES • Approbation d'une autorisation de programme pour les acquisitions d'œuvres d'art des Archives Municipales.
(10-19658-ARCHI)

Le rapport 10/0515/FEAM mis aux voix par Monsieur le Premier Adjoint est adopté à l'unanimité.

* * *

55 - 10/0516/FEAM

SECRETARIAT GENERAL • Enseignement Supérieur et Recherche - Participation de la Ville de Marseille à une manifestation scientifique intitulée "Souk des Sciences" organisée par l'Université Paul Cézanne III.
(10-19673-SG)

Le rapport 10/0516/FEAM mis aux voix par Monsieur le Premier Adjoint est adopté à l'unanimité. M. MARANDAT s'abstient.

* * *

56 - 10/0517/FEAM

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES - ARCHIVES MUNICIPALES • Adhésion au club utilisateur "AVENIO".
(10-19642-ARCHI)

Le rapport 10/0517/FEAM mis aux voix par Monsieur le Premier Adjoint est adopté à l'unanimité.

* * *

DEVELOPPEMENT DURABLE

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. GAUDIN Jean-Claude

57 - 10/0518/DEVD

SECRETARIAT GENERAL • Engagement municipal renforcé pour le Centre-Ville - Création de l'Association "Centre-Ville - Vieux-Port" - Approbation des statuts de l'association - Désignation des représentants de la Ville de Marseille - Approbation d'une subvention de fonctionnement.
(10-19846-SG)

Monsieur DUTOIT.- Monsieur le 1^{er} Adjoint, juste pour vous dire que nous voterons contre ce rapport. Nous pensons effectivement qu'il n'est pas très correct, pour ne pas dire plus, qu'une association soit créée pour mettre en œuvre ce projet Centre-Ville. Les Collectivités Locales concernées, et en premier lieu la Ville de Marseille, ont toute autorité pour le faire et d'autant que cela risque de dédouaner la Ville de Marseille et les autres Collectivités de la responsabilité directe devant la population. C'est avec les élus qu'il faut traiter ce genre de projet et non pas avec une association à qui nous délèguons nos pouvoirs.

Madame HUGON.- Monsieur le 1^{er} Adjoint, mes chers collègues, la création d'une association écran ne peut que nous inquiéter quant à la possibilité du contrôle de cette opération structurante pour le centre-ville par les élus du Conseil Municipal. Comme nous n'avons pas eu, malgré nos demandes réitérées, la possibilité d'en consulter les annexes en temps utile, nous demandons le retrait de ce rapport et à défaut de l'obtenir, bien entendu, nous voterons "contre".

Monsieur BLUM.- Y a-t-il d'autres interventions ?
Monsieur le Président CASELLI.

Monsieur CASELLI.- Merci, Monsieur le 1^{er} Adjoint.

Il s'agit en fait d'une association qui va traiter de la coordination institutionnelle entre les diverses Collectivités intéressées au projet, à savoir la Ville de Marseille bien entendu, qui a à la fois le pouvoir de police et certains pouvoirs de type éclairage public, bancs publics, mobilier urbain, la Communauté Urbaine qui a effectivement le pouvoir de grands travaux structurants de voirie, et le Conseil Général qui est le partenaire financier puisqu'il intervient à hauteur de 30 millions d'Euros.

Il s'agit donc d'une association qui n'est pas une association "écran", mais une association de coordination tout simplement de ces partenaires, de façon à ce que le dialogue existe entre les partenaires et que le projet aille au bout dans les meilleures conditions possibles.

Effectivement, le même type de délibération a été passé au Conseil Général vendredi, également à MPM mais à l'exception près que nous ne serons pas financeurs, nous ne cotiserons pas à l'association, pour des raisons juridiques bien compréhensibles, mais les trois délibérations sont quasiment homothétiques, à ce détail près.

Voilà pourquoi nous allons voter pour cette délibération.

Monsieur MENNUCCI.- Monsieur le 1^{er} Adjoint, en Mairie de Secteur on avait retiré ce rapport parce qu'effectivement, on avait le sentiment que la présence de MPM comme financeur posait un problème de légalité. On a eu des conversations avec Eugène CASELLI. Donc, merci de l'avoir modifié comme cela a été fait, il me semble qu'il y a nécessité, là, effectivement, à être extrêmement attentif et je crois que la Communauté Urbaine a eu raison de se placer dans cette situation.

Je voudrais simplement dire quelques mots du projet lui-même et de ce qui est en train de se passer. Je pense que les informations qui nous parviennent de la Préfecture des Bouches-du-Rhône sur la question du PPP de la L2, qui sont extrêmement inquiétantes puisque nous avons 18 mois de plus pour la mise en place du PPP L2 Nord et que la fin de la L2 Est a été intégrée dans le PPP, nous montrent que très certainement la L2 ne sera pas terminée avant 2017. Et il y a là, je crois, un élément qui est problématique par rapport au dossier tel qu'il a été préparé par la Mission Centre-ville.

Parce que nous avons toujours souhaité qu'il y ait une réduction de la circulation en centre-ville et que ce soit donc une semi-piétonnisation, car il ne s'agit évidemment pas d'une piétonnisation, mais d'une réduction. Or, cette réduction s'est toujours fondée, dans l'esprit des fonctionnaires, que ce soit de la Ville ou de MPM, sur le fait que la L2 nous permettrait un délestage d'environ 15 % de la circulation dans le centre-ville de Marseille. Et s'il y a une mise en place, telle qu'elle a été définie, des travaux de semi-piétonnisation avant que la L2 ne soit en service, il faudra réfléchir à ce que les travaux puissent être faits, mais qu'il y ait une évolution de la circulation. Il peut y avoir un type d'évolution entre aujourd'hui et la fin de la L2, et ensuite, quand la L2 sera terminée, une vraie semi-piétonnisation.

Je dis cela parce que je ne voudrais pas que, notamment dans le 7^e arrondissement, nous ayons une situation, sur la Corderie, sur Rive Neuve et sur les collines du Roucas Blanc, qui soit insupportable pour la population. Et je veux que l'on comprenne bien que le projet de semi-piétonnisation du centre-ville a toujours été associé à la fois à la L2, mais aussi au Tunnel Prado Sud, dont je dis que le Maire, tout à l'heure, en nous parlant des tunnels, avait parfaitement raison.

C'est pour cela que j'ai toujours soutenu l'idée du Tunnel Prado Sud. Il faut donc que l'on fasse attention à cela et il faut que l'on voie bien, y compris à travers ce qui s'est passé l'autre jour et la situation évidemment ne serait pas la même, qu'une limitation de la circulation en centre-ville ne peut s'accompagner que de l'ouverture de la L2 Est et Nord et de la finition du Tunnel Prado Sud. Sinon, on sera dans une situation extrêmement compliquée.

Monsieur BLUM.- Y a-t-il d'autres interventions ?

Monsieur REAULT.- Monsieur le 1^{er} Adjoint, j'irai dans le même sens que M. MENNUCCI, en disant que la création de la L2 ne suffira pas à délester le centre-ville de l'ensemble de la circulation des quartiers périphériques de cette ville. Et quand on parle du 7^e arrondissement, je pense que la réalisation périphérique majeure qui doit être réalisée maintenant le plus rapidement possible pour délester cette partie de la ville, c'est évidemment le boulevard Urbain Sud, entre la Pointe Rouge et l'échangeur Florian. C'est indispensable, tout comme la L2, pour avoir un boulevard périphérique qui permette de contourner la ville dans les meilleures conditions et évite d'engorger bien évidemment à la fois le 7^e arrondissement, qui est la principale préoccupation de M. MENNUCCI, mais aussi le centre-ville.

D'autre part, il ne s'agit pas seulement que de réaliser des boulevards périphériques, il faut également réaliser un certain nombre d'infrastructures en matière de transport en commun en site propre, qui soient effectivement, là aussi, non pas des contournements de circulation, mais un allègement de la circulation en centre-ville. Et je pense notamment à une liaison entre le centre-ville et Luminy, qui soit en transport en commun en site propre la plus efficace et la plus rapide possible. Et bien entendu, à une autre liaison, qui est le prolongement de la ligne 2 du métro jusqu'à Saint-Loup, ce qui est dans toutes les analyses qui sont faites par l'AGAM et par tous les urbanistes, les quartiers d'avenir de cette ville. Et donc, il est important pour l'avenir du centre-ville que les quartiers Sud et Est de cette ville soient aussi des points d'arrivée des transports en commun et voient également l'arrivée du boulevard Urbain Sud.

Donc, ce n'est pas seulement la L2, c'est un ensemble qu'il faut mettre en place, une stratégie d'évitement du centre-ville.

Monsieur MORAIN.- Monsieur le 1^{er} Adjoint, très rapidement pour expliquer que cette association que nous créons aujourd'hui n'est qu'une évolution finalement de la Mission Centre-Ville que nous avions créée tous ensemble dans le but que notre ville soit prête pour 2013 à avoir un centre-ville en mesure d'accueillir les nombreux visiteurs que nous recevrons à cette occasion. Et je crois qu'il faut éviter d'opposer les projets entre eux, parce que si on les oppose, on les sclérose et on ne fait plus rien.

Les attentes dont a fait état M. MENNUCCI sur le 7^e arrondissement, on n'a pas attendu qu'il vienne le répéter aujourd'hui pour s'en préoccuper. On en a d'ailleurs discuté ensemble, souvent, au sein de la Mission Centre-Ville. Et aujourd'hui, le jury qui a été constitué a choisi quatre équipes d'architectes de dimension internationale, qui vont travailler sur le projet et qui, bien entendu, vont prendre en compte ces contraintes. Lorsque nous avons décidé de nous lancer dans le projet de semi-piétonnisation, personne ne pensait véritablement que la L2 serait terminée à ce moment-là. Et pour autant, nous avons pris la décision d'avancer. De même lorsque nous avons pris, au sein de la Mission Centre-Ville, avec l'accord du Maire de Marseille et du Président de la Communauté Urbaine, la décision de lancer la ligne de tramway rue de Rome, même si nous savons qu'elle ne sera pas finie pour 2013. Mais si on repousse toujours les projets en fonction d'une deadline, on ne fait jamais rien ! Les problèmes de circulation dans le 7^e arrondissement ont donc été anticipés. Notre collègue Conseillère Générale qui siège à la Communauté Urbaine, Sabine BERNASCONI, en son temps avait attiré notre attention là-dessus et les choses seront traitées par les équipes qui ont été choisies.

Enfin, pour dissiper ou rassurer les alarmes de nos collègues Communistes et de nos collègues Verts, je veux simplement dire que cette association n'a évidemment pas vocation à mettre en œuvre le projet, comme le terme a été utilisé, qui sera mis en œuvre par les Collectivités Territoriales, qui seront maîtres d'ouvrage, chacune pour leur compétence, mais simplement à assurer la coopération interinstitutionnelle, de manière à ce que nous soyons certains que le projet soit prêt en temps et en heure et peut-être aussi à en assurer un portage politique pour que les habitants soient informés, eux aussi en temps et en heure, et consultés en temps et en heure sur ce que sera ce magnifique projet pour notre Vieux-Port.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur MARANDAT.- Monsieur le 1^{er} Adjoint, je vais enfoncer le clou puisque, de toute façon, je suis le seul dans ce Conseil Municipal qui se soit opposé à la création de cette semi-piétonnisation du Vieux-Port. Et je suis content de voir que quand même, après l'enthousiasme général, on est en train de se rendre compte que l'on va amener une situation inextricable.

En effet, nous sommes contre cette semi-piétonnisation, pour deux raisons. La première raison, c'est que cela va transformer cet endroit magnifique, où l'on arrive encore à flâner tranquillement dans un paysage assez intéressant et connu du monde entier, on va transformer cela, je le crains, en une "Porte d'Aix bis" qui va enlever toute envie aux touristes marseillais d'aller sur ce coin du Vieux-Port.

(Réprobations dans la salle)

Monsieur MARANDAT.- Heureusement que je le dis, puisque personne n'a le courage de le dire alors que tout le monde le pense, bien sûr !

Deuxièmement, et là je contredirai un petit peu M. MORAIN, c'est vrai qu'il faut absolument faire quelque chose quand on l'a décidé, sinon on ne fait rien, mais il y a des moments aussi où il faut savoir reculer et s'apercevoir des choses. C'est bien beau d'avoir des projets, mais quand on se rend compte que ces projets ne sont pas réalisables ou qu'ils vont entraîner une situation inextricable, la raison pousserait, je pense, à reculer un petit peu et ne pas faire en sorte que les Marseillais soient pris en otage et se trouvent dans une ville où tout devient problématique.

M. MENNUCCI le disait tout à l'heure, c'est vrai que l'on va se retrouver dans une situation avec des opérations de délestage qui vont devenir inextricables. C'est vrai que la surcharge de circulation, que ce soit pour la semi-piétonnisation du Vieux-Port ou les modifications qu'il y a eu sur la rue de Rome, entraîne, et je ne vois pas l'intérêt, la création de bouchons et d'embouteillages géants dans Marseille, qui entraînent des répercussions sur notre santé, c'est sûr, sur la perte de temps et sur le travail et la perte d'argent que cela procure. C'est vrai qu'il faut, à un moment donné, arriver à faire quelque chose qui soit concerté et ne pas faire en sorte de se retrouver dans une situation où certains d'entre nous, évidemment, ne sont pas trop gênés, soit parce qu'ils ont des chauffeurs soit parce qu'ils sont en moto, mais où les Marseillais réellement n'en peuvent plus ! Et où, c'est vrai, les gens que l'on a l'occasion de rencontrer, qui viennent de l'extérieur, trouvent cette ville ahurissante et ne comprennent pas pourquoi on ne peut plus se déplacer ou aller faire ses affaires dans Marseille. Je crois que quand même il faut réfléchir là-dessus aussi.

Monsieur BLUM.- Merci. Si plus personne ne demande la parole, je voudrais rappeler que la rénovation du centre-ville et en particulier du Vieux-Port est un dossier prioritaire pour Marseille.

Ce dossier a fait l'objet d'un vote quasi unanime autour de la délibération-cadre du 9 février 2009. Ce dossier a fait également l'objet d'une approbation et d'un soutien très marqué de la Communauté Urbaine et du Conseil Général. Une première étape a d'ailleurs été lancée avec le projet de réaménagement urbain du Vieux-Port, qui fait actuellement l'objet d'un concours d'urbanisme, et le principe du prolongement du tramway par la rue de Rome jusqu'à Castellane.

Ce consensus politique est très important pour la réussite de la rénovation du centre-ville, au-delà des résultats déjà acquis, tels que les a évoqués M. MORAINÉ tout à l'heure à propos des PRI.

Ce consensus est tellement important que les trois Collectivités, Ville de Marseille, Communauté Urbaine et Conseil Général, ont considéré qu'il fallait donner un cadre formel à la coopération interinstitutionnelle sur ce sujet. Une réflexion juridique a été conduite sur le type de structure qui conviendrait le mieux pour formaliser ce cadre et c'est la forme associative qui a été retenue en raison de sa simplicité et de sa souplesse.

Cette association Centre-Ville Vieux-Port aura donc trois membres fondateurs et deux coprésidents, la Ville et le Conseil Général, puisque la Communauté Urbaine restera pleinement compétente pour la maîtrise d'ouvrage des opérations de réaménagement de l'espace public.

L'association ne se substituera donc pas aux compétences des Collectivités, mais elle sera chargée de la coordination entre les Collectivités, afin de favoriser l'adhésion du plus grand nombre autour de ce projet Centre-Ville Vieux-Port.

L'Assemblée Générale Ordinaire invitera des personnes qualifiées, élus et représentants de personnes morales, pour les associer à cette animation, notamment les Maires de Secteur, l'Etablissement Euroméditerranée, la Chambre de Commerce, la Chambre des Métiers, la Confédération Générale des Comités d'Intérêt de Quartier et les principales associations agissant en faveur du centre-ville et d'une façon générale, toutes les personnes morales ou physiques concernées par le projet Centre-Ville.

Je mets ce rapport au vote.

Le rapport 10/0518/DEVD mis aux voix par Monsieur le Premier Adjoint est adopté à la majorité, le Groupe Communiste, Républicain et Citoyen, et le Groupe Verts votant contre, M. MARANDAT s'abstenant.

* * *

Monsieur le Maire, Jean-Claude GAUDIN, reprend sa place à la tribune et la présidence de la séance.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme BOYER Valérie

58 - 10/0519/DEVD

SECRETARIAT GENERAL • Approbation de l'avenant n°1 à la convention financière 2010 entre la Ville et le Groupement d'Intérêt Public (GIP) pour la gestion de la politique de la Ville à Marseille (convention n°2010-0189) - Exercice 2010. (10-19652-SG)

Le rapport 10/0519/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme CARADEC Laure-Agnès

59

DIRECTION GENERALE DE LA PREVENTION ET DE LA PROTECTION • Délégation de service public pour la gestion du stationnement payant sur voirie - Approbation de l'avenant n°6 relatif à la prolongation de la convention n°04/1008. (10-19806-DGPP)

Rapport retiré.

* * *

60 - 10/0520/DEVD

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES - DIRECTION DES PARCS ET JARDINS • Consultations préalables au choix du mode d'organisation du service public pour l'exploitation et l'animation de la ferme pédagogique du Roy d'Espagne - 9^e arrondissement - Saisine des organismes compétents. (10-19786-DPJ)

Le rapport 10/0520/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

61 - 10/0521/DEVD

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES - DIRECTION DES PARCS ET JARDINS • Rénovation de la serre tropicale du jardin botanique - Approbation d'une augmentation de l'autorisation de programme. (10-19787-DPJ)

Le rapport 10/0521/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

62 - 10/0522/DEVD

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES - DIRECTION DES PARCS ET JARDINS • Approbation du cahier des prescriptions pour l'aménagement durable des espaces verts de la Ville de Marseille. (10-19784-DPJ)

Le rapport 10/0522/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

63

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS-VILLE ET LITTORAL • Place Félix Baret - 6^e arrondissement - Approbation du projet de minéralisation des jardinières et de l'affectation d'une autorisation de programme. (10-19782-DAEP-VL)

Rapport retiré.

* * *

64 - 10/0523/DEVD

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS - VILLE ET LITTORAL • Place Emile Cartailhac - 8^e arrondissement - Approbation du projet d'aménagement et de l'affectation de l'autorisation de programme. (10-19781-DAEP-VL)

Le rapport 10/0523/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. REAULT Didier

65 - 10/0524/DEVD

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES -
DIRECTION DES SPORTS • Restauration du Ferry-Boat
"César" - Augmentation de l'autorisation de programme
Développement Durable année 2008.
(10-19647-SPORTS)

Le rapport 10/0524/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

66 - 10/0525/DEVD

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES -
DIRECTION DU NAUTISME ET DES PLAGES •
Approbation d'une affectation de l'autorisation de
programme pour l'acquisition de deux bateaux de "sécurité
en mer" pour les bases nautiques municipales.
(10-19696-DNP)

Le rapport 10/0525/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

67 - 10/0526/DEVD

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES -
DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DES ESPACES
PUBLICS-VILLE ET LITTORAL • Parc Balnéaire du Prado -
8^e arrondissement - Approbation du projet d'un
aménagement pour l'accès permanent à la baignade des
personnes à mobilité réduite et de l'affectation de
l'autorisation de programme.
(10-19779-DAEP-VL)

Le rapport 10/0526/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

68 - 10/0527/DEVD

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES -
DIRECTION DU NAUTISME ET DES PLAGES • Attribution
de subventions aux associations - Approbation d'une
convention – 3^e répartition - Budget Primitif 2010.
(10-19805-DNP)

Le rapport 10/0527/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme SERVANT Danielle

69 - 10/0528/DEVD

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE
L'HABITAT - DIRECTION DE L'ACTION FONCIERE ET DU
PATRIMOINE • DIRECTION COORDINATION GENERALE
ET CONTROLE - Bilan des acquisitions et des cessions de
droits et biens immobiliers pour l'exercice 2009 réalisées par
la Commune et par ses Sociétés d'Économie Mixte.
(10-19753-DAFP)

Le rapport 10/0528/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

70 - 10/0529/DEVD

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE
L'HABITAT - DIRECTION DE L'HABITAT ET DU
LOGEMENT • Concession d'aménagement avec Urbanis
Aménagement - Lancement d'une procédure de parcelle en
état manifeste d'abandon - Immeuble sis 23, avenue
Edouard Vaillant, cadastré quartier Saint-Mauront, section D
- 3^e arrondissement.
(10-19812-DHL)

Le rapport 10/0529/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

71 - 10/0530/DEVD

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE
L'HABITAT - DIRECTION DE L'ACTION FONCIERE ET DU
PATRIMOINE • 3^e arrondissement - Saint-Lazare - 6, 12, 14
et 16 rue Racati - Approbation du protocole transactionnel
avec la société ADOMA - Annulation de la délibération n°
09/0415/DEVD du 25 mai 2009.
(10-19829-DAFP)

Le rapport 10/0530/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

72 - 10/0531/DEVD

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE
L'HABITAT - DIRECTION DE L'ACTION FONCIERE ET DU
PATRIMOINE • 1^{er} et 2^e arrondissements - Principe de
cession avec approbation d'une mise à disposition anticipée
au profit de la SAEM Marseille Habitat de divers biens
compris dans les PRI Centre-Ville et Panier en vue de leur
réhabilitation.
(10-19833-DAFP)

(M. MULLER veut intervenir, mais son micro ne
fonctionne pas)

Monsieur le Maire.- C'est incroyable, on siège une
fois tous les mois et demi et c'est en panne ! 11 500 employés
municipaux et il n'y en a pas assez pour mettre les choses en
marche !

Monsieur MULLER.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce rapport nous éclaire sur le manque de transparence et le gâchis d'argent public qui ont accompagné la mise en place des PRI depuis 1995. Nous apprenons ainsi que la Ville s'est portée acquéreur sur tout ou partie du patrimoine détenu par la SEM Marseille Aménagement ; dans quelles conditions et à quel prix, notre assemblée n'en sait rien ! Je rappelle que ces biens avaient été acquis dans le cadre d'une concession d'aménagement des PRI et donc grâce à un financement municipal. Ces biens ont donc été payés une première fois par l'argent du contribuable. Il semble, et on dit bien "il semble", que ces biens sont maintenant rachetés par la Ville, c'est-à-dire qu'ils sont payés une deuxième fois par les contribuables, ce qui serait extrêmement grave. J'espère me tromper et nous sommes en droit d'entendre des explications à ce sujet.

D'autre part, la société Marseille Habitat n'avait pas vraiment une volonté farouche d'acquérir ces biens, comme en témoigne le compte rendu du Conseil d'administration du 25 mai 2009, parce que ce patrimoine, vu son état, a une valeur très faible, voire nulle. Effectivement, après étude, il s'avère que nombre de ces immeubles sont dans le PRI depuis plus de dix ans et que rien n'a avancé côté Marseille Aménagement. Certains de ces immeubles ne sont même pas maîtrisés aujourd'hui.

Malgré ces réticences, on nous demande aujourd'hui d'approuver le principe d'une cession à titre onéreux à Marseille Habitat, ainsi que la mise à disposition anticipée d'une partie de ce patrimoine. Mais à quel prix ? C'est une véritable question. Alors, oui, on pourrait espérer que Marseille Habitat fasse enfin avancer les choses, parce que Marseille Habitat fonctionne bien. Mais notre assemblée est amenée à voter le principe de la cession d'un patrimoine dont elle ne connaît ni le prix d'achat, ni le prix de vente, ce qui n'est pas extrêmement sérieux.

La mission d'évaluation sur le PRI nous a permis de mettre en lumière le manque de transparence de ces dispositifs. Ce rapport ne fait que confirmer cette appréciation et nous attendons avec impatience les conclusions de la Chambre Régionale des Comptes sur ce dossier.

Monsieur le Maire.- Ne vous inquiétez pas pour la Chambre Régionale des Comptes, je suis habitué, j'ai été l'objet de toutes les attentions, là où j'ai exercé l'exécutif, beaucoup plus que d'autres !

Quant à notre Commission des Marchés, M. MULLER, permettez-moi humblement de vous rappeler qu'il y a toujours un représentant du Contrôle des Prix et de la Répression des Fraudes, parce que nous l'avions demandé en 1995 et que depuis, il y a toujours un fonctionnaire de qualité qui assiste à la Commission des Marchés, qui a lieu tous les mercredis toute la journée. Ce n'est pas le cas dans les autres institutions, je tiens à vous le faire remarquer.

Mme FRUCTUS, on ne va pas rouvrir le débat sur les PRI, mais pour répondre à M. MULLER.

Madame FRUCTUS.- Juste quelques mots, Monsieur le Maire.

M. MULLER siège au Conseil d'administration de Marseille Habitat, donc il connaît parfaitement les orientations de la SEM et le travail remarquable qu'elle fait, qu'il salue régulièrement. Nous sommes là sur un rapport qui consiste à approuver le principe d'une cession à Marseille Habitat d'un certain nombre de biens qui étaient dans la concession d'aménagement.

Et vous dites des choses erronées quand vous dites que certains biens ne sont pas maîtrisés puisque, là, le but de cette délibération est également de proposer que Marseille Habitat ait une mise à disposition anticipée de ces biens pour pouvoir justement intervenir avant...

(Réflexion de M. MULLER, sans micro)

Madame FRUCTUS.- Mais pas du tout ! Vous confondez certaines choses. Là, c'est du droit, c'est pur, c'est simple, il faut juste avoir un petit peu de recul et se rendre compte que nous avons un certain nombre de biens qui ont été identifiés et que Marseille Habitat est prêt à acquérir. Nous avons voté en Conseil d'administration là-dessus. La Ville nous le propose, on est d'accord et on va même plus loin, on dit : nous souhaitons une mise à disposition anticipée de ces biens pour pouvoir travailler dessus.

Donc, la situation juridique de ces biens est claire, nette et précise, on peut en devenir propriétaire. Et pour aller plus vite, parce que passer des actes de propriété, c'est très long, on dit : puisque l'on est très actif, on veut disposer avant de ces biens, pour pouvoir agir rapidement. Je pense que l'on ne peut être que d'accord sur cette volonté et la partager.

Monsieur le Maire.- En tout cas, vous pouvez réexpliquer cela à M. MULLER, réexpliquer cela à d'autres collègues qui s'inquièteraient, qui ne connaissent pas tous les mécanismes, qui ne savent pas, moi le premier quelquefois d'ailleurs, ce que vous venez excellentement de nous dire.

Mes chers collègues, je vous le dis de bonne foi, je crois que nous respectons les règles et les lois d'une manière scrupuleuse dans cette Municipalité ! Voilà ! Je le crois !

Il peut toujours, là aussi, avec une administration –je le disais tout à l'heure– de 11 500 personnes, y avoir un rapport qui soit mal écrit ou qui ne soit pas écrit comme nous l'avons souhaité, cela s'est encore produit ces jours-ci. Il peut y avoir quelque chose qui passe à travers, mais les instructions sont données et depuis quinze ans, nous n'avons pas eu de problème là-dessus ! Donc, si vous voulez des renseignements plus précis, les Adjointes au Maire concernés sont capables, vous venez d'en avoir la démonstration, de vous donner tous les éléments que vous souhaitez !

Le rapport 10/0531/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le Groupe Faire Gagner Marseille, et le Groupe Communiste Républicain et Citoyen s'abstenant.

* * *

73 - 10/0532/DEVD

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE L'ACTION FONCIERE ET DU PATRIMOINE • 2^e arrondissement - Hôtel de Ville - 23 rue de La Loge - Cession d'un appartement à Monsieur Jean-Baptiste Acquaviva.
(10-19798-DAFP)

Le rapport 10/0532/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

74 - 10/0533/DEVD

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE L'ACTION FONCIERE ET DU PATRIMOINE • 2^e arrondissement - Grands Carmes - Cession par la Ville de Marseille d'un immeuble désaffecté sis 12, rue Jean-Marc Cathala / 7, rue Jean Trinquet au profit de la SARL Mars Home en vue de la réalisation d'un établissement hôtelier.
(10-19826-DAFP)

Le rapport 10/0533/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

75 - 10/0534/DEVD

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE L'ACTION FONCIERE ET DU PATRIMOINE • 3^e arrondissement - Saint-Mauront - Cession d'un ensemble immobilier sis 42/44 avenue Edouard Vaillant à la SCI Marseille Belle-de-Mai II.

(10-19831-DAFP)

Madame NARDUCCI.- Monsieur le Maire, s'il vous plaît, sur ce rapport 75 notre Groupe vote "contre".

Monsieur le Maire.- On le note.

Le rapport 10/0534/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le Groupe Faire Gagner Marseille votant contre.

* * *

76 - 10/0535/DEVD

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE L'ACTION FONCIERE ET DU PATRIMOINE • 8^e arrondissement - Pointe Rouge - Traverse Parangon - Cession d'un terrain non bâti à la Société à Responsabilité Limitée S.I.B.G.

(10-19796-DAFP)

Madame PIGAMO.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, avec ce rapport vous montrez une nouvelle fois tout l'intérêt que porte votre Municipalité aux difficultés de logement rencontrées par une immense majorité de Marseillais.

Une parcelle de 4 400 m², propriété de la Ville dans le 8^e arrondissement, qui compte, je le rappelle, moins de 7 % de logements sociaux, soit trois fois moins que ce qu'impose la loi SRU, votre Municipalité décide de vendre cette parcelle très bien placée à un promoteur. Dans toutes les métropoles de France, Paris, Lyon, Bordeaux, Toulouse, la Mairie imposerait un quota de logements sociaux allant de 20 à 40 %. Eh bien ! A Marseille, alors que 80 % des habitants sont éligibles au logement social, on ne demande absolument rien, en termes de logements bon marché, à ce promoteur qui fait ainsi une belle affaire. Il semble, à lire le rapport, que l'on exige de lui qu'il construise les murs d'une crèche, ce qui donne l'impression d'une contrepartie intéressante pour notre Collectivité. Mais si on lit l'ensemble du dossier, on s'aperçoit que ce local serait en fait revendu brut de décoffrage au futur gestionnaire de l'équipement, à 2 150 Euros hors taxes le m², ce qui n'est pas à proprement parler un cadeau ! Voilà un bel exemple de votre farouche volonté de développer les logements bon marché dans tous les secteurs de la ville !

Cette volonté, vous l'avez d'ailleurs aussi clairement affirmée, voici quelques mois, lors du Conseil d'administration de Marseille Habitat, dont nous avons pu nous procurer le compte rendu. Il éclaire parfaitement votre état d'esprit. Alors que Marseille Habitat se proposait de faire une opération de logement social au 5-7 rue Méry, dans le 2^e arrondissement, vous prenez la parole pour dire, je cite : "Au regard de la situation particulière de cet ensemble immobilier situé à côté du projet de l'hôtel de classe internationale – c'est-à-dire l'Hôtel Dieu–, la Ville de Marseille demande à Marseille Habitat d'en faire des logements intermédiaires, garantissant un environnement de qualité dans ce site historique et non plus des logements sociaux." Dans votre esprit, le logement social est donc alors forcément laid ! Et il s'adresse forcément à une clientèle qui est incompatible avec la proximité d'un hôtel de luxe. En clair, chassons ces pauvres qui pourraient gâcher la vue des clients de cet hôtel prestigieux ! C'est une belle vision de la ville et de la mixité sociale que vous donnez ainsi à tous les Marseillais : chacun chez soi et Dieu pour tous !

Monsieur le Maire, votre discours sur le logement semblait avoir évolué depuis quelque temps en raison du mécontentement exprimé par de très nombreux Marseillais. Vos pratiques, comme en témoignent ces deux exemples tout à fait concrets, restent malheureusement bien loin de vos discours généreux ! Votre politique immobilière est l'exact reflet de votre vision de la ville, façonnée avant tout par les exigences du marché. Imposer ou inciter la construction de logements bon marché à la Pointe Rouge, alors que le m² y est vendu en moyenne 3 500 à 4 000 Euros, comme en témoigne un récent article de *La Provence*, ceci ne rentre pas dans votre logiciel de pensée. Laisser construire des ghettos de riches comme de pauvres, c'est évidemment la solution la plus simple, mais c'est aussi construire une ville morcelée, une ville divisée. Mais pour que notre métropole rayonne à l'extérieur, il faudrait avant tout qu'elle soit rassemblée et unie à l'intérieur. Avec votre politique de laisser-faire, nous n'en prenons assurément pas le chemin. Je vous remercie.

Monsieur MARANDAT.- Monsieur le Maire, je serai très rapide parce que justement, je vous ai toujours critiqué sur les logements sociaux et en particulier en appuyant le fait que vous aviez, à chaque occasion, et Mme FRUCTUS recevait cela d'un air ravi, les félicitations du parti Communiste. Donc, pour une fois que les Communistes vous critiquent là-dessus, je ne peux que vous soutenir.

En effet, beaucoup de Marseillais en ont assez des logements sociaux à tout-va, qui sont construits d'une façon démesurée. Et si l'on arrive à préserver quelquefois un peu la tranquillité des gens, il faut que cette autre façon de voir les choses puisse aussi s'exprimer. Les Communistes et la Gauche, avec leurs logements sociaux et cette loi SRU qui nous a été imposée, n'ont pas le monopole de la pensée des Marseillais ! Et quand j'entends dire à tout-va : "les Marseillais veulent cela", ce n'est pas vrai ! Il y a des Marseillais qui pensent différemment et qui doivent être défendus aussi ! Merci.

Monsieur le Maire.- Mme SERVANT, je peux faire la réponse moi-même, d'autant que Mme PIGAMO, et on va le lui pardonner car elle était en train de mettre au monde un superbe bébé au moment de la dernière séance du Conseil Municipal, n'a donc pas pu écouter toute la politique du logement développée excellemment par Mme Arlette FRUCTUS.

Ma seule réponse, mes chers amis : vous pouvez caricaturer tout ce que vous voulez, pour ma part j'essaie de tirer cette ville vers le haut. Cette ville n'a pas de ressource particulière, nous sommes bien obligés d'en trouver ! Et pour trouver un peu d'argent, pour faire tout ce que vous me demandez, sans jamais vous inquiéter où l'on prend l'argent et comment on le trouve, mais il faut ceci en plus, mais il faut cela en plus, donc j'essaie effectivement de faire en sorte que nous ayons une politique équilibrée.

Ce que je peux vous dire, c'est qu'en 1995, lorsque nous sommes arrivés ici, on construisait 1 000 logements par an dans cette ville...

(Réflexion de M. MENNUCCI, sans micro)

Monsieur le Maire.- Attendez, vous n'aimez pas les réponses, surtout lorsqu'elles sont claires et simples !

Donc on construisait 1 000 logements par an dans cette ville. Aujourd'hui, on en construit 5 000 par an, dont 1 000 logements sociaux. Dans Euroméditerranée, la moitié des logements construits sont des logements sociaux. La loi SRU, nous l'appliquons secteur par secteur, c'est un désir de la Communauté Urbaine et j'y suis bien entendu attentif. Mais pour moi, l'unité de la ville passe d'abord ! Et par conséquent, à partir du moment où l'on a donc 20 % de la loi SRU, nous appliquons la loi.

Monsieur MENNUCCI.- Ce n'est pas vrai !

Monsieur le Maire.- Mais oui, vous savez bien que c'est vrai ! Et ce n'est pas parce que vous direz que ce n'est pas vrai que vous dites la vérité ! Nous n'avons jamais autant construit de logements sociaux et d'ailleurs, la difficulté est très claire : c'est que, vous, dans vos secteurs, vous n'en voulez pas !

Monsieur MENNUCCI.- Moi, j'en veux... !

Monsieur le Maire.- Oh ! Bien entendu que, vous, vous transformeriez tout ! Mais regardez cet élu, avec sa modestie angélique ! Il voudrait des logements sociaux ! Il voudrait faire des électeurs ! Alors, dites-le ! Dites-le, que vous voulez bétonner, justement pour vous faire des électeurs ! C'est plus honnête de le dire ! Eh bien ! Ce n'est pas notre politique ! Voilà !

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Le rapport 10/0535/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le Groupe Faire Gagner Marseille, et le Groupe Verts votant contre.

* * *

77 - 10/0536/DEVD

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE L'ACTION FONCIERE ET DU PATRIMOINE • 11^e arrondissement - La Valentine - Chemin des Accates - Cession d'un terrain à Monsieur Tarallo Yves. (10-19794-DAFP)

Le rapport 10/0536/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

(M. MENNUCCI poursuit ses réflexions sur les HLM dans le centre-ville, sans micro)

Monsieur le Maire.- Ne vous plaignez pas, puisque vous avez dit ce matin sans arrêt que notre politique avait échoué et que vous en étiez bénéficiaire ! De quoi vous plaignez-vous ?

Monsieur MENNUCCI.- Moi, j'ai dit cela ?

Monsieur le Maire.- Mais oui ! Vous nous rappelez tout le temps les résultats que nous faisons dans le 1^{er} arrondissement ou au centre-ville, et de peur que nous ne comprenions pas, vous nous l'avez dit au moins trois fois ! Eh bien ! Cela prouve au moins que nous n'avons pas fait une politique électoraliste !

* * *

78 - 10/0537/DEVD

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE L'ACTION FONCIERE ET DU PATRIMOINE • 15^e arrondissement – Notre-Dame Limite - Boulevard Pierre Dramard - Cession de terrain au bénéfice de l'Assistance Publique des Hôpitaux de Marseille. (10-19814-DAFP)

Monsieur COPPOLA.- Monsieur le Maire, sur la délibération n° 78, encore que sur l'intervention précédente vous avez fait un lapsus assez révélateur puisque vous reprochez à la Gauche de vouloir faire des logements sociaux pour des électeurs : est-ce que cela signifierait que, vous, vous êtes contre les logements sociaux, aussi, par électoralisme ?

(Applaudissements dans les rangs de l'opposition)

Monsieur le Maire.- M. COPPOLA, sous les applaudissements non pas frénétiques, mais de courtoisie de M. MENNUCCI, faites autant de logements sociaux que moi en quinze ans et vous me ferez les reproches après !

Monsieur COPPOLA.- Sur le rapport n° 78, je voudrais profiter, Monsieur le Maire, de cette délibération, tout en disant que mon Groupe la votera afin que la Municipalité obtienne des moyens justement par cette cession de terrain pour d'autres projets, tout simplement pour vous interpeller sur les restructurations de l'AP-HM, dont vous avez présidé le Conseil d'Administration depuis 15 ans.

En effet, Monsieur le Maire, n'aviez-vous pas dit, il y a quelques années, qu'à partir du moment où l'on supprime le service d'urgence d'un hôpital, ce n'est plus un hôpital ? Or, n'est-ce pas ce qui se passe aujourd'hui avec le transfert de 26 services et de 760 agents de l'Hôpital Sainte-Marguerite vers la Timone, la Conception et l'Hôpital Nord ? N'avez-vous pas le sentiment qu'en achevant l'Hôpital Sainte-Marguerite, vous abandonnez un hôpital de proximité pour plus de 300 000 Marseillais des quartiers Sud ? N'avez-vous pas le sentiment d'envoyer ces populations, parfois aux revenus modestes, vers le secteur privé, avec des difficultés accrues pour accéder aux soins, à la santé, au service public ?

Certes, cette décision est cohérente avec la restructuration globale de l'AP-HM, dont le but défendu par la communauté médicale serait une plus grande efficacité au niveau des plateformes médicales, mais j'en doute ! Cette concentration répond surtout à des critères bureaucratiques et à une logique marchande. Elle est, en tout cas, cohérente avec la loi Hôpital, Patients, Santé et Territoires, de démantèlement du service public hospitalier, initiée par Mme BACHELOT, dont on connaît le talent dans la gestion catastrophique de la grippe A H1N1.

La disparition de l'Hôpital Sainte-Marguerite participe ainsi à baisser les dépenses publiques, il fait partie des 200 à 300 hôpitaux supprimés et plus de 20 000 emplois sacrifiés en France. C'est donc bien l'avènement de "l'hôpital entreprise", d'ailleurs cela va être dirigé maintenant par un Conseil de Surveillance et un Directoire, avec un objectif de rentabilité financière, tout cela contre l'intérêt général, contre la santé publique, contre la prévention de la santé de nos concitoyens.

Je conclurai juste mon propos en vous disant que, compte tenu de la configuration de Marseille, de ses transports, de ses voies de communication, de ses infrastructures très largement insuffisantes, compte tenu qu'ici, à Marseille, les distances ne s'évaluent pas en mètres ou kilomètres, mais en temps et en heures, Monsieur le Maire, en acceptant la fermeture de l'Hôpital Sainte-Marguerite, vous mettez en danger un tiers de la population marseillaise et vous serez responsable de ce qui se passera. Prenez donc mon interpellation aujourd'hui comme une alerte contre une non-assistance à personnes en danger ! C'est pourquoi au nom du Groupe Communiste, je vous demande un moratoire sur l'ensemble des restructurations de l'AP-HM.

Monsieur GILLES.- Monsieur le Maire, une petite réaction très rapide, bien évidemment tous nos collègues l'auront noté, aux propos plus qu'excessifs de M. COPPOLA, finissant d'ailleurs son intervention sur la phrase, je le cite : "fermeture de Sainte Marguerite". Or, nous savons tous que...

Monsieur COPPOLA.- De l'hôpital !

Monsieur GILLES.- M. COPPOLA, je vous ai écouté, comme je le faisais d'ailleurs au Conseil d'administration. Je n'aurai plus le plaisir de vous écouter au Conseil de Surveillance, mais ceci, ce sont vos amis politiques qui en ont décidé ainsi !

Ce qui a l'air de vous gêner, c'est que lorsqu'il y a la mutation, en gros, de 10 % du personnel de l'Assistance Publique dans les transferts de personnels, cela se passe bien puisqu'à preuve du contraire, et la presse se serait bien chargée d'en faire l'écho si c'était l'inverse, cela se passe bien puisqu'il n'y a pas de mouvement social, et cela vous ennuie ! Et donc, vous dites des choses qui sont finalement des mensonges, des excès !

Vous parlez vous-même de décision cohérente et immédiatement après, vous essayez d'opposer le personnel médical et le personnel non médical. Oui, M. COPPOLA, il y a une loi qui a été votée, la loi HPST. Cette loi est une loi de la République, même si elle ne vous plaît pas ! Et donc on est en train de l'appliquer. Et à l'Assistance Publique des Hôpitaux de Marseille, les choses se passent sans doute bien mieux que cela ne se passe dans d'autres CHU ou dans d'autres Assistances Publiques. Et au lieu de vous en féliciter publiquement aujourd'hui, par des propos excessifs vous essayez encore une fois de jeter de l'huile sur le feu, même quand il n'y a pas de feu !

Je voulais simplement, à titre personnel et en tant que Vice-président du Conseil d'administration de l'Assistance Publique, vous faire part de ce que j'entends, de ce que je vis. Les remontées au niveau du personnel médical et non médical sont bonnes et, comme je le rappelais au début, c'est une chose extraordinaire de regarder que 10 % du personnel aura changé de site sans qu'il n'y ait de mouvement social. Et l'Hôpital Sainte-Marguerite n'est pas fermé ! Sainte-Marguerite sera un hôpital qui fonctionnera bien avec en particulier maintenant une nouvelle orientation, gériatrique, gérontologique, tournée vers la maladie d'Alzheimer, ce qui est aussi une bonne chose pour les quartiers Sud. Merci.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur REAULT.- Monsieur le Maire, juste pour dire que l'Hôpital de Sainte-Marguerite se situant dans les 9^e et 10^e arrondissements, on a suivi depuis une dizaine d'années les différents projets d'établissements de l'AP-HM qui concernaient cet hôpital et qu'à la demande et sur l'initiative de Guy TEISSIER, nous avons toujours milité pour que cet hôpital reste un hôpital de proximité, de qualité. Et nous avons effectivement manifesté, avec les amis de M. COPPOLA, avec les syndicats, avec les habitants, avec les Présidents de CIQ, devant l'Hôpital de Sainte-Marguerite, et vous savez, Monsieur le Maire, que ce n'est pas notre habitude, avec M. TEISSIER, d'aller participer à ces manifestations. Et donc, si nous l'avons fait, c'est que nous considérons que c'était important.

Et je dois dire que depuis l'arrivée de M. SEGADE à la Direction Générale de l'AP-HM et sous votre autorité au Conseil d'administration, nous avons pu faire avancer le projet de Sainte-Marguerite, qui est aujourd'hui un projet équilibré. Et j'étais samedi à la journée de convivialité de l'Hôpital de Sainte-Marguerite, qui entérinait et présentait les transferts qui étaient prévus, et c'était une journée apaisée, très conviviale et l'ensemble des personnels, qu'ils soient soignants ou administratifs, étaient présents. Nous y étions avec Patrick PADOVANI et Jeanine IMBERT et nous avons passé un excellent moment parmi le personnel...

Monsieur COPPOLA.- Sans M. COPPOLA !

Monsieur REAULT.- C'est ça ! Et je pense qu'aujourd'hui, nous avons un projet d'hôpital qui correspond à la demande de la population, notamment en termes psychiatriques, notamment en termes gériatriques et sur l'ensemble des médecines du mouvement, qui sont indispensables dans notre société aujourd'hui.

Et je voudrais rassurer M. COPPOLA : nous sommes, nous, satisfaits de ce qui se passe aujourd'hui sur l'Hôpital de Sainte-Marguerite, surtout que nous avons des projets de plateforme médicale et de Maison Médicale 24 heures sur 24, qui nous permettront effectivement d'assurer le service d'urgence indispensable à la population.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur le Maire.- M. COPPOLA, deux remarquables interventions, celle de M. Bruno Gilles, vous savez qu'il est expert dans ces domaines-là, et celle de M. REAULT, qui bien entendu a suivi l'évolution et les craintes que l'on pouvait avoir sur l'Hôpital de Sainte-Marguerite.

17 000 personnes travaillent dans nos hôpitaux. Année après année, M. COPPOLA, vous le savez, j'ai obtenu ces dernières années du Gouvernement une rallonge financière. Depuis que M. Jean-Paul SEGADE est là, il a pris lui-même les choses en main. Vous le savez parfaitement, c'est le Directeur Général qui a les pouvoirs à l'Assistance Publique. Il les avait déjà avant la loi dont parlait à l'instant M. Bruno GILLES. Le Président du Conseil d'administration, c'est en quelque sorte une autorité morale, mais puisque vous étiez là à mes côtés, au côté de M. Bruno GILLES et d'autres collègues, vous savez très bien l'intérêt que la Municipalité, en permanence, a apporté à l'Assistance Publique de nos Hôpitaux de Marseille.

D'autant plus, M. COPPOLA, que nous ne nous contentons pas de soigner uniquement les Marseillais, que nous soignons bien au-delà ! Lorsqu'il y a une avalanche aux Orres et que des enfants de Montigny-le-Bretonneux se font emporter dans l'avalanche, ils vont passer une heure à l'Hôpital de Gap et ils sont rapatriés instantanément chez nous ! Et de partout ! C'est la raison pour laquelle, d'ailleurs, dans le nouveau Conseil de Surveillance de l'AP-HM il y aura un élu qui représente le Conseil Général du Var. Parce qu'après les Bouches-du-Rhône, c'est le département du Var qui envoie le plus de patients à l'Assistance Publique de Marseille.

Or, ces dernières années, vous savez très bien que le Gouvernement actuel, avec l'activité d'ailleurs assez exemplaire de Mme Roselyne BACHELOT, nous a donné pour 77 millions d'Euros de travaux que nous avons réalisés à l'Hôpital Nord, que nous venons de poser, il y a à peine quelques semaines, la première pierre de différents bâtiments qui vont surgir à la Timone, pour 250 millions d'Euros également. Ne dites pas que nous nous désintéressons de cela !

Maintenant, les Médecins eux-mêmes peuvent dire que les urgences... il y aura toujours des urgences à Sainte-Marguerite, mais dès lors que ce sera important, ce sera transféré à la Conception ou à la Timone. Mais enfin, la différence de kilomètres est tellement minime que l'on peut accepter aussi cela !

Et comme le disait M. Bruno GILLES, n'essayez pas de susciter des hostilités ! C'est quelque chose qui est très difficile. Nous aussi, nous sommes attentifs au fait que tout le monde soit content, que l'on ne ferme pas les Hôpitaux de Marseille, que l'on ne ferme pas les Maternités de Marseille ! Et nous avons fait la preuve, je crois, depuis un certain nombre d'années, que nous allions dans le bon sens.

Ce que nous regrettons, en particulier M. Bruno GILLES et moi-même, c'est que, comme il l'a dit lui-même, et je ne l'aurais pas dit parce que je croyais que c'était vous que la Région avait désigné au Conseil de Surveillance de l'AP-HM, mais il paraît que c'est une autre personnalité...

Un intervenant. Ce n'est pas fait, Monsieur le Maire !

Monsieur le Maire.- Si ce n'est pas fait, tant mieux ! M. COPPOLA, ne prenez pas mal l'intervention que je fais, en disant que si vous continuez à siéger, M. Bruno GILLES et moi-même qui allons siéger dans cette instance... et d'ailleurs je vous invite, parce que comme je me présenterai pour être le Président du Conseil de Surveillance, je ne doute pas un seul instant que si y vous siégez vous m'apporterez votre voix !

Monsieur COPPOLA.- Monsieur le Maire, deux remarques. Je ne suis pas le représentant du personnel de l'AP-HM en tant que Conseiller Régional...

Monsieur le Maire.- Il va falloir que vous expliquiez.

Monsieur COPPOLA.- La seconde remarque, nous pouvons ne pas être d'accord sur la décision, mais reconnaissez que ce ne sera plus un hôpital !

Monsieur le Maire.- Et reconnaissez aussi que nous avons fait tous les efforts nécessaires, ces dernières années. Vous allez expliquer cela à M. Pierre LAURENT dans les mois à venir.

Le rapport 10/0537/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

79

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE L'ACTION FONCIERE ET DU PATRIMOINE • 15^e arrondissement - Les Borels - 99, boulevard de la Savine - Cession à la Logirem des anciens logements de fonction du groupe scolaire Savine.
(10-19836-DAFP)

Rapport retiré.

* * *

80 - 10/0538/DEVD

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE L'ACTION FONCIERE ET DU PATRIMOINE • 16^e arrondissement - L'Estaque - Angle impasse Capus / avenue de la Gare - Cession d'un terrain bâti à Monsieur et Madame Pascal Salvador.
(10-19830-DAFP)

Le rapport 10/0538/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

81 - 10/0539/DEVD

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE L'ACTION FONCIERE ET DU PATRIMOINE • 9^e arrondissement - Le Redon - 117 avenue de Luminy- Constitution d'une servitude de passage au profit de la Société SOGEBAIL.
(10-19791-DAFP)

Le rapport 10/0539/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

82 - 10/0540/DEVD

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE L'ACTION FONCIERE ET DU PATRIMOINE • 9^e arrondissement - Le Cabot - Avenue Alexis Breyse - Echange sans soulte de terrains entre la Ville de Marseille et le syndicat des copropriétaires de la résidence Les Pins.
(10-19797-DAFP)

Le rapport 10/0540/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

83 - 10/0541/DEVD

DIRECTION GENERALE DE LA PREVENTION ET DE LA PROTECTION • Paiement à la Société Protectrice des Animaux de la contribution forfaitaire annuelle à la gestion du centre animalier municipal dans le cadre de la délégation de service public n°01/349.

(10-19714-DGPP)

Le rapport 10/0541/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. VALLETTE Claude

84 - 10/0459/DEVD

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT - DIRECTION ETUDES ET AMENAGEMENT • Demande à la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole de prescrire une nouvelle enquête publique sur la modification d'ordre général du Plan Local d'Urbanisme de Marseille.

(10-19827-DEAM)

Monsieur VALLETTE.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, je voudrais parler quelques instants sur ces rapports d'urbanisme qui touchent essentiellement le Plan d'Occupation des Sols. Ce sont des rapports certes rébarbatifs, mais je crois qu'ils sont loin d'être anodins. Je crois que tout le monde sait qu'un POS parfait, cela n'existe pas. Sa durée de vie est toujours limitée à dix ou quinze ans, son adaptation au fil du temps est indispensable. Je crois surtout qu'il faut considérer que la ville est vivante et Marseille, actuellement, est un exemple de cette dynamique, et tout à l'heure, en votre absence, M. BLUM a rappelé la longue liste des grands projets que nous réalisons.

On pouvait faire vivre un POS soit par des modifications, soit par des révisions partielles, mais aujourd'hui, on ne peut plus utiliser ces révisions partielles. Donc, réviser le POS était une nécessité. Il a eu de nombreuses modifications et c'est en cours de réalisation, nous aurons à ce moment-là un vrai PLU, son vote est prévu en 2012. Pour l'heure, le premier rapport qui nous est soumis est une demande d'ouverture de modification de principe pour éviter une perte de temps administrative lorsque des réalisations d'urgence s'avèrent nécessaires. La liste des propositions arrêtées prend ensuite le circuit normal de concertation auprès des Mairies de Secteur, puis est soumise à enquête publique. Ce processus, bien entendu, est en accord total avec la Communauté Urbaine.

Nous sommes aujourd'hui en phase d'élaboration du SCOT de MPM et de révision du PLU, menées en parallèle. La vision de la ville future, par la prise en compte du développement durable, aboutira à des propositions très différentes de ce qui avait été prescrit, il y a dix ans. Donc, aujourd'hui, nous devons, par des modifications et des sursis à statuer, dès maintenant adapter notre comportement. C'est ce que nous souhaitons dans les rapports.

Le rapport n° 86, c'est l'ancienne ZAC de la Bourse. Cela va permettre, c'est très important, la rénovation du Centre Bourse et surtout, la restructuration du Musée d'Histoire, très importante pour Marseille 2013. Le rapport n° 85, c'est la 18^e modification : elle est très longue, elle touche plusieurs secteurs de la ville, je ne la détaillerai pas. Tout a été pris en compte après l'avis du Commissaire enquêteur, sauf pour la ZAC Régnys, où un problème de places de parking n'a pas été retenu, car nous sommes en ce moment, dans le cadre de la révision, dans une étude des places de parking.

J'ajoute, par la même occasion, le dernier rapport, le n° 179, qui porte sur l'aménagement d'ensemble de Saint-Loup Huveaune, qui va nous assurer une participation financière des opérateurs sur les périmètres choisis. Je vais passer là aussi là-dessus, mais cela permet de financer des sommes très importantes : sur 17 hectares, il y aura 20 millions d'Euros d'équipements pour la zone et il y aura 17 millions d'Euros pris en compte pour des crèches, les ouvrages, les voiries, etc. Ces programmes d'aménagement d'ensembles, il faut le savoir, sont de compétence communautaire, mais ils participent aussi beaucoup au financement de ce qui touche la Ville de Marseille, notamment les crèches, par exemple. Et l'ensemble des Services de la CUM, de ceux de la Ville de Marseille et des élus concernés, sont très heureux de ce rapport qui nous permet quand même de faire des réalisations plus rapidement.

Quelques secondes, permettez-moi, pour conclure, en insistant sur la cohérence de votre vision et celle de la majorité, sur la vision sur la ville et sur la mobilité toujours plus essentielle à nos projets marseillais. Il y a eu un petit débat tout à l'heure, et que ce soit M. MENNUCCI ou M. REAULT, ils ont bien rappelé ces problèmes touchant la mobilité : la semi-piétonnisation du Vieux-Port ne se fera pas sans la grande voirie de contournement qu'est la L2 et la repousser est quand même très embêtant. La ZAC Régny ne se fera qu'en partie ou pas, tant qu'il n'y aura pas un boulevard Urbain Sud, tout comme le programme de Saint-Loup ou de l'Huveaune ou celui de Beauchamp juste à côté. La ZAC de Sainte-Marthe a tout autant besoin du RD4d, on l'appelle maintenant LINEA, c'est pour nous faire oublier qu'elle dure depuis longtemps, mais elle devrait aussi se réaliser.

A côté de ces projets marseillais, il faut savoir que le SCOT, qui a été largement partagé par tous, a bien montré, pour la Communauté Urbaine comme pour les EPCI voisins de l'aire métropolitaine, l'importance de la centralité marseillaise. Pour assumer ce rôle métropolitain, ces voiries sont indispensables et prioritaires, tout comme le sont les grands réseaux, les transports en commun, les TER de l'aire métropolitaine. C'est bien cela l'idée du Grand Marseille que nous assumons, n'en déplaise à certains de nos voisins !

Merci, mes chers collègues.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Le rapport 10/0459/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le Groupe Communiste Républicain et Citoyen, et M. MARANDAT s'abstenant.

* * *

85 - 10/0460/DEVD

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT - DIRECTION ETUDES ET AMENAGEMENT •
Avis du Conseil Municipal sur la modification n°18 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Marseille.

(10-19765-DEAM)

Monsieur REAULT, Monsieur le Maire, quelques mots sur le rapport n° 85 et la 18^e modification qui, comme l'a rappelé Claude VALLETTE, concerne pour partie la ZAC Régny. Nous avons effectivement dit depuis plusieurs années que cette ZAC ne serait pas réalisée tant que le boulevard Urbain Sud ne serait pas lancé. Et je crois que c'est une sage décision qui permet effectivement d'adapter nos projets aux infrastructures qui sont en capacité d'être réalisées. Sur cette ZAC Régny, vous savez qu'il y avait un souci de construction en bordure du Parc de Maison Blanche. Ce souci a été levé, nous avons satisfaction et nous sommes ravis que ce projet de la 18^e modification du PLU ait pris en compte cette modification.

Il y a également un certain nombre de modifications qui ont été faites et qui sont inscrites dans le rapport comme étant à étudier dans le cadre du futur Plan Local d'Urbanisme. J'en veux pour preuve les questions des places de parking en fonction des logements réalisés, mais aussi un certain nombre de parcelles qui sont destinées à la constructibilité et qui doivent être revues dans le PLU futur. Dans cette optique, il serait souhaitable que sur ces parcelles nous ayons effectivement des sursis à statuer, et je pense notamment à celle qui est dans le 9^e arrondissement, au Cabot, sur la propriété Suisse : cette parcelle étant en constructibilité importante, je pense qu'il faudrait la mettre en sursis à statuer, en attendant, comme il est dit dans le rapport, le nouveau zonage pour le PLU. Merci.

Monsieur le Maire, Il faudra rappeler aussi que depuis le début, je dis que tant que l'on n'aura pas fait et élargi les voies, on ne construira pas. Il faudra peut-être le dire au Conseil d'Arrondissements du 9-10.

Monsieur TEISSIER, Monsieur le Maire, je suis ravi de vous entendre dire ce que vous venez de dire à l'instant, mais c'est ce que le Maire d'Arrondissements dit depuis le premier jour. Et que vous le prôniez avec nous ne fait que confirmer ma position et la renforcer, et nous vous en sommes gré.

Monsieur le Maire, Je vous remercie d'en être gré, d'autant plus que ce n'est pas la première fois que je le dis ! Là aussi, pour la Mairie du 9-10 se pose le même problème : ou bien on veut des richesses pour cette ville, ou bien on veut loger les gens dans cette ville, ou bien on veut faire avancer l'économie et dans ce cas, il faut bouger, il faut construire. Et je note que quand on est du même avis que moi, cela me fait plaisir, et quand on va soutenir 50 ou 80 types qui protestent, pourquoi ? Par égoïsme personnel ! Par égoïsme personnel, les gens se croient propriétaires de la vue qu'ils ont sur la mer à un endroit ! Ils veulent un espace vert à la place d'une construction ! Je veux l'inverse !

Et de temps à autre, quand les Mairies de Secteur me donnent un coup de main, surtout là où il y a mes amis de la majorité, je suis très sensible à cela. Pour autant, en réciprocité, lorsque je reconnais qu'il y a un bien-fondé à dire que l'on élargit les voies avant de construire, je suis aussi d'accord !

Le rapport 10/0460/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le Groupe Verts votant contre, le Groupe Communiste Républicain et Citoyen, et M. MARANDAT s'abstenant.

* * *

86 - 10/0461/DEVD

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT - DIRECTION ETUDES ET AMENAGEMENT •
Avis du Conseil Municipal sur la modification n°21 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Marseille concernant le secteur de l'ex-ZAC de La Bourse - Quartier Belsunce - 1^{er} arrondissement.

(10-19767-DEAM)

Le rapport 10/0461/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

87

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT - DIRECTION ETUDES ET AMENAGEMENT • Avis du Conseil Municipal sur la modification n°22 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Marseille concernant l'évolution du secteur du stade Vélodrome et ses abords - 8^e arrondissement.
(10-19769-DEAM)

Rapport retiré.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme VASSAL Martine

88 - 10/0542/DEVD

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS-VILLE ET LITTORAL • Création d'une voie d'accès à l'A50 à Saint-Menet sur la RD2 - 11^e arrondissement - Approbation de l'avenant n°2 à la convention de fonds de concours - Modalité de gestion de la station de relevage des eaux pluviales.
(10-19695-DAEP-VL)

Le rapport 10/0542/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

89 - 10/0543/DEVD

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS-VILLE ET LITTORAL • Approbation de l'avenant n°4 à la convention de gestion du service des eaux pluviales n°04/1023 confiée par la Ville de Marseille à la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole.
(10-19705-DAEP-VL)

Le rapport 10/0543/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

**SOLIDARITE ET SERVICES A LA
POPULATION**

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme BABOUCHIAN Colette

90 - 10/0544/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'EDUCATION ET DE LA PETITE ENFANCE - DIRECTION DE LA PETITE ENFANCE • Attribution d'une subvention d'équipement à l'association "Sainte Victoire" et approbation de la convention correspondante.
(10-19756-DPE)

Le rapport 10/0544/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

91 - 10/0545/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'EDUCATION ET DE LA PETITE ENFANCE - DIRECTION DE LA PETITE ENFANCE • Modification du règlement de fonctionnement des établissements municipaux d'accueil de la Petite Enfance.

(10-19758-DPE)

Madame GHALI.- Monsieur le Maire, il y a quelques semaines, il y a eu les 40 ans du magazine *Elle*. Vous allez me dire : "pourquoi parle-t-on du magazine *Elle* et de ses 40 ans ?". D'ailleurs, deux de vos Adjointes ont participé aux travaux, que ce soit Mme PREZIOSI ou Mme ZAYAN, qui étaient des travaux très intéressants sur "quelle vision de l'évolution de la femme dans notre ville et dans notre pays". Et la première interrogation de ces femmes et de ces hommes, d'ailleurs, parce qu'il y avait aussi des messieurs, était de dire que leur vraie préoccupation était la garde d'enfants. Et d'ailleurs, puisque j'étais à Paris aussi lorsque le Premier Ministre, M. FILLON, est venu ouvrir les travaux à la Sorbonne, où étaient présentes toutes les femmes, de toutes tendances confondues, que ce soit associatives ou politiques, c'est la première question qui lui a été soumise par le magazine *Elle*.

Monsieur le Maire, je peux vous dire qu'à Marseille, ces femmes ont demandé aussi des modes de garde, ont demandé de pouvoir accéder plus facilement dans les crèches ou dans les écoles. On sait qu'aujourd'hui on ne prend plus les enfants de moins de 3 ans à l'école maternelle et je veux vous dire, Monsieur le Maire, parce que je pense que vous n'êtes pas au courant, malheureusement, de tout ce qui s'y passe, que même des enfants qui ont 3 ans dans l'année civile ne sont pas admis dans certaines écoles, faute de place. C'est une réalité et je parle en connaissance de cause. Donc, vers où se tourner quand on a un enfant qui a 3 ans au mois de novembre ou octobre ou fin septembre ? Nulle part ! C'est-à-dire qu'il n'y a aucun endroit vers où ces personnes peuvent se tourner, que ce soit un papa ou une maman, pour scolariser leur enfant.

Et à côté de cela, on a un système de crèches qui fait que, là aussi, les crèches sont surchargées puisque, souvent, les parents qui pourraient mettre leur enfant de moins de 3 ans à l'école se trouvent obligés de les maintenir en crèche, ce qui bloque complètement la possibilité de libérer des places dans ces mêmes crèches. Je dirai que c'est un peu le serpent qui se mord la queue. Il est vrai que le décret, dit décret Morano, du 7 juin, va avoir un impact certain sur la politique d'accueil de la petite enfance dans notre ville.

Ce décret est un coup porté à la qualité de l'accueil des tout-petits dans les structures collectives et il aura trois effets, Monsieur le Maire. Il autorise l'accueil d'enfants en surnombre, l'unité est portée à 120%. Il entérine la baisse des quotas de personnels qualifiés pour encadrer les enfants et promouvoir véritablement leur développement personnel. Il consacre la disparition progressive de l'école maternelle gratuite au profit des jardins d'éveil payants et moins encadrés. Malgré ces effets néfastes sur la qualité d'accueil, que nous dénonçons avec l'ensemble des professionnels de la Petite Enfance, le décret Morano devrait permettre, à moindres frais, la création de places supplémentaires dans les crèches municipales.

Mais la transparence de l'attribution des places reste malheureusement, à Marseille, un vrai problème pour beaucoup de parents qui la dénoncent. Parce que vous avez mis en place une commission pour demander des dérogations dans le cadre de la carte scolaire, Monsieur le Maire. Mais il serait bien aussi de mettre en place les mêmes commissions pour l'attribution de places en crèches et aussi d'ailleurs dans les écoles maternelles, parce qu'il serait bien de savoir quand même, pour une maman qui doit mettre à la rentrée scolaire son enfant à l'école et qui apprend, pendant les périodes de vacances scolaires, là maintenant en ce moment, que son enfant ne sera pas pris. Quid de cette maman ou de ces parents ? Comment doivent-ils faire ?

La grossesse, aussi, ne doit pas être un stress. Aujourd'hui, il faut savoir que quand on est une maman qui est enceinte, du début jusqu'à la fin de la grossesse, c'est un véritable stress pour les mamans et pour les papas, parce que ce n'est pas tout le monde qui a la chance d'avoir des parents ou des amis pour garder les enfants, et c'est très compliqué même quand on les a. Et je dis tout simplement que l'on ne peut plus accepter que des mamans soient stressées pendant leur grossesse tout simplement parce qu'elles ne savent pas où elles vont pouvoir déposer leurs petits bébés après l'accouchement.

Donc, oui, nous demandons, Monsieur le Maire, un amendement sur l'article concernant l'attribution des places et d'approuver la création d'une commission pluraliste dont la composition serait validée lors du prochain Conseil Municipal et qui statuerait en fonction de critères d'attribution objectifs, hiérarchisés et définis dans la transparence avec l'ensemble des professionnels et des représentants des usagers.

Voilà, Monsieur le Maire, ce que je voulais vous dire. C'est une question qui, vraiment je le dis et sans polémique aucune, est une vraie question qui angoisse les familles. Je vous assure que ce n'est pas facile quand on est une maman, un papa, de se dire : "qu'est-ce que l'on va faire de notre enfant, une fois qu'il sera mis au monde ?" Parce qu'il y a aussi des mamans qui ont envie de travailler et qu'il y a des mamans qui n'ont pas les moyens non plus d'arrêter de travailler pour élever leurs enfants. Merci.

(Applaudissements dans les rangs de l'opposition)

Monsieur le Maire.- Chère collègue, vous avez la parole.

Madame DIAMANTI.- Monsieur le Maire, une petite remarque, le rouge de votre cravate vous sied bien !

Monsieur le Maire.- Dans l'église, quand ils portent l'étole rouge, ce sont des jours de joie. J'espère que pour les décisions que je dois prendre d'ici ce soir, ce sera la joie ! Et les Cardinaux sont habillés en rouge, qu'est-ce que cela m'aurait plu !

Madame DIAMANTI.- Monsieur le Maire, chers collègues, mon Groupe est signataire de l'amendement concernant cette modification de règlement. Une politique municipale ambitieuse pour la Petite Enfance devrait logiquement constituer un investissement pour l'avenir. L'accession pour toutes les familles à un mode d'accueil de qualité ou à l'école maternelle, quel que soit le revenu des familles, devrait en être un autre.

Mais après la publication, le 8 juin dernier, d'un décret relatif aux établissements, ce que l'on appelle le décret Morano, on assiste plutôt à une grande braderie de ces modes d'accueil. Ce décret marque un recul de la politique de la Petite Enfance et un manque de considération pour les personnels qui, au quotidien, sur le terrain, travaillent au maintien et au développement d'un service public de la Petite Enfance efficace et accessible à tous. Depuis des mois, ces personnels sont mobilisés contre ce décret, qui suscite leur colère et celle des parents.

Mais, quand même, je constate que cette proposition de modification de règlement reprend les directives du Traité de Lisbonne et la directive Bolkestein dont il découle et dont nous avons été les plus fervents opposants, ce qui n'est pas le cas de tout le monde dans l'hémicycle. En effet, le 5 février dernier, l'ensemble du secteur de la Petite Enfance passait, comme celui de l'aide à domicile, dans le champ de la concurrence.

En synthétisant et en expliquant un peu pédagogiquement, la Petite Enfance et l'aide à domicile, par exemple, ne sont plus considérées comme un SIEG, c'est-à-dire un Service d'Intérêt Général, c'est-à-dire le service public, mais plutôt comme un ex-SIEG, c'est-à-dire un Service d'Intérêt Economique Général, et sont désormais soumises à la concurrence et l'on ne peut y déroger que si cela n'entrave pas le développement des échanges. Eh oui !

L'accueil de la Petite Enfance ne doit pas être considéré seulement comme un coût, mais bien comme un moyen pour les enfants de s'épanouir collectivement et un moyen pour les parents d'exercer chacun une activité professionnelle, en particulier pour les femmes, qui sont encore trop contraintes à mettre en pointillés leur vie professionnelle.

Malgré cela, depuis 2002 on assiste vraiment à une véritable dégradation des dispositifs existants pour l'accueil des enfants au détriment des familles. Le constat est alarmant : à l'heure actuelle en France, il manque 350 000 places pour les enfants, et sur Marseille, nous sommes loin du compte et cela devient, comme l'a dit Samia GHALI, tout à l'heure, véritablement le parcours du combattant pour mettre son enfant en crèche vu le manque de places, ou en école maternelle.

Mon Groupe pense qu'il faut aujourd'hui un grand projet national pour l'enfance et la jeunesse, avec la création d'un grand service public de l'Enfance et de la Jeunesse.

Je finirai ce que je suis en train de dire par ce qui fait sens pour nous : la mise en place, ici comme partout dans les communes, de ce service public de la Petite Enfance, prévoyant le développement et la gratuité des crèches ; la construction sur notre ville de crèches et l'ouverture de 1 500 places sur un plan de trois ans ; et nous battre, partir en résistance avec les parents, les professionnels, pour bousculer, changer l'ordre établi.

Si cet amendement n'est pas retenu, mon Groupe votera contre ce rapport.

Monsieur le Maire.- S'il n'y a plus d'intervention, Mme CASANOVA va vous répondre et je répondrai aussi.

Madame CASANOVA.- Le Groupe Faire Gagner Marseille profite de la parution du décret du 7 juin 2010 relatif aux établissements de service d'accueil des enfants de moins de 6 ans pour déposer, un an après, presque jour pour jour, le même amendement en vue de créer une Commission d'attribution des places dans les établissements municipaux d'accueil de la Petite Enfance. Amendement difficilement compréhensible, dans lequel un savant amalgame est opéré entre la création des jardins d'éveil et la disparition des écoles maternelles, l'accueil d'enfants en surnombre dans les crèches, la baisse des quotas du personnel qualifié pour encadrer les enfants et étrangement, la création d'une Commission d'attribution des places en crèche.

Avant de vous répondre, je souhaiterais dissiper quelques idées fausses qui circulent concernant le décret de Mme MORANO. S'il entérine la baisse du quota d'encadrement par du personnel qualifié, de 50 à 40 %, vous savez qu'à Marseille dans les crèches municipales, plus de 80 % du personnel est titulaire soit du CAP Petite Enfance, soit du diplôme d'Auxiliaire de Puéricultrice, soit du diplôme d'Educateur de Jeunes Enfants. Il n'est pas et n'a jamais été dans nos intentions de revoir à la baisse la qualification de notre personnel. Bien au contraire, nous avons de longue date mis en place des formations qualifiantes pour les agents de la filière sanitaire et sociale et nous continuerons à le faire.

Quant aux Jardins d'éveil, nous n'avons pas, à ce jour, décidé de nous engager dans l'ouverture de ce type d'équipement, contrairement à certains de vos amis politiques qui les ont déjà mis en place. Enfin, la possibilité, sous réserve du respect des quotas d'encadrement, d'accueillir sous certaines conditions, certains jours de la semaine, entre 10 et 20 % d'enfants supplémentaires, répond à la seule volonté de satisfaire les demandes des familles en matière de garde d'enfants. Les besoins évoluent avec la pratique professionnelle des parents. Nous devons nous y adapter avec souplesse.

En réclamant la mise en place d'une Commission pluraliste, qui statuerait en fonction de critères d'attribution objectifs, hiérarchisés et définis, dans la transparence avec l'ensemble des professionnels et des représentants des usagers, le Groupe met en doute indirectement le manque de transparence et d'équité qui présiderait à l'attribution des places dans les crèches municipales. Cette affirmation me paraît gratuite, voire insultante ! De telles assertions portent atteinte à l'intégrité et à l'honneur des fonctionnaires qui font, avec rigueur et compétence, fonctionner au quotidien les équipements de la Petite Enfance, avec pour seul objectif le bien-être et l'épanouissement de nos tout-petits, la satisfaction et la quiétude de leur famille.

Le règlement de fonctionnement des établissements de la Petite Enfance, régulièrement mis à jour par le Conseil Municipal en 2009, fixe les règles applicables en matière d'inscription et d'admission des enfants à la crèche. Il ne me paraît pas inutile de les réitérer.

L'article 2.0 stipule que pour les enfants à naître, les inscriptions sont prises au plus tôt à partir du 6^e mois de grossesse et doivent être confirmées dans les deux mois qui suivent la naissance ; pour les enfants déjà nés, le délai maximum est de 6 mois avant la date souhaitée. Les deux parents ou le parent qui en assure la garde doivent être domiciliés à Marseille et avoir une activité professionnelle. Ils doivent fréquenter les crèches de 50 heures à 40 heures par semaine. Les parents dans des situations familiales ou économiques difficiles sont prioritaires. Les listes des admissions ne sont pas dressées de façon fantaisiste au gré de demandes d'intervention, mais sont prises en compte en tenant compte des objectifs de mixité sociale, de mixité d'âge, de mixité d'accueil et d'optimisation du fonctionnement des établissements.

Contrairement à Lyon et à Paris, les petits Marseillais peuvent être inscrits dans n'importe quel établissement implanté sur le territoire communal et pas uniquement dans une seule crèche située dans l'arrondissement dans lequel ils vivent. Cette souplesse permet aux parents de choisir une structure proche de leur domicile ou de celui de leur famille, de leur lieu de travail ou sur le trajet domicile-travail. De fait, à Marseille, contrairement à Paris et à Lyon, les crèches ne sont pas des équipements de proximité au sens de la loi PLM, elles tentent de répondre aux besoins librement exprimés par les familles, sans exclusive. Plus de 40 % des enfants sont admis dans des crèches qui sont situées hors du secteur de leur domicile. Cette situation voulue et décidée par Gaston DEFFERRE n'a jamais été remise en cause depuis lors.

Les directrices de crèche préparent leur liste d'admission avec rigueur et conscience professionnelle, en fonction des départs à l'école et des passages des enfants d'une section à l'autre. Une fois leur liste établie, elles se rendent à la Direction de la Petite Enfance et se coordonnent avec leurs collègues et les coordonnatrices de crèches et depuis cette année, en liaison étroite avec les responsables de crèches associatives, pour conforter leurs dossiers et établir la liste définitive des admissions.

Monsieur le Maire.- Mme CASANOVA, vous avez parfaitement bien répondu. Laissez-moi conclure. Quant à Mme Samia GHALI, elle connaît le règlement. Elle sait comment cela fonctionne, même au Sénat. Vous avez défendu votre amendement. Nous allons bientôt le mettre aux voix. Acceptez les réponses. Mme CASANOVA vient de vous faire une partie essentielle de la réponse.

Je terminerai en vous disant que, grâce à la politique volontariste et incitative de création de places de crèche menée conjointement par la Ville de Marseille et la Caisse d'Allocations Familiales, dans le cadre des Contrats Enfance et Contrats Enfance Jeunesse, près de 10 000 places d'accueil, tous modes de garde confondus, sont aujourd'hui offertes aux jeunes Marseillais. La Ville de Marseille, avec 2 736 berceaux, gère directement 28 % des places d'accueil, mes chers collègues. Le taux de couverture de la tranche d'âge de 0 à 3 ans est à Marseille de 27,39 % soit un taux deux fois supérieur à la moyenne nationale et qui excède de 10 % les préconisations de l'Organisation Mondiale de la Santé en matière de places de crèche par habitant. Enfin, dans le cadre du présent Contrat Enfance Jeunesse, ce sont plus de 1 200 places qui seront créées. De l'aveu même de la CAF, il s'agit en dehors de Paris, de la décision la plus importante. Entre 1995 et 2011, ce sont ainsi 2 291 places nouvelles qui ont été offertes aux Marseillais.

Peu de Collectivités Locales peuvent s'honorer d'un pareil bilan ! Alors, chers collègues, bien entendu qu'il faut toujours faire plus ! Bien entendu que nous poussons la Caisse d'Allocations Familiales à répondre à toutes les demandes que nous avons dans tous les secteurs de Marseille ! Mme BABOUCHIAN, qui n'est pas là aujourd'hui, vous l'aurait dit de la manière la plus nette et Mme CASANOVA le fait à sa place. Et je soutiens les Adjoints au Maire. Quand j'entends dire qu'il n'y aurait pas de place, que l'on n'aurait pas admis des enfants à l'école primaire, mais cela me fait bondir ! On n'a pas laissé un enfant sur le bord du trottoir et...

Madame GHALI.- Pour mon fils, qui est né au mois d'octobre, la Directrice de l'école m'a dit qu'elle n'avait plus de place pour lui et il a 3 ans... !

Monsieur le Maire.- Mais quelle école ? Mme Samia GHALI, je n'accepterai pas ce genre de provocation, car vous n'avez qu'à me le dire ! Depuis que nous sommes ici, la Municipalité GAUDIN-MUSELIER, nous n'avons jamais laissé un seul enfant sur le bord du trottoir !

Monsieur MENNUCCI.- Il y en a plein !

Monsieur le Maire.- Mais ce n'est pas vrai ! Et si c'était vrai, croyez-vous que l'on ne nous le dirait pas de manière la plus brutale ? Ce n'est pas vrai ! Et vous verrez, à la rentrée du mois de septembre, qu'il n'y aura pas d'enfant laissé sur le bord du trottoir, cela ne s'est jamais produit ! Et vous dites des mensonges ! Et on vous prend en flagrant délit d'essayer de faire des agitations partout ! Vous n'aurez pas cela !

(M. MENNUCCI insiste)

Monsieur le Maire.- Vous me le direz quand cela se sera produit, vous me ferez la démonstration ! Jusqu'à présent, tous les enfants ont trouvé une place dans nos écoles communales, tous les enfants ! Et précisément, M. MENNUCCI, dois-je vous rappeler que ce que vous nous incitez à faire, c'est-à-dire à faire le travail que normalement les chefs d'établissement doivent faire, M. Gaston DEFFERRE, auquel vous allez rendre hommage en vous inclinant, pas à la même heure d'ailleurs que vos autres collègues Socialistes, sur sa tombe, M. Gaston DEFFERRE, dont j'ai respecté les engagements, disait qu'il ne voulait pas que ce soit les élus qui s'occupent de ce problème ! Ce sont les fonctionnaires de l'Education Nationale qui doivent le faire ! Et sous Gaston DEFFERRE, cela était fait comme ça !

Monsieur MENNUCCI.- Mais il y a 30 ans !

Monsieur le Maire.- oui, mais alors, ce n'est pas la peine que vous lui rendiez hommage si vous contestez ce qu'il a fait, puisque moi, j'aurais aimé continuer à faire ce que le Maire de l'époque faisait, et c'est vous qui nous forcez à faire différemment ! Quand vous nous l'aurez montré, alors je vous dirai si vous avez raison ! Je mets aux voix l'amendement.

Monsieur MENNUCCI.- Je fais un rappel au règlement.

Monsieur le Maire.- Après le vote.

Monsieur MENNUCCI.- Non !

Monsieur le Maire.- J'ai répondu. Je mets aux voix l'amendement de Mme Samia GHALI.

L'amendement déposé par les Groupes Faire Gagner Marseille, Communiste, Républicain, et Citoyen, et Verts, n'est pas adopté.

Monsieur le Maire.- Et je mets aux voix le rapport n°91.

Le rapport 10/0545/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le Groupe Communiste, Républicain et Citoyen votant contre.

* * *

Monsieur le Maire.- Maintenant, faites votre rappel au règlement !

Monsieur MENNUCCI.- Monsieur le Maire, je fais un rappel au règlement pour la chose suivante. Excusez-moi, avec tout le respect que je vous dois, vous ne pouvez pas dire : "quand vous me le direz, je le constaterai". Vous avez de la part de la Mairie du 1^{er} Secteur, et mes collègues ont fait la même chose, des listes qui ont été transmises à Mme CASANOVA, avec les noms, les âges, les adresses des enfants.

En ce qui concerne le 1^{er} Secteur, à l'heure actuelle, nous avons 200 enfants qui sont sur le carreau ! Vous avez eu un article d'un grand quotidien local, *La Provence*, lundi dernier, et ce n'est pas moi qui l'ai écrit, qui parle de familles et qui les nomme, et qui dit : "telle personne est dans telle situation". Donc, ne me dites pas que vous n'avez pas l'information ! Ou alors vos Services ne vous disent pas la vérité, mais si c'est le cas, on est dans une situation qui est inquiétante pour Marseille !

Il y a à Marseille, aujourd'hui, dans les secteurs, je parle du mien parce que je le connais, il y a notamment dans le 1^{er} arrondissement, 200 enfants qui sont sur le carreau. Et je vais vous dire une chose qui va peut-être vous surprendre puisque vous avez le sentiment que cela n'existe pas, c'est que maintenant les problèmes d'inscription, nous les avons aussi dans le 7^e arrondissement, et ce n'est pas en disant à X ou Y "dites-moi le, je vais arranger cela" que l'on va arranger le problème général ! Dans le 7^e, l'école des Catalans, qui est une excellente école, est pleine comme un œuf ! On ne peut plus..., je n'ai jamais tant reçu de lettres ou de mails de parents me disant : "où je mets mes enfants ?" L'école Amédée-Autran, au Roucas Blanc, est pleine ! Alors, on peut bien dire que tout ceci n'existe pas, mais moi, je vous dis que cela existe. Par exemple, dans le 7^e arrondissement, on a une école qui est vide, l'école de la rue Girardin, on pourrait réfléchir à la remettre en fonctionnement. Quant au 1^{er} arrondissement vous le savez, sans construction on n'arrivera à rien ! Et vous savez que dans le 1^{er}, nous avons trois écoles et vous avez des bâtiments communaux, on le disait l'autre jour à la réunion du Groupe...

Monsieur le Maire.- Et nous avons aussi les 300 primo-arrivants !

Monsieur MENNUCCI.- Monsieur le Maire, l'autre jour, nous le disions avec Mme NARDUCCI, dans la réunion du Groupe, vous avez des bâtiments, notamment dans le 3^e arrondissement, vous avez la Maison de l'Etranger qui est vide ! Qu'est-ce que l'on attend pour régler les problèmes ? On n'a pas besoin de construire, il y a des endroits où l'on peut faire des écoles ! Donc, si vous pensez que cela n'existe pas, je suis stupéfait, Monsieur le Maire, de votre position !

Monsieur le Maire.- Si vous avez terminé, Mme CASANOVA va vous répondre.

Madame CASANOVA.- Monsieur le Maire, je suis ravie que vous me donniez l'occasion de rétablir quelques faussetés que dit M. MENNUCCI.

M. MENNUCCI, il faudrait déjà que vous assistiez aux réunions où vous êtes invité et où la moitié du temps vous ne venez pas ! Vous seriez au moins au courant de ce qui se passe dans votre secteur.

(Réflexions de M. MENNUCCI, sans micro)

Madame CASANOVA.- M. MENNUCCI, j'aimerais que vous ayez la politesse de vous taire, de temps en temps ! Pendant 37 ans de ma vie, j'ai appris à des centaines d'enfants qui m'ont été confiés à respecter et à parler avec politesse à leurs adversaires ! J'aimerais que vous soyez à la hauteur d'un débat démocratique !

Avec prévoyance, depuis deux ans, pour scolariser les enfants du centre-ville nous avons décidé de construire trois écoles, qui ouvriront à la rentrée de septembre 2010. Aussi, je suis très étonnée, M. MENNUCCI, que vous ne sachiez même pas qu'il y a une école qui a été construite dans le 1^{er} arrondissement, qui s'appelle l'école maternelle Barthélémy, qui est d'une capacité de 8 classes...

Monsieur MENNUCCI.- ...Qui va servir aux enfants du 5^e !

Madame CASANOVA.- Si vous me laissez continuer ! ...qui ouvre donc 240 places pour les élèves. C'est vrai que cette première année, 6 classes seront occupées par les enfants de l'école Saint-Vincent-de-Paul, puisque nous voulons aussi remettre à neuf cette école. Mais nous avons deux classes supplémentaires qui vont accueillir des enfants du 1^{er} et du 4^e arrondissements. Donc, nous en sommes déjà à 240 places supplémentaires !

Nous ouvrons aussi à la rentrée le groupe scolaire Busserade Masséna, dans le 3^e arrondissement, un groupe scolaire complet d'une capacité de 3 classes maternelles et de 5 classes élémentaires, ce qui donne 200 places de plus pour les enfants. Nous avons aménagé l'école Grignan Paix, d'une façon magnifique, et nous avons ajouté encore 2 classes de maternelle destinées aux enfants du 1^{er}, 6^e et 7^e arrondissements, ce qui fait 67 places supplémentaires. Je viens ainsi de vous préciser que nous avons donc assuré une capacité d'accueil en augmentation de 500 places cette année, pour faire face au nombre d'enfants scolarisables dans les 1^{er}, 2^e et 3^e arrondissements.

D'autre part, pour le confort des familles, nous avons pris la précaution d'ouvrir les inscriptions dans les écoles des 1^{er}, 2^e et 3^e arrondissements dès le mois de janvier au lieu du mois d'avril comme cela se faisait précédemment pour échelonner sur une plus longue période l'accueil des parents afin de mieux répondre à leur demande !

Nous venons de recenser, début juin, les enfants qui n'auront pas 3 ans révolus à la rentrée des classes du 2 septembre, ceux dont parlait tout à l'heure Mme GHALI, auxquels nous ne pouvons donner aujourd'hui de réponse satisfaisante puisque l'Inspection Académique ne les prend pas en compte du moment qu'ils sont nés après la rentrée des classes. Nous rencontrons dès cette semaine les responsables de l'Inspection Académique, auxquels nous communiquerons les effectifs recensés des trois arrondissements du centre-ville et nous leur demanderons les ajustements en postes nécessaires. Je rappelle qu'en ce qui concerne la compétence de la Mairie, qui est d'offrir les locaux, nous pouvons donc accueillir 500 enfants supplémentaires. Les locaux sont à disposition, il ne reste qu'à créer les postes d'enseignants.

Je tiens à remercier le Service de la planification scolaire, qui accomplit un travail délicat avec un dévouement exemplaire. Je rappelle toute la difficulté de leur travail, puisque dans le centre-ville, seulement un enfant sur cinq commence et finit sa scolarité dans la même école primaire. L'an dernier, entre juin 2009, où les classes nous étaient annoncées complètes, et le comptage effectué à la rentrée de septembre 2009 par l'Inspection Académique, 185 places, par miracle, s'étaient libérées ! Et tous les enfants ont pu être scolarisés !

Je le répète, grâce à la construction de ces trois écoles neuves ou rénovées, nous nous sommes donnés les moyens d'accueillir les enfants dans les meilleures conditions possibles, pour tous les enfants scolarisables du centre-ville.

Je vous remercie.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur le Maire.- Et j'ajoute que s'il en faut plus, nous le ferons ! Et je dis à nos collègues de l'opposition que s'il est un endroit où, là aussi, vous ne pourrez pas me mettre en difficulté, c'est là, car partout où j'ai exercé l'exécutif, j'ai décidé que l'Education Nationale serait la priorité des priorités, c'est le cas ici ! Vous ne pouvez pas nous faire de reproche, nous dépensons 30 millions d'Euros par an pour restaurer, réhabiliter ou construire des écoles neuves, 30 millions d'Euros par an ! S'il en faut plus, dans tel ou tel immeuble où nous pourrions avoir la possibilité, nous le ferons ! Si nous avons les chiffres, nous le ferons ! Mais je ne peux pas tolérer, je ne peux pas accepter que l'on dise qu'il y a des enfants qui ne peuvent pas, à Marseille, aller à l'école de la République ! Ce n'est pas vrai !

Monsieur ZAOUI.- Monsieur le Maire, vous avez répondu en grande partie, vous avez devancé ma courte intervention. S'il y a bien un sujet sur lequel on ne devrait pas avoir à débattre de la façon que l'on vient de voir aujourd'hui, c'est bien l'école, la Petite Enfance et l'accueil de nos enfants.

Si, Mme CASANOVA, si vous avez créé 500 places supplémentaires cette année, c'est parce que vous avez pensé qu'il le fallait et que cela allait nous manquer. Alors peut-être qu'avec un peu plus de prospective, au lieu d'en créer 500, on aurait pu en créer 700. Si, Mme CASANOVA, nos amis de certaines Mairies d'Arrondissements nous disent et ont listé qu'il y avait quelques problèmes, 100, 200 ou 300 problèmes supplémentaires, notre travail et notre rôle, et je crois que la responsabilité du Maire est grande là-dessus et il ne refusera jamais de le faire, c'est de créer ces 800 places au lieu des 500 places qui manquent. Mais il ne devrait pas y avoir de débat de ce genre, parce que c'est pour nos enfants et que les parents qui travaillent ont besoin d'être rassurés sur ces sujets, ont besoin d'avoir un accueil, ont besoin d'être tranquilisés, et c'est un droit républicain, qui plus est. Voilà, tout simplement.

Monsieur le Maire. - Merci, M. ZAOUI.

Je dirai simplement aussi à Mme Samia GHALI, que le décret Morano, nous l'appliquons.

(Mme GHALI insiste pour avoir de nouveau la parole)

Monsieur le Maire. - Je vous en prie ! Non ! Alors, je ne vous dis pas ce que je ferai du décret Morano !

* * *

92 - 10/0546/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX - DIRECTION TERRITORIALE EST • Mise en conformité de la cuisine et extension de la crèche de Saint Loup, 63 chemin de La Valbarelle - 10^e arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et aux travaux.

(10-19770-DTEST)

Le rapport 10/0546/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

93 - 10/0547/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX - DIRECTION TERRITORIALE EST • Mise en conformité de la cuisine et des locaux du personnel de la Crèche Saint-Marcel, 216 boulevard de Saint-Marcel - 11^e arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et aux travaux.

(10-19771-DTEST)

Le rapport 10/0547/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. BOURGAT Michel

94 - 10/0548/SOSP

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SOLIDARITE URBAINE - DIRECTION DE LA SOLIDARITE ET DE LA LUTTE CONTRE L'EXCLUSION • Attribution de subventions à des associations de solidarité, de lutte contre l'exclusion et d'intégration - Première répartition 2010.

(10-19651-DSLE)

Le rapport 10/0548/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme CARREGA Sylvie

95 - 10/0549/SOSP

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SOLIDARITE URBAINE - DIRECTION DES EQUIPEMENTS SOCIAUX • Subventions d'équipement à diverses associations - 1^{ère} répartition 2010.

(10-19661-EQSO)

Le rapport 10/0549/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

96

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX - DIRECTION TERRITORIALE NORD-LITTORAL • Accueil de Loisirs Sans Hébergement Mattei, 44 rue du Racati - 3^e arrondissement - Consolidation du mur de soutènement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux travaux.

(10-19687-DTNORLIT)

Rapport retiré.

* * *

97 - 10/0550/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX - DIRECTION TERRITORIALE NORD-LITTORAL • Mise en conformité de la cuisine du Centre d'Animation et de Loisirs Fonscolombes, 7 rue André Chamson - 3^e arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux travaux.

(10-19689-DTNORLIT)

Le rapport 10/0550/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

98 - 10/0551/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX - DIRECTION TERRITORIALE NORD-LITTORAL • Mise en conformité de la cuisine et extension du Centre d'Animation et de Loisirs du Refuge, 25 rue du Refuge - 2^e arrondissement - Approbation de l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux travaux - Financement.
(10-19691-DTNORLIT)

Le rapport 10/0551/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

99 - 10/0552/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX - DIRECTION TERRITORIALE SUD • Rénovation du centre d'animation Sainte-Anne, avenue de Mazargues - 8^e arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux travaux.
(10-19742-DTSUD)

Le rapport 10/0552/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

100 - 10/0553/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX - DIRECTION TERRITORIALE EST • Démolition et reconstruction de la Maison de Quartier de la Timone, 14 rue Roumanin, 10^e arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et aux travaux.
(10-19773-DTEST)

Le rapport 10/0553/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

101 - 10/0554/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX - DIRECTION TERRITORIALE EST • Travaux de mise en conformité pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite de la Maison Pour Tous de l'Huveaune, rue Gimon - 11^e arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et aux travaux.
(10-19775-DTEST)

Le rapport 10/0554/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme CASANOVA Danielle

102 - 10/0555/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'EDUCATION ET DE LA PETITE ENFANCE - DIRECTION DE L'EDUCATION • Aide financière au fonctionnement des associations et autres organismes œuvrant dans le domaine de l'Education et de la Petite Enfance - Budget 2010.
(10-19810-EDUC)

Le rapport 10/0555/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

103 - 10/0556/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'EDUCATION ET DE LA PETITE ENFANCE - DIRECTION DE L'EDUCATION • Approbation de l'opération "Refonte du système informatique destiné aux enseignants et aux élèves du premier degré".
(10-19828-EDUC)

Le rapport 10/0556/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

104 - 10/0557/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'EDUCATION ET DE LA PETITE ENFANCE - DIRECTION DE L'EDUCATION • Conditions d'occupation des logements de fonction situés dans l'enceinte d'un établissement d'enseignement du premier degré.
(10-19801-EDUC)

Le rapport 10/0557/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

105 - 10/0558/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'EDUCATION ET DE LA PETITE ENFANCE - DIRECTION DE L'EDUCATION • Gestion du Service Public de la restauration scolaire du 1^{er} degré - Renouvellement de la Délégation du Service Public - Lancement de la procédure.
(10-19808-EDUC)

Madame MARRONE-LEVONIAN.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, lors du dernier Conseil Municipal, M. BARLES et moi-même avons déjà abordé ce problème du renouvellement du marché de restauration scolaire. Permettez-moi, Monsieur le Maire, aujourd'hui, au nom de mon Groupe et vu l'importance de ce marché qui va coûter 140 millions d'Euros aux contribuables marseillais et vu l'importance de ce sujet qui concerne la santé de nos enfants, d'insister une nouvelle fois afin qu'il soit analysé et débattu publiquement dans la plus grande transparence.

Lorsque l'on relit les réponses de Mme CASANOVA, de Mme BOYER et la vôtre dans le dernier compte rendu du Conseil Municipal, on se rend compte que toute suggestion, toute critique et toute recommandation semblent vous paraître intolérables et malveillantes. Mme CASANOVA nous a déclaré lors du dernier Conseil Municipal que 45 000 questionnaires avaient été adressés aux familles. Pourrions-nous savoir qui a rédigé ce questionnaire et quels en sont les résultats précis ? C'est le mutisme absolu sur ce sujet lorsque nous interrogeons l'administration.

Nous vous demandions aussi de faire un audit complet, technique et financier, des partenaires actuels, afin de calculer entre autres quelles sont réellement leurs marges, comme le font 80 % des Municipalités, ce qui leur permet de mieux négocier les contrats. Nous avons du mal à comprendre pourquoi vous n'en voulez pas non plus. Est-il illégitime de savoir comment est utilisé l'argent public et de chercher à le dépenser plus efficacement ?

Nous vous demandions aussi, afin de mieux rédiger le cahier des charges, de mettre en place un Comité d'usagers aussi large et représentatif que possible. Apparemment, rien n'a été fait dans ce sens et nous trouvons cela aussi très regrettable.

Monsieur le Maire, ces préoccupations que nous exprimons aujourd'hui émanent avant tout d'un certain nombre de parents d'élèves. Certains se sont organisés en collectif, d'autres font partie de fédérations. Nous pensons qu'il est du devoir de tous les élus d'écouter, de dialoguer avec les usagers citoyens, les informer et écouter leur point de vue. Ce collectif de parents, que nous ne connaissons pas, que nous avons vu et entendu lors du dernier Conseil Municipal, et non pris en otage, comme le déclarait Mme BOYER –quel mépris et quel affront pour ces parents, c'est quand même mal les juger de penser que ce sont de pauvres parents idiots et manipulables, sans esprit d'analyse–, souhaitait que la durée de la prochaine concession soit raccourcie à 4 ans au lieu de 7, dans la mesure où la quasi-totalité des équipements était amortie. Pourquoi écarter cette proposition aussi d'un revers de main ?

Monsieur le Maire, aujourd'hui, nous lançons une Délégation de Service Public de 140 millions d'Euros, avec comme seul document porté à notre connaissance un rapport de deux pages que j'ai ici. Trouvez-vous cela normal ? Vous allez me répondre que vous respectez les textes et nous vous faisons confiance là-dessus. Mais sachez qu'aujourd'hui, beaucoup de nos concitoyens demandent, et avec raison, aux élus d'aller un peu au-delà et d'être associés aux décisions qui les concernent directement, eux et leurs enfants,

Donc nous vous demandons, Monsieur le Maire, de faire un petit effort en recevant ces parents, en les écoutant, en répondant à leurs interrogations et en écoutant leurs suggestions. Nous sommes sûrs que tout le monde y gagnera. Mais pour toutes les raisons que j'ai évoquées en amont, nous voterons contre ce rapport.

Je vous remercie.

(Applaudissements dans les rangs de l'opposition)

Madame HONDE.- Monsieur le Maire, chers collègues, ce rapport nous propose de renouveler la Délégation de Service Public pour les cantines des écoles de Marseille. Je voudrais donc, au nom du Groupe Communiste, vous faire deux propositions.

La première est que nous réduisons la durée de cette Délégation de Service Public en passant de 7 ans à 3 ans. La seconde proposition est que durant ces 3 ans, notre Conseil Municipal prenne la décision de créer une commission de travail pour passer à un véritable service public de restauration scolaire. Cette commission aura pour objectif d'évaluer les besoins, les moyens humains et financiers nécessaires pour passer en régie publique. Elle sera composée d'élus, des syndicats de personnels, de représentants des parents d'élèves. Et notre Ville pourrait être à l'initiative de partenariats avec des acteurs de la nutrition santé, comme par exemple l'Association Nationale des Directeurs de la Restauration Scolaire, qui pourraient nous faire partager leur expérience et savoir-faire.

Nous pensons que seul un véritable service public de restauration scolaire, avec du personnel municipal formé aussi bien sur la nutrition que sur le développement de l'enfant, pourra garantir à nos petits et à leurs familles un meilleur rapport qualité/prix, une meilleure qualité de repas, avec des produits frais et labellisés bio venant de la région, un encadrement de personnel suffisant, pouvant animer, surveiller, aider les enfants pendant l'heure du repas et durant l'interclasse, un accueil beaucoup plus humain de la 1^{ère} année de maternelle jusqu'au CM2, avec des locaux adaptés, une reconnaissance du rôle social des agents municipaux des écoles.

Les mesures que nous proposons permettraient de répondre dans un premier temps aux exigences légitimes des parents du collectif "Changeons la Cantine". Dès septembre 2010, nous pensons, comme ce collectif d'usagers, qu'une meilleure organisation de la pause repas est nécessaire pour éviter impérativement une multiplication des rotations de services. Dans certaines écoles, les rotations de services sont nuisibles à la santé des enfants, car les portions d'un service à un autre sont inégales et les heures de repas beaucoup trop décalées par rapport au petit-déjeuner, lorsqu'il a été pris. D'autant plus que seule la cantine scolaire permet à un nombre important de ces élèves la garantie d'un repas équilibré dans la journée. Par ailleurs, cela aggrave les conditions de travail des agents municipaux.

Aussi, nous disons qu'il y en a assez de distribuer l'argent public à des sociétés privées, dont le seul but est d'engranger des marges bénéficiaires et dont les prestations ne sont pas à la hauteur. L'argent public doit être au service des populations et garantir dans les établissements scolaires le bien-être et la santé de nos enfants. Ce n'est pas un coût, mais un investissement sur l'avenir.

Merci de votre attention.

Monsieur BARLES.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, malgré la mobilisation des parents d'élèves au sein notamment du collectif "Changeons la cantine", malgré nos demandes d'audit technique et financier préalable afin d'avoir des éléments pouvant justifier une nouvelle délégation, nous voilà mis devant le fait accompli et ce, sans réelle concertation. Il nous est donc proposé de renouveler le marché de la restauration scolaire du 1^{er} degré, les yeux fermés, et dans des conditions strictement similaires à celles du marché précédent. Vous nous expliquerez donc, Monsieur le Maire, ce qui justifie le maintien d'une Délégation de Service Public pour une durée de 7 ans, ce qui hypothèque de fait un changement de système d'approvisionnement dans un avenir proche.

Or, Monsieur le Maire, nos demandes sont précises et acceptables. Elles se résument en trois mots : transparence, responsabilité sociale et environnementale, contrôle et suivi du contrat.

Tout d'abord, en ce qui concerne l'économie du contrat, du fait de l'amortissement des cuisines centrales, d'autres modes de gestion, à l'instar d'un retour en régie directe ou d'un marché public sur une durée plus courte, auraient pu être envisagés. Cela aurait pu permettre des expérimentations autour de la production des repas, permettant notamment l'amélioration de leur qualité et du goût pour les enfants, et ce, à meilleur coût. Nous aurions aimé aussi que la Ville s'engage dans la mise en place d'une démarche Qualité par le biais de la certification AFNOR qui concerne la gestion globale du service.

Nous souhaitons voir intégrer au cahier des charges plusieurs exigences en matière de transparence et de concertation, par exemple, l'installation d'un panneau d'affichage devant chaque école, informant les parents des rapports vétérinaires, de l'origine des produits consommés par leurs enfants et du règlement de service ; la réalisation d'enquêtes de satisfaction régulières, qui seraient rendues publiques pour les parents d'élèves ; la mise en place de véritables commissions menus, dont les compétences pourraient être élargies aux aspects financiers et de gestion du personnel de la cantine ; enfin, l'élaboration, avec les parents, d'un règlement intérieur précisant les règles de vie et d'organisation de la pause méridienne et prévoyant le développement des activités ludiques et pédagogiques d'éducation, par exemple, à la nutrition et au goût.

La question de la gestion durable et responsable du service public de la restauration scolaire est essentielle et doit être intégrée au cahier des charges, dans le but de limiter l'impact environnemental du service, et notamment de réduire les coûts. Le traitement des déchets, le transport des repas, les produits lessiviels de nettoyage utilisés, les emballages alimentaires, doivent être prévus de la façon la plus écologique possible. De même, un plan de récupération des plats non consommés doit être prévu en lien avec un organisme caritatif, comme cela se fait, par exemple, au niveau de la ville d'Angers avec la Banque alimentaire.

Enfin, l'aspect qualité des repas servis aux enfants semble avoir été oublié. Nous exigeons des produits frais, de saison, régionaux, sans OGM ni pesticides, et encadrés par des labels de qualité et si possible issus de l'agriculture biologique ou du commerce équitable pour les produits exotiques. Il en va de la santé des enfants, de leur initiation au goût et à la valorisation des cultures locales. L'introduction de produits issus de l'agriculture biologique doit se faire par composantes, en commençant par le pain, avec montée en charge progressive en tenant compte des possibilités des filières locales à soutenir et à développer.

Pour toutes ces raisons, nous ne pouvons voter ce rapport en l'état.

Permettez-moi maintenant de vous offrir, Monsieur le Maire, un petit cadeau. Il s'agit du film de Jean-Paul Jaud "Nos enfants nous accuseront", qui montre à merveille les dégâts de la malbouffe.

(M. BARLES se déplace et offre un document à Monsieur le Maire)

Monsieur le Maire.- Je le verrai volontiers.

Madame GOY.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, en 2007, devant l'Assemblée Nationale, Mme BACHELOT alors Ministre de la Santé partait en guerre, avec certains députés ici présents, contre l'obésité infantile. Notre Ministre de la Santé nous annonçait à grand renfort de publicité que nous allions améliorer la qualité des repas servis à la cantine, et citait : "Pour nous enfants, l'apprentissage du goût et de la bonne nourriture se joue à l'école maternelle et élémentaire". Sauf que depuis 2007, rien n'a changé dans les cantines scolaires. Les propos de Mme BACHELOT visaient juste à rendre obligatoire la circulaire sur la composition des repas en restauration scolaire, reprise dans la loi de 2007 Hôpital, Patients, Santé et Territoires, qui visait entre autres à rendre obligatoire l'information sur la composition des repas en restauration scolaire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je vous rappelle que cette circulaire existe tout de même depuis douze ans et codifiée diététiquement ce qui est bon pour nos enfants. Or, depuis début 2010, l'AFSSA est venue mettre son nez dans les plateaux repas d'environ 1 000 écoles primaires et maternelles, et seulement 10 % appliquaient cette circulaire.

D'autre part, une des mesures du Grenelle de l'Environnement était d'introduire progressivement le bio dans les plateaux repas, avec un objectif à atteindre de 20 % d'ici 2020, en passant par un seuil à atteindre de 6 % en 2012. Bien qu'il ne faille pas réduire le débat sur la nourriture saine au bio, il serait souhaitable d'introduire dans nos plateaux repas une partie bio issue de notre agriculture locale. Je sais qu'il est peut-être difficile de répondre de la part des agriculteurs locaux à des appels d'offres aussi importants, mais afin de leur permettre de participer à notre restauration scolaire, pourquoi ne pas passer un marché divisé en autant de lots qu'il y a de Mairies de Secteur, comme cela existe déjà dans d'autres grandes villes en France ?

Je vous remercie.

Madame CASANOVA.- Monsieur le Maire, nous servons actuellement 45 000 repas par jour, soit 6 millions de repas par an, dans nos 451 écoles. Nous avons construit 198 selfs, imaginés par les enfants, parfaitement insonorisés. Nous avons servi, depuis 7 ans, 42 millions de repas, sans aucun incident alimentaire, contrairement et malheureusement à une Commune tout à fait proche de Marseille. Nous avons toujours veillé à établir un service de proximité entre nos agents et les enfants et leur famille.

A la rentrée de septembre 2011, une nouvelle délégation doit être opérationnelle pour une durée de 7 ans, jusqu'en 2018. Conscients de notre responsabilité, nous sommes très attentifs à la qualité de ce nouveau contrat, pour des raisons de solidarité puisque près de la moitié des enfants mangent à demi-tarif ou gratuitement, l'éducation alimentaire pour leur santé future, avec le principe de "manger bouger" qui est mis en place dans nos cantines dès maintenant, de la nécessité de détente et de plaisir pour cette pause méridienne qui, avec Mme CHANTELOT qui s'occupe de la Jeunesse, a mis 12 000 heures de temps récréatif de restauration dans les écoles, et ceci, contrairement à ce que vous semblez dire puisque vous n'êtes pas vraiment au courant de ce qui s'y passe, cela se passe déjà dans les écoles !

Votre volonté est sans cesse réaffirmée, Monsieur le Maire, de ne laisser personne au bord du chemin ! Aussi, depuis dix ans, nous avons financé la transformation de nos cantines, ce qui nous permet d'accueillir un nombre d'enfants chaque jour plus important, contrairement à Lyon ou à Lille, de notre très généreuse Martine AUBRY, qui par manque de capacité d'accueil dans leurs cantines sont obligées de refuser chaque jour un certain nombre d'enfants. Je vois ce qui se passerait si, moi, je disais aux enfants : "Tu peux manger le lundi, mais pas le mardi, tu peux manger le jeudi mais pas le vendredi". Or, nous, nous accueillons tous les enfants !

Depuis la rentrée 2009, nous accueillons tous les enfants victimes d'allergies, y compris les plus rares, grâce au projet d'accueil individualisé établi par les allergologues. Mais à partir de 2011, nous voulons faire encore mieux ! Aussi, dès mars 2009, nous avons entamé une démarche de qualité et distribué aux rationnaires 45 000 questionnaires, qui sont consultables, à remplir par les enfants et leur famille. L'analyse en a été faite par un organisme indépendant. Dans une volonté de constante amélioration, nous avons ouvert dès septembre 2009, 8 selfs expérimentaux, 1 par secteur municipal, où nous essayons de nouvelles recettes conçues par les enfants, guidés par des diététiciennes. Nous avons institué de nouvelles formations pour nos agents et des animations éducatives sur le thème de "manger bouger" faites par le CODES.

Dès l'automne 2009, dans une démarche scientifique, nous avons fait appel à un comité d'experts en nutrition, PMI, CODES, INSERM, l'Hôpital de la Timone et bien d'autres, qui ont analysé toutes les prescriptions nationales et européennes du Plan National Nutritionnel Santé, du GEMRCN, qui encadre les repas des collectivités, pour les intégrer dans notre nouveau cahier des charges. Nous continuerons à exiger, et nous le faisons déjà, des aliments sans OGM, sans pesticide, sans nitrate, avec une traçabilité contrôlée par des analyses en aveugle, analyses que nous fournissons à leur demande au Groupe des Verts et qui, d'après leur réponse, leur ont paru tout à fait respectueux de toutes ces exigences.

Nous nous tournons vers une agriculture raisonnée, de proximité, issue de filières biologiques dans la mesure du possible. Tout cela a été fait en accord avec les fédérations de parents d'élèves et si "Changeons la Cantine" n'a pas été invité, M. BARLES, je crois que vous êtes bien d'accord avec moi, c'est qu'ils n'ont aucune représentativité puisqu'ils n'ont pas été élus et que ce n'est même pas une association. Donc, s'ils consentent à se former en association, ils seront reçus tout à fait puisque ma porte est ouverte à tout le monde. Nous maintiendrons les repas analergiques, les repas sans porc, et nous introduirons des repas végétariens, pour répondre aux problèmes posés par la viande à certaines religions.

Monsieur le Maire, la mission que vous m'avez confiée est d'offrir aux petits Marseillais la meilleure qualité possible pour l'ensemble de ces prestations, le cadre, la nourriture, l'accueil, pour que cette pause méridienne si importante pour le rythme de l'enfant soit un moment éducatif de plaisir et de détente.

Je vous remercie.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur le Maire.- C'est un sujet sensible, je souhaite effectivement qu'on le prenne très au sérieux. Il peut y avoir des suggestions qui soient faites, les Verts en font, nous en avons déjà pas mal tenu compte. D'autres Groupes peuvent formuler un certain nombre de préconisations, nous les prendrons au sérieux, bien sûr. Ce que je n'aime pas, c'est l'agitation politicienne, c'est un Groupe qui vient, à des fins politiques, pour essayer de casser les pieds ; ceci, ce n'est pas sérieux ! Et d'ailleurs, je vous le dis tout net, cela n'a aucune influence sur moi, pas plus que les défilés des uns et des autres, aucune influence ! On fait, on fixe le cap et on y va !

A notre collègue, Mme HONDE, je lui répondrai tout de suite que, même si à Nice, sur une plus petite dimension, le Ministre ESTROSI souhaite revenir à la régie, je ne le ferai pas ! Et nous ne reviendrons pas en arrière parce que c'est impossible ! Il nous faudrait quantité de personnels supplémentaires, il nous faudrait donner des pouvoirs supplémentaires aux cuisinières, il nous faudrait plus de personnels à tous les échelons. Ce n'est pas possible, nous n'avons pas les moyens financiers et nous ne retournerons pas en arrière. C'est clair et net !

Par conséquent, je vous le dis, M. ESTROSI, vous ne l'avez pas cité mais vous auriez pu le prendre comme exemple, fait ce qu'il veut à Nice, d'ailleurs mon petit doigt me dit qu'il a dit cela un jour assez facilement et que, maintenant, devant l'organisation pour la rentrée prochaine, il commence à s'inquiéter peut-être d'être allé un peu au hasard des choses, moi, je ne le ferai pas ! Première réponse : on ne revient pas en arrière !

Déjà, on tient compte, c'est ce que vous a dit Mme CASANOVA, de l'élaboration de ces repas. Tout est extrêmement vérifié à partir du moment où il y a 45 000 repas par jour. Le coût du repas revient à 7 Euros tout compris, 7 Euros que, nous, nous payons. Les parents en paient un quart, vous le savez, parce que c'est de tradition. Et, aujourd'hui, 20 000 enfants ne paient que la moitié de ce quart et un bon millier et un peu plus, dont les primo-arrivants, ne paient rien du tout, parce que nous considérons que c'est le seul repas équilibré de la journée qu'ils feront et que le soir, ils mangeront du pop-corn ou des cacahouètes devant la télévision. Avec nous, ils ont un repas équilibré.

Et avec 45 000 repas par jour servis depuis des années, nous n'avons connu aucun incident, mes chers collègues, grâce à votre attention, grâce aux visites que vous faites. Vous êtes invité, M. BARLES, allez un jour à midi dans une école, prévenez, si vous voulez, Mme CASANOVA, c'est la moindre des choses, et allez déjeuner dans une école. Et puis vous nous direz après si vraiment c'est infamant. Il y a un self-service dans près de 200 de nos écoles maintenant. Les enfants adorent cela. Bien sûr, on ne fait pas des frites tous les jours, parce que les diététiciennes disent qu'il ne faut pas le faire, et on ne sert pas le porc, pour d'autres raisons que vous pouvez comprendre. On fait attention à tout cela !

Par conséquent, s'il faut faire encore des efforts, nous les ferons ! Je vous ai déjà dit, M. BARLES, que sur les 4 repas servis, à la fin de 3 repas on sert des fruits en dessert, et on oblige les entreprises à les acheter dans la région PACA. Et il n'y a qu'un seul jour où il y a un gâteau. Tout ceci, Mme CASANOVA le suit, comme Mme LOTA l'a fait pendant une douzaine d'années aussi.

Pour ce qui relève, Mme MARRONE, de la manière dont nous allons choisir les entreprises, nous allons les choisir par la Commission compétente, c'est-à-dire la Commission des Marchés, où se trouvent représentés tous les Groupes et où Mme LOTA a une autorité pour faire cela, d'ailleurs sous le contrôle de la dame, ce n'est plus une dame mais cela l'a été longtemps, de la personne du Contrôle des Prix et de la Répression des Fraudes qui est toujours présente dans notre institution. Tout cela se fera dans la clarté.

Et pour les entreprises, ce ne sera pas la peine d'envoyer les gens pour dormir devant le lieu où se tient la Commission d'appel d'offres, pour essayer de venir faire des pressions sur des élus ! Oui ! Je sais bien, Mme MARRONE, je ne vous mets pas en cause, mais je peux vous dire que nous l'avons vécu ! Que les entreprises se battent avec acharnement et que certaines d'entre elles ont des procédés qui ne sont pas acceptables et que je n'ai jamais acceptés ! Donc, de ce côté-là, suggestions, propositions, contrôles supplémentaires, tout sera fait ! Et tous les Groupes sont associés à la Commission des Marchés.

Pour le reste, je fais confiance à Mme CASANOVA, qui fait ce travail d'une manière exemplaire, à Mme LOTA, qui siège le mercredi toute la journée. Tout à l'heure, on a un peu ironisé sur le travail qu'a fait aussi Mme BOYER ; elle a fait aussi ce travail sur la nutrition, sur les repas, etc. Tout cela, nous le faisons avec le maximum d'application, pour ne pas avoir de difficulté.

Là aussi, avec la façon dont la presse peut raconter, ici ou là, les choses, sans trop vérifier d'ailleurs, il est clair qu'en servant 45 000 repas par jour depuis des années, si nous avions eu vraiment un mécontentement total, nous l'aurions su ! Et on se serait chargé de nous le mettre sous les yeux ou dans les oreilles, par les radios ! On nous l'aurait dit ! Or, nous n'avons pas eu ce genre de désagrément. Que les enfants disent qu'ils préféreraient des frites aux épinards, c'est probable, mais si on sert des épinards, c'est parce que les diététiciennes ont indiqué qu'il fallait procéder ainsi.

Donc, dans ce cas, mes chers collègues, oui aux remarques de Mme MARRONE lorsqu'elles sont formulées, de Mme GOY lorsqu'elles sont formulées, ou de M. BARLES comme vous l'avez fait. Mais non au retour à l'ancien régime en rétablissant les cantines scolaires en régie ! Et, là, oui, vous en auriez des événements qui pourraient se produire tous les jours !

Le processus, nous l'entamons aujourd'hui, nous serons attentifs à tout ! Et ce que je veux, c'est que cela fonctionne bien.

Mais ayez en tête aussi le coût de l'opération : cela nous coûte 7 Euros par repas, pendant que ceux qui paient, et je dis bien ceux qui paient puisque beaucoup ne paient pas, ne paient qu'un quart de cette somme !

Je mets aux voix ce rapport.

Le rapport 10/0558/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le Groupe Faire Gagner Marseille, le Groupe Communiste, Républicain et Citoyen, et le Groupe Verts votant contre.

* * *

106 - 10/0559/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX - DIRECTION TERRITORIALE EST • Création d'un centre médical scolaire à l'école élémentaire de La Sauvagère - 10^e arrondissement - Financement.
(10-19837-DTEST)

Le rapport 10/0559/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

107 - 10/0560/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX - DIRECTION TERRITORIALE EST • Travaux de réfection de la cour avec mise en conformité des accès aux services d'incendie et de secours, à l'école élémentaire Saint-Marcel, 8 rue Queylar - 11^e arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux travaux.
(10-19777-DTEST)

Le rapport 10/0560/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

108 - 10/0561/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX - DIRECTION TERRITORIALE NORD-LITTORAL • Requalification du Groupe Scolaire La Viste Bousquet, 38 Route Nationale de La Viste - 15^e arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études.

(10-19685-DTNORLIT)

Le rapport 10/0561/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme CHANTELOT Catherine

109 - 10/0562/SOSP

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SOLIDARITE URBAINE - DIRECTION DE LA JEUNESSE • Attribution de subventions aux associations lauréates du Projet Jeunes Citoyens 2010.

(10-19664-JEUNE)

Le rapport 10/0562/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

110 - 10/0563/SOSP

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SOLIDARITE URBAINE - DIRECTION DE LA JEUNESSE • Approbation d'une convention avec la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône pour l'attribution des aides aux familles dans le cadre des séjours de vacances d'été 2010.

(10-19694-JEUNE)

Le rapport 10/0563/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

* * *

111 - 10/0564/SOSP

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SOLIDARITE URBAINE - DIRECTION DE LA JEUNESSE • Mise à disposition à titre gratuit de l'Espace Hypérion pour l'enregistrement de la chanson lauréate du concours d'écriture Do, Ré, Mi, Fa, Solidarité.

(10-19761-JEUNE)

Le rapport 10/0564/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme FRUCTUS Arlette

112 - 10/0565/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE L'HABITAT ET DU LOGEMENT • Engagement Municipal pour le Logement - "Les Chlorophylles II" - ZAC les Hauts de Sainte-Marthe - 14^e arrondissement - Subvention à la SA d'HLM Azur Provence Habitat pour la production de 61 logements sociaux (49 PLUS et 12 PLAI).

(10-19802-DHL)

Monsieur HOVSEPIAN.- Monsieur le Maire, ce rapport 112 est un rapport qui a pour objet la participation de la Ville pour la réalisation de 61 logements. C'est une 2^e opération "Les Chlorophylles" sur les Hauts de Sainte-Marthe, et nous allons voter ce rapport. Mais c'est situé dans les Hauts de Sainte-Marthe, je souhaite, Monsieur le Maire et chers collègues, attirer un petit peu votre attention sur cette urbanisation qui a été approuvée, pour la ZAC, en 2006, avec la construction de 3 000 logements sur une surface de 150 hectares, soit 8 à 9 000 résidents attendus d'ici 2012. De plus, il y a également 200 hectares hors ZAC ouverts à l'urbanisation dès le vote du POS par votre majorité.

Ici, l'objectif qui avait été affiché, Monsieur le Maire, dans la création de la ZAC, c'était d'avoir un nouveau quartier à vocation résidentielle et de qualité, avec des pôles de centralité, au moins trois pôles de centralité, constitués de commerces et de services. Ensuite, de créer un projet à caractère environnemental et patrimonial avec des exigences de performances énergétiques et du respect des principes du développement durable, mieux encore de la Haute Qualité Environnementale. Egalement de créer, Monsieur le Maire, et je vais revenir ensuite au débat sur les écoles, des équipements publics cohérents avec les besoins futurs de la ZAC, mais en tenant compte des besoins engendrés par l'urbanisation périphérique sur ces 350 hectares.

Actuellement, il y a une absence totale de transparence dans la conduite du projet, il y a une insuffisance de concertation entre les habitants et les élus, et M. VALLETTE peut en témoigner, nous demandons cette concertation ou la mise en place d'un Comité de suivi depuis 2006. Il y a aussi un impact environnemental qui est fort et il y a un décalage entre les équipements vitaux au projet et la construction de logements quant à leur hauteur et également à leur densité.

Ensuite, nous constatons aussi l'opposabilité du permis de construire en cours et à venir par des critères HQE dans le cadre de la charte d'égalité d'aménagement, qui reste une question sans réponse pour les élus et les habitants, puisqu'il n'y a aucun cadre juridique contraignant.

Nous constatons que le patrimoine bâti et végétal présent est peu pris en considération et que les paysages sont agressés ; des arbres remarquables meurent par dizaines.

Egalement, la mixité sociale, présentée comme une condition du projet, est totalement invérifiable et désordonnée. Egalement, les équipements publics éventuels sont très insuffisants pour les besoins des populations futures.

En ce qui concerne le volet logements de la ZAC, j'attire votre attention, Monsieur le Maire, sur le nombre important de logements sociaux déjà construits et financés. Le total de ces logements sociaux est censé ne pas dépasser les 20 % de logements réalisés, c'est un engagement que nous partageons, un objectif que nous avons. Mais le premier permis de construire déposé pour des immeubles de logements collectifs entre 2006 et 2009 dépasse déjà largement les 20 % et sur le secteur municipal des 13^e et 14^e arrondissements (*Réflexions dans les rangs de la majorité*) –je n'ai pas de leçon à recevoir– nous sommes presque à 40 % de logements sociaux ! Mais nous restons dans l'objectif de 20 % de logements sociaux pour tout ce qui est nouvelle construction dans le cadre de la loi SRU. Donc aujourd'hui, nous sommes presque à 1 000 logements construits et les 20 % sont déjà largement dépassés.

(Poursuite des réflexions dans les rangs de la majorité)

Monsieur HOVSEPIAN, - D'ailleurs, nous avons délibéré sur le rapport 76 et vous n'avez pas été aussi éloquentes puisque, là, on a dit que vous aviez 7 % de logements sociaux dans le 8^e ou le 9^e arrondissement !

Monsieur le Maire, permettez-moi de dire que j'ai demandé à Mme SERVANT justement qu'il serait sage de mettre en place un moratoire à cette urbanisation qui est inadaptée et qui est en décalage avec les possibilités d'équipement actuel du territoire.

Et je voudrais terminer, pour faire court, sur deux choses. D'abord, Monsieur le Maire, tout à l'heure on a eu un débat passionnant et passionné sur l'école. Pour nous, l'Education Nationale, c'est notre priorité aussi. Ma carrière professionnelle s'est uniquement faite dans l'Education Nationale. Je sais que vous êtes très attentif à tout ce qui concerne l'école, la construction des écoles, la rénovation, les cantines, vous l'avez dit, l'accueil aussi. Et je voudrais dire que, là, 1 000 logements sont déjà construits et qu'il n'y a aucune école construite, et notamment aucune réservation foncière précise.

Mais à côté de cela, Monsieur le Maire, dans cette même ZAC, un projet de création de centre éducatif fermé est en marche. Alors, la question que je pose : allons-nous construire d'abord ce centre éducatif fermé et ensuite, nous verrons quand nous construirons les écoles ? En tout cas, je ne peux pas penser que ce projet puisse avoir votre agrément quand vous nous dites que l'Education Nationale a toujours été pour vous une priorité !

Deuxième chose, nous parlons des élèves non inscrits. Je prends deux exemples : l'école maternelle de la résidence Fondacle et celle de Château-Gombert, où les chefs d'établissement ont pour ordre donné par l'Inspection Académique de ne pas prendre d'inscription pour les élèves n'ayant pas 3 ans au 1^{er} septembre. Ainsi, on supprime des classes. Et des élèves qui ont 3 ans et plus, par des Commissions de dérogation qui ne sont pas tenues, d'office et d'autorité, on les met sur d'autres écoles, pour réduire les effectifs, pour supprimer une classe et pour supprimer dans l'Education Nationale 16 000 postes pour l'année scolaire qui vient. Donc, voilà une politique qui est faite et qui est inacceptable.

Monsieur le Maire, je reviens à ma question sur la ZAC de Sainte-Marthe, pour un moratoire concernant les permis de construire, mais aussi, est-ce que le centre éducatif fermé sera construit avant l'école de la République ?

Monsieur le Maire, - Je vous donne acte de votre déclaration, d'autant plus que lorsque nous avons inauguré une superbe école neuve à Château-Gombert, nous avons traversé toutes les classes et finalement, la moitié seulement des classes étaient pleines et les autres ne l'étaient pas ! Donc nous allons commencer par répartir les enfants dans les écoles qui existent et, s'il est utile d'en faire plus, nous en ferons plus. M. Garo HOVSEPIAN, ne vous inquiétez pas, vous ne prendrez jamais ma majorité et moi-même en défaut sur la construction d'une école si elle est utile ! Pour le reste, il s'agit de problèmes qui peuvent dépendre des Ministères, il y a d'autres personnalités qualifiées pour vous répondre.

Le rapport 10/0565/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, M. MARANDAT votant contre.

* * *

113 - 10/0566/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE L'HABITAT ET DU LOGEMENT • Engagement Municipal pour le Logement - Maison Relais, 33 allées Léon Gambetta - 1^{er} arrondissement - Subvention à la Société Française d'Habitations Economiques (SFHE) pour la production de sept logements PLAI.
(10-19803-DHL)

Le rapport 10/0566/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, M. MARANDAT votant contre.

* * *

114 - 10/0567/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE L'HABITAT ET DU LOGEMENT • Réhabilitation de l'habitat ancien - Subventions aux propriétaires privés - Attribution de subventions dans le cadre de l'OPAH RU "Marseille Euroméditerranée" - Prorogations des subventions dans le cadre de l'OPAH "Marseille République", du dispositif d'aides du PRI "Panier Vieille Charité" et de l'OPAH Centre-ville 3 - Annulations de subventions dans le cadre du dispositif des aides du PRI "Panier Vieille Charité" - Remboursement d'aides accordées au titre de l'OPAH "Marseille Euroméditerranée".
(10-19804-DHL)

Le rapport 10/0567/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

115 - 10/0568/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE L'HABITAT ET DU LOGEMENT • Engagement Municipal pour le Logement - Accession à la propriété sociale - Attribution de subventions aux primo-accédants.
(10-19807-DHL)

Le rapport 10/0568/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

116 - 10/0569/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE L'HABITAT ET DU LOGEMENT • Eradication de l'Habitat Indigne - Approbation de l'avenant n°7 à la convention de la concession n°074/1437 (lot n°1) passée avec Marseille Habitat.
(10-19809-DHL)

Le rapport 10/0569/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

117 - 10/0570/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE L'HABITAT ET DU LOGEMENT • Opération de rénovation urbaine du quartier de Saint-Mauront - 3^e arrondissement - Requalification des îlots dégradés rues Auphan et Charpentier - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme - Approbation de l'opération de démolition.
(10-19811-DHL)

Le rapport 10/0570/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

118 - 10/0571/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE L'HABITAT ET DU LOGEMENT • ZAC du Rouet - Relogement des travailleurs isolés - Réhabilitation d'un immeuble 13 rue de Pologne, 10^e arrondissement - Neuf logements - Subvention à la Société d'Economie Mixte Marseille Habitat.
(10-19813-DHL)

Le rapport 10/0571/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme GAUNET-ESCARRAS
Françoise

119 - 10/0572/SOSP

DIRECTION GENERALE DE LA PREVENTION ET DE LA PROTECTION • DIRECTION DE LA SANTE PUBLIQUE - Attribution de subventions aux associations développant des projets de santé publique - Budget Primitif 2010 - 2^e répartition.
(10-19748-DGPP)

Le rapport 10/0572/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

120 - 10/0573/SOSP

DIRECTION GENERALE DE LA PREVENTION ET DE LA PROTECTION • DIRECTION DE LA SANTE PUBLIQUE - Signature d'un Contrat Local de Santé entre l'Agence Régionale de Santé (ARS) de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, la Préfecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Ville de Marseille pour la période 2009-2011.
(10-19750-DGPP)

Le rapport 10/0573/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. MIRON Richard

121 - 10/0574/SOSP

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES - DIRECTION DES SPORTS • Attribution de subventions aux organismes sportifs - 5^e répartition 2010 - Approbation des conventions de partenariat.
(10-19648-SPORTS)

Le rapport 10/0574/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

122 - 10/0575/SOSP

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES - DIRECTION DES SPORTS • Attribution de subventions aux organismes sportifs - 6^e répartition 2010.
(10-19736-SPORTS)

Le rapport 10/0575/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

123 - 10/0576/SOSP

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES - DIRECTION DES SPORTS • Lancement d'une procédure de délégation de service public pour l'exploitation et la gestion du futur complexe sportif René Magnac - 8^e arrondissement.
(10-19819-SPORTS)

(Le Groupe Faire gagner Marseille demande la parole)

Monsieur le Maire.- Vous devez faire très court, car vous n'avez plus de temps de parole !

M. MENNUCCI. Mais il y avait le débat sur les PRI qui était en plus. Ou alors on s'en va, et il n'y a plus besoin de temps de parole !

Monsieur le Maire.- Votre menace n'est pas acceptable ! Nous faisons une conférence des Présidents, on a dit plus 10 minutes sur les PRI pour chaque Groupe et vous avez largement dépassé ces 10 minutes ! Après, il y a un respect, le respect s'adresse à vous en priorité mais également de ce côté de l'hémicycle de la même manière. Donc, M. CHAMASSIAN, allez-y et essayez de faire vite !

Monsieur CHAMASSIAN.- Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, Monsieur l'Adjoint au Sport, chers collègues, lors du précédent Conseil Municipal, le 10 mai dernier, vous avez adopté l'acquisition par la Ville de Marseille du complexe René-Magnac, propriété de l'ASPTT. Vous nous demandez aujourd'hui d'adopter le principe du lancement d'une Délégation de Service Public pour gérer cet équipement. Seul bémol et pas des moindres, la Ville n'est toujours pas propriétaire du site et pour cause : l'assemblée générale de l'ASPTT, qui doit statuer sur la question et donner son accord pour la vente, n'aura en effet lieu que ce soir. Sans préjuger de ce qui pourra se passer, vous comprendrez que notre Groupe a quelque réticence à voter, ce matin, un projet d'exploitation d'un site alors que la Ville n'en est pas juridiquement propriétaire.

Au-delà de ce contretemps administratif d'importance, nous trouvons, Monsieur l'Adjoint, que vous faites preuve sur ce dossier d'un empressement et d'une vélocité qui frisent l'imprudence, car, imaginons un seul instant que les choses ne se passent pas comme convenu ce soir, et après tout, vous le savez aussi bien que moi, tout peut arriver, c'est l'ensemble d'une vaste opération à tiroirs qui serait remis en cause. Comme je l'ai déjà expliqué lors de ma dernière intervention, c'est aussi l'avenir du grand Stade qui se joue ce soir du côté de l'ASPTT, car le CSMT, Club de Tennis actuellement présent sur l'emprise du futur grand Stade, doit selon vos plans laisser rapidement la place libre et venir s'installer en lieu et place de l'actuel stade de foot de René-Magnac. On comprend donc mieux, Monsieur l'Adjoint, votre empressement pour que ce projet aboutisse coûte que coûte, ce qui explique peut-être votre nervosité sur ce dossier.

Il est vrai que, et je m'en félicite puisque je vous l'avais demandé, depuis notre dernier Conseil Municipal, vous avez multiplié les rencontres avec les dirigeants de l'ASPTT. Vous avez tenté de les rassurer sur leur avenir, mais vous n'avez rien écrit de ce que vous promettez. Les dirigeants de l'ASPTT affrontent une situation délicate et ils n'ont pas d'autre choix que de vous croire sur parole. Mais aurez-vous les moyens d'honorer toutes les promesses faites ? Même les plus hauts dirigeants, qui font preuve d'un grand sens des responsabilités, commencent à en douter. J'espère au final que vous respecterez vos dires. En tout cas, pour ce qui me concerne et au nom de notre Groupe, je veillerai à ce qu'il en soit ainsi et je ne manquerai pas de vous le rappeler.

Pour finir, Monsieur l'Adjoint, je voudrais dire qu'à travers la gestion de ce dossier René-Magnac, c'est toute votre politique et votre façon de faire qui transparait, au niveau des infrastructures sportives de la ville, bien sûr, avec d'un côté des stades, des piscines, des gymnases, pour la plupart dans un état lamentable et, de l'autre, un Palais de la Glace et de la Glisse flambant neuf, qui a coûté 54 millions d'Euros. Au risque de me répéter, ce constat est insupportable.

Pour couronner le tout, quand le plus grand spectacle mondial sur glace vient à Marseille, il atterrit dans le vieillissant Palais des Sports, à quelques encablures du Palais de la Glace et de la Glisse ! Comment expliquer aux contribuables marseillais que l'on met autant d'argent pour fabriquer une patinoire soi-disant extraordinaire, mais au final incapable d'accueillir *Holiday on Ice* ? Sans parler de l'accès impossible aux personnes handicapées. Quelle aberration et quel gaspillage !

Il y a enfin, je viens de vous le dire, vos manières de faire vis-à-vis des acteurs du monde sportif marseillais. Vous avez réussi en deux ans, Monsieur l'Adjoint, à semer de nombreux doutes par vos décisions à l'emporte-pièce, vos méthodes brutales et parfois votre arrogance. L'exemple de René-Magnac est édifiant à ce sujet, où vous avez manqué de fair-play et de respect vis-à-vis de nombreux interlocuteurs ou contradicteurs. Le sport est dans notre société un des derniers vecteurs d'éducation populaire, porteur normalement d'une certaine éthique, où l'on y apprend les valeurs de respect, de dialogue, de justice et de fair-play. La moindre des choses que l'on puisse attendre de l'Adjoint au Sport de la deuxième Ville de France, c'est qu'il soit lui-même exemplaire en la matière, tant sur le terrain qu'au sein de cette assemblée.

En attendant, Monsieur le Maire, sur ce rapport et pour toutes les raisons invoquées ci-dessus, notre Groupe Faire Gagner Marseille s'abstiendra.

Je vous remercie.

(Applaudissements dans les rangs de l'opposition)

Monsieur le Maire. - Eh bien ! Vous avez tort ! Avant que M. MIRON ne réponde, M. CHAMASSIAN, vous avez peut-être sur le cœur la séance de la dernière fois. Je croyais que j'avais dit suffisamment de mots apaisants pour que l'on n'ait pas besoin de faire des attaques *ad hominem*. Si une attaque malheureuse avait été faite à votre égard, vous ne vous privez pas aujourd'hui de renvoyer l'ascenseur. C'est chose faite, n'en parlons plus, mais faites attention à la manière dont vous dites les choses, permettez à l'ancien que je suis de le rappeler.

Sur le plan de la politique sportive, avec le millier d'équipements, largement, que nous avons, nous faisons le maximum de choses avec le peu d'argent dont nous disposons. Et pas plus tard qu'il y a 48 heures, avec M. TEISSIER, avec M. BLUM, avec l'Adjoint au Sport, nous avons inauguré la nouvelle pelouse du stade Michélie, avec un assentiment général de tous les Présidents de club qui pouvaient être là et de celui-ci en particulier. Cet été, sur les 17 piscines que nous avons, 10 seront ouvertes pendant l'été, cela ne se faisait jamais sous les autres Municipalités, et 4 seront même ouvertes le dimanche ! Donc, excusez-moi, nous sommes attentifs ! Quant à ce Palais Omnisports, il a un succès fou, il a d'ailleurs été payé intégralement sur les finances de la Ville de Marseille ; parce que nous savions qu'il y avait des contestations, nous n'avons pas sollicité les autres Collectivités Territoriales. C'est d'ailleurs beaucoup moins cher que ce que vous dites. La petite erreur qui a pu être faite a été depuis réparée, et il y a un succès fou.

La deuxième Ville de France, M. CHAMASSIAN, et c'est peut-être une différence entre la Gauche et la majorité que j'ai l'honneur de présider ici, c'est que nous, nous voulons transformer cette ville, la pousser vers le haut, faire de grands équipements, faire des choses qui attirent dans cette ville. C'est cela, le MUCEM ! De temps à autre, d'ailleurs, vous y répondez, avec le Centre Régional de la Méditerranée. C'est cela, le Château de la Buzine restauré ! C'est ce que nous voulons faire. C'était cela, le Palais Omnisports, avec le skateboard, le BMX, etc., qui emballent les jeunes ! C'est cela, la réfection du bowl de skateboard, sur la Plage du Prado, qui était à bout de souffle ! Ne dites pas que nous ne faisons rien ! Nous faisons du mieux que nous pouvons.

Quant à l'affaire René-Magnac, la situation financière ne permet pas beaucoup, me semble-t-il, de choses, et si nous délibérons, c'est justement pour assurer une sécurité et non pas pour mettre en difficulté l'ASPTT. Mais là, l'Adjoint compétent va répondre.

Monsieur MIRON. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, avec M. CHAMASSIAN, l'imagination n'est jamais au pouvoir. Et on s'aperçoit à travers ses propos, à travers sa manière d'interpeller, que non seulement il ne connaît pas la situation exacte, mais qu'en plus les manipulations qu'il aurait aimé voir aboutir auprès d'un certain nombre de personnes de l'ASPTT n'ont pas abouti.

Et les gens ont bien conscience, au sein de l'ASPTT Marseille, de la difficulté dans laquelle leurs aînés, pour différentes raisons, les ont mis. Et ils ont conscience aussi et surtout, qu'au-delà de tous les acteurs qui parlent beaucoup, il y a ceux qui agissent. Et j'ai remis en votre nom, Monsieur le Maire, depuis bien longtemps, pas depuis avant-hier, des délibérations que nous avons votées, nous, ici, au Conseil Municipal. Et si certains s'interrogent encore, à part de la mauvaise foi, je ne vois ce qu'ils peuvent apporter d'autre, puisque, au-delà du discours, vous avez souhaité, Monsieur le Maire, que nous votions le rachat de René-Magnac, que nous votions les travaux sur René-Magnac, que nous votions les travaux sur le stade Alexis-Caujolle, que nous votions les travaux sur Roger-Lebert et qu'en plus, nous mettions en route le stade Henri-Michelier, et pour tout cela, il y en a pour 8 millions et demi d'Euros.

C'est vrai, M. CHAMASSIAN aurait aimé, à travers son imagination, que les choses ne fonctionnent pas. Il aurait aimé que l'Adjoint au Sport que je suis ne s'entende avec personne et surtout, que tous les Clubs montent au créneau contre la politique sportive que nous avons votée, c'est juste un cap, c'est un cadre, et que nous mettons en œuvre, Monsieur le Maire, à travers des schémas directeurs. C'est plus facile effectivement de faire du clientélisme ! C'est toujours plus facile d'arroser, surtout ses copains, sur les secteurs qui sont les siens ! Mais, moi, j'attends juste que la Gauche, qui ailleurs a le pouvoir, ouvre un peu les robinets aussi sur nos secteurs, et nous avons de nombreuses demandes pour, entre autres, des pelouses synthétiques, des réaménagements qui pourraient faire l'objet d'ouverture d'esprit de la part de M. CHAMASSIAN et de tous ceux qui sont ses amis et de tous ceux avec qui il travaille tout au long de l'année.

Le dossier René-Magnac, je suis certain que nous aurons l'occasion, Monsieur le Maire, de l'inaugurer. Mais là, j'ose espérer quand même que tous ceux qui l'ont critiqué et qui ont bavé sur les 8 000 adhérents et les 40 000 salariés de cette association, nous feront le plaisir de ne pas être présents ce jour-là !

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Le rapport 10/0576/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le Groupe Verts votant contre, le Groupe Faire Gagner Marseille, et le Groupe Communiste Républicain et Citoyen s'abstenant.

124 - 10/0577/SOSP

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES -
DIRECTION DES SPORTS • Lancement d'un appel à
projets - Soutien au mouvement sportif pour
l'accompagnement, la valorisation des actions sportives,
éducatives et l'attribution du label "Sport à Marseille" -
Approbation d'un règlement d'appel à projets.
(10-19707-SPORTS)

Le rapport 10/0577/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

125 - 10/0578/SOSP

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES -
DIRECTION DES SPORTS • Approbation de l'avenant n° 1
à la convention de partenariat n° 10/0003 passée avec
l'association Union Sportive Marseille Endoume Catalans.
(10-19644-SPORTS)

Le rapport 10/0578/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

126 - 10/0579/SOSP

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES -
DIRECTION DES SPORTS • Mise à disposition temporaire
d'un terrain municipal au profit de l'association Marseillien
Pilota - Approbation de l'avenant n°1 à la convention
n°08/1048.
(10-19662-SPORTS)

Le rapport 10/0579/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

127 - 10/0580/SOSP

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES -
DIRECTION DES SPORTS • Restructuration des
équipements sportifs du parc Kallisté - Chemin des
Bourrelys - 15^e arrondissement - Approbation du programme
de travaux modifié.
(10-19649-SPORTS)

Madame BOULAINSEUR.- Monsieur le Maire, dans
la dynamique de l'ANRU Solidarité Kallisté, la Ville a adopté en 2007
la requalification de l'espace sportif du Parc Kallisté et ce, pour un
montant de 850 000 Euros. Ce programme ambitieux pour le secteur
prévoyait alors la création de deux halles sportives couvertes pour
remplacer le gymnase fermé depuis des années en raison de son
état de vétusté très avancé, et dans un deuxième temps, la réfection
des plateaux sportifs.

Aujourd'hui, le programme qui nous est proposé est
quelque peu différent. En effet, la Ville propose la démolition du
gymnase et la création des deux halles sportives est remise en
question, seule la réfection des plateaux sportifs est prévue. La
question que nous vous posons aujourd'hui est : quelle est la
structure qui est prévue pour remplacer le gymnase ? Est-ce un
oubli au niveau du rapport ? Nous l'espérons. Les habitants du parc
Kallisté sont en droit de prétendre à une pratique sportive de qualité
et doivent bénéficier des dispositifs ANRU pour voir leurs
équipements être réhabilités, compte tenu du nombre d'usagers
importants sur ce territoire.

Pour toutes les raisons que je viens d'évoquer, notre
Groupe a décidé de s'abstenir sur ce rapport. Merci.

Monsieur MIRON.- Monsieur le Maire, mes chers
collègues, on a déjà expliqué tout cela, mais on peut le refaire.
Donc, il y a une urgence, c'est de démolir ce gymnase, puisqu'un
certain nombre de trafics se passent à cet endroit-là. Nos
collaborateurs qui sont allés voir sur place la mise en œuvre d'un
chantier éventuel ont d'ailleurs été reçus avec des armes, et ce n'est
pas chose courante de se faire accueillir avec des armes quand on
travaille ! Et il est donc nécessaire, dans un premier temps, de
démolir.

Dans un second temps, compte tenu de l'état du
chantier autour, parce que l'on peut appeler cela un vrai chantier,
nous avons décidé de remettre les plateaux dans les normes. Et
puis, dans un troisième temps, mais Mme BOYER est largement
compétente pour répondre là-dessus, en fonction des financements
on verra ce que l'on peut faire, parce qu'aujourd'hui, il s'agit bien
d'une affaire financière et, autant que je sache, jusqu'à présent les
financements de l'ANRU n'ont pas été toujours d'un pourcentage
très élevé.

Madame BOYER.- Monsieur le Maire, mes chers
collègues, je voudrais simplement rappeler que, le 28, nous allons
signer un certain nombre de conventions dont Kallisté et Notre-
Dame Limite. Cette convention, le 28, concernant ce secteur, va
surtout concerter Notre-Dame Limite. Je rappelle quand même que
ce projet ANRU Kallisté Notre-Dame Limite concerne 81 millions
d'Euros. Ces 81 millions d'Euros sont répartis de la façon suivante,
juste pour mémoire : Ville de Marseille, 6 millions ; ANRU, 14
millions ; Conseil Général, 0,5 million ; Conseil Régional, 2,7
millions.

Aujourd'hui, c'est une intervention qui est très
problématique puisqu'elle est particulièrement difficile à mettre en
œuvre puisque, comme vous le savez, on intervient sur une
copropriété qui est particulièrement dégradée. Et d'ailleurs, le
tableau d'ambiance a été rappelé par mon collègue Richard MIRON.
Il faut savoir que cet équipement appartient à la Mairie de Secteur et
que celle-ci, comme tous les acteurs publics d'ailleurs dans ce
secteur, a pas mal souffert puisque ce gymnase a été brûlé, occupé,
etc., et qu'il y a là beaucoup de soucis.

Aujourd'hui, ce que l'on peut proposer, par rapport à
ce que l'on disait, c'est que ce gymnase soit démolit, et que le projet
dont parlait Richard MIRON soit réalisé. Et pour poursuivre et aller
plus loin, il faudra probablement signer un avenant à l'ANRU, un
avenant comme on le fait dans d'autres conventions, je rappelle,
comme on signe par exemple un avenant au projet ANRU des
Flamants.

Donc, voilà ce que je voulais dire. Nous sommes
bien conscients des difficultés. Mais c'est un dossier qui est
extrêmement difficile et aujourd'hui, la grande priorité pour ce
secteur, ce sont les logements. Et c'est un projet qui est quand
même considérable. Tout à l'heure, le centre-ville avait été évoqué,
c'est 138 millions d'Euros ; là, sur Kallisté Notre-Dame Limite, c'est
81 millions d'Euros. Donc, vous voyez que ce sont des secteurs sur
lesquels on porte quand même des efforts considérables.

Monsieur le Maire.- Merci beaucoup ! Je mets aux
voix ce rapport

Le rapport 10/0580/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité, le Groupe Faire Gagner Marseille s'abstenant.

* * *

128 - 10/0581/SOSP

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES -
DIRECTION DES SPORTS • Plateau sportif du Plan d'Aou,
boulevard du Commandant Thollon - 15^e arrondissement -
Zone Urbaine Sensible de Saint Antoine - Travaux de
réhabilitation du plateau sportif du Plan d'Aou - Approbation
de l'affectation de l'autorisation de programme Solidarité
année 2010.
(10-19821-SPORTS)

Le rapport 10/0581/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme MOLL Solange

129 - 10/0582/SOSP

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SOLIDARITE URBAINE - DIRECTION DES EQUIPEMENTS SOCIAUX • Attribution de subventions aux associations œuvrant en faveur des Seniors - 2^e répartition 2010.

(10-19678-EQSO)

Le rapport 10/0582/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

130 - 10/0583/SOSP

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SOLIDARITE URBAINE • Approbation des nouveaux tarifs des repas proposés aux Seniors par le Centre d'Animation Seniors Le Ginestet.

(10-19722-DGASSU)

Le rapport 10/0583/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. PADOVANI Patrick

131 - 10/0584/SOSP

DIRECTION GENERALE DE LA PREVENTION ET DE LA PROTECTION • DIRECTION DE LA SANTE PUBLIQUE - Attribution de subventions aux associations développant des projets de lutte contre le sida et les toxicomanies - Budget Primitif 2010 - 2^e répartition.

(10-19752-DGPP)

Le rapport 10/0584/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme POZMENTIER-SPORTICH Caroline

132 - 10/0585/SOSP

DIRECTION GENERALE DE LA PREVENTION ET DE LA PROTECTION • SERVICE PREVENTION DE LA DELINQUANCE - Attribution des subventions de fonctionnement dans le cadre de la troisième série d'actions 2010.

(10-19716-DGPP)

Le rapport 10/0585/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, M. MARANDAT votant contre.

* * *

133 - 10/0586/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX - DIRECTION DES ETUDES ET DES GRANDS PROJETS • Relogement de la fourrière municipale, du Centre de Supervision et de Télésurveillance (CST) et de la division logistique urbaine de sûreté - 31, boulevard Magallon - 15^e arrondissement - Modification de l'affectation de l'autorisation de programme.

(10-19709-DGPRO)

Le rapport 10/0586/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. REY Maurice

134 - 10/0587/SOSP

DIRECTION GENERALE DES SERVICES A LA POPULATION - DIRECTION DES OPERATIONS FUNERAIRES • Taxe de crémation.

(10-19654-DOF)

Le rapport 10/0587/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

135 - 10/0588/SOSP

DIRECTION GENERALE DES SERVICES A LA POPULATION - DIRECTION DES OPERATIONS FUNERAIRES • Réattribution de concessions trentenaires abandonnées dans le cimetière des Olives.

(10-19815-DOF)

Le rapport 10/0588/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. SPERLING Daniel

136 - 10/0589/SOSP

DIRECTION GENERALE DES SERVICES A LA POPULATION - DIRECTION DES BUREAUX MUNICIPAUX DE PROXIMITE • Approbation de l'avenant n°3 au protocole du 3 février 2003 relatif à des prestations de services Ville-Etat pour la délivrance des certificats d'immatriculation et des permis de conduire au sein des Bureaux Municipaux de Proximité.

(10-19683-BMPRO)

Le rapport 10/0589/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. SUSINI Bernard

137 - 10/0590/SOSP

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SOLIDARITE URBAINE • Cession de matériels informatiques à titre gratuit à des associations.
(10-19641-DGASSU)

Le rapport 10/0590/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme ZOUAGHI Séréna

138 - 10/0591/SOSP

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SOLIDARITE URBAINE - DIRECTION DES EQUIPEMENTS SOCIAUX • Attribution de subventions à des associations de Rapatriés - 1^{ère} répartition 2010.
(10-19681-EQSO)

Le rapport 10/0591/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

**CULTURE ET RAYONNEMENT
INTERNATIONAL**

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. GAUDIN Jean-Claude

139 - 10/0592/CURI

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX - DIRECTION DES ETUDES ET DES GRANDS PROJETS • Réalisation d'une salle à vocation culturelle dans le bâtiment de l'ancien silo à céréales d'Arenc du Port Autonome - 2^e arrondissement - Approbation de l'avenant n°2 au marché de travaux relatif au lot "cloisons-doublages" (lot 4) - Entreprise Massibat.
(10-19820-DGPRO)

Le rapport 10/0592/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

140 - 10/0593/CURI

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES - ODEON • Approbation d'une convention de partenariat conclue avec la Compagnie "Les Amoureux Transis".
(10-19746-ODEON)

Le rapport 10/0593/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme D'ESTIENNE D'ORVES
Anne-Marie

141 - 10/0594/CURI

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES - ECOLE SUPERIEURE DES BEAUX-ARTS DE MARSEILLE • Attribution de bourses aux étudiants de l'Ecole Supérieure des Beaux-Arts de Marseille.
(10-19725-ESBAM)

Le rapport 10/0594/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

142 - 10/0595/CURI

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES - ECOLE SUPERIEURE DES BEAUX-ARTS DE MARSEILLE • Approbation de la convention conclue entre la Ville de Marseille et l'association Marseille Provence 2013 dans le cadre du projet "Imaginez Maintenant".
(10-19660-ESBAM)

Le rapport 10/0595/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

143 - 10/0596/CURI

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES - ECOLE SUPERIEURE DES BEAUX-ARTS DE MARSEILLE • Approbation d'une convention de mise à disposition des locaux de l'Ecole Supérieure des Beaux-Arts de Marseille aux Universités d'Eté Euroméditerranéennes des Homosexualités (U.E.E.H.).
(10-19609-ESBAM)

Le rapport 10/0596/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, M. MARANDAT votant contre.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. HERMANN Daniel

144 - 10/0597/CURI

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES • Attribution de subventions ou compléments de subvention de fonctionnement 2010 à l'Université de Provence et aux associations culturelles - 3^e répartition et solde.
(10-19726-DGAC)

Le rapport 10/0597/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

145 - 10/0598/CURI

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES •
Soutien à l'innovation culturelle artistique et littéraire en
2010. Attribution de subventions à diverses associations
culturelles.

(10-19697-DGAC)

Monsieur BARLES.- Monsieur le Maire, je souhaite
exprimer mon inquiétude quant à la nouvelle politique culturelle de
l'Etat au travers de la DRAC PACA.

Monsieur le Maire.- Mais l'Etat, ce n'est pas nous !
Nous, c'est la Ville !

Monsieur BARLES.- Le désengagement de l'Etat se
traduit par une polarisation des crédits sur les gros opérateurs
chargés notamment de la diffusion et par un retrait du soutien aux
acteurs culturels travaillant sur l'émergence et l'expérimentation
dans les nouveaux territoires de l'Art. C'est ainsi qu'à Marseille, l'on
voit les structures historiques de la Friche de la Belle-de-Mai, à
l'instar de l'AMI voir leurs crédits fondre. Ce constat, Monsieur le
Maire, nous oblige à la plus grande attention à deux ans de Marseille
Capitale Européenne de la Culture, à ses opérateurs qui innovent et
expérimentent et qui créent en faisant émerger de nouveaux artistes
locaux et de nouveaux publics. Merci.

Monsieur le Maire.- M. BARLES, ce que je peux
vous dire, c'est qu'à la Ville de Marseille, nous consacrons 173
Euros par habitant pour la Culture ! Les autres Collectivités pour
l'instant, mais nul doute que cela va changer, sont entre 10 et 20
Euros !

M. DUTOIT, vous aussi vous avez dépassé votre
temps de parole !

Monsieur DUTOIT.- Mais nous sommes très peu
dans le rouge ! C'est juste pour vous alerter.

Monsieur le Maire, chers collègues. Alors que fin
mai, Monsieur le Maire, vous avez inauguré et offert les clefs de la
Maison Diamantée à l'Association Capitale Européenne de la
Culture Marseille Provence 2013, où en est-on des projets et de leur
réalisation ? A trois ans du début des festivités, comment
avance-t-on ? Des projets, oui, mais vont-ils tous sortir de terre ?
Les infrastructures culturelles de Marseille seront-elles prêtes au
1^{er} janvier 2013 ? Le Directeur Général de Marseille Provence 2013
déclare : "Je ne suis pas sûr, mais je fais tout pour que cela le soit."
Autant de questions à ce jour sans réponse, qui laissent planer un
sentiment d'inquiétude sur les cinq projets stratégiques du territoire
de Marseille : le Musée des Civilisations de l'Europe et de la
Méditerranée, le Musée des Beaux-Arts de Longchamp, l'Ilot 3 de la
Friche de la Belle-de-Mai, les aménagements du Hangar J1 aux
Docks, et le Centre Régional de la Méditerranée du Conseil
Régional, qui en assure la maîtrise d'ouvrage.

Certains de ces grands chantiers culturels de la Ville
accusent aujourd'hui un retard certain. C'est le cas du Musée des
Civilisations de l'Europe et de la Méditerranée, le MUCEM, dont les
travaux viennent de commencer. D'ailleurs, M. Bernard LATARJET
ne cache pas, je cite, "qu'il y a toujours des risques, c'est un énorme
chantier dans lequel il peut y avoir des aléas en tout genre,
économiques, archéologiques," etc. Sans se prononcer
véritablement, il cite en exemple la Capitale Européenne de la
Culture de Liverpool qui a ouvert son Musée des Docks avec plus de
six mois de retard. De même, le 29 avril dernier, M. Guy TEISSIER,
Président d'Euroméditerranée, déclarait qu'il fallait mettre les
bouchées doubles car, je cite "le MUCEM a un an de retard".

Autant d'inquiétudes qui ont donné lieu récemment à
la création d'un Comité de coordination de ces cinq projets, avec
l'accord de tous les partenaires concernés, dirigé par M. Jean-Paul
CELET, Secrétaire Général de la Préfecture, assisté du Directeur
Départemental des Territoires et de la Mer. Ce Comité aura pour
mission, paraît-il, de coordonner les chantiers, de contrôler le
respect des échéanciers et d'intervenir en cas de constat de retard.
Je ne suis pas sûr, Monsieur le Maire, que cela soit de nature à
rassurer les inquiets, desquels je fais partie.

Il est indispensable que les chantiers débutent sans
tarder et que l'ensemble des Collectivités et l'Etat tiennent aussi
leurs engagements. Ainsi, du côté des financements, Mr Bernard
LATARJET fait état, je cite, "d'aucune remise en cause des budgets
des pouvoirs publics, même s'il reste des inquiétudes".

Permettez-moi, Monsieur le Maire, d'émettre là aussi
des réserves. En effet, dans le contexte budgétaire difficile, marqué
par la crise et par les choix du Gouvernement de supprimer une
partie des recettes des Collectivités Locales avec la réforme des
Collectivités et le gel des dotations de fonctionnement, les mois à
venir seront difficiles. Or, nous ne pouvons pas nous permettre de
rater le
rendez-vous de 2013. C'est un enjeu de taille pour la métropole
marseillaise.

Monsieur le Maire.- M. DUTOIT, M. HERMANN
pourrait vous répondre, mais il est trop tard.

Il est clair que nous nous efforçons de faire en sorte
que les chantiers que nous avons progressent au fur et à mesure.
Quant à M. LATARJET, choisissez un peu de temps à autre ses
citations lorsqu'elles sont très positives et élogieuses pour les
Collectivités Territoriales qui financent ! Bien sûr que dans tout
projet il peut y avoir quelques complications. Les habitants autour du
MUCEM se sont chargés de nous faire de multiples recours et à tout
moment, vous savez bien que si du retard il y a, c'est parce qu'il y
aura des recours. C'est pour cela d'ailleurs que nous avons
demandé, les Maires qui allons recevoir l'Euro 2016 de football, à
Madame la Ministre de la Santé et des Sports de faire une loi,
comme cela avait été fait en 1998, pour éviter tous les recours,
parce que, sinon, nous aurons demain 36 recours aussi sur le
Stade, quelle que soit la proposition que je vous présenterai dans un
moment.

M. HERMANN, pardon, j'ai répondu à votre place,
vous l'auriez mieux fait que moi !

Le rapport 10/0598/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

* * *

146 - 10/0599/CURI

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES •
Attribution d'une subvention d'investissement à l'association
"Montevideo" - Approbation de l'avenant n°1 à la convention
n°08/0309.

(10-19655-DGAC)

Le rapport 10/0599/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

147 - 10/0600/CURI

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES •
Attribution d'une subvention d'investissement à l'association
"Souf Assaman AC Guedj Saag Le Moulin" - Approbation de
l'avenant n°1 à la convention n°08/0187.

(10-19721-DGAC)

Le rapport 10/0600/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

* * *

148 - 10/0601/CURI

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES • Attribution d'une subvention d'investissement à l'association "Vidéochroniques". Approbation de l'avenant n°1 à la convention n°09/0131.
(10-19719-DGAC)

Le rapport 10/0601/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

149 - 10/0602/CURI

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES - DIRECTION DES BIBLIOTHEQUES • Approbation d'une convention de mise à disposition de la Ville de Marseille par l'Etat, de conservateurs et conservateurs généraux de bibliothèques.
(10-19693-BM)

Le rapport 10/0602/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

150 - 10/0603/CURI

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES - DIRECTION DES BIBLIOTHEQUES • Don d'ouvrages de la Bibliothèque Municipale à Vocation Régionale (BMVR) pour la bibliothèque de Marrakech.
(10-19682-BM)

Le rapport 10/0603/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

151 - 10/0604/CURI

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES - DIRECTION DES BIBLIOTHEQUES • Don d'ouvrages de la Bibliothèque Municipale à Vocation Régionale de Marseille (BMVR) à la Bibliothèque Scientifique Nationale Gorki d'Odessa.
(10-19684-BM)

Le rapport 10/0604/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

Monsieur le Maire.- Là-aussi, je vois toute sorte d'annonces sur la Criée, etc. Cela ne se produira que plus tard ! Et personne ne peut dire qui sera désigné ! Voilà, c'est ce que je peux vous dire !

* * *

152 - 10/0605/CURI

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES - DIRECTION DES BIBLIOTHEQUES • Don d'ouvrages de la Bibliothèque Municipale à Vocation Régionale (BMVR) de Marseille à l'Alliance Française d'Odessa.
(10-19688-BM)

Le rapport 10/0605/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

153 - 10/0606/CURI

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES - DIRECTION DES MUSEES • Approbation de la convention de partenariat entre l'Ecole du Louvre et la Ville de Marseille pour l'accueil des enseignements de l'Ecole du Louvre dans les locaux de la Bibliothèque Municipale à Vocation Régionale de l'Alcazar.
(10-19680-MUSEES)

Le rapport 10/0606/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

154 - 10/0607/CURI

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES - DIRECTION DES MUSEES • Numérisation des collections des musées - Approbation d'une autorisation de programme.
(10-19677-MUSEES)

Le rapport 10/0607/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

155 - 10/0608/CURI

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES - DIRECTION DES MUSEES • 1^{er} arrondissement - Création du nouveau Musée d'Histoire de Marseille - 17 square Belsunce - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative au traitement, à la restauration, au remontage et à la présentation des navires antiques - Demandes de participations financières auprès de l'Etat, la Région et le Département.
(10-19710-MUSEES)

Monsieur FRANCESCHI.- Monsieur le Maire, je vais juste prendre la parole une minute concernant les navires antiques. Vous savez que c'est quelque chose qui me tient à cœur.

Marseille dispose d'une collection unique d'épaves de navires antiques grecs et romains. Vous savez que depuis de nombreuses années, le Musée d'Histoire de Marseille a permis de les mettre en valeur et même de les restaurer. Et il faudrait rendre hommage à Monsieur le Professeur POMEY, qui depuis Alexandrie pense à réaménager ces épaves. De toutes ces pièces qui ont été découvertes, celles dénommées Jules Verne 7 et Jules Verne 9 constituent des pièces exceptionnelles. C'est donc une heureuse initiative que la Ville de Marseille prend en créant un parcours qui constituera une attractivité majeure de ce dossier.

Je veux surtout attirer votre attention sur l'opération qui mérite le soutien de notre Ville, c'est le projet Protis. Vous savez qu'il est question de restaurer et de construire à l'identique les épaves des Jules Verne 7 et Jules Verne 9. C'est une opération scientifique qui nous ramène à l'Europe du Nord et en particulier à tout ce qui a été fait en Scandinavie. C'est une opération culturelle, puisque les répliques seraient conservées au Musée d'Histoire de Marseille, et c'est une opération économique, puisque le chantier Marseille BORG, un des derniers chantiers navals artisanaux d'Europe, va procéder à leur reconstruction.

Pour l'instant, les seuls partenaires sont le CNRS, pour 500 000 Euros sur 4 ans, ainsi que la Région PACA, sur 4 ans. Donc, on a pu démarrer une phase initiale de mise en chantier. Les bois destinés à la construction ont été coupés sur la commune de Gémenos et sur la Forêt domaniale de Cadarache. C'est une excellente initiative du point de vue pédagogique, également, et du point de vue touristique.

Mais maintenant, il est absolument indispensable que les Collectivités se groupent, et la Ville de Marseille, pour participer financièrement à ce projet. Il serait aberrant que les répliques des Jules Verne 7 et 9, si elles sont construites, ne soient pas exposées à côté des épaves réelles. Je suis certain que dans le prolongement de la création de ce parcours que nous voterons aujourd'hui, vous prendrez en compte ce projet. Je vous remercie.

Monsieur le Maire. - M. FRANCESCHI, je dois vous dire que ce que je n'aime pas, même s'il s'agit d'un grand organisme d'Etat, c'est que l'on me mette devant le fait accompli, pas moi GAUDIN, j'en ai vu d'autres, mais la Ville de Marseille !

Monsieur MENNUCCI. - Il y a eu 50 lettres !

Monsieur le Maire. - Non ! Il n'y a pas eu 50 lettres !

Et d'ailleurs, ces gens-là, qui sont payés largement et qui ne craignent rien à la fin de leur mois, peuvent demander audience, on peut les voir, ils peuvent venir dire ce qu'ils veulent faire. Non ! Ils veulent nous l'imposer ! Et c'est cela qui ne me plaît pas ! Malgré le fait que cela a un intérêt important.

M. MALRAIT, pour répondre à M. FRANCESCHI.

Monsieur MALRAIT. - Oui, bien sûr, l'initiative du CNRS de reconstruire à l'identique deux navires antiques qui sont actuellement dans le Musée d'Histoire de Marseille, est intéressante. Je regrette seulement que la Ville n'ait pas été informée dès le départ de ce projet, qui a été traité directement avec le Conseil Général. Nous le respectons aujourd'hui et nous souhaitons pouvoir intégrer la demande du CNRS dans le projet de développement du Musée d'Histoire de Marseille, si la demande nous en est faite. J'ai noté avec intérêt l'importante subvention de la Région pour ce projet. J'espère que la Région contribuera de la même manière à la rénovation du Musée et de nos 7 bateaux antiques que nous avons actuellement et dont le budget est de 2 millions d'Euros.

J'ai rencontré M. POMEY récemment. Je lui ai dit que nous pourrions étudier avec la DRAC la possibilité de construire ces deux bateaux à proximité du Musée et à l'intérieur du Port antique, puisque le Port antique appartient quand même aussi à la DRAC puisque c'est un monument historique.

Nous en sommes là, Monsieur le Maire. Mais nous n'avons pas du tout été consultés pour la construction de ces deux bateaux.

Monsieur le Maire. - Très bien ! Merci.

Le rapport 10/0608/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

156 - 10/0609/CURI

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES -
DIRECTION DES MUSEES • Restauration de la collection du Musée des Arts Décoratifs de Borély - Approbation de l'affectation d'une autorisation de programme.
(10-19715-MUSEES)

Le rapport 10/0609/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

157 - 10/0610/CURI

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES -
DIRECTION DES MUSEES • Acquisition d'un lot de vingt-huit lettres de Bertie Albrecht par la Ville de Marseille pour le Musée d'Histoire dans le cadre de sa politique d'enrichissement de ses collections muséales.
(10-19711-MUSEES)

Le rapport 10/0610/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme IMBERT Jeanine

158 - 10/0611/CURI

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES -
OPERA • Réforme des décors des productions "La Veuve Joyeuse", "Fidélité" et "Norma".
(10-19724-OPERA)

Le rapport 10/0611/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

159 - 10/0612/CURI

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES -
OPERA • Approbation d'une convention de partenariat avec le Centre National d'Insertion Professionnelle des Artistes Lyriques (CNIPAL) - Saison 2010/2011.
(10-19723-OPERA)

Le rapport 10/0612/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

160 - 10/0613/CURI

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES -
OPERA • Partenariat entre la Ville de Marseille et Radio France pour l'enregistrement de "Hamlet" d'Ambroise THOMAS.
(10-19727-OPERA)

Le rapport 10/0613/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. MALRAIT André

161 - 10/0614/CURI

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX - DIRECTION TERRITORIALE NORD-LITTORAL • Diagnostic de stabilité des planchers de l'ancienne salle des Délibérations, Pavillon Puget de l'Hôtel de Ville - 2^e arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études.
(10-19686-DTNORLIT)

Le rapport 10/0614/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

162 - 10/0615/CURI

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX - DIRECTION TERRITORIALE SUD • Travaux de rénovation des toitures des immeubles 3 et 5 rue Molière - 1^{er} arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux travaux.
(10-19739-DTSUD)

Le rapport 10/0615/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

163 - 10/0616/CURI

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX - DIRECTION DES ETUDES ET DES GRANDS PROJETS • Aménagement et installation du Château Borély en Musée des Arts Décoratifs et de la Mode - 8^e arrondissement - Lancement de marchés à procédure adaptée.
(10-19785-DGPRO)

Le rapport 10/0616/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme VLASTO Dominique

164 - 10/0617/CURI

SECRETARIAT GENERAL - MARSEILLE MISSION EUROPE • Programme Européen CIUDAD/GOSPEL - Approbation de conventions entre la Ville de Marseille et les Villes de Split (Croatie) et de Trondheim (Norvège) pour la mise en œuvre du projet au titre de l'année 2010.
(10-19780-MMEU)

Le rapport 10/0617/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

165 - 10/0618/CURI

SECRETARIAT GENERAL - MARSEILLE MISSION EUROPE • Programme Européen MEDPACT / PACEM - Versement d'une subvention de l'Agence de l'Eau à la Ville de Marseille - Approbation de conventions entre la Ville de Marseille et l'Autorité de la zone économique spéciale d'Aqaba (Jordanie) et entre la Ville de Marseille et la Communauté Urbaine Al-Fayhaa (Liban) liées à la mise en œuvre du projet PACEM pour l'année 2010.
(10-19822-MMEU)

Le rapport 10/0618/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

166 - 10/0619/CURI

SECRETARIAT GENERAL • Tourisme et Congrès - Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Réseau IDEAL pour l'organisation des 10^{es} Assises Nationales des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) - Approbation d'une convention.
(10-19728-SG)

Le rapport 10/0619/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

167 - 10/0620/CURI

SECRETARIAT GENERAL • Tourisme et Congrès - Attribution de subventions pour congrès et colloques.
(10-19730-SG)

Le rapport 10/0620/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme ZAYAN Eliane

168 - 10/0621/CURI

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES • Soutien à l'innovation culturelle audiovisuelle en 2010 - Attribution de subventions à diverses associations culturelles.
(10-19699-DGAC)

Le rapport 10/0621/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

**FINANCES, ECONOMIE ET
AMENAGEMENT**

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. GAUDIN Jean-Claude

169 - 10/0622/FEAM

DIRECTION GENERALE DE LA LOGISTIQUE -
DIRECTION DES ACHATS • Fourniture de jouets pour
certains services municipaux.
(10-19864-ACHA)

Le rapport 10/0622/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. ALLEGRINI José

170 - 10/0623/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES D'INCENDIE ET
DE SECOURS - BATAILLON DE MARINS-POMPIERS •
Indemnisation des personnels du Bataillon de Marins-
Pompiers de Marseille ayant participé à la campagne de
vaccination contre la grippe A (H1N1).
(10-19853-DGSIS-BMP)

Le rapport 10/0623/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme BIAGGI Solange

171 - 10/0624/FEAM

SECRETARIAT GENERAL • SERVICE COMMERCE -
Attribution d'une subvention pour des actions d'animation du
commerce dans le quartier Belsunce.
(10-19850-SG)

Le rapport 10/0624/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme GINER Catherine

172 - 10/0625/FEAM

SECRETARIAT GENERAL • Enseignement Supérieur et
Recherche - Plan "Marseille Ville Etudiante" - Participation
de la Ville de Marseille à la réalisation d'un Restaurant
Universitaire dans le cadre de l'opération "Campus
Canebière" au titre du CPER 2007/2013 - Approbation de
l'affectation de l'autorisation de programme.
(10-19741-SG)

Le rapport 10/0625/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. TOURRET Jean-Louis

173 - 10/0626/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES FINANCIERS •
SERVICE DU CONTROLE BUDGETAIRE ET DE LA
COMPTABILITE - Indemnités allouées aux élus.
(10-19876-DGSF)

Le rapport 10/0626/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

DEVELOPPEMENT DURABLE

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme BOYER Valérie

174 - 10/0627/DEVD

SECRETARIAT GENERAL • Adhésion de la Ville de
Marseille à "l'association Entreprendre Ville et Quartier".
(10-19851-SG)

Le rapport 10/0627/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme SERVANT Danielle

175 - 10/0628/DEVD

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE
L'HABITAT - DIRECTION DE L'ACTION FONCIERE ET DU
PATRIMOINE • 2^e arrondissement - ZAC de la Joliette -
Acquisition par la Ville de Marseille auprès de l'EPAEM de
deux parcelles de terrain sises 25 rue Chevalier Paul et rue
Melchior Guinot destinées à l'implantation de l'école
Chevalier Paul - Approbation de l'affectation de l'autorisation
de programme.
(10-19859-DAFP)

Le rapport 10/0628/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

176 - 10/0629/DEVD

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE
L'HABITAT - DIRECTION DE L'ACTION FONCIERE ET DU
PATRIMOINE • 7^e arrondissement - Endoume - Impasse de
l'Eglise / rue du Vallon des Auffes - Cession d'une parcelle
non bâtie à Monsieur et Madame Claude Lazarus.
(10-19852-DAFP)

Le rapport 10/0629/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

177 - 10/0630/DEVD

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE L'ACTION FONCIERE ET DU PATRIMOINE • 14^e arrondissement - Saint-Joseph - 24 impasse des Quatre Portails / 30 chemin des Bessons - Cession d'un terrain à la Société Civile Immobilière Méditerranée.
(10-19860-DAFP)

Le rapport 10/0630/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

178 - 10/0631/DEVD

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE L'ACTION FONCIERE ET DU PATRIMOINE • Hors Marseille - Lieudits La Colonie et La Plaine - Principe de cession à la Commune de Meyrargues de l'ensemble immobilier dénommé "La Colonie de Meyrargues".
(10-19868-DAFP)

Le rapport 10/0631/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. VALLETTE Claude

179 - 10/0632/DEVD

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT - DIRECTION ETUDES ET AMENAGEMENT • Quartier Saint Loup - 10^e arrondissement - Institution d'un Programme d'Aménagement d'Ensemble (PAE) sur le secteur dit "Saint loup - Huveaune" - Approbation des équipements à réaliser.
(10-19858-DEAM)

Le rapport 10/0632/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

**SOLIDARITE ET SERVICES A LA
POPULATION**

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme CARREGA Sylvie

180 - 10/0633/SOSP

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SOLIDARITE URBAINE - DIRECTION DES EQUIPEMENTS SOCIAUX • Attribution d'une subvention à l'association Vacances Léo Lagrange pour conduire des actions d'été en faveur des jeunes âgés de 6 à 16 ans.
(10-19650-EQSO)

Le rapport 10/0633/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. PADOVANI Patrick

181 - 10/0634/SOSP

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SOLIDARITE URBAINE - DIRECTION DES PERSONNES HANDICAPEES • Attribution de subventions aux associations œuvrant en faveur des Personnes Handicapées - 1^{ère} répartition 2010.
(10-19675-HAND)

Le rapport 10/0634/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme REMADNIA-PREZIOSI Nora

182 - 10/0635/SOSP

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SOLIDARITE URBAINE • DIRECTION DES EQUIPEMENTS SOCIAUX - Attribution de subventions à des associations agissant en faveur des Familles et des Droits des Femmes - 1^{ère} répartition 2010.
(10-19717-DGASSU)

Le rapport 10/0635/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. REY Maurice

183 - 10/0636/SOSP

DIRECTION GENERALE DES SERVICES A LA POPULATION - DIRECTION DES OPERATIONS FUNERAIRES • Mise à disposition d'un local technique au cimetière des Vaudrans au profit du Consistoire Israélite de Marseille
(10-19842-DOF)

Le rapport 10/0636/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

184 - 10/0637/SOSP

DIRECTION GENERALE DES SERVICES A LA POPULATION - DIRECTION DES OPERATIONS FUNERAIRES • Réattribution de concessions trentenaires et cinquantenaires abandonnées dans le cimetière Saint-Pierre.
(10-19847-DOF)

Le rapport 10/0637/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme ZAYAN Eliane

185 - 10/0638/SOSP

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SOLIDARITE URBAINE - DIRECTION DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ANIMATION URBAINE • Attribution de subventions à des associations d'animation urbaine - 1^{ère} répartition 2010.
(10-19679-DASSA)

Le rapport 10/0638/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

**CULTURE ET RAYONNEMENT
INTERNATIONAL**

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. GAUDIN Jean-Claude

186 - 10/0639/CURI

SECRETARIAT GENERAL • Fonds de dotation.
(10-19882-SG)

Le rapport 10/0639/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. DI NOCERA Maurice

187 - 10/0640/CURI

DIRECTION GENERALE DE LA COMMUNICATION ET DES RELATIONS EXTERIEURES • Attribution d'une subvention à l'association (loi 1901) Alma Latina.
(10-19872-DGCRE)

Le rapport 10/0640/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. HERMANN Daniel

188 - 10/0641/CURI

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES • Attribution d'une subvention d'investissement à l'association "Ensemble Télémaque" - Approbation de l'avenant n°1 à la convention n°08/220.
(10-19638-DGAC)

Le rapport 10/0641/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

189 - 10/0642/CURI

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES • Attribution d'une subvention d'investissement à l'association "Latinissimo Fiesta des Suds" - Approbation de la convention correspondante.
(10-19865-DGAC)

Le rapport 10/0642/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

190 - 10/0643/CURI

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX - DIRECTION DES ETUDES ET DES GRANDS PROJETS • Relogement du théâtre de La Minoterie - Place de la Méditerranée - 2^e arrondissement - Indemnisation des prestations - Avant-projet sommaire du concours de maîtrise d'œuvre.
(10-19843-DGPRO)

Le rapport 10/0643/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

**FINANCES, ECONOMIE ET
AMENAGEMENT**

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. GAUDIN Jean-Claude

191 - 10/0644/FEAM

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES JURIDIQUES - DIRECTION DES MARCHES PUBLICS • Mise en œuvre de la politique municipale - Autorisation donnée au Maire de signer des marchés.
(10-19873-DMP)

Le rapport 10/0644/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

192 - 10/0645/FEAM

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX - DIRECTION DES ETUDES ET DES GRANDS PROJETS • Réalisation d'une salle à vocation culturelle dans le bâtiment de l'ancien silo à céréales d'Arenc du Port Autonome - 2^e arrondissement - Approbation de l'avenant de cession de marché entre l'entreprise Alis et l'entreprise Quinette Gallay (lot n°15).
(10-19885-DGPRO)

Le rapport 10/0645/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

193 - 10/0646/FEAM

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX - DIRECTION DES REGIES •
Signature d'une convention avec Monsieur le Directeur de l'Etablissement Infrastructure de la Défense de Marseille.
(10-19886-REGIE)

Le rapport 10/0646/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

194 - 10/0647/FEAM

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX - DIRECTION DES REGIES •
Signature d'une convention avec le Ministère de la Défense.
(10-19887-REGIE)

Le rapport 10/0647/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

195 - 10/0648/FEAM

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX - DIRECTION DES REGIES •
Signature d'une convention avec le Préfet des Bouches-du-Rhône pour la fermeture ponctuelle de l'autoroute du Littoral.
(10-19888-REGIE)

Le rapport 10/0648/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

DEVELOPPEMENT DURABLE

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. GAUDIN Jean-Claude

196 - 10/0649/DEVD

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT • Biennale de l'Architecture de Venise 2010 – Participation de la Ville de Marseille au Pavillon français - Versement d'une subvention à l'association Perrault Pavillon Français Venise 2010 – Approbation d'une convention.
(10-19881-DGUH)

Le rapport 10/0649/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme SERVANT Danielle

197 - 10/0650/DEVD

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE L'ACTION FONCIERE ET DU PATRIMOINE • 9^e arrondissement - Voie d'accès Cabot Cèdres Ecole - Approbation de l'avenant n°2 au procès-verbal de transfert du domaine public routier n°02-1052.
(10-19871-DAFP)

Le rapport 10/0650/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

198 - 10/0651/DEVD

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE L'ACTION FONCIERE ET DU PATRIMOINE • 9^e arrondissement - La Panouse - Chemin de l'Eperon - Cession d'un ensemble immobilier à la SARL Valorimo : substitution de la SARL de l'Eperon et découpage cadastral.
(10-19854-DAFP)

Le rapport 10/0651/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

199 - 10/0652/DEVD

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE L'ACTION FONCIERE ET DU PATRIMOINE • 13^e arrondissement – Saint-Jérôme - Traverse Charles Susini - Cession d'un terrain à la société MARGINAN RESIDENCES.
(10-19866-DAFP)

Le rapport 10/0652/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le Groupe Faire Gagner Marseille s'abstenant.

* * *

200 - 10/0653/DEVD

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE L'ACTION FONCIERE ET DU PATRIMOINE • 10^e arrondissement – Saint-Loup - Chemin des Prud'hommes - Acquisition d'un ensemble de parcelles auprès de l'association le Refuge des Cheminots.
(10-19877-DAFP)

Le rapport 10/0653/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

201 - 10/0654/DEVD

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE L'ACTION FONCIERE ET DU PATRIMOINE • 3^e arrondissement - La Villette - Avenue Roger Salengro - Constitution d'une servitude de cour commune au profit de la SOGIMA.
(10-19874-DAFP)

Le rapport 10/0654/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

CULTURE ET RAYONNEMENT INTERNATIONAL

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. HERMANN Daniel

202 - 10/0655/CURI

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX - DIRECTION DES ETUDES ET DES GRANDS PROJETS • Restructuration du Musée d'Histoire de Marseille Port Antique, 17 square Belsunce, 1^{er} arrondissement - Approbation du programme général de l'opération et de l'augmentation de l'affectation d'autorisation de programme - Approbation du lancement d'une procédure de conception-réalisation - Approbation du lancement d'un appel d'offres ouvert pour la désignation d'un bureau de contrôle technique et d'un coordonnateur sécurité et protection de la Santé.
(10-19834-DGPRO)

Le rapport 10/0655/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

203 - 10/0656/CURI

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES • Société Coopérative d'Intérêt Collectif SA Friche la Belle-de-Mai - Versement d'une subvention de fonctionnement.
(10-19729-DGAC)

Le rapport 10/0656/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

204 - 10/0657/CURI

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES • Attribution de subventions d'investissement à la Société Coopérative d'Intérêt Collectif SA Friche la Belle-de-Mai - Approbation de la convention de financement.
(10-19869-DGAC)

Le rapport 10/0657/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

205 - 10/0658/CURI

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES • Attribution d'une subvention d'investissement à l'association Système Friche Théâtre (SFT) - Approbation de l'avenant n°1 à la convention n°10/0078.
(10-19735-DGAC)

Le rapport 10/0658/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme IMBERT Jeanine

206 - 10/0659/CURI

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES - OPERA • Approbation d'une convention conclue entre la Ville de Marseille / Opéra et "Eve-R Productions" pour le Festival Lacoste - Saison 2009/2010.
(10-19889-OPERA)

Le rapport 10/0659/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

DEVELOPPEMENT DURABLE

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. GAUDIN Jean-Claude

207 - 10/0660/DEVD

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE L'ACTION FONCIERE ET DU PATRIMOINE • DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX - DIRECTION DES ETUDES ET DES GRANDS PROJETS - Plan Climat - Installation d'équipements photovoltaïques sur les toitures d'équipements publics - Approbation d'une convention d'occupation temporaire type au bénéfice de la société Solar Solutions - Autorisation de signer les conventions particulières.
(10-19884-DAFP)

Le rapport 10/0660/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le Groupe Verts votant contre.

* * *

SOLIDARITE ET SERVICES A LA POPULATION

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. GAUDIN Jean-Claude

208 - 10/0661/SOSP

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SOLIDARITE URBAINE - DIRECTION DES EQUIPEMENTS SOCIAUX • Attribution de subventions à des associations d'intérêt social - 1ère répartition 2010.
(10-19671-EQSO)

Le rapport 10/0661/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

Monsieur le Maire.- Il y a une question orale de M. MENNUCCI, mais avant de lui donner la parole, puisque l'Amiral des Marins-Pompiers est ici, je dois lui dire qu'il veuille bien transmettre, au nom du Conseil Municipal, aux Marins-Pompiers qu'il a envoyés à notre demande dans le département du Var et du côté de Draguignan pour ce qui s'est passé, mille mercis de cet engagement, au même titre que les Sapeurs Pompiers du département. Mais dites bien aux Marins-Pompiers de Marseille notre estime, notre considération et notre reconnaissance !

(Applaudissements dans la salle)

* * *

Question orale de Monsieur Patrick MENNUCCI

Monsieur MENNUCCI.- Monsieur le Maire, très rapidement parce que le temps est pressé, mais nous voulions, le Groupe Faire Gagner Marseille, un an après la catastrophe de la Yémenia, dont dans quelques jours nous célébrerons avec les familles comoriennes de Marseille l'anniversaire, vous dire que nous aimerions que la Ville de Marseille et Jean-Claude GAUDIN, son Maire, en particulier, avec l'influence que vous avez dans le pays, essayent de faire accélérer les choses. Nous avons aujourd'hui, grâce aux associations et notamment à l'association qui est qualifiée d'utilité publique qui s'occupe des familles, à connaître la situation de 22 familles marseillaises qui, toutes, sont dans une situation financière extrêmement compliquée, ayant souvent perdu la personne qui faisait vivre la famille.

Alors, il n'est pas question, ici, au Conseil Municipal, de dire que c'est la Ville qui doit faire. Mais je voulais attirer votre attention et, à travers vous, celle de tous ici. Je pense que vous devriez, je vous le dis respectueusement, Monsieur le Maire, prendre en compte cette question d'une façon déterminée, car nous avons l'impression que les autorités, pour des raisons qui sont toujours légitimes, d'ordre juridique, de problématiques avec le Yémen, tout ce que l'on peut imaginer, que les choses traînent. Les gens n'ont aucune nouvelle de la situation. Cela fait un an que l'avion est tombé, cela fait un an que des familles marseillaises sont en deuil, qu'elles n'arrivent pas à faire leur deuil et c'était le sens de ce que le Groupe Faire Gagner Marseille voulait vous dire ce matin. Il vous appartient, en tant que Premier Magistrat de cette Ville, avec l'influence et l'autorité que vous avez, de faire bouger les choses, car il y a des gens qui sont dans le malheur et qui ont un peu le sentiment de l'abandon. Donc, que ce Conseil Municipal leur donne, a contrario, non pas le signe de l'abandon mais celui de la solidarité.

Monsieur le Maire.- Très bien, merci beaucoup, M. MENNUCCI.

Les actions accomplies par la Ville de Marseille au moment du crash aérien, à l'approche de la date anniversaire de ce drame épouvantable, nos pensées vont d'abord aux familles des victimes et à leurs proches. De nombreuses situations sont très difficiles et très douloureuses encore aujourd'hui. La Mairie a joué le rôle qui pouvait être le sien dès le lendemain de cette catastrophe. En effet, le 30 juin, une cellule d'urgence médico-psychologique gérée par les Médecins de l'AP-HM a été mise en place à l'Aéroport, ainsi qu'une cellule de crise à la Mairie Centrale comme à la Préfecture.

Nous avons également pris l'initiative de mettre en place un dispositif complet d'aide aux familles, avec l'AP-HM, avec le SAMU, avec la CAF, avec la CPAM et avec HMP, en collaboration avec la Préfecture. Ce dispositif a permis de faire face à toutes les demandes urgentes dans les domaines essentiels de la vie des proches des victimes.

La Ville de Marseille a mobilisé ses services de l'Etat-Civil et du CCAS, qui a coordonné, par l'intermédiaire d'un chef de pôle, les interventions relevant directement des compétences municipales. Par ailleurs, la Ville travaille et continue de le faire avec les associations de familles victimes.

Je tiens à préciser qu'aucun critère n'a été exigé concernant l'aide aux familles. Tous ceux qui l'ont demandé ont trouvé une assistance auprès des institutions compétentes et mon Cabinet est resté à l'écoute permanente des familles et des associations.

Deuxièmement, concernant l'enquête et les dédommagements, cela relève bien entendu du niveau national. Nous avons, quand il le fallait, sollicité Mme Christine ROBICHON, Ambassadeur spécial nommé pour suivre ce drame. Aujourd'hui, vous le savez, cela dépasse de loin le seul Etat Français. Tout cela est extrêmement compliqué. La responsabilité se renvoie entre les compagnies aériennes, les Etats concernés dont le Yémen, les assureurs, et je ne vous parle pas bien entendu des avocats.

Troisièmement, s'agissant de l'implantation d'une stèle commémorant ce drame, la Mairie de Marseille a été la seule à répondre favorablement à la demande de Madame et notre collègue Elisabeth SAID, qui m'en a parlé directement. Nos Services ont tout préparé, mais à ce jour, le consensus des associations comoriennes ne s'est pas encore fait autour de ce sujet. Dès que tout le monde se sera mis d'accord, nous serons prêts à implanter cette stèle.

Voilà, je vous dirai qu'une telle tragédie, bien sûr, ne doit pas subir de surenchère. Je tiens à rappeler d'ailleurs que tous les Marseillais se sont réunis quelques jours après cette tragédie, place Villeneuve Bargemon, autour de Marseille Espérance et toutes les autorités locales, pour témoigner leur soutien et leur compassion à tous les Comoriens et Franco-comoriens qui étaient dans la douleur. La Mairie a fait ce qu'elle pouvait, et ce drame a été suffisamment grave, bien entendu, pour que l'on puisse être très solidaire. Si l'on peut faire quelque chose de plus, il va de soi que nous le ferons.

Mes chers collègues, l'ordre du jour est épuisé, la séance est levée, je vous remercie.

La Séance est levée à 13 h 20

* * *

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU 12 JUILLET 2010**

VILLE DE MARSEILLE

REPUBLIQUE FRANCAISE

CONSEIL MUNICIPAL

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
du 12 juillet 2010
Compte rendu in extenso**

La Séance est ouverte à 10 h 20, sous la présidence de M. Jean-Claude GAUDIN, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône.

* * *

Monsieur le Maire. - La séance est ouverte.

Mes chers collègues, je vous propose de procéder à l'appel.

(Mlle PUSTORINO procède à l'appel)

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

ALLEGRINI ♦ ALLIBERT ♦ ANDRIEUX ♦ ASSANTE ♦
BARTHELEMY ♦ BERNARDI ♦ BIAGGI ♦ BLUM ♦ BOET ♦
BOUALEM ♦ BOULAINSEUR ♦ BOULAY ♦ BOURGAT ♦
BRAMANTI ♦ CARADEC ♦ CARREGA ♦ CASANOVA ♦ CASELLI ♦
CHAMASSIAN ♦ CHANTELOT ♦ COPPOLA ♦ D'ESTIENNE
D'ORVES ♦ DI NOCERA ♦ DIAMANTI ♦ DUTOIT ♦ DUTTO ♦
FRANCESCHI ♦ FRUCTUS ♦ GAUDIN ♦ GHALI ♦ GILLES ♦
GINER ♦ GOY ♦ HERMANN ♦ HONDE ♦ HOVSEPIAN ♦ IMBERT ♦
LOTA ♦ MALRAIT ♦ MARANDAT ♦ MARI ♦ C MASSE ♦ F MASSE
♦ MENNUCCI ♦ MILHAUD ♦ MIRON ♦ MOLL ♦ MORAINÉ ♦
MOUKOMEL ♦ MULLER ♦ MUSELIER ♦ NARDUCCI ♦ OLMETA ♦
PADOVANI ♦ PARAKIAN ♦ PASQUINI ♦ PELLICANI ♦ PIETRI ♦
PIGAMO ♦
PONCET-RAMADE ♦ POZMENTIER-SPORTICH ♦ PUSTORINO ♦
REault ♦ REMADNIA-PREZIOSI ♦ REY ♦ ROATTA ♦ ROUZAUD
♦ SAID ♦ SERVANT ♦
SPERLING ♦ SPORTIELLO-BERTRAND ♦ SUSINI ♦ TEISSIER ♦
TIAN ♦ TOURRET ♦ VALLETTE ♦ VANELLE ♦ VARESE ♦ VASSAL
♦ VENTURINO ♦ VIARD ♦ VLASTO ♦ WEYGAND ♦ ZAOUI ♦
ZAYAN ♦ ZENOU ♦ ZERIBI ♦ ZOUAGHI.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

BENARIOUA ♦ BOULESTEIX ♦ BOYER ♦ BRYA ♦ MARRONE-LEVONIAN.

Etaient représentés Mesdames et Messieurs :

BABOUCHIAN par CASANOVA ♦ BARLES par ALLIBERT ♦
CAMERA par GILLES ♦ GAUNET-ESCARRAS par BIAGGI ♦
HUGON par PONCET-RAMADE ♦ ORTIZ par DUTOIT ♦ PALMIERI
par VASSAL ♦ ROCCA SERRA par SUSINI.

* * *

**FINANCES, ECONOMIE ET
AMENAGEMENT**

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. GAUDIN Jean-Claude

1 - 10/0662/FEAM

SECRETARIAT GENERAL • Reconfiguration du Stade Vélodrome et de ses abords – Présentation et choix du projet lauréat.
(10-19897-SG)

Monsieur le Maire. - Mes chers collègues, il y a un an, presque jour pour jour, le Conseil Municipal décidait, à la quasi-unanimité, de lancer une procédure de contrat de partenariat pour la rénovation, la couverture et l'extension du Stade Vélodrome. Aujourd'hui, un an après, je suis en mesure de vous proposer le choix du projet lauréat pour cette reconfiguration du Stade Vélodrome.

Notre séance d'aujourd'hui et ses débats sont donc à la convergence de trois démarches, d'abord, l'engagement de la couverture du Stade Vélodrome, qui a été pris par la majorité municipale, mais aussi sur d'autres bancs de cet hémicycle. Cette couverture du Stade Vélodrome est donc une promesse. Mais c'est aussi une nécessité par rapport aux normes de confort et de sécurité d'un stade moderne.

Notre seconde motivation est bien sûr la candidature de la France pour l'organisation de l'Euro 2016. Il y a un an, nous étions seulement candidat. Aujourd'hui, nous sommes lauréat, grâce à la qualité de la candidature française, mais aussi aux efforts de tous et en particulier de la Fédération Française de Football pour la faire aboutir avec succès. Dans ce contexte, il n'est évidemment pas envisageable que Marseille ne soit pas au premier rang des stades en France qui accueilleront la compétition.

Enfin, la troisième dimension du débat d'aujourd'hui est constituée par l'aboutissement et la procédure que nous avons choisie, celle du contrat de partenariat et qui a effectivement tenu toutes ses promesses.

Notre éminente collègue, Mme Marie-Louise LOTA, a suivi de bout en bout le processus en sa qualité de Présidente de la Commission d'appel d'offres et pourra évoquer dans un instant le déroulement de cette procédure.

Pour ma part, je soulignerai que cette procédure était effectivement très adaptée à l'urgence et à la complexité du projet. C'est ce qui explique d'ailleurs que d'autres villes y ont également recours, comme Lille, Bordeaux ou Nice.

Pour notre projet, la conduite du dialogue compétitif a bien démontré que cette procédure permettait une meilleure adéquation du projet aux besoins et il est évident que nous n'aurions pas obtenu ce résultat par une procédure classique de maîtrise d'ouvrage public.

Etre en mesure de conduire cette procédure dans un délai d'un an était un défi. Nous l'avons relevé et nous l'avons gagné ! Toutes les autres grandes villes de France ont du retard par rapport à nous. Nous devons d'ailleurs continuer à rester dans les délais, c'est-à-dire signer le contrat de partenariat début octobre 2010, conduire les procédures de permis et les procédures d'urbanisme à partir d'octobre, préparer les chantiers au printemps prochain et démarrer les chantiers au mois de juin 2011.

J'entends déjà d'ici et je lis : "Enfin ! Voilà, il faut un an pour y arriver ! Il faut un an de procédures ! Il faut un an de vérifications !" Ici, nous faisons tout dans le respect des règles et des lois ! Eh oui ! –M. MENNUCCI a compris que je disais cela pour d'autres, mais cela vaut aussi pour tout le monde ! – Il est clair que l'on commencera le chantier à la fin de la saison de football de l'OM de l'année prochaine. C'est à partir de ce moment-là qu'il y aura le début du chantier dans le stade. Et puisque Monsieur le Président de l'Olympique de Marseille nous honore de sa présence, il entend bien la promesse que nous faisons. Et ceci, afin de faire en sorte d'achever le Grand Stade au mois de juin 2014.

Nous avons donc aujourd'hui un projet de nouveau Stade Vélodrome. On n'a peut-être pas répondu tout à l'heure à la question de M. ZERIBI sur le *naming* . Il est clair que de toute manière, quand on prendra une décision, "Vélodrome", cela restera quand même "Vélodrome", et puis on verra si l'on met un nom à côté pour récupérer les Euros nécessaires. Nous le verrons le moment venu et nous déciderons ensemble !

Nous avons donc aujourd'hui ce nouveau projet. Je peux vous dire, et vous l'avez tous constaté, il est là, que c'est un beau projet ! Nous sommes en mesure de le mettre en œuvre dans les délais optimisés. Nous sommes en mesure de le financer et nous sommes en mesure de permettre à la fois une exploitation élargie de ce stade et sa maintenance durant 35 ans.

Ce projet est le résultat d'une compétition entre deux groupements candidats et il est évident que le projet concurrent, celui de Vinci, avait également beaucoup de qualités. Mais nous devions bien entendu choisir et les offres ont été analysées suivant six critères qui figuraient dans le règlement de consultation et le règlement du dossier de demande d'offre finale. Vous disposez dans votre dossier d'une synthèse de ce rapport d'analyse des offres finales.

Le projet proposé à votre approbation comme projet lauréat est donc celui du groupement GFC-Construction.

Les documents et les images qui vous ont été transmis dans votre dossier, ainsi que la présentation qui en a été faite tout à l'heure dans la séance informelle du Conseil Municipal, vous permettent d'apprécier tous les aspects de ce projet du nouveau Stade Vélodrome. Richard MIRON, l'Adjoint au Sport, et Maurice DI NOCERA, l'Adjoint aux Grands Evénements, évoqueront dans un instant les caractéristiques de cet équipement sportif et les possibilités de cet outil formidable pour les grands événements.

Le nouveau Stade peut se décrire ainsi. Le nouveau Stade est caractérisé par sa surélévation par rapport à l'espace public, puisqu'il est posé sur un parvis étagé qui met en scène l'équipement. Ce parvis permet par ailleurs de loger l'ensemble des fonctions d'exploitation, un grand nombre de parkings, plus importants que ce qui existe aujourd'hui, peut-être pas assez mais plus importants, et notamment ceux des bus visiteurs, auxquels on a accordé –M. RAUSCHER nous l'a dit tout à l'heure– une grande importance pour le déroulement aussi de la fin des matchs, l'extérieur, etc. Et les Préfets, Monsieur le Préfet de Région, Monsieur le Préfet de Police, trouvent aussi que cela cadre bien avec leurs problèmes de sécurité.

Ce nouveau Stade exprime sa force au travers d'une couverture translucide laissant filtrer la lumière, jouant de la charpente tridimensionnelle. La toiture ondule selon les courbes des tribunes et change de couleur au gré des événements, par un éclairage intérieur.

Les équipements sportifs que sont le Stade Vélodrome et le stade Delort, s'insèrent dans un projet urbain nouveau, un quartier de la ville qui va se transformer, qui propose l'ensemble des fonctionnalités nécessaires aux habitants et au développement, telles que des logements diversifiés, des commerces de proximité, des bureaux, des résidences d'étudiants et Seniors –on les a évoquées tout à l'heure avec précision– et un centre de bien-être, où, je ne doute pas, un certain nombre d'entre vous iront, bien entendu.

Cette composition immobilière se répartit sur les sites du boulevard Michelet, de Raymond Teisseire et du Chevalier Roze, pour une constructibilité de 100 000 m². Le centre commercial, en retrait du boulevard Michelet et articulé avec l'espace public, offre une activité complémentaire au stade en accueillant notamment la boutique et le Musée de l'Olympique de Marseille.

Le Stade, 5 étoiles au regard des critères de l'UEFA, propose 67 000 places, portant la capacité des sièges grand public à 61 000 places et 6 000 sièges à prestation. L'offre en stationnement pour les soirs d'événements, notamment les matchs, permettra d'accueillir jusqu'à 1 880 véhicules.

Le projet comprend aussi l'aménagement des berges de l'Huveaune pour relier le site à la mer. C'était une volonté de M. MUSELIER. L'espace est recomposé pour les promenades des piétons et des cycles et redonne la place au végétal.

La proposition intègre également et conformément au cahier des charges, l'extension du stade Delort à 5 000 places, réparties sur trois tribunes, dédiant cet équipement à l'accueil des compétitions de rugby et d'athlétisme. L'athlétisme, c'est un de mes collaborateurs qui y est très attaché ; pour le rugby, c'est le Président Mennucci qui nous l'avait expressément demandé, nous en avons là aussi tenu compte.

Le coût global de cette opération s'élève à 273 millions d'Euros, dont 205 millions d'Euros de coût de construction hors taxes, répartis entre le Stade Vélodrome, 124,8 millions d'Euros, le stade Delort, plus de 15,5 millions d'Euros et la relocalisation du parking relais, 4,7 millions d'Euros.

Le chantier sera réalisé en mode occupé garantissant la continuité d'utilisation du Stade Vélodrome par l'Olympique de Marseille, bien sûr, c'est très important, avec une jauge minimum de 42 000 places pendant les trois années du chantier, de juin 2011 à juin 2014.

Ainsi donc, le choix qui vous est proposé correspond bien à la notion de choix économique le plus avantageux selon les termes du Code Général des Collectivités Territoriales. Même s'il y a un léger écart sur le coût de l'opération par rapport au projet concurrent, le projet retenu présente des caractéristiques plus avantageuses et un coût global optimisé légèrement moindre. Je l'ai dit, toute l'analyse technique et financière qui justifie ce choix est détaillée dans le rapport d'analyse des offres établi par le Comité technique.

Le choix que je vous propose correspond également à l'engagement que j'ai pris et que nous avons pris tous ensemble, de conserver le caractère municipal du Stade. Le Stade Vélodrome est et restera municipal. L'équipement est et restera un équipement de service public. Il continuera de s'appeler Vélodrome, même, et je me répète, si la possibilité d'une dénomination dédiée, je préfère cela à l'expression que j'ai employée tout à l'heure et que vous avez corrigée, qui est ouverte en raison même, chacun le comprendra, de son intérêt financier.

Conformément à la délibération du Conseil Municipal du 9 juillet 2009... ceci pour ceux qui croient toujours qu'il suffit de penser pour que l'on réalise, mais en réalité, si l'on réalise dans le respect des choses, il faut du temps. Voilà déjà un an, nous n'avons pas perdu de temps, mes chers collègues, un an que nous avons déjà délibéré. ...Le Stade Vélodrome continuera d'accueillir les activités de service public –je peux les énumérer, mais je pense notamment à la Fête des écoles– et des opérations organisées directement par la Ville et la Direction des Grands Equipements.

Pour les matchs de l'OM, la Ville de Marseille restera directement garante de la mise à disposition de l'équipement, selon les prescriptions de la convention Ville de Marseille - Olympique de Marseille. Un Comité de programmation est contractuellement prévu, qui assurera la coordination des différents types d'activité du Stade.

Troisième précision essentielle, le projet que je vous propose correspond bien, par ailleurs, à une décision partenariale, à une décision consensuelle. Les Collectivités partenaires, l'Etat, le Conseil Général des Bouches-du-Rhône, le Conseil Régional, la Communauté Urbaine, ont été associées au processus d'examen et de choix du projet. Quatre réunions du Comité de projet ont été organisées dans ce but –et ceci, c'est M. DUTOIT qui nous l'avait demandé–, et ceci dans des conditions –je remercie d'ailleurs les membres du Comité de projet– de parfaite confidentialité, ce dont je tiens beaucoup à remercier les participants.

A partir des souhaits qui ont été exprimés par la Ville de Marseille, concernant les participations financières, les partenaires ont tous fait savoir qu'ils soutiendraient de façon importante le financement du nouveau Stade. Je tiens à les remercier à nouveau et je le ferai encore un peu plus tard.

L'Etat s'est engagé sur 10 % du coût du projet, et je l'espère, à concurrence de 30 millions d'Euros. Monsieur le Président du Conseil Général, le premier, a annoncé lui aussi une participation de 30 millions d'Euros. Monsieur le Président de la Communauté Urbaine a annoncé lui aussi une participation de 20 millions d'Euros. Bien entendu, la Ville de Marseille mettra, elle aussi, "cash" comme l'on dit, 40 millions d'Euros. Et, bien entendu, j'espère que Monsieur le Président du Conseil Régional, dont je lis avec intérêt ses déclarations d'amour à l'égard de la ville de Marseille, manifesterà d'une manière significative sa participation financière.

Au total, l'ensemble de ces financements partenariaux pourra donc atteindre environ 100 millions d'Euros. Cela ne s'est jamais produit ! C'est un événement, même si on tente à l'extérieur de vouloir le minimiser. Jamais cela n'aura été aussi facile ! Exception faite peut-être d'une Collectivité qui ne s'est pas encore exprimée, mais pour les autres, je tiens à dire vraiment un réel merci aux décisions qui ont été annoncées sous la forme de subventions publiques.

Jamais nous n'en aurons atteint autant, jamais il n'aura été aussi facile à assurer un bon montage financier, en faisant en sorte que le financement initial soit de 50 % du financement global, en incluant, comme je vous le disais à l'instant même, 40 millions d'Euros de la Ville de Marseille.

Ainsi donc, la procédure du contrat de partenariat assurera une bonne combinaison entre le financement initial et le financement par redevance aussi bien pour l'investissement que pour l'exploitation. Elle assurera aussi une bonne combinaison du financement public et du financement privé, ainsi que la place de l'OM dans le dispositif. Car cet équipement rénové, modernisé, agrandi, est bien entendu essentiel pour le Club résidant, l'Olympique de Marseille.

Je le dis et je le répète, l'Olympique de Marseille est un élément essentiel de l'identité marseillaise, un facteur d'équilibre social et d'intégration, qui ne peut pas laisser insensible les élus de cette ville, de quelque bord qu'ils se situent. Le Club a lui aussi été associé à toutes les étapes du processus technique pour donner son avis, pour faire des suggestions, pour choisir le meilleur projet. Je remercie les dirigeants qui nous ont ainsi aidés à faire le meilleur choix, dont ils se sont déclarés aussi solidaires.

Dans le projet retenu, l'OM aura la possibilité de s'associer à l'investissement et au fonctionnement du Stade. C'est une décision qui relève des instances dirigeantes de l'Olympique de Marseille. Je tiens à indiquer que je souhaite que l'OM fasse ce choix, car même s'il y aura, dans le nouvel équipement, des activités culturelles, des concerts, des activités de séminaires, de conférences et de congrès, les matchs du Club résidant resteront bien sûr la partie dominante des manifestations sportives organisées au Stade Vélodrome.

Je reviens maintenant, avant de conclure, à la réponse à quelques questions et suggestions que j'ai pu entendre à propos de ce projet, et d'abord celles sur son coût : "Ce projet n'est-il pas trop important, trop cher en temps de crise, par rapport aux moyens de nos Collectivités et aux autres priorités ?" A cela, je voudrais humblement, si vous le permettez, apporter trois réponses.

D'abord, si l'on veut faire ce projet, il faut le faire bien et il faut le faire pour les 50 ans à venir. Il ne faut pas regretter dans 15 ans d'avoir manqué d'ambition. Et si l'on veut faire un beau projet, un bon projet, il faut bien entendu en assumer le coût !

Les autres Villes concernées –et j'aurais aimé lire cela aussi– sont confrontées aux mêmes chiffres. Lille prévoit 365 millions d'Euros, Lyon, 330 millions d'Euros, Nice, 180 millions d'Euros. Le coût est effectivement plus important que nous l'avions imaginé, mais le projet choisi est beaucoup plus beau que nous l'avions rêvé. Et surtout, nous avons un système de financement associant les recettes privées aux financements publics.

Enfin, le projet de nouveau Stade n'est pas seulement un projet d'équipement. C'est aussi un projet urbain, un projet de développement économique, dans le sens du développement durable, en tenant compte de toutes les suggestions qui dans ce domaine nous ont été formulées et que nous avons essayé de prendre en compte –ceci, pour le Groupe des Verts, même s'il ne m'écoute pas trop bien !–, un projet de développement économique ainsi qu'un projet de rayonnement pour notre ville.

Il y aura les emplois directs durant le chantier, M. RAUSCHER nous l'a dit tout à l'heure, 600 à 700, mais aussi les emplois permanents pour faire fonctionner tout le dispositif commercial, hôtelier, résidentiel, qui sera développé dans les constructions associées. Au total, c'est, pour la ville de Marseille, 500 millions d'Euros d'investissements qui seront ainsi injectés dans le circuit économique pour développer la ville.

Quant à un projet qui serait limité simplement à la couverture du stade, pour un coût de 100 millions d'Euros au demeurant, il aurait fait l'impasse complète sur les nécessaires mises aux normes. C'est-à-dire que Marseille ne pourrait pas être retenue dans la liste des villes d'accueil de l'Euro 2016.

Autre question posée à juste titre, notamment par les riverains. Ce projet sera-t-il bien compatible avec les règles d'urbanisme et avec les contraintes d'une localisation de cet équipement en centre-ville ? Je n'ai jamais caché qu'il ne me paraissait pas réaliste de rechercher une autre implantation du Stade Vélodrome, même si d'autres villes ont fait ce choix et n'arrivent finalement pas à le conclure. En 1935, le Vélodrome était à la campagne. Aujourd'hui, la ville l'a rattrapé et s'est développée autour de lui, avec des conséquences sous forme de contraintes et de nuisances pour les riverains, cela ne nous échappe pas.

Ce qui est donc essentiel aujourd'hui, c'est que le nouveau projet améliore l'intégration de l'équipement dans son environnement urbain, en réduisant aussi le bruit, en améliorant les possibilités de parking, de transport et d'accès. Nous les avons évoquées tout à l'heure. Et bien entendu, on va réexaminer encore une fois tout cela dans le sens de ce qui est souhaité. Telle est bien l'ambition du projet retenu. Et celui-ci n'est donc pas séparable des investissements en cours ou en projet pour améliorer la circulation dans les autres quartiers, le Tunnel Prado Sud en particulier, mais bien entendu les consultations et les procédures d'urbanisme qui sont nécessaires et qui seront menées dans les règles et dans les délais. Claude VALLETTE évoquera tout à l'heure les aspects d'urbanisme.

S'agissant maintenant du programme immobilier d'accompagnement, celui-ci correspond à une densité de construction modérée, selon une répartition sur trois sites différents, Michelet, l'Huveaune et Raymond Teisseire, avec des hauteurs et des formes urbaines s'intégrant bien dans l'environnement. C'est une demande de M. TEISSIER, c'est une demande de M. TIAN, encore que l'on s'est interrogé à un moment donné de savoir si l'on faisait une tour ou pas, puis finalement on préfère des constructions beaucoup plus modestes, à dimension humaine, beaucoup plus confortables que ce que l'on a pu faire dans le passé.

Ce programme contractuel, selon un engagement ferme du groupement GFC-Construction, apporte en contrepartie une recette de 30 millions d'Euros. Certains éléments, hôtel, boutiques, Musée OM, sont d'ailleurs directement liés au Stade lui-même. Les formes urbaines et les hauteurs définitives pourront bien entendu être ajustées dans le cadre des permis de construire.

De même, il est bien sûr indispensable que ce nouveau Stade soit à la pointe des exigences en matière de développement durable, comme certains collègues nous l'ont demandé. M. Bernard SUSINI évoquera ce point. Energie solaire, énergie éolienne, récupération des eaux de pluie –on nous en a fait la démonstration tout à l'heure–, récupération de la chaleur produite par la station d'épuration, voilà une suggestion faite entre la Ville de Marseille et la Communauté Urbaine, qui apparaît tout à fait intéressante.

Pour ma part, je voudrais insister sur la problématique aussi de l'inondabilité. Il est évident que les événements de l'actualité renforcent encore l'impératif de vigilance et de précaution que nous devons avoir par rapport aux risques d'inondation liés à l'Huveaune. Il y a, à cet égard, deux séries de solutions à mettre en œuvre : à la fois les aménagements et bassins de rétention en amont, et Dieu sait si M. ASSANTE pourrait en parler, pour en avoir réalisé à notre demande un certain nombre ! Et puis il y a les accords avec le Syndicat Mixte, qui a aussi la responsabilité du cours de l'Huveaune.

Ce sont à la fois des prescriptions d'urbanisme et de prévention des risques. Il est clair que cela, compte tenu de ce qui s'est passé dans l'Ouest de la France, ne nous échappe pas, bien entendu, ici, et que nous prendrons toutes les précautions nécessaires. Tous les permis de construire respecteront évidemment les règles d'urbanisme actuelles ou futures, ainsi que les règles en préparation au titre du Plan de Prévention du Risque d'Inondation. La conformité du Stade et des constructions par rapport à ces règles sera vérifiée à travers les études et enquêtes à réaliser au titre de la Loi sur l'eau.

Au total, il nous reste donc beaucoup de travail, chers collègues, pour la mise au point du projet et, en particulier, du contrat entre la Ville et le groupement lauréat, qui sera présenté au Conseil Municipal du 27 septembre prochain. Ce travail, ce seront les devoirs de vacances de l'équipe de projet de la Ville, que je tiens particulièrement à féliciter pour la conduite de cette procédure, et pour l'ensemble de l'équipe lauréate du groupement GFC-Construction, avec toutes ses composantes, que je remercie également.

Je voudrais dire à M. ZUBLENA et à M. ROGEON que nous avons confiance en eux, que nous savons qu'ils forment une équipe, tous les deux aussi, et que le projet relève de ces deux architectes dont la renommée, pour l'un, est importante puisqu'il a fait le Stade de France et, pour l'autre, la grande Bibliothèque à Vocation Régionale de l'Alcazar et d'autres choses aussi.

Pour conclure provisoirement, avant les interventions des rapporteurs et des Groupes du Conseil Municipal, je voudrais souligner les trois valeurs essentielles qui sont au cœur de ce dossier :

D'abord, l'ambition, car ce Stade est un symbole de volonté et de renouveau pour la Ville, et des efforts qu'elle sait consentir au service de cet objectif.

Ensuite, le partenariat, car ce Stade est le résultat d'une volonté collective de tous les Marseillais et de toutes les Institutions. C'est bien là le facteur clé du succès essentiel de la réussite d'hier et de demain. Je redis aux Présidents des Institutions combien j'ai été sensible au fait qu'ils ne me fassent pas lanterner et qu'ils aient la volonté de dire combien leurs Collectivités Territoriales participeront à des hauteurs substantielles, je voudrais encore les remercier.

Enfin, la tradition, car ce projet s'inscrit au cœur même d'un élément majeur de l'identité marseillaise, sa passion pour le football et son Club, et pour les grands événements et la fête. Ce Stade sera le deuxième de France après le Stade de France, par sa dimension et sa capacité, mais en le regardant à nouveau dans sa figuration en maquette et dans les images, je crois qu'il sera le plus beau !

Pardonnez-moi d'avoir été un peu long, ce matin, mais il est clair que j'avais envie de vous dire tout cela, tant de temps à autre, des articles de presse m'agacent. Mais vous me direz qu'avec mon ancienneté dans la vie politique, je ne devrais plus m'en inquiéter et continuer à aller de l'avant !

Mes chers collègues, nous allons prendre des décisions qui sont importantes. Bien entendu que cela nécessite beaucoup d'argent, bien entendu que c'est l'avenir, c'est l'espoir, c'est une ville qui doit rayonner, c'est une ville où l'on construit ! J'entendais dire l'autre jour : "Monsieur le Préfet s'inquiète". Monsieur le Préfet s'inquiète surtout de la sécurité et de la façon dont on circule ! Pour le reste, c'est nous qui créons ! C'est nous qui investissons ! C'est nous qui allons de l'avant ! C'est nous qui bâtissons ! Et quand on peut le faire ensemble, toutes les Collectivités réunies, comme c'est le cas aujourd'hui, alors c'est un succès pour les Marseillaises et pour les Marseillais, et au-delà, bien plus !

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur le Maire.- Il faut que nos rapporteurs, pardonnez-moi parce que je n'ai pas donné l'exemple, mais il faut que nos rapporteurs soient rapides, pour cinq minutes chacun, les Présidents de Groupe disposant de quinze minutes eux-mêmes. Et enfin, les interventions personnelles, si vous le souhaitez, pour trois minutes. Nous commençons d'abord, à tout seigneur tout honneur, par Mme Marie-Louise LOTA, pour la procédure.

Madame LOTA.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, je ne vais pas vous faire la relecture de la délibération, qui a particulièrement été explicite, mais seulement apporter quelques précisions essentiellement sur notre procédure.

En effet, depuis 2005, afin de respecter, Monsieur le Maire, votre engagement de couvrir et de moderniser le Stade Vélodrome, la Ville de Marseille a entrepris une réflexion sur la faisabilité juridique, technique et financière.

En 2009, le Comité Technique Paritaire et la Commission de Consultation des Services publics locaux, ont émis un choix favorable au recours du contrat de partenariat, pour plusieurs motifs. Ce principe est fortement recommandé dans les opérations complexes et c'est tout à fait le cas. Il permet d'associer l'ensemble des expertises nécessaires au sein d'un même contrat. Il limite ainsi les risques d'interface pour notre Collectivité.

Le dialogue compétitif : il a été sans cesse respectueux de l'équité de traitement des candidats, comme l'ont montré tous les ateliers qui ont été conduits de façon alternée avec chacun des groupements, pour une durée strictement égale, et ce qui a permis à l'élaboration particulièrement minutieuse d'un cahier des charges.

Enfin, le contrat permet une approche globale de conception, de financement, de construction, d'entretien et de maintenance, de garantir les délais de réalisation de l'ouvrage dans un calendrier particulièrement contraint par l'Euro 2016. En même temps, cette vision globale a permis d'optimiser chacun des vecteurs, d'appréhender au mieux les conséquences, notamment financières, pour les contribuables, par souci d'équité, de gestion rigoureuse, et de transparence.

C'est ainsi que la procédure nous a menés à la reconfiguration du Stade, équipement emblématique pour tous les Marseillais, un équipement que l'investissement d'aujourd'hui permettra de transformer en un magnifique Stade à partir de 2014. En effet, un Stade 5 étoiles qui, faut-il le rappeler, restera propriété de la Ville de Marseille.

Autre point essentiel à souligner, c'est que ce contrat global obligera le candidat à entretenir et rénover cet équipement tout au long de son contrat. Et cela signifie qu'en fin de contrat, les Marseillais bénéficieront toujours d'un équipement moderne, neuf et donc durable pour de nombreuses décennies.

Monsieur le Maire, je tenais à vous remercier de m'avoir permis de participer à cette extraordinaire expérience. J'ai pu apprécier l'engagement, la disponibilité, la richesse et la grandeur de notre équipe de fonctionnaires, auxquels j'associerai aussi les intervenants extérieurs, et également, ne l'oublions pas, les candidats. Ces échanges ont permis à la compétition d'atteindre les objectifs les plus aboutis pour notre Collectivité.

Encore une fois, Monsieur le Maire, merci de nous offrir une nouvelle fierté pour Marseille !

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur le Maire.- La parole est à l'Adjoint au Sport, M. Richard MIRON.

Monsieur MIRON.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, rénover, agrandir et couvrir, c'est donc embellir le Stade Vélodrome, c'est surtout apporter une réponse positive à un engagement, un engagement que vous aviez pris, Monsieur le Maire, et qu'à vos côtés on mène à bien. C'est aussi répondre positivement à plusieurs enjeux concernant cet engagement.

D'abord, un enjeu de confiance. Souvent vous nous dites que les promesses, il faut les tenir. Et dans ce cadre-là, eh bien ! Elle est bien tenue ! Et je voudrais juste rappeler qu'en 1995, la promesse a aussi été tenue, même si ce n'était pas la vôtre, et que, de toute manière, il n'y avait aucune possibilité de modifier le cahier des charges qui -j'ai la chance d'avoir les deux, celui de 1995 et celui d'aujourd'hui- à l'époque faisait 40 pages, celui d'aujourd'hui, de l'UEFA, en fait 400 ! Donc on peut voir la différence entre les deux et la couverture du Stade est un des éléments de ce cahier des charges, mais il y en a bien d'autres.

C'est aussi un enjeu stratégique pour notre Ville, dans le cadre du positionnement de Marseille Capitale Euro-méditerranéenne, avec des équipements structurants, et le Stade Vélodrome est un des équipements structurants. Et je suis certain que l'ensemble des intervenants aura plaisir et loisir à expliquer tout ce qui pourra s'y passer à l'intérieur, en termes d'organisations.

Mais je voudrais, en tant qu'Adjoint au Sport, Monsieur le Maire, si vous le permettez, mes chers collègues, m'attarder sur l'enjeu sportif de cette construction, de cette rénovation et de cet embellissement de notre Stade.

D'abord, l'enjeu sportif pour l'équipe fanion, l'Olympique de Marseille. Permettez-moi de rappeler le palmarès : vainqueur de la Ligue des Champions, 9 fois vainqueur du titre de Champion de France, 10 fois vainqueur de la Coupe de France, une fois de la Coupe de la Ligue et une fois de la Coupe Intertoto. L'ensemble des Présidents et de tous ceux qui, entraîneurs et joueurs, ont participé depuis 1936 à cette épopée victorieuse doivent être remerciés et mis en avant.

Et pour ce qui est de Marseille, le football est un vecteur de cohésion sociale, chacun le sait, c'est un motif de fierté. C'est la raison pour laquelle notre Ville, fidèle à l'ouverture sur le monde et à ses valeurs multiculturelles, s'inscrit résolument dans l'organisation de l'Euro 2016, et nous avons, vous avez, Monsieur le Maire, répondu présent instantanément lorsque nous avons été sollicités au plus haut niveau par les Fédérations.

Plus que jamais, le Stade Vélodrome est le symbole d'une identité, d'une force qui rassemble bien au-delà des limites de la ville. La réputation de Marseille se véhicule forcément à travers les images des matchs et spectacles populaires dans des gradins qui vont de pair. Que ce soit avec l'OM, bien entendu, mais aussi avec les équipes de France de football, de rugby ou avec le voisin, le Racing Club de Toulon, que nous accueillons toujours très volontiers, toutes les manifestations organisées dans l'enceinte du Vélodrome prennent un retentissement particulier, les joueurs eux-mêmes reconnaissent y puiser une force incomparable.

Je rappellerai qu'en 1998, pour le Mondial de Football organisé en France, le fait de faire débiter l'équipe d'Aymé JACQUET au Stade Vélodrome n'était pas dû au hasard, cela découlait d'une réelle volonté, celle, et nulle part ailleurs, que la machine devait lancer pour remporter l'adhésion de tous. Michel PLATINI, Co-président du Comité d'organisation, ne pouvait oublier que c'est sur cette même pelouse que l'Equipe de France s'était ouvert les portes de la finale de l'Euro 1984, au terme d'un match légende contre le Portugal !

Cette alchimie entre acteurs et spectateurs est tellement ancrée qu'elle résiste au temps et aux transformations successives. Elle permet aujourd'hui de se lancer dans une nouvelle rénovation, sans crainte de voir s'envoler cet esprit unique. Nul doute même que les joueurs se sentiront encore plus transportés par le public, avec la couverture des tribunes.

Avec un OM Champion de France et de grands rendez-vous internationaux en perspective, le Stade Vélodrome va continuer à nourrir sa légende, qui va bien au-delà d'un temple du sport : il s'agit d'un vrai théâtre d'émotions, d'un repère identitaire dont la réputation rejailit sur tous les Marseillais.

En prime, tous ces événements génèrent d'importantes retombées économiques. D'un coût estimé à 1,7 milliard d'Euros, les travaux dans les stades français devraient générer 15 000 emplois, selon la Fédération Française de Football, et 4 000 autres, durables, pour assurer le fonctionnement des nouvelles infrastructures. Avec 2,5 millions de spectateurs attendus pour l'ensemble de la compétition de l'Euro 2016, l'hôtellerie et la restauration, chères à Mme VLASTO dans notre localité, seront à l'ouvrage.

Monsieur le Maire, à l'arrivée, pour, que ce soit sur le plan des résultats sportifs pour le Club, de la ferveur populaire pour les 17 000 licenciés en football dans notre ville, où c'est le premier sport représenté, ou les 42 000 fidèles à chaque match, qu'il pleuve, qu'il vente, qu'il neige ou qu'il fasse chaud, pour la cohésion sociale, pour les 860 000 Marseillaises ou Marseillais, pour l'impact de l'image de la ville ou des retombées économiques, eh bien ! La rénovation, l'agrandissement, l'embellissement et la couverture du Stade Vélodrome, à vos côtés, Monsieur le Maire, merci de me permettre de jouer gagnant !

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur le Maire.- M. Maurice DI NOCERA, pour les grands événements.

Nos collègues auront bien sûr droit à la parole pour critiquer, tout à l'heure. Ne croyez pas que c'est d'un seul côté que l'on parle ! Ce sont les rapporteurs. Après, vous pourrez dire tout ce que vous voulez, suivant la tradition de la maison !

Monsieur DI NOCERA.- Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, chers collègues, comme vient de vous l'exposer Monsieur le Maire, la décision est prise, le projet choisi, l'acte de début des travaux retenu. C'est fait, Marseille va avoir son nouveau Stade ! Le Stade des 50 prochaines années, le Stade de l'avenir, le Stade de Marseille, Marseille la Ville qui gagne !

La délibération que nous allons voter ce matin à propos du Stade Vélodrome restera dans les annales de notre cité. Nous allons écrire aujourd'hui une page importante de l'histoire de Marseille ! Nous avons eu beaucoup de chance. Les projets retenus étaient beaux. Nous avons retenus à l'unanimité le plus beau, qui se trouve aussi être le projet économiquement le plus avantageux !

L'UEFA nous avait lancé le défi, mettre le Stade en conformité pour pouvoir participer à l'Euro 2016. Depuis peu, on sait que la France a été choisie pour organiser cet événement. Aujourd'hui, on sait que Marseille sera prête pour cet événement, qu'elle sera en mesure d'offrir les infrastructures sportives répondant aux nouvelles normes européennes. Les responsables du football français comptaient sur nous. Nous avons répondu à leur attente. Nous pourrions participer à l'Euro 2016, à notre rang, c'est-à-dire celui de ville porte-drapeau du football français.

Mais au-delà des plus hautes instances du football, c'est aux Marseillais et à leur Club emblématique, à l'Olympique de Marseille, Champion de France, vainqueur de la Coupe de la Ligue, que nous offrons ce magnifique outil ! Si demain, nous avons la chance d'accueillir des rencontres de la prestigieuse Ligue des Champions, nous le ferons la tête haute, dans un Stade répondant aux exigences européennes.

Par ailleurs, et je mets ici ma casquette d'élu aux grands événements, un Stade Vélodrome agrandi, modernisé et couvert, constituera un atout considérable pour attirer encore plus d'événements festifs de grande envergure. Cela signifiera davantage de manifestations, de manifestations de renommée internationale, donc davantage de couverture médiatique, donc une image plus moderne et plus de rayonnement pour Marseille dans le monde. Cela signifiera aussi, et c'est loin d'être négligeable, davantage de recettes financières pour la Ville.

Cette reconfiguration du Stade Vélodrome est essentielle pour permettre à Marseille de jouer dans la cour des grands. Marseille a la volonté d'intégrer le top 20 des villes européennes. Nous le voulons tous ! C'est votre ambition, Monsieur le Maire ! La transfiguration du mythique Stade Vélodrome est le symbole de Marseille qui avance vers l'avenir, de Marseille qui gagne ! Depuis longtemps déjà, le Stade Vélodrome est entré dans la légende, nous allons aujourd'hui le faire rentrer dans la modernité !

Pour toutes ces raisons, Monsieur le Maire, chers collègues, je vous demande de voter cette délibération historique, qui s'inscrit dans la voix d'un plus grand rayonnement et d'une nouvelle prospérité à partager avec tous les Marseillais !

Et j'ajouterais, référence à une campagne de publicité : Marseille en rêvait, Jean-Claude GAUDIN l'a fait !

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur le Maire.- J'entends déjà d'ici, là cela peut faire des abstentions, à partir du moment où vous dites cela ! N'empêche que mon père, qui a été un passionné de foot alors que, personnellement, je le suis devenu simplement par obligation, mais maintenant je me suis pris au jeu, mais mon père et beaucoup de Marseillaises et de Marseillais aimeront ce que nous faisons. Bien sûr que c'est cher ! Bien sûr qu'il faut trouver l'argent, on va en parler ! Mais bien sûr que ce sera beau et magnifique ! C'est l'œuvre de tous, ce n'est pas l'œuvre de d'un Maire, c'est pour Marseille !

M. Claude VALLETTE, et ne nous amenez pas sous l'eau !

Monsieur VALLETTE.- Monsieur le Maire, chers collègues, un nouveau Stade Vélodrome, c'est un magnifique projet architectural et urbain que vous nous proposez pour notre ville et pour les quartiers Sud, sur des terrains municipaux, avec un contrat de partenariat de 35 ans, mais à l'issue duquel le Stade reviendra bien à la Ville. On en rêve, Monsieur le Maire, depuis plusieurs années, alors un grand merci !

Je voudrais d'abord saluer le Stade en lui-même, car c'est un geste architectural d'une extrême qualité, réalisé par l'architecte du Stade de France, M. ZUBLENA, associé à l'architecte marseillais Didier ROGEON.

Le choix du concessionnaire paraît un bon choix judicieux, puisque pratiquement pour le même prix, on aura, au lieu d'une simple rénovation, un stade profondément refait et quasiment neuf. Il sera capable de recevoir 67 000 places et je crois que ce sera surtout un outil exceptionnel pour l'Olympique de Marseille. On peut dire, en s'insérant dans le mouvement de modernisation des stades européens, que Marseille conforte bien sa place de métropole.

Je voudrais aussi et surtout souligner que ce Stade, c'est le cœur d'un grand projet d'urbanisme durable. De Castellane à Saint-Loup, un projet global de reconquête urbaine se dessine, que l'on peut qualifier de pendant Sud d'Euroméditerranée. Autour du stade, tout près des complexes sportifs Palais des Sports, Palais Omnisport, va se continuer une dynamique du développement de la ville, on l'a dit : logements, commerces, activités, hôtels.

Et je voudrais faire deux remarques, d'abord sur les parkings. Ils sont en nombre important et de plus, on ne compte pas les parkings existant sur la SAFIM et ce fameux pôle qui doit voir le jour à Dromel. Je pense effectivement que c'est au niveau global de la ville et en retenant un certain nombre d'automobiles à sa périphérie que se régleront vraiment les problèmes que nous connaissons.

La deuxième remarque, ce programme ambitieux pour intensifier la ville, refaire plus de vie sur la ville dans une vision de développement durable, est je crois important. Il faut bien construire là où justement il y a les moyens de se déplacer et je crois qu'il vaut mieux construire dans la ville plutôt que construire dans ce qui nous reste de nos campagnes.

Je passe sur les sites proposés, la constitution elle-même de cet exposé, tout le monde en a parlé. Je crois que l'ensemble de ce projet accorde une grande attention à la végétalisation du site. Bernard SUSINI en parlera sûrement. Mais à côté de la Coulée Verte de l'Huveaune, des énergies renouvelables, de l'eau de pluie, de la chaleur, je voudrais juste insister sur l'amélioration de la mobilité du secteur, qui, bien entendu, est un pôle important du développement durable.

Faciliter les entrées et les sorties de Marseille pour l'automobile, qui éviteront le Vieux-Port et le centre-ville en surface par le Tunnel Prado Sud, et l'éventuelle amélioration possible, d'ailleurs, pour sa sortie vers le boulevard Schloesing peut tout à fait soulager ce fameux Rond-point du Prado et permettre aux automobiles de s'écouler plus facilement.

De gros efforts sont prévus pour les transports collectifs, gérés par la Communauté Urbaine. La décision prise par le Président CASELLI pour la réalisation d'un bus à haut niveau de service, en site propre, sur l'axe Castellane Luminy, est très importante. Et de gros efforts aussi sont prévus pour le futur PDU, lancement d'études sur tout ce secteur où doivent être prises des décisions définitives concernant, après Castellane, la poursuite du tramway, que l'on peut d'ailleurs, pour beaucoup, souhaiter prolonger vers Dromel par l'avenue Cantini.

Un autre axe fort aussi doit être pris en considération pour ce secteur, c'est le raccordement à Dromel, grand lieu d'échange et d'inter modalité à la gare Saint-Charles, par le parcours des anciens rails. L'ensemble, en fait, en fera un secteur bien desservi ; c'était important pour l'amélioration de ce projet pour nos quartiers.

Pour finir, je crois que ce projet mérite aussi un grand débat avec les citoyens. Des modifications d'organisation, d'adaptation à la marge, pourront toujours être réalisées pour l'améliorer. Garder la qualité de nos quartiers Sud, comme d'ailleurs pour tout Marseille, est une priorité que l'on retrouvera précisément dans notre futur PLU. Et je ne peux que redire, pour conclure : Marseille et notre 8^e arrondissement ne peuvent que se féliciter de ce projet.

Merci, Monsieur le Maire ! Merci à toutes les Collectivités, aussi, qui vous ont soutenu sans hésiter !

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur le Maire.- Pour le développement durable,
M. SUSINI.

Monsieur SUSINI.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, les interventions précédentes ont montré que le projet de reconfiguration du Stade Vélodrome devait s'intégrer dans un programme plus global d'aménagement et répondre ainsi à un double objectif.

Le premier, d'ordre architectural, classique, vise à tisser des liens, à rattacher cette opération au quartier. Et au-delà de l'esthétisme, de la qualité du geste technique propre à la construction, Claude VALLETTE a évoqué les îlots végétalisés, les espaces paysagers et l'option prise en faveur d'une mixité, tant sociale que générationnelle, des nouveaux lieux de vie.

Le second objectif, plus novateur, consiste à inscrire cette reconstruction dans le respect des principes du développement durable. Les particularités du site et les conditions climatiques propres à notre région ont permis d'ouvrir largement la porte aux nouvelles sources d'énergie.

Ainsi, la toiture accueillera, le long de son périmètre, sur une largeur de 16 m, près de 7 000 m² de panneaux photovoltaïques, qui fourniront 1 000 000 KWh/an. Cette production place le Stade Vélodrome dans la catégorie des bâtiments à énergie positive, c'est-à-dire des constructions qui fournissent plus d'énergie qu'elles n'en consomment. Nous anticipons là sur l'avenir, puisque ce label ne sera obligatoire dans le secteur du bâtiment qu'en 2020.

Les eaux de pluie seront récupérées, puis acheminées vers des cuves de stockage, afin d'alimenter l'arrosage des pelouses, les sanitaires et le nettoyage des parvis extérieurs. 17 000 m³ pourront ainsi être réutilisés, soit 60 % des besoins en eau non potable du Stade. De même, le dispositif de pompage de cette eau fonctionnera de manière autonome grâce à l'installation de quatre micro-éoliennes d'une capacité de 10 000 KWh/an.

Enfin, dernier point, la chaleur dégagée par les eaux de la station d'épuration sera récupérée grâce à une boucle d'échange thermique. Celle-ci permettra de diminuer de moitié les besoins en énergies fossiles nécessaires au chauffage comme au rafraîchissement, non seulement des deux stades, mais aussi du programme immobilier qui les jouxte.

En conclusion, le recours à l'ensemble de ces énergies renouvelables contribuera à compenser le bilan énergétique global de l'opération, à assurer une grande part de son autonomie en énergie et à limiter le volume des émissions de gaz à effet de serre. Le nouveau Stade Vélodrome peut donc être considéré non pas comme le modèle, mais comme un des modèles de développement durable. Il mérite donc l'approbation de tous !
Merci.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur le Maire.- C'est maintenant la dernière intervention des rapporteurs, mais c'est celle de l'Adjoint aux Finances, donc c'est quand même très important. M. TOURRET, vous avez la parole, pour nous convaincre !

Monsieur TOURRET.- Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, chers amis, je serai bref, car la présentation du projet a donné les principaux chiffres de son financement.

La couverture, la rénovation et l'extension du Stade Vélodrome coûteront 273 millions d'Euros et ce chiffre comprend, vous l'avez bien compris, également le stade Delort. La Ville en paiera la plus grande partie, c'est-à-dire 63 %, ce qui représente 173 millions d'Euros. Je vous rappelle que cela représente à peu près l'investissement annuel de notre Ville. Le solde, soit 100 millions d'Euros, sera financé par l'Etat, pour 30 millions d'Euros, le Conseil Général, pour 30 millions d'Euros aussi, la Communauté Urbaine MPM, pour 20 millions d'Euros. Ces trois Collectivités se sont engagées définitivement. Le Conseil Régional a aussi confirmé sa participation, mais n'a pas donné de chiffre.

Revenons à la Ville de Marseille, sa part représente donc 173 millions d'Euros. A l'instar des autres Collectivités Publiques, plus de 35 millions d'Euros seront versés immédiatement, c'est-à-dire durant les travaux. 30 autres millions d'Euros représentent des droits à bâtir, qui réduisent d'autant la facture définitive. Le solde sera préfinancé par le groupement.

Bien entendu, le Stade est propriété de la Ville de Marseille. Il sera loué à l'OM en priorité. Ainsi que vous le savez, le Stade sera également un équipement : outil économique, salles de réunions, activités commerciales, manifestations diverses, accueil des visiteurs, développement du tourisme, etc.

Les loyers viendront en déduction des remboursements et des coûts d'entretien, coûts d'entretien parfaitement décrits par Marie-Louise LOTA, c'est-à-dire que le Stade continuera à être entretenu pour être, dans le délai de 31 ans, aussi neuf et aussi moderne qu'il le sera au début.

La décision d'aujourd'hui porte sur le choix du projet et du groupement qui l'a conçu. A la rentrée, le Conseil Municipal prendra la décision définitive et c'est à ce moment-là, que nous vous donnerons le détail du financement. La présentation financière qui a été faite en préambule et les négociations en cours, notamment avec l'OM, me permettent d'affirmer que ce projet majeur sera très supportable pour les finances de la Ville de Marseille.

Le Stade ainsi rénové sera un magnifique outil pour l'Olympique de Marseille, et nous nous en réjouissons, mais n'oublions jamais le développement économique. Et le Stade amplifiera le rayonnement de notre ville et donc tout notre environnement en bénéficiera. Aussi, nous ne pouvons que nous féliciter de cette opération ambitieuse. Elle marquera l'histoire de notre Ville. Le coût est très raisonnable face à toutes les retombées générées pour un Stade qui sera agrandi, rénové et couvert. Je vous remercie.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur le Maire.- Messieurs les Présidents de Groupe, ou M. DUTOIT, puisque vous levez la main le premier.

Monsieur DUTOIT.- Monsieur le Maire, en ce jour symbolique pour Marseille et les Marseillais, permettez-moi de m'inspirer de cette citation de Nietzsche : "Nombreux sont opiniâtres en ce qui touche la voie une fois prise, peu en ce qui touche le but".

La route de la reconfiguration du Stade Vélodrome fut longue. Le Groupe Communiste de Marseille a toujours été partisan de la couverture, il l'est encore. Dès 1998, à l'expérience de la vie, des voix de plus en plus nombreuses se sont élevées pour demander que ce joyau populaire de Marseille soit abrité des intempéries. Certes, personne n'avait prévu que ce stade qui, dans sa présentation initiale, paraissait merveilleux, fût si tôt décrié. Il avait été choisi principalement pour des raisons économiques. Il est aujourd'hui obsolète. A tel point que, 12 ans après sa construction en 1998, tous les supporters de l'OM, tous les amoureux du football, du rugby, des manifestations scolaires, des spectacles grandioses qui animent cette enceinte, en un mot, l'immense majorité des Marseillaises et des Marseillais et au-delà, sont partisans de sa transfiguration et de sa couverture.

Pour tout bon gestionnaire, un stade doit être un investissement pour 50 voire 60 ans. Le Stade Vélodrome historique fut construit en 1938. Il n'a été modifié que pour la Coupe du Monde de 1998, soit 60 ans après. En l'état, l'actuel stade ne répond déjà plus aux attentes des spectateurs et aux normes internationales, particulièrement sur les questions de sécurité et d'hygiène. Résultat, au lieu de 60 ans de vie, une décennie après sa réalisation il faut déjà le reconfigurer totalement. C'est une incohérence qui est dramatiquement onéreuse pour les Marseillaises et les Marseillais. Marseille n'est pas assez riche pour acheter bon marché. Aujourd'hui, il nous faut revenir sur ce mauvais choix de 1998.

Stade sans toit, ouvert aux quatre vents et aux intempéries, sans confort pour les spectateurs, pour les "populaires" comme on disait il y a peu, seuls les privilégiés, les VIP, ont l'occasion de suivre les matchs avec toutes les commodités du XXI^e siècle. Traitement inégalitaire qu'il faut vite abandonner, en offrant aux supporters les mêmes avantages, quelles que soient leurs origines sociales.

Le manque cruel de couverture rend le Stade Vélodrome indigne des grands événements et indigne de Marseille. La rénovation du Stade Vélodrome est impérative si Marseille veut accueillir les rencontres de l'Euro 2016. Aussi, nous nous devons d'avoir un équipement au rang européen, avec un stade 5 étoiles répondant aux normes de l'Euro 2016, conforme au cahier des charges de l'UEFA et à la réglementation sur la sécurité et l'hygiène.

Monsieur le Maire, lorsque nous avons tous ensemble, ici, pris l'engagement de la reconfiguration du Stade Vélodrome, en séance du Conseil Municipal du 9 juillet 2009, nous ne savions pas encore que la France obtiendrait l'organisation de l'Euro 2016. C'est aujourd'hui chose faite et c'est une excellente nouvelle pour la France et particulièrement pour Marseille. La France, pays organisateur, et Marseille tout particulièrement, devront relever le défi et créer les conditions d'un accueil exemplaire des peuples d'Europe, en donnant une place privilégiée à la fraternité. Dans les esprits, l'Euro 2016 devra rester l'événement international qui aura ouvert en grand les portes des stades à toutes les catégories sociales.

Le football, dans sa pratique, et ici nous le savons avec l'OM notamment, amateur et professionnelle, est un sport qui rassemble, réunit toutes les générations. Aussi, l'Euro 2016 devra, à l'image de la Coupe du Monde de 98, dépasser la sphère du foot professionnel et être un grand événement, un grand moment de liesse populaire. Il doit être l'Euro des jeunes et de tous les publics du monde sportif dans son ensemble. L'Euro 2016 doit être l'occasion de conforter les dirigeants, les milliers de bénévoles qui, dans leur pratique quotidienne, exercent leurs compétences, donnent sans compter de leur temps, de leur générosité, pour faire vivre et rayonner le sport français.

Nous l'avons vu avec la pitoyable Coupe du Monde de notre équipe nationale au Mondial d'Afrique du Sud, les investissements publics pour l'Euro 2016 doivent contribuer à ne pas couper le football professionnel de sa dimension populaire. Le foot, sans son ossature populaire et amateur, oublie systématiquement les valeurs qui font sa beauté et sa grandeur. L'argent et la marchandisation du sport sont les causes essentielles de ce fiasco de notre équipe nationale. Faisons de l'Euro 2016 l'événement sportif qui réconcilie les Français avec ce merveilleux sport qu'est le football.

Alors, oui, il faut investir dans la rénovation et la reconfiguration du Stade Vélodrome de Marseille. Mais pour que ces investissements, porteurs d'activités économiques et d'emplois, soient efficaces et utiles à l'ensemble de la ville, de la région et du pays, il est essentiel qu'ils s'accompagnent, notamment auprès du sport scolaire et amateur, d'une réelle présence de la puissance publique. Au-delà de cet événement, c'est tout un plan de développement des équipements et des infrastructures qui doit être programmé sur la ville de Marseille.

Un plan d'urgence de financement des équipements sportifs de proximité et des piscines doit être mis en œuvre. Le bénévolat, la vie associative et l'éducation populaire dans le sport, doivent être soutenus et valorisés. L'unité du mouvement sportif et la mutualisation des moyens doivent être assurées par une solidarité financière solide et durable entre le sport amateur et le sport professionnel. Une aide directe aux pratiquants les plus démunis doit être développée, le coût de la pratique sportive doit être indexé sur le revenu familial.

J'ai bien conscience que nous sommes, là aussi, sur le terrain de la politique nationale. Mais vous conviendrez avec moi que nous ne pouvons déconnecter notre ambition pour que notre nouveau Stade Vélodrome soit l'équipement populaire qu'attendent tous les Marseillais, et les dégâts que va occasionner la révision des politiques publiques, dont les méfaits se traduiront par la suppression de milliers d'emplois et de services correspondants.

A force de désengagement de la puissance publique, de recentrage de ses maigres subsides en faveur de quelque dix mille sportifs de haut niveau, au détriment des trente autres millions de pratiquants français, à coups aussi de chamboulements des missions des Régions, des Départements et des Collectivités Locales, le tissu associatif sur lequel est bâti le mouvement sportif craque. La suppression de la compétence générale des Collectivités Territoriales aggravera encore la situation et aura de lourdes incidences sur les projets des clubs, des associations, pour le soutien financier de leurs initiatives. Vu de l'Elysée, ce détricotage en cours est indolore. Mais à la base, on souffre.

Je suis convaincu que l'issue à la crise appelle des réponses bien plus larges qui remettent en cause les choix actuels. Mais faisons en sorte qu'en cette période, la Ville de Marseille ne sacrifie pas le sport amateur, la culture ou l'éducation, pour faire face aux besoins de financement du Stade Vélodrome que tout le monde attend. Ce choix serait suicidaire pour la cohésion sociale et pour la réponse aux besoins des Marseillais.

Dès cet été, Marseille doit saisir la chance d'être déjà aux couleurs de l'Euro 2016. Marseille, qui a l'habitude d'accueillir les grandes compétitions internationales, doit préparer cet événement en collaboration avec la Fédération, la Ligue de Football, les Collectivités Territoriales, pour en faire une grande fête de la jeunesse, de tous les publics et de tout le territoire métropolitain et national. Valoriser, dynamiser le secteur associatif dans ses différents domaines d'intervention, qu'ils soient sportifs, culturels ou autres, doit être notre ligne de conduite.

Si l'objectif est la marchandisation de l'éducation, du temps libre et du sport, pour offrir de nouveaux marchés aux requins de la finance par la gestion des installations, l'encadrement des pratiques et la formation, les besoins en matière d'équipements ne seront plus assurés, les installations seront saturées et les conditions de travail des personnels seront détériorées. Le coût de la pratique sportive devra reposer sur les familles. La vie associative et le bénévolat seront en danger et le principe républicain d'égalité d'accès pour tous sera jeté à terre.

Déjà, le besoin de construire 4 stades, d'en rénover 7 d'entre eux, pour un montant de 1,7 milliard d'Euros pour accueillir l'Euro 2016, montre le retard considérable pris par les pouvoirs publics en matière d'équipements, et c'est particulièrement vrai pour Marseille. Dans ce contexte de crise économique et de choix politiques injustes, Marseille et ses partenaires ne peuvent plus assumer en direct et en totalité le financement de la reconfiguration du stade Vélodrome. A partir de cette double impossibilité, celle d'un financement public intégral et celle d'un financement privé exclusif, il ne reste que la troisième voie, celle d'un financement mixte public-privé, selon le schéma préférentiel du contrat de partenariat.

Comme je l'ai affirmé au nom de mon Groupe lors de la séance du Conseil Municipal du 9 juillet de l'année dernière, le Groupe Communiste, Républicain et Citoyen, est totalement opposé à la concession du Stade Vélodrome. Il ne veut en aucun cas que ce stade passe dans l'escarcelle du privé. Ce serait le meilleur moyen pour chasser le peuple de Marseille de son stade, à l'exemple de ce qui s'est produit à Manchester ou à Chelsea. La propriété et la gestion publique de ce bien commun sont le garant d'une accessibilité pour tous, aussi bien pour les matchs de l'Olympique de Marseille que pour les manifestations populaires.

Nous le savons tous, quiconque commence à agir doit savoir qu'il a déclenché quelque chose dont il ne peut jamais prédire la fin, ne serait-ce que parce que son action a déjà changé quelque chose et l'a rendu encore plus imprévisible.

Nous ne nous faisons donc aucune illusion. Le choix du contrat de partenariat a déjà recueilli l'unanimité dans cet hémicycle, l'année dernière. Nous ne reviendrons donc pas sur notre engagement, car Marseille reste propriétaire du Stade et la maîtrise du projet par la Ville nous assure le maintien de la maîtrise du service public. Ainsi, dans 35 ans, la Ville récupérera l'équipement constamment remis aux normes pendant la durée du partenariat.

De plus, les Collectivités publiques sollicitées sont financièrement partenaires de cette réalisation. Le Conseil Général des Bouches-du-Rhône participera à hauteur de 30 millions d'Euros. La Communauté Urbaine de Marseille, c'est-à-dire les 18 Communes de la CUM, participera à hauteur de 20 millions d'Euros. La Région participera à hauteur d'un chiffre qui correspondra en partie à la couverture du stade, au confort du public et au stade de rugby, comme vient de l'annoncer son président Michel VAUZELLE dans un journal marseillais, samedi dernier. Enfin, l'Etat, qui est le plus pingre de tous, a annoncé sa contribution à hauteur de 28 millions d'Euros. M. TOURRET vient de nous dire 30, c'est tant mieux, c'est un petit pas !

A nos yeux, ce sont des éléments forts qui garantiraient la maîtrise publique et, comme vous le savez, Monsieur le Maire, nous resterons particulièrement vigilants en ce domaine. Nous ne sommes là aujourd'hui que pour valider le choix du projet lauréat pour la reconfiguration du Stade et de ses abords, que vous venez de nous présenter ce matin. Ce choix présente un stade aux préoccupations environnementales, à exploitation durable, un stade à énergie positive, totalement réaménagé et couvert pour tous les spectateurs. Demain, nous aurons enfin le Stade que Marseille mérite et que les Marseillaises et les Marseillais souhaitent, un Stade pour tous, un Stade populaire !

Mais la contrainte du contrat de partenariat, c'est d'en passer par l'aménagement des abords du Stade Vélodrome. Afin de réaliser des rentrées financières substantielles pour la Ville, vous avez choisi d'accompagner la reconfiguration du Stade en réalisant un projet urbain qui va métamorphoser le quartier. Nous avons tous ici accepté ce principe lors de la séance de juillet 2009. Faisons de ce dessein un projet porté par toute la population. Je sais que votre démocratie fait comme si le plus grand nombre valait pour la totalité, mais il y a dorénavant bien d'autres façons, à la fois concurrentes et complémentaires, d'être reconnu comme démocratiquement légitime.

La proximité a toute sa pertinence ici. Les populations directement concernées doivent être associées, consultées, écoutées, entendues. La démocratie impliquant de considérer chaque individu comme porteur de droits irréductibles, le consentement de tous est la seule garantie indiscutable du respect de chacun.

Comme je vous l'avais dit à l'époque, ce projet urbain doit être accepté par les riverains, par les associations de commerçants, par la population concernée. Bien plus encore, ils doivent être associés à son élaboration et à sa mise en œuvre. Or, ce n'est pas encore le cas.

Dans le cadre du Comité de projet créé lors de la séance du Conseil Municipal de juillet 2009, sur mon initiative –vous l'avez reconnu, Monsieur le Maire– nous avons pu commencer un travail de réflexion intéressant, qui a pris en compte certaines exigences de la population : exit les tours infernales sur le boulevard Michelet, définition du programme immobilier avec 25 % de logements sociaux, évolution douce des hauteurs de bâtiments de Michelet vers le stade Delort, et requalification de celui-ci. Le travail n'a pas été inutile.

De nombreuses questions restent aujourd'hui sans réponse pour les habitants : zones inondables, places de parking insuffisantes, etc. Dans ce projet urbain, aucun équipement public nécessaire aux besoins des nouveaux arrivants n'est prévu : pas d'école, pas de crèche, pas de centre social, pas de bibliothèque, alors que nous allons concentrer des centaines de logements et de bureaux nouveaux. Même dans le centre commercial du Merlan des quartiers Nord, il y a un équipement culturel, Monsieur le Maire. Pourquoi pas au stade Vélodrome, dans le cadre de Marseille Capitale Européenne de la Culture ? Par contre, nous aurons une zone commerciale dont on n'est pas assuré aujourd'hui qu'elle ne nuise pas à l'attractivité des autres zones de même type environnantes, comme le centre-ville.

Mais là où notre projet pêche le plus, c'est incontestablement sur la question des transports en commun. Les habitants du secteur, qui sont déjà fortement affectés par les travaux du tunnel Prado Sud, sont inquiets à ce propos. Alors que ce tunnel en cours de réalisation n'a aucune utilité, aucun moyen de transport collectif nouveau n'est prévu à l'orée de 2014. Le métro et la trame circulaire de bus sont déjà dépassés pour répondre aux besoins actuels. Alors, imaginons quand seront réalisés le stade nouveau, avec ses multiples manifestations, et le projet urbain ! Les riverains sont légitimement inquiets à ce sujet. Ce sont eux qui supporteront les conséquences de ces incohérences.

Monsieur le Maire, Voltaire avait tort quand il disait : "Quand la populace se mêle de raisonner, tout est perdu". Bien au contraire, la mise en œuvre des abords du Stade doit être en harmonie avec les habitantes et les habitants, et répondre à leurs attentes. L'enjeu est d'importance. La concertation doit être l'élément phare, afin que le projet puisse être accepté par tous et pas seulement par les supporters de l'OM que nous sommes.

Mais rien n'est encore joué. Les habitants du secteur ont une possibilité légale d'infléchir les choix, en intervenant directement dans la modification du Plan Local d'Urbanisme que la Ville de Marseille demandera à la Communauté Urbaine.

Mais avant cette procédure, vous nous annoncez, Monsieur le Maire, que la phase de mise au point du contrat et de ses nombreuses annexes sera réalisée pendant l'été, afin de soumettre ledit contrat à l'approbation du Conseil Municipal de septembre 2010. Alors, prenez le temps et acceptez que ce projet urbain fasse l'objet de décisions concertées avec l'ensemble des acteurs. Vous avez tous les atouts en main, de ce point de vue. Les Mairies d'Arrondissements ont pour compétence légale le travail de concertation avec la population. Et qui plus est, elles sont toutes les deux de votre bord politique. Aussi, croyez bien que nous serons là pour y veiller, dans l'intérêt des Marseillaises et des Marseillais, comme nous l'avons fait depuis la genèse de ce projet.

Enfin, pour conclure, comment ne pas être en accord avec Michel Platini, Président de l'UEFA, quand il déclare, écoutez bien, Messieurs de la Droite, j'allais dire réactionnaire mais je me retiens tout juste, je cite : "Le foot est un jeu avant d'être un produit, un sport avant d'être un marché, un spectacle avant d'être un business". Sachons garder l'authenticité de notre Stade, à l'instar des grandes capitales où, bien souvent, les stades ne sont que des vecteurs qui contribuent à la spéculation immobilière et où l'on transforme les enceintes sportives en véritables temples du marché ! Alors, oui à la rénovation du Stade !

Compte tenu des questions qui restent sans réponse sur le projet urbain, le Groupe Communiste, Républicain et Citoyen de Marseille, unanime, s'abstiendra.

(Quelques réprobations dans les rangs de la majorité)

Monsieur le Maire.- Mme ANDRIEUX a demandé la parole.

Madame ANDRIEUX.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, c'est avec sérieux et responsabilité que le Groupe Faire Gagner Marseille, que j'ai l'honneur de représenter ce matin, soutiendra avec force et conviction le projet de requalification du Stade.

Je salue la présence dans les tribunes, à mon tour, ce matin, du Président DASSIER, je crois le premier Président de l'OM à être invité à participer à nos débats dans l'enceinte du Conseil Municipal.

Le Groupe Faire Gagner Marseille est convaincu que les grandes infrastructures sont indispensables à notre Ville. Elles sont des locomotives économiques, elles participent de l'aménagement urbain, de l'attractivité et du rayonnement de toute une métropole. Mais le Stade Vélodrome, c'est aussi bien plus que cela. Je sais, dans nos quartiers, dans tous nos quartiers, l'attachement des Marseillais à l'OM et au Stade Vélodrome. Il participe de cet imaginaire collectif, de cette identité commune propre à Marseille, de cette fierté. Cet attachement, ici à Marseille, dépasse la passion du foot et confère, vous le savez tous et toutes, au Stade Vélodrome un enjeu universel.

Nous nous félicitons pour l'occasion que le nouveau Stade ait pu se préparer dans le consensus, vous le rappeliez Monsieur le Maire, avec le soutien clair et fort de Jean-Noël GUERINI, Président du Conseil Général, d'Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine et qui s'exprimera dans quelques instants, et de Michel VAUZELLE, Président du Conseil Régional.

Avant tout, Monsieur le Maire, chers collègues, nous sommes heureux de pouvoir participer à la mise aux normes de l'excellence européenne du Stade et, ce, au nom de tous les supporters et ils sont nombreux dans cette ville à venir au stade, seuls, en famille, entre amis, et par tous les temps, soleil de plomb, grand vent et même parfois par temps de pluie !

C'est grâce à cette ferveur que l'OM est apprécié partout en France et que le Vélodrome est un stade si spécial. Les supporters sont le reflet de la diversité, de l'énergie de cette ville. Ils donnent incontestablement une image forte et positive de la ville. Les supporters méritaient un confort digne de ce nom, par l'accueil, la couverture des tribunes et toutes les commodités nécessaires, que nous souhaitons nombreuses et notamment dans les virages.

Mais c'est aussi parce qu'en tant qu'élus municipaux, nous avons toujours en tête l'avenir de notre métropole que nous porterons ce projet. Ce Stade est conçu pour devenir un pôle d'attractivité économique et touristique, dont les retombées seront à coup sûr très importantes pour notre territoire, qui en a bien besoin.

Le projet que nous allons décider constitue incontestablement, à la lecture des explications de ce matin, un geste architectural spectaculaire qui attirera l'attention bien au-delà de nos frontières. C'est l'image de toute une ville qui va changer et à travers celle que projette ce Stade quand les matchs de l'OM sont diffusés sur les antennes désormais mondialisées. L'ensemble des acteurs économiques soutient ce projet, car il peut constituer un des éléments susceptibles de nous hisser dans le top 20 des grandes métropoles européennes.

La construction de cet équipement, tout le monde le rappelait ce matin, de 273 millions d'Euros, aura des retombées directes en termes d'emplois et de chiffre d'affaires pour l'ensemble du tissu, des entreprises et des sous-traitants du chantier. Ce sont plusieurs centaines d'emplois qui vont être ainsi créés ou conservés, vous avancez le chiffre de plus de 700, ce qui est loin d'être négligeable dans la conjoncture actuelle. C'est d'ailleurs un projet urbain global qui est lancé aujourd'hui.

J'insisterai, si vous me le permettez, quelques instants sur cet aspect urbanistique du projet, qui nous semble, à notre tour, extrêmement important, et je pense que les Maires de Secteur concernés ne manqueront pas de le faire à leur tour, dans quelques minutes.

Nous allons créer en effet, avec ce projet, 100 000 m² de constructibilité. Le Groupe Faire Gagner Marseille sera à son tour particulièrement attentif, comme d'ailleurs pour chaque projet immobilier que vous nous présentez, Monsieur le Maire, à la fois à la mixité des fonctions, avec des logements, des commerces et des équipements publics, à la mixité sociale, avec de l'accession à la propriété, du logement intermédiaire et du logement social, au respect de l'environnement, à la création des équipements publics correspondants.

J'attire ici votre attention sur la nécessité de bien anticiper l'accroissement de la population et la demande qui se fera jour rapidement en termes de crèches, d'écoles et autres équipements de proximité qu'il faut programmer dès aujourd'hui. C'est aussi toute la cohérence globale du quartier qu'il faudra bien appréhender avec notamment la réflexion sur le devenir du Parc Chanot.

Autre point essentiel bien sûr du projet, le plan de financement focalise particulièrement et continuera d'ailleurs à focaliser dans les prochains mois toute notre vigilance. Au Groupe Faire Gagner Marseille, nous nous sommes régulièrement inquiétés, d'ailleurs parfois avec vous, de l'état des finances de la Ville. Nous avons toujours été vigilants aux conséquences que les choix d'investissement font porter, d'une part, sur la charge fiscale pour les contribuables et, d'autre part, sur la capacité globale d'investissement de la Ville.

Nous savons que les élus Socialistes, partie prenante du Comité de pilotage et du tour de table financier, ont été vigilants sur le montage, sur la part respective des uns et des autres et notamment sur celle que devront prendre les contribuables Marseillais. Les projections financières semblent aujourd'hui équilibrées et mesurées. Nous veillerons donc à ce que la Ville, propriétaire du Stade, et l'Etat, porteur de l'Euro 2016, participent effectivement en investissement initial au moins à la même hauteur que le Conseil Général, la Communauté Urbaine et le Conseil Régional, soit plus de 60 millions d'Euros en tout. L'Etat s'apprête à aider à plus de 10 % certains stades. Nous serions un peu étonnés que Marseille, capitale du foot, soit moins bien traitée que d'autres. Et nous comptons, Monsieur le Maire, sur votre influence pour convaincre vos amis au sommet de l'Etat.

Sur le reste à financer, un PPP prendra le relais et la Ville versera une redevance pendant une trentaine d'années, incluant les charges annuelles de fonctionnement et d'entretien. Nous avons compris que la valorisation et les recettes annexes générées par le nouveau Stade et son enceinte, vont minorer cette redevance annuelle.

Nous serons vigilants à ce que le budget de fonctionnement de la Ville ne soit effectivement pas grevé de manière conséquente durant ces 30 prochaines années et que le développement de la ville et de ses quartiers ne soit pénalisé.

Par ailleurs, le Groupe Faire Gagner Marseille se félicite que le Stade reste propriété de la Ville et des Marseillais. Nous souhaitons que la gestion de cet équipement reste publique pour les matchs et pour un certain nombre d'événements qu'il nous faudra déterminer ensemble, mais c'est ce sur quoi vous sembliez vous engager, il y a quelques instants.

Pour conclure, comment ne pas évoquer les formidables perspectives de développement pour notre cher Club de l'OM : l'OM Champion de France, l'OM en Ligue des Champions depuis trois ans, l'OM tiré vers le haut par les longues années de structuration sous l'impulsion de Robert LOUIS-DREYFUS, l'OM méritait ce grand Stade moderne !

Mais parce que ce Stade sera aussi celui du développement sportif et économique de l'OM, nous souhaitons que le Club prenne toute sa place dans le projet. Il est en effet essentiel qu'il soit partie prenante des négociations et confirme lui aussi un certain nombre de choses, dont le montant de la redevance qu'il paiera à la Ville, ainsi que le prix des places, et je pense ici d'ailleurs plus particulièrement au tarif consenti au Club des supporters. Il serait logique, en effet, que le Club puisse s'impliquer financièrement à la hauteur des enjeux et faciliter ainsi le bouclage définitif du plan de financement, dans l'intérêt de tous.

Voilà, Monsieur le Maire, mes chers collègues, quelles sont les convictions et les attentes du Groupe Faire Gagner Marseille, concernant la finalisation de ce grand projet fédérateur que nous voterons dans quelques instants. Un grand Stade pour un grand Club, dans une grande ville, c'est le parti pris vertueux que nous prenons avec vous Monsieur le Maire, au nom de toutes les Marseillaises et les Marseillais, avec sérieux et responsabilité :

(Applaudissements dans les rangs du Groupe Faire Gagner Marseille)

Monsieur le Maire.- Mme PONCET-RAMADE.

Madame PONCET-RAMADE.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, l'unique sujet à l'ordre du jour est la transformation du Stade Vélodrome en vue de la Coupe d'Europe de 2016.

Sur la compétition elle-même et les exigences formulées par l'UEFA en matière d'environnement, de santé et de non-discrimination vis-à-vis des étrangers et des personnes handicapées, autour de la manifestation et des alentours du Stade, nous sommes satisfaits. Ces mesures obligatoires dans les nouvelles compétitions sportives relèvent d'une éthique environnementale que nous approuvons. Le *Green Goal*, document des bonnes pratiques, devrait s'inscrire pour toutes les activités sportives. Ceci est bon pour l'organisation de la compétition elle-même. En 2016, tout sera clean !

A côté de ces exigences empreintes de vertu, d'autres exigences, comme l'agrandissement du Stade, la couverture du Stade, la demande de 6 000 loges pour les VIP, prouvent quand même que les organisateurs escomptent surtout une importante rentrée d'argent. L'UEFA fait propre, mais pour une certaine clientèle, et elle n'est pas capable d'organiser des compétitions avec les moyens locaux.

Sur le projet du Stade que vous nous avez présenté, nous n'avons, il est vrai, aucune critique à formuler. Le bilan énergétique est bon, la circulation sur l'espace en dehors des matchs est facile. On ouvre aux gens des lieux qui jusque-là étaient abandonnés, sales, mal entretenus. Les immeubles sont élégants, le logement social a été pris en compte, comme le logement étudiant, l'aménagement en promenades des berges de l'Huveaune sera un énorme avantage, surtout lorsque le fleuve sera remis en eau. Bref, le projet est un bon projet ! Nous avons quelques doutes sur la capacité des écoles avoisinantes à absorber le surplus de population.

Maintenant, abordons le fond : avons-nous besoin de cette compétition, même si le Gouvernement la demande ? Quelle est l'opinion des Marseillais qui vont payer ce Stade par leurs impôts ?

Il n'y a pas eu de sondage à Marseille, mais il y en a eu un à Lyon. Dans un sondage CSA, la situation politique et le rapport de forces électorales à Lyon, réalisé par téléphone les 15 et 16 janvier 2008, le projet de grand Stade, avec 3 %, est bon dernier, derrière l'accès au logement, pour 38 %, la lutte contre la pollution, pour 37 %, les transports en commun et les liaisons avec les autres villes, pour 30 %. Le total est supérieur à 100 %, les interviewés ayant pu donner quatre réponses. Les citoyens ont du bon sens, ils préfèrent avoir un bon service de cardiologie plutôt qu'ajouter 10 000 places à un stade. Un deuxième sondage CSA "carton rouge", publié le 15 juin 2009, indique que 71 % des Français sont opposés à un financement à la fois public et privé.

L'aide publique au privé est-elle légitime au regard de la libre concurrence non faussée entre les Clubs, selon l'expression du droit européen ? La réponse est dans le rapport Besson, "accroître la compétitivité des Clubs de football professionnels français", de novembre 2008. Il y a une relation directe entre la fortune des Clubs et leur réussite sportive. L'apport considérable d'argent public conduit à une distorsion de concurrence en termes de résultats sportifs et, par suite, de performances économiques. Le foot business est déjà abondamment subventionné par l'Etat, par les Collectivités Locales, grâce à la loi Buffet, par des mesures dérogatoires au droit commun, par la loi Lamour, du 15 décembre 2004, qui permet de payer 30 % de la rémunération des joueurs sous forme de droits à l'image, exempts de charges sociales.

Pourquoi la Ville, avant de nous engager dans un aussi long endettement, n'a-t-elle pas procédé à une votation citoyenne ?

Dans notre mouvement, les élus Verts et Ecologistes appellent à l'affectation prioritaire des capacités d'investissement des Collectivités Territoriales dans l'adaptation écologique de nos territoires, en concentrant leurs efforts dans la construction et la rénovation massive des logements anciens et dans les quartiers populaires, et la relance des investissements dans les transports collectifs et les modes de déplacement doux. Les élus Verts et Ecologistes considèrent qu'il est urgent d'investir dans l'avenir et se positionnent, au sein de leur Collectivité, de manière à faire passer l'urgence écologique et sociale avant la folie des grandeurs du sport business.

Le Président de la République déclare : "nous avons envie de recevoir toute l'Europe du football. En France, nous avons des valeurs de fair-play et tout un pays sera mobilisé pour un tel événement". Fermez les guillemets. Je ne suis pas sûre que les valeurs du football soient celles de tous les Français. Je ne suis pas sûre que l'Europe du football soit celle que nous préférons. La caricature de ces valeurs du foot, nous avons pu les contempler et les apprécier lors de la Coupe du Monde de football à Johannesburg. Elles n'ont pas grandi la France !

"Du pain et des jeux", précepte attribué à Juvenal. Historiquement, pour conjurer les émeutes du peuple, les Consuls romains organisaient des distributions de farine gratuites, "le pain avant les jeux". Il symbolise l'idée qu'il suffit d'endormir le peuple en le rassasiant de nourriture et de plaisirs futiles. Mais aujourd'hui, à l'inverse de Rome, d'aucuns vont plus loin : ils imaginent qu'il suffit de mettre des gens dans les stades pour leur faire oublier qu'ils ont de moins en moins de pain, c'est-à-dire du nécessaire. Ils ont perdu le sens des priorités.

Face aux crises économiques, écologiques et sociales qui nous menacent, le Gouvernement devrait être à l'écoute des Français, et sa surdité est insolente. Nous refusons le parti pris du superficiel et de l'éphémère. Au moment même où l'Etat annonçait l'enveloppe de 1,7 milliard d'Euros investis dans la construction et la rénovation des stades, le Ministère de la Santé annonçait, beaucoup plus discrètement, le gel d'un budget de 105 millions d'Euros pour la rénovation des hôpitaux. Cela est profondément choquant ! Il y a un choix arbitré de l'Etat entre le sport spectacle et la santé publique.

Les grands pays ne veulent plus organiser ce genre de manifestations, parce que cela coûte beaucoup trop cher aux finances publiques en période de récession économique. Des Villes en France, plus riches que la nôtre, refusent d'investir dans cette superficielle.

Il y a des urgences sociales. Le coût est élevé, il est encore plus élevé cette année que l'an dernier. Nous sommes passés de 150 millions d'Euros à 273 millions d'Euros, et je suppose que l'on ne va pas s'arrêter là. L'Etat couvre 10 % des travaux, ce qui est ridicule. Les autres Collectivités Territoriales participent également.

Marseille est une ville pauvre, endettée au-delà du raisonnable, et c'est l'impôt qui va couvrir cette dépense, que nous ne jugeons pas indispensable puisque nous avons déjà un stade et qu'il n'a que 15 ans. La redevance de l'OM doit augmenter pour couvrir une partie des annuités de remboursement, ce qui va se traduire inmanquablement par une augmentation du prix des places. Les Marseillais qui vont au foot seront donc pénalisés deux fois, par l'impôt et par le prix des places. Si la descente en 2^e division atteignait directement la ville, il y aurait donc une diminution des recettes de l'OM et donc de la redevance qu'il paie à la Ville. L'étude nous dit que ce risque est faible et que cela ne survient que tous les 35 ans, mais c'est quand même un risque.

A quoi nous aura servi l'expérience actuelle de la crise et des désordres engendrés par un système exclusivement centré sur la croissance exponentielle des bénéfices ? Et si la croissance s'arrêtait, comme c'est le cas depuis deux ans ? Et si nous allions vers une sobriété heureuse ?

Au total, et pour résumer la position des Verts, ce projet de stade est, au point de vue aménagement et environnemental, tout à fait satisfaisant. Mais nous n'en avons ni le besoin ni les moyens, et nous pensons, comme l'ensemble des Français, qu'il y a des dépenses impératives ailleurs. La Ville ne va-t-elle pas se mettre en position de faiblesse au regard de la mécanique de rentabilité qu'elle aura déclenchée et qu'elle ne pourra plus maîtriser ? La Ville ne va-t-elle pas se mettre en position de faiblesse vis-à-vis de ses citoyens qui paient l'impôt et qui votent ? Enfin, la direction politique empruntée n'est-elle pas une vision de court terme projetée sur le long terme ?

La durée de la concession est de 70 ans. La durée de remboursement de l'emprunt est de 35 ans. Elle engage deux générations. Nos enfants nous accuseront !

(Applaudissements dans les rangs du Groupe Verts)

Monsieur le Maire. - M. ZAOUI a demandé la parole. On la donne d'abord aux Présidents de Groupe et ensuite on fera une série de questions, plus courtes.

Monsieur ZAOUI. — Monsieur le Maire, mes chers collègues, je ne suis pas Président de Groupe, Monsieur le Maire, mais merci de me donner la parole. Je vais quand même m'exprimer au nom des Centristes et des élus du Mouvement Démocrate dans notre hémicycle, pour exprimer un petit peu notre façon de voir les choses et notre façon de penser.

Nous sommes forcément et fermement pour ce projet et pour ses ambitions sur Marseille. Etre forcément pour ce projet ne veut pas vouloir dire obligatoirement le voter aujourd'hui, en ce qui nous concerne. Pour le valider, il aurait fallu bien sûr avoir tous les éléments, des éléments précis et surtout beaucoup d'éléments financiers qui nous manquent à ce jour et qui nous seront soumis très prochainement, j'espère. L'année dernière, nous avions eu raison, je pense, de nous abstenir sur le premier projet ou la première présentation du projet, et j'estime que nous avons raison encore aujourd'hui en le faisant pour quelques semaines encore.

Nous aussi, nous voulons le meilleur pour Marseille, nous voulons le meilleur pour notre ville, nous voulons le plus beau, nous voulons le plus écologique, nous voulons celui que tout le monde entier nous envie, et notre ambition pour Marseille est aussi grande que celle de tous nos amis ici présents. Mais pour nous, même dans leurs rêves les plus fous, les Marseillais et les Marseillaises n'auraient pas imaginé se payer un 5 étoiles et ce pendant 35 ans !

Le devons-nous ? J'aimerais partager l'assurance de la plupart de mes collègues, je vous assure, en votant des deux mains, même s'il le fallait.

Avez-vous vraiment, Monsieur le Maire, cette assurance que votre administration a négocié férocement et défendu tous les intérêts financiers des Marseillaises et des Marseillais ? La Commission des Marchés s'est-elle penchée aussi sur les incidences des coûts que nous aurons à supporter pendant 35 ans et que nous ferons supporter aux générations à venir ? Vous nous promettez des rentrées substantielles, annuelles et importantes. Convenez aujourd'hui qu'elles restent aléatoires. Ce qui est sûr, pour le moins, c'est que les sorties, admettez-le, seront importantes, voire peut-être insupportables, on ne sait pas, pour le budget de notre Ville.

Oui, c'est vrai, ce projet est magnifique et quant à le faire, faisons-le mieux ! Oui, certainement nous devons le réaliser ! Mais alors, soyons fermes ! Soyons exigeants sur la juste part que chacun devra apporter ! Et ne laissons pas supporter aux seuls Marseillais l'énorme part qu'on leur demande aujourd'hui ! C'est une responsabilité et je vous demande d'en faire la vôtre, et de revoir peut-être, de demander à vos Services de rediscuter encore, de renégocier, de recalculer. Et je crois que nous avons quelques semaines pour décider les choses, pour les figer définitivement.

Si nous prenons les intervenants, nous sommes sur un projet économique qui concerne une grosse entreprise française, qui va avoir la possibilité de construire, de construire beaucoup, énormément même, sur un lieu de Marseille qui est probablement un des plus beaux lieux qui existent et économiquement, un des lieux qui valent le plus cher. Et des droits à construire de 30 millions d'Euros pour 100 000 m² constructibles, c'est une somme ridiculement basse aujourd'hui. Je crois qu'au regard des profits que va engranger cette entreprise, nous pouvons lui demander de revoir le rapport à ce projet.

L'OM, aussi. C'est éminemment un projet économique pour l'OM. Lorsque la Ville va financer 6 000 places de plus pour ce Stade, le premier bénéficiaire de ce projet, économiquement, ce sera aussi l'OM ! L'OM va engranger 7 ou 8 millions d'Euros tous les ans en billetterie supplémentaire. Il me semble naturel que nous demandions à l'OM une participation importante au départ de cette opération. Et j'ai cru entendre dans vos propos, tout à l'heure, que peut-être ce serait le cas, mais j'espère que ce sera le cas, parce que l'OM doit participer davantage à ce projet et non pas simplement comme une redevance annuelle.

Que dire des Institutions ? Là aussi, j'estime que les Institutions doivent s'impliquer plus encore financièrement, même si, comme vous le dites, c'est bien qu'elles le fassent, chacune, dans un projet commun. Je ne veux pas parler de la CUM, qui a déjà bien des soucis et bien du mal peut-être financièrement, et c'est déjà bien que son apport soit ainsi annoncé si vite. Mais le Conseil Général investit, à mon avis, sur la pointe des pieds, 30 millions d'Euros pour un tel projet, qui rejallira sur tout le département de toutes les façons, pas simplement sur Marseille mais sur tout le département. Je pense que le Conseil Général pourrait faire un effort également.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur ZAOUI. - Parce que cet effort est demandé aux seuls administrés de Marseille. Oui, je pense que le Président GUERINI pourrait intégrer ce que représentera le coût social...

Réflexion dans les rangs du Groupe Socialiste : "De quoi je me mêle ?"

Monsieur ZAOUI. - Je me mêle de ce que cela coûte à la Ville ! Si le Conseil Général intégrait, mes chers amis, ne fut-ce que le coût social qu'il aurait en moins par la création de quelques milliers d'emplois pendant quatre ans, et que ce coût social lui serait ôté pendant ces quatre ans, peut-être que l'on pourrait trouver quelques millions d'Euros supplémentaires !

Réflexion dans les rangs de la majorité : "Très bien !"

Monsieur ZAOUJ.- Vous allez peut-être me reprocher encore plus de dire que, pour ce qui concerne le Conseil Régional, ce n'est pas du bout des pieds, mais du bout des doigts que je le sens dans cette affaire ! Le Conseil Régional, qui a vocation à soutenir l'économie dans la région, qui a vocation à soutenir l'emploi, devrait se déterminer de façon plus importante !

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur ZAOUJ.- Je ne tiens pas à ce que vous m'applaudissiez ! Ne profitez pas de mes propos ! Mes propos sont là pour défendre les Marseillais, pas pour défendre la majorité municipale, mes chers amis !

Le Conseil Régional est là pour défendre l'économie, pour soutenir l'emploi. Il pourrait investir plus ! Il pourrait investir mieux ! Le Conseil Régional de Nord-Pas-de-Calais va investir 45 millions d'Euros sur un projet similaire.

Vous allez peut-être moins applaudir lorsque je parlerai de l'Etat, mes chers amis ! L'Etat qui ne s'implique plus, l'Etat qui délaisse, l'Etat qui oublie son rôle, l'Etat qui ne veut plus investir dans les départements ! L'Etat qui oublie que les impôts sont payés par les concitoyens et également par les Marseillais ! Et l'Etat, pour de telles infrastructures et pour combler ses ambitions à être le pays organisateur de grandes manifestations, pourrait lui aussi montrer son intérêt et son attachement à la deuxième ville de France et de façon significativement plus importante !

Monsieur le Maire, au final, si on rajoutait quelques millions d'Euros ici, quelques millions d'Euros là, quelques sommes que BOUYGUES pourrait ramener, que l'OM pourrait nous donner, eh bien ! Je pense que les Marseillais pourraient vivre un petit mieux, sans se préoccuper de l'avenir et surtout sans avoir la crainte de l'avenir !

Comprenez, Monsieur le Maire, que jusqu'à ce que ces éléments ne soient pas définis, jusqu'à ce que vous défendiez fermement, très fermement, cette position, le Mouvement Démocrate s'abstiendra !

Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire.- M. MARANDAT a demandé la parole. Oui, M. CASELLI.

Monsieur CASELLI.- Monsieur le Maire, un simple rappel au règlement : je ne savais pas qu'il y avait un Groupe Centriste parmi les élus au Conseil Municipal. Je demande simplement, Monsieur le Maire, que le temps de parole de M. ZAOUJ ne soit pas décompté du temps de parole du Groupe Faire Gagner Marseille et je vous en remercie.

Monsieur le Maire.- Monsieur le Président, c'est moi qui me suis mal exprimé, j'aurais dû dire la sensibilité représentée par M. ZAOUJ et ses amis.

Monsieur MARANDAT.- Monsieur le Maire, concrètement le Front National a toujours été, déjà en 1995, critique sur le nouveau Stade qui était fait, quant à l'esthétique, le trop grand évaselement et bien sûr la couverture, et là encore, nous avons eu raison trop tôt ! De ce fait, nous ne pouvons pas être contre cette rénovation et cette couverture, bien qu'en effet, nous soyons obligés de souligner le coût énorme qui, quoi qu'il en soit, malgré sa symbolique, n'intéresse que certains Marseillais, d'autres pouvant être choqués du fait que de plus en plus la symbolique du football est l'argent roi, à la différence d'autres projets et de gros investissements qui, par le passé, ont intéressé tous les Marseillais, tel le métro.

Ceci étant dit, il est vrai que ce Stade que vous nous proposez est une belle réalisation, qui se veut une envie d'aller de l'avant et nous ne pouvons que nous en réjouir. Notre abstention, donc, ne portera que sur le concret de cette réalisation.

Est-il souhaitable, mais c'est un enjeu économique, nous le savons, de construire là encore 600 logements, dont une grande partie, encore, de logements sociaux, avec un afflux de population dans le centre-ville ? Ces constructions, d'autre part, nous paraissent trop près de l'enceinte, en particulier l'hôtel qui, vu du boulevard Michelet, rétrécit l'entrée du Stade et fait que le parvis de ce Stade, qui devrait être un espace largement ouvert, est en fait enclavé entre des immeubles et donne, je trouve, une perspective un petit peu étroite. Pourtant, nous soutenons l'idée de construire, là, des bureaux et un hôtel, malgré leur rapprochement qui nous semble trop excessif.

Nous nous abstenons aussi du fait de ne pas avoir été invités à participer ni aux décisions ni au choix de ce projet. Mais quoi qu'il en soit, nous souhaitons bon vent et réussite à cette infrastructure, espérant qu'elle nous amène à la victoire pour notre Ville !

Monsieur le Maire.- M. ROUZAUD, vous m'avez demandé la parole ?

Monsieur ROUZAUD.- Oui, Monsieur le Maire. Je voudrais juste repréciser, puisque l'on a cité le Conseil Général en expliquant que le Conseil Général arriverait sur la pointe des pieds ! Le Conseil Général n'a pas l'habitude de jouer les ballerines et 30 millions d'Euros, c'est une pointe des pieds que j'aimerais bien avoir par ailleurs ! Donc juste pour préciser que chaque Collectivité fait ses choix et le Conseil Général, devant les grandes difficultés, avec un budget compliqué, avec les nouvelles dispositions qui arrivent, a fait un gros effort.

Monsieur le Maire, et Sylvie ANDRIEUX vous le disait à l'instant, le Conseil Général arrive, vient et soutient totalement et pleinement ce projet. Nous aurions aimé peut-être faire plus, mais c'est un gros investissement et j'aimerais que tout le monde, ici, s'en rende compte. Le toujours plus, parfois, peut être déplacé.

C'était juste cela, voilà, n'ayons pas de pudeur, nous y sommes et nous venons !

Monsieur le Maire.- M. MENNUCCI a demandé la parole.

Monsieur MENNUCCI.- Monsieur le Maire, je m'excuse de n'avoir pas été en séance, j'étais avec Mme VASSAL, dehors, on essayait de régler une question de débailage sur Belsunce qui pose un problème. Vous voyez que nous essayons de travailler et de faire avancer les choses pour Marseille.

Je voudrais dire, puisqu'a été mis en cause, me dit-on, le financement de la Région, par M. ZAOUJ, je voudrais préciser, comme l'a fait M. ROUZAUD, que d'abord, cela ne vous concerne pas, Monsieur le Maire puisque, vous, vous avez toujours compris et indiqué quelles étaient les responsabilités des différentes Collectivités, mais que pour la Région, et le Président nous dira exactement le chiffre, il y a un travail qui est en cours entre les Services et ceux de M. GONDARD, pour définir ce que représentent la couverture, les toilettes, notamment pour les supporters dans les virages, et la question du stade de rugby. Il y a donc un travail qui est fait aujourd'hui... *(Réflexion dans les rangs de la majorité)* Sans doute que Monsieur le Président du Groupe UMP ne va jamais dans les virages, car s'il y allait, il saurait que c'est un problème !

Monsieur le Maire.- Vous non plus, d'ailleurs !

Monsieur MENNUCCI.- Ceci, vous ne le savez pas ! Vous ne m'avez pas encore mis un GPS autour du cou !

Monsieur le Maire.- On vous prend en flagrant délit, vous êtes en permanence invité dans la loge du Président du Conseil Général !

Monsieur MENNUCCI.- Tout à fait ! Et je l'en remercie beaucoup !

(Réflexions dans les rangs de la majorité)

Monsieur le Maire.- Allez ! Nous n'en sommes pas encore au papier hygiénique, d'autant que dans les écoles on nous le vole et qu'il faut le mettre au fur et à mesure !

Monsieur MENNUCCI.- Monsieur le Maire, je suis un peu surpris parce que, vous avez reçu les associations de supporters et vous savez que cette question est une question qui n'est pas normale à l'heure actuelle. Mais elle est traitée dans le nouveau projet de Stade et nous nous en félicitons puisque, notamment, il y aura des séparations hommes femmes, ce qui n'est pas le cas en ce moment, mais nos collègues ne le savent pas, et nous savons tous, pour ceux qui fréquentent les associations de supporters ou qui leur parlent, que c'est un véritable problème ! Peut-être que c'est un peu trivial pour nos collègues, mais cela existe quand même et je sais que l'Olympique de Marseille est très attentif à cette affaire.

Donc la Région, après les discussions avec la Ville, vous précisera ce qu'il en est. Et la Région voudrait faire beaucoup plus, mais il faut comprendre que la Région est l'Institution la plus large sur le territoire et qu'elle a à peu près le même budget que le Conseil Général des Bouches-du-Rhône. Et elle fera exactement ce que, vous, M. GAUDIN, vous avez fait en 1995, c'est-à-dire 10 % du financement. Vous le savez, M. ESTROSI nous demande une somme considérable ! Il faut également subvenir aux moyens d'Arles-Avignon, qui sont montés en L1, même si cela ne fait pas plaisir à tout le monde, c'est comme ça, il faut arranger leur stade et donc la Région fait ce qu'elle peut. Et vous le savez, Monsieur le Maire, nous avons reçu une information, il y a quelques jours, la dotation globale pour la Région, entre 2011 et 2014, diminuera de 62 millions d'Euros. Donc, ce que fera la Région, vous l'avez dit d'ailleurs en disant que c'était sympathique et je vous en remercie, c'est ce qu'elle peut faire, avec toute la bonne volonté, tout l'amour qu'elle a pour la ville de Marseille et pour son club.

Monsieur le Maire.- Monsieur le Président CASELLI.

Monsieur CASELLI.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, le Conseil Municipal où nous siégeons aujourd'hui est, je crois, symbolique à plus d'un titre. Symbolique parce que nous devons décider de valider le projet de reconfiguration du Stade Vélodrome et de ses abords, que vous venez de nous présenter, et chacun connaît la charge émotionnelle que représente le Stade. Symbolique aussi, parce qu'en cas de vote positif de notre assemblée, le Stade Vélodrome construit en 1938 et partiellement reconfiguré à l'occasion des Championnats du Monde de 1998, va donc entamer sa troisième existence sur le même site, ce qui est assez remarquable en termes de pérennité. Symbolique enfin, parce que dans la foulée de la construction du stade proprement dit, un nouveau quartier de Marseille va naître tout autour, un quartier symbole d'une ville qui doit continuer son évolution malgré la crise que nous connaissons.

Dans ce contexte, comme d'autres Collectivités, la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, si son assemblée suit la demande du Président, participera financièrement au projet. Et nous le ferons pour plusieurs raisons, que je me dois d'explicitier.

La première, parce que nous considérons que ce projet est indispensable au rayonnement national et international de la métropole marseillaise. Le Stade sera non seulement une arène sportive de premier plan, capable d'accueillir toutes les grandes compétitions internationales, mais également un pôle d'animation indispensable à une ville qui porte une ambition de fort développement.

La seconde raison est liée à la qualité du projet et au concept économique, touristique et festif, développé à partir de la construction du Stade. Ce dernier pourra organiser des événements à dimension économique internationale grâce aux 8 900 m² d'espaces de réception prévus sous les tribunes, et servis par une arrivée de prestige, via un parvis surélevé, avec des accès pour personnes à mobilité réduite. De plus, les abords seront animés par un centre commercial de 18 000 m², dont la hauteur est acceptable et ne dénature pas l'environnement urbain, des commerces et un complexe hôtelier, le tout servi par plus de 2 000 places de parking dont ceux de la RTM, et la présence d'un stade de rugby aux normes fédérales, de 5 000 places, qui remplacera le vieux stade Delort.

La troisième raison, c'est le projet urbain qui, même s'il nous paraît un peu trop dense, et je vous l'ai dit lors du développement du projet, reste néanmoins équilibré, car il fait leur place à des logements aidés, à des résidences pour étudiants et Seniors, à côté de commerces de proximité, de logements en accession et d'immeubles de bureaux. Bien entendu, beaucoup l'ont dit et j'en suis tout à fait d'accord, ce projet devra être complété par des équipements sociaux, notamment crèches et écoles.

La quatrième raison est que le concepteur du projet a largement fait place à la dimension environnementale du programme. Le Stade produira en effet plus d'énergie qu'il n'en consommera, en faisant appel à l'énergie solaire, à la récupération des eaux de pluie, à l'énergie éolienne, au photovoltaïque et à la récupération de la chaleur produite par la grande Géolide toute proche. Enfin, on pourra parler un petit peu plus de la Géolide, qui fait quand même honneur non seulement à la Ville de Marseille mais à l'ensemble de la Communauté Urbaine ! J'y ajoute le réaménagement des berges de l'Huveaune, élément indispensable à la qualité de vie du futur quartier.

La cinquième raison, et non la moindre, tient au choix de laisser la propriété du Stade à la Ville de Marseille et de garder ce dernier en gestion publique. Le Stade appartient en effet à l'inconscient collectif de notre ville et chaque Marseillais a l'impression d'en être un peu le propriétaire. Et cette fierté d'appartenance est un des points forts de Marseille, elle est un des ciments d'intégration de la ville, et l'OM et son Stade en sont bien entendu un des symboles les plus forts. Voilà pourquoi il fallait conserver au service public ce lien si précieux à l'équilibre social de la cité. D'ailleurs, l'engagement pris de garder, et vous l'avez dit, un tarif compétitif aux places populaires est à ce titre une très bonne décision.

La sixième raison est la plus simple, elle tient au fait que ce Stade enfin couvert sera très beau. Il sera une référence européenne au niveau architectural et un formidable outil de rayonnement pour la ville et pour l'Olympique de Marseille. L'OM, un grand Club européen, servi par des supporters passionnés, servi par une ferveur populaire qui dépasse largement les frontières régionales, ce grand Club méritait un équipement de cette qualité pour envisager, demain, de pouvoir entrer dans le top 5 des équipes européennes, cher Président DASSIER, et ambitionner, lors des grands matchs, d'attirer une clientèle internationale, comme Barcelone, Madrid, Milan ou Munich.

La septième et dernière raison d'un vote positif est la méthode qui a été mise en place tout au long du développement du projet. D'abord, le choix d'un dialogue compétitif entre les sociétés candidates, ce qui a permis grandement d'améliorer le projet. Ensuite, une grande transparence dans l'information, qu'il faut saluer. Et enfin, un respect des partenaires institutionnels qui mérite d'être souligné.

En conclusion, je dirai que c'est vrai, le projet présenté est cher. C'est vrai qu'une fois de plus, l'aide de l'Etat n'est pas à la hauteur souhaitée. C'est vrai que le projet demande à la Ville et à toutes les Collectivités partenaires beaucoup d'efforts financiers en période de restriction des dotations de l'Etat et de réformes fiscales qui risquent d'asphyxier à terme les Collectivités.

Mais pour autant, fallait-il y renoncer ? Fallait-il le réduire à sa plus simple expression, à savoir uniquement la couverture, comme certains le réclament ? Eh bien ! En ce qui me concerne, je pense qu'il faut voir plus loin et se projeter dans l'avenir. L'arène sportive dont nous allons aujourd'hui voter la construction va, n'en doutons pas, beaucoup apporter à la grande métropole marseillaise, dont elle va constituer à la fois un nouveau pôle de centralité, car toute la région va en profiter, mais aussi un pôle de rayonnement sportif, touristique et économique, qui contribuera à enrichir la ville en créant de l'activité et de l'emploi. Et, une fois de plus, l'investissement aura contribué à la croissance de la ville.

Aujourd'hui, la ville se développe vers le Nord, avec Euroméditerranée 1 puis Euroméditerranée 2, et grâce au nouveau Stade et au nouveau quartier ainsi créé, elle continuera aussi à se développer vers le Sud-Est. Et en même temps, grâce à l'apport des Collectivités et notamment le Conseil Général et la Communauté Urbaine, le Vieux-Port et le Centre-Ville vont être aussi requalifiés, avec un système de transport qui sera adapté et qui, n'en doutons pas, sera au rendez-vous.

C'est donc une bonne chose, je crois, tout cela, pour les Marseillaises et les Marseillais, mais aussi pour les habitants de la Communauté Urbaine, qui trouveront là un espace festif et commercial lorsqu'ils viendront au Stade Vélodrome participer aux grandes soirées de Ligue 1 ou de Champions League, en attendant l'Euro 2016. Voilà pourquoi, Monsieur le Maire et chers collègues, je m'engage à proposer à l'Assemblée Communautaire de participer à la construction du nouveau Stade à hauteur de 20 millions d'Euros.

Je vous remercie.

(Applaudissements dans les rangs du Groupe Faire Gagner Marseille)

Monsieur le Maire.- Il y a encore trois orateurs prévus, M. COPPOLA, Mme GOY et puis M. MORAINÉ.

Monsieur COPPOLA.- Monsieur le Maire, merci de me donner la parole, parce que nous sommes donc aujourd'hui dans une étape du processus, une étape de questions-réponses. Et j'ai d'ailleurs bien senti, dans la présentation du projet, que sur un certain nombre de réponses vous étiez prudent. Vous dites "je pense", "je crois", et vous avez raison d'être prudent, comme d'ailleurs j'en appelle à la prudence sur les engagements des autres Collectivités Territoriales, dont on devrait se garder, tant qu'elles n'ont pas délibéré, de déterminer quelle sera leur position. Je fais d'ailleurs référence à l'affirmation très convaincue de M. Bruno GILLES lors du dernier Conseil Municipal, qui affirmait que je ne serai pas au Conseil de Surveillance de l'AP-HM. Tant qu'une Collectivité Territoriale n'a pas délibéré, il nous faut rester très prudents.

Nous n'avons donc pas encore aujourd'hui tous les éléments nécessaires pour délibérer en toute connaissance de cause et je considère que le vote majeur sur cette délibération, sur ce rapport, aura lieu au mois de septembre. Je ne reviendrai donc pas sur notre position exprimée par Frédéric DUTOIT, que je résumerai ainsi : nous sommes pour la couverture du Stade, avec la réparation de l'erreur du passé, et contre un relookage de luxe et un projet urbain, qui dessinent plus une enceinte sportivo-commerciale qu'un lieu de manifestations pour le sport professionnel, amateur et scolaire.

Mais il y a une question qui me taraude, au-delà donc du décalage qui existe entre les besoins sociaux d'une majorité de la population de Marseille et puis le coût de ce projet, qui est l'équivalent d'ailleurs du coût de 7 lycées, et vous savez de quoi je parle, Monsieur le Maire, puisque vous avez été durant 12 ans Président du Conseil Régional. Mais cette question qui me taraude, concerne en fait la maîtrise publique de l'exploitation du Stade.

Vous nous présentez le financement et la redevance à la Ville de Marseille. Vous avez dit, souvent d'ailleurs, que vous ne serez pas le Maire qui vendra le Stade Vélodrome. Mais quelle garantie avons-nous d'un Stade Municipal ? Et quelle garantie avez-vous, puisque vos amis députés UMP ont modifié la loi pour ouvrir le sport à la Bourse et pour privatiser les stades ? Ce qui signifie qu'à tout moment, surtout avec l'étranglement financier des Collectivités Territoriales et une fiscalité injuste, vous serez tenté de privatiser le Stade Vélodrome après des investissements publics importants.

Je pose cette question, car je déplore quand même le faible engagement de l'Etat, qui ne participe qu'à hauteur de 150 millions d'Euros sur les 2 milliards d'Euros d'investissements pour les 12 stades en France pour l'Euro 2016. Je dis "l'Etat", car le Président de la République avait promis que la France deviendrait une grande nation du sport et s'était engagé sur un budget des sports de 3 % du budget de l'Etat. Il est aujourd'hui de 0,2 %. Je dis "l'Etat", car c'est le seul régulateur possible entre les masses colossales d'argent brassées par le sport professionnel hyper médiatisé et le service public du sport, c'est-à-dire le développement du sport pour tous.

Je ne sais pas si vous apporterez, d'ici trois mois, ces garanties-là, mais j'allais dire, cela justifie amplement notre position et puis surtout, la nécessité que l'on ait un vrai débat public et une grande concertation dans cette ville.

Je vous remercie.

Monsieur le Maire.- Mme GOY a demandé la parole.

Madame GOY.- Merci, Monsieur le Maire. D'abord, je voulais vous remercier, je ne savais pas que l'on avait un Groupe...

Monsieur le Maire.- ...Je vous en prie, n'insistez pas, vous contrariez vos propres amis et j'ai eu un lapsus peut-être malheureux, je voulais parler d'une sensibilité. Or, il ne m'a pas échappé que vous apparteniez, M. ZAOUÏ, M. MULLER et vous-même, à une sensibilité et à un mouvement politique qui s'appelle le MoDem, qui aurait tout naturellement droit à avoir un Groupe aussi.

Madame GOY.- Monsieur le Maire, nous sommes entièrement convaincus de la nécessité de la couverture du Stade Vélodrome. D'autre part, ce Stade doit devenir un lieu de vie à part entière, qui vive à plein temps, et c'est pourquoi nous soutenons cette partie du projet.

En revanche, le montant global du projet et son financement nous inquiètent particulièrement. Il s'agit d'un des plus lourds investissements que la Ville ait connus. Déjà, l'an dernier, nous nous étions abstenus, car nous ne connaissions pas la répartition des investissements, ni celui de l'Etat. Maintenant, le budget a explosé de 80 %, on passe de 150 millions à 273 millions d'Euros, dont 173 millions à la charge de la Ville, qui plus est, est la Ville la plus endettée de France, alors que la couverture et la mise en conformité étaient de 50 millions d'Euros. Il est sûr que nous ne manquons pas d'ambition !

Cela étant, la Ville ne peut pas, à elle seule, assumer la majorité du projet financier alors que nous manquons déjà cruellement d'infrastructures, de crèches et d'écoles.

Les retombées et la notoriété de l'OM dépassent largement les frontières géographiques de la ville ou du département. Devons-nous tout assumer encore tout seuls ? Il est anormal, à l'instant présent où l'on nous demande de voter, d'avoir des partenaires qui ne se sont pas encore engagés de manière précise, ferme et définitive, sur le montant de leur contribution. Nous pouvons souligner l'effort financier qui vient du Conseil Général et de la Communauté Urbaine, mais l'Etat et la Région doivent y contribuer de manière plus significative, et pourquoi pas la FIFA qui ne cesse d'exiger ?

Dans quel monde vivons-nous ? Je ne connais à l'heure actuelle aucune entreprise qui oserait demander à ses actionnaires d'investir sur 35 ans sans savoir, lors du tour de table, combien les investisseurs mettront ! Nous comptons bien sur les recettes, j'ai bien compris qu'il allait y en avoir, alors est-il possible d'avoir des réponses précises à ce sujet ?

Tous les artistes n'ont pas la capacité d'attirer 67 000 spectateurs. Le loyer de l'OM est-il arrêté ? Est-ce que c'est 2, 4 ou 6 millions d'Euros ? Se sont-ils engagés ? Ont-ils signé ? Eux aussi bénéficient des retombées financières des loges VIP. Le prix des places, à combien va-t-il augmenter ? Allons-nous pénaliser doublement les Marseillais en augmentant, d'un côté, les impôts et, d'un autre côté le prix des places ?

Voter ce dossier avec autant de questions en suspens équivaut à fermer les yeux et c'est irresponsable vis-à-vis des Marseillais. Il s'agit d'un calcul politique à court terme, pour un endettement à très long terme avec l'argent public. Nous avons des collègues, à Droite et à Gauche, qui pensent comme nous, mais qui voteront "pour". L'irresponsabilité peut aussi être perçue pour un manque de courage politique.

Pour ces raisons, le MoDem s'abstiendra. Je vous remercie.

Monsieur le Maire.- Si plus personne ne demande la parole, M. MORAINÉ.

Monsieur MORAINÉ.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, c'est vrai que cette séance de notre Conseil Municipal restera probablement dans les mémoires, puisque nous écrivons ensemble, "tous ensemble" comme on dit dans les gradins du Stade Vélodrome, ou presque tous ensemble, puisque dans les derniers jours il y a eu un petit pas de danse sur le "reculoir", mais allez ! Nous écrivons presque tous ensemble une nouvelle page d'un livre qui s'est ouvert en 1928. J'ai entendu diverses dates, mais je suis allé vérifier.

En 1928, lorsque nos lointains prédécesseurs, Monsieur le Maire, ont envisagé pour la première fois la construction d'un stade municipal, à l'époque l'Olympique de Marseille jouait à l'Huveaune et les supporters étaient furieux de devoir venir voir jouer dans le stade municipal. Comme quoi, les choses ont désormais bien changé !

La première pierre de ce nouveau stade n'a été posée qu'en 1935, comme quoi à l'époque le projet a mûri beaucoup plus lentement qu'il n'a mûri aujourd'hui. Première pierre posée par le Docteur RIBOT, pour une inauguration le 13 juin 1937 par M. Henri TASSO, Maire de Marseille, et par M. Léo LAGRANGE, Ministre des Sports, puisqu'à l'époque la Gauche était au pouvoir à Paris comme à Marseille. Là aussi, les choses ont bien changé et c'est, mes chers collègues, tant mieux pour nous !

Réflexion dans les rangs du Groupe Faire Gagner Marseille : "Cela ne va pas durer !

Monsieur MORAINÉ.- Cela dure déjà depuis longtemps, et c'est bien comme ça !

C'est vrai qu'au fil des années, le Vélodrome, comme l'appellent les Marseillais, est devenu, le Président CASELLI l'a dit, l'un des symboles de Marseille à travers le monde entier. Mais au-delà de l'emblème, ce Stade est cher au cœur de chaque habitant de cette ville, parce que nous avons tous, et je sais que c'est votre cas, Monsieur le Maire, parce que vous me l'avez raconté, le souvenir de ce jour où, fier comme Artaban, nous sommes partis assister à notre premier match de l'OM, le cœur battant la chamade, tenant notre papa d'une main et de l'autre un drapeau ciel et blanc.

C'est pour cela que chaque Marseillais se sent un peu propriétaire de ce Stade, propriétaire d'une parcelle, d'un siège, d'un fauteuil même parfois, C'est pour cela, Monsieur le Maire, que jamais, vous n'avez varié, que vous n'avez pas voulu le vendre, ce Stade. C'est pour cela qu'il restera la propriété de la Ville, qu'il restera, mes chers collègues, dans notre patrimoine commun. Cette promesse, Monsieur le Maire, vous l'aviez faite personnellement et vous l'avez tenue ! C'est assez rare pour être relevé.

Il y a 12 ans, jour pour jour, le 12 juillet 1998, l'équipe de France de football, la vraie, pas celle des guignols déguisés en joueurs que l'on a vus récemment, l'équipe du Marseillais ZIDANE, gagnait la Coupe du Monde de Football ! Cette victoire, il faut s'en souvenir ! Elle avait commencé à Marseille, dans le froid polaire d'un tirage au sort, le 4 décembre 1997, d'abord, puis dans le mistral gagnant et glacial d'un premier match victorieux contre l'Afrique du Sud, le 13 juin 1998. Et c'est là, avec ces intempéries un peu inhabituelles, que l'on a commencé à se dire qu'un jour, il faudrait couvrir ce Stade Vélodrome ! C'est là que se situe l'origine du projet qui nous est soumis aujourd'hui.

Mais, Monsieur le Maire, vous avez eu, presque seul au début, l'inspiration, l'ambition, puis l'audace de dépasser la nécessité de la seule couverture pour rêver, puis concrétiser un projet, un projet de folie, un projet de "folitude" même, pour faire plaisir à M. MENNUCCI qui dans ses amitiés varie tant !

Et sur ce formidable projet, tout a été dit ou presque et bien sûr, c'est bien ennuyeux pour l'un des derniers orateurs ! Mais tout de même, grâce à notre vote, Marseille va se doter tout à la fois d'un stade exceptionnel qui fait déjà saliver les supporters, qui auront tout, le confort, la sécurité, des locaux pour les groupes, une meilleure accessibilité, une visibilité parfaite et, bien sûr, de nouvelles toilettes, puisque M. MENNUCCI a décidé qu'il les paierait ! D'ailleurs, je n'ai pas très bien compris, il faudra qu'il nous donne la précision, puisqu'il a dit que la Région payera les toilettes, ce n'est pas démagogique du tout, et puis après, il a dit que la Région mettra 10 %. 10 %, cela fait 27 millions d'Euros, nous l'avons enregistré, cela figurera dans le compte rendu.

Un Stade exceptionnel, mais également, Marseille va signer un geste architectural de dimension mondiale. Marseille va se doter d'un stade de rugby, qui, c'est vrai, manquait à notre ville. Et puis Marseille va se doter d'un nouveau quartier, apaisé, mêlant les générations, les populations et les activités. Environ 600 logements, dont 25 % de logements sociaux –dans le 8^e arrondissement !–, une résidence pour étudiants, une résidence pour les Seniors, un centre commercial, près de 2 000 places de parking, un quartier apaisé.

Et j'ai entendu ce matin, sur une radio locale, un des orateurs du Groupe Communiste, qui, semble-t-il, a eu beaucoup de mal à se mettre d'accord sur ce sujet, employer des termes beaucoup plus forts qu'il ne l'a fait à l'instant, il a parlé "d'usine à fric" et il a surtout mis en marche la machine à débiter des bêtises, puisqu'il a dit : "Les habitants sont contre ce projet". C'est faux ! Le CIQ Michelet Saint-Giniez, qui est ici représenté par sa Présidente, a approuvé ce projet à l'unanimité. Il a dit : "Il aurait fallu juste faire la couverture". Mais si l'on ne fait que la couverture, on ne fait pas l'Euro 2016, alors que ce n'était pas, cela non plus, une bonne idée et tout simplement, ce n'était pas possible !

Bref, mes chers collègues, c'est un projet qui est bon pour l'Olympique de Marseille et c'est important ! C'est un projet qui est bon pour ses supporters, et c'est important, surtout quand, comme moi, on a été abonné aux Ultras, il y a quelques années, et je n'y ai jamais rencontré M. MENNUCCI ! C'est bon pour le logement ! C'est bon pour l'emploi ! C'est bon pour le rayonnement de Marseille !

Et c'est bon même pour les transports, puisque j'ai entendu tout à l'heure, –c'est incroyable, Monsieur le Maire, et j'ai vu que cela vous avait fait sourire également– le patron de la RTM qui, il y a quelques jours, s'est opposé au tramway de la rue de Rome, dans l'enceinte de la Communauté Urbaine, venir nous dire : "Il faut faire le tramway jusqu'au Stade Vélodrome". Eh bien ! Faisons-le, le tramway jusqu'au Stade Vélodrome en passant par Castellane ! Voilà ce qu'il faut faire !

Oui, tout a été dit, Monsieur le Maire. Mais quand tout a été dit, il reste le plus important, il reste la mise en perspective, il reste la réflexion, la réflexion sur l'avenir de Marseille, sur le chemin que nous avons engagé pour cette ville. Ce nouveau Vélodrome, ce nouveau quartier, ce sera un turbo de plus pour le développement de l'agglomération marseillaise, de la métropole marseillaise, du Grand Marseille, mon cher Renaud, de Marseille Capitale, de Marseille Méditerranée ! On peut l'appeler comme l'on veut, mais on ne peut pas lutter par des combats de cloche-merle ou par des référendums en blanc ou en bois ! On ne peut pas lutter contre les réalités géographiques, économiques, sociales et culturelles, qui font de notre ville une grande capitale régionale de l'Europe du Sud, la seule dans la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur !

Depuis 1995, Marseille s'est réveillée. Tout n'est pas parfait, non ! Faut-il que je le reconnaisse aujourd'hui dans cette séance exceptionnelle, Monsieur le Maire, autorisez-moi, je me lâche et je le reconnais, nous ne sommes pas des génies, mais on s'applique ! Mais en 1995, mes chers collègues, Marseille n'avait pas de turbo, n'avait plus d'essence, et même son moteur était en panne !

Les trois premiers turbos étaient affublés de noms bizarres, il s'appelaient Euroméditerranée, il s'appelaient Zone Franche Urbaine, il s'appelaient TGV, mais ils ont tout changé ! Le premier signe du renouveau a été celui de l'image de Marseille, la ville qui fait rire est devenue la ville qui fait rêver ! Le slogan "fiers d'être Marseillais" a diffusé au-delà des tribunes du Stade Vélodrome !

Pour soutenir ce développement, d'autres signes sont arrivés, des signes concrets : la baisse du chômage, la croissance démographique, la naissance puis aujourd'hui l'explosion du tourisme. Eh oui ! Cela embête M. MENNUCCI parce qu'évidemment, il ne veut jamais reconnaître les progrès qu'a faits cette ville, alors que lui et ses amis l'avaient plongée à l'époque dans un trou noir !

(Vives réprobations de M. MENNUCCI, sans micro)

Monsieur le Maire.- Oh ! Mais vous nous le faites à toutes les séances ! M. MORAINÉ a la parole, cela vous contrarie, cela se voit !

(M. MENNUCCI continue, de façon très emportée)

Monsieur MORAINÉ.- Oh là là ! Mais calme-toi, bois un peu d'eau !

Monsieur le Maire.- Cela s'était bien passé jusqu'à présent !

Monsieur MORAINÉ.- Monsieur le Maire, pour soutenir le développement de cette ville, avec Renaud MUSELIER, avec toute votre équipe municipale, vous avez fait deux choix gagnants, vous avez fait celui...

(Fort brouhaha dans la salle, M. MENNUCCI poursuivant ses réflexions)

Monsieur le Maire.- Calmez-vous !

Monsieur MORAINÉ.- Monsieur le Maire, c'est exceptionnel d'entendre des leçons de moralité de la part de M. MENNUCCI !

Monsieur le Maire, je vais rappeler les choix que vous avez faits, ceux pour la réalisation de grands équipements, ceux de l'organisation de grands événements. Les grands équipements, ce sont le Parc du 26^e Centenaire, le tramway, le métro, le Château de la Buzine, et d'autres encore...

(M. MENNUCCI poursuit encore)

Monsieur MORAINÉ.- Monsieur le Maire, ce bruit est insupportable ! Que M. MENNUCCI m'empêche de parler, maintenant il y en a assez !

(Fortes réprobations dans les rangs du Groupe Faire Gagner Marseille)

Monsieur le Maire.- Allez, soulevez les troupes ! Vraiment, dans cette assemblée, vous vous autorisez à dire n'importe quoi, à chaque séance du Conseil Municipal, avec excès, avec quelquefois beaucoup d'injustice. Vous ne supportez pas que d'autres, de l'autre côté...

Monsieur MENNUCCI.- Cela n'a rien à voir !

Monsieur le Maire.- Oui ! Cela a un rapport complet avec l'évolution de cette ville ! Voilà ! Et ce n'est surtout pas grâce à vous ! Et je vous répondrai tout à l'heure !

Monsieur MENNUCCI.- On vote !

Monsieur le Maire.- On votera quand je le dirai ! Pour l'instant, vous n'êtes pas encore à ma place ! Je vous en prie, M. MORAINÉ, terminez.

Monsieur MORAINÉ.- Merci, Monsieur le Maire ! Je vais terminer et j'avais prévu de le faire en faisant référence à l'attitude que vous avez eue dans ce dossier, Monsieur le Maire, et je suis sûr que cela calmera nos collègues de l'opposition.

Une fois les choses mises en perspective, il est clair que rien n'est dû au hasard, que ce cercle vertueux que nous avons entamé, il fallait être attentif à ce que le financement de la couverture, de l'agrandissement et de la rénovation du Stade Vélodrome ne viennent pas le briser.

Et sous le contrôle de Jean-Louis TOURRET, avec Jean-Louis TOURRET, vous avez trouvé la meilleure formule. Sur 273 millions d'Euros, l'Etat et les Collectivités Territoriales financeront environ 100 millions, comme il a été dit. Sur les 173 millions restant, sur 35 ans cela fera environ 5 millions d'Euros par an, ce qui, finalement, représente 2,5 % du budget d'investissement de la Ville, et ce n'est donc pas une mauvaise affaire.

Et si ce n'est pas une mauvaise affaire, c'est grâce au dialogue, grâce à cette coopération institutionnelle que vous avez voulue, Monsieur le Maire ! Ce dialogue est naturel, il est obligatoire, il est indispensable, il est républicain. C'est pour cela que cela fait du bien de s'écouter ! Cela fait du bien que les différents responsables des Institutions parlent entre eux pour faire avancer les projets qui nécessitent des codécisions ou des cofinancements.

Les Marseillais ne comprendraient pas, les Marseillais n'admettraient pas d'être privés de ce Stade ou d'un tramway ou d'un événement majeur de quelque nature qu'il soit, parce que les hommes politiques de bords différents refuseraient de se parler, refuseraient de s'écouter, se regarderaient en chiens de faïence ! Non ! Il fallait parler sans naïveté, mais au service de l'intérêt général !

Mes chers collègues de la majorité, on a cité tout à l'heure Voltaire, on a cité Michelet, je voudrais citer Prosper Mérimée, qui a écrit, je préfère le dire avant parce que, quand on fait deviner M. MENNUCCI, il se trompe ! Prosper Mérimée a écrit "que comme tous les hommes, il était beaucoup plus éloquent pour demander que pour remercier". En politique, c'est plus difficile encore de dire "merci", merci à ceux qui sont, qui ont été et qui resteront des adversaires politiques !

Dans ce dossier, Monsieur le Maire, vous n'avez pas hésité à aller droit au but ! Au nom de l'intérêt de la Ville, vous avez accepté de parler, de concerter, de demander ! Aujourd'hui, en tant que Maire de Marseille, au nom de tous les Marseillais, vous avez su dire merci au nom de tous vos élus. Je n'ai plus qu'un mot : bravo !

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur CASELLI.- Monsieur le Maire, je crois que dans ce débat, chacun, de ce côté de l'hémicycle ou de l'autre, avait trouvé les mots et le ton qui avaient donné de la dignité à ce débat. Et permettez-moi de regretter, au moment où je vous parle, que le Président de Groupe de votre majorité se soit servi de ce débat pour faire de la provocation ! Je le regrette et je crois que c'est un manque de respect envers la dignité qui a présidé à ce débat. C'est tout ce que j'avais à dire.

(Applaudissements dans les rangs du Groupe Faire Gagner Marseille)

Monsieur MUSELIER.- Monsieur le Maire, moi aussi je regrette fondamentalement la tournure des événements, parce que finalement, tout se passait globalement très bien jusqu'à ce que M. MENNUCCI revienne.

La réalité, c'est que nous sommes dans une enceinte politique. Dans une enceinte politique, nous présentons des projets pour notre cité. Ces projets sont présentés aujourd'hui et les travaux qui ont été faits en amont, de concertation, de dialogue, de transparence sur les travaux, de discussion avec les entreprises, nous permettent de présenter un dossier consensuel.

Je suis très surpris, Monsieur le Maire, qu'au sein de cet hémicycle, lorsque le Président de notre Groupe, qui s'exprime presque en dernier, il puisse être interrompu en permanence, alors que nous respectons les propos de nos adversaires, à tel point que je suis parfaitement surpris, on peut tout dire dans toutes les enceintes, que M. CASELLI se voie l'obligation d'aller soutenir M. MENNUCCI alors qu'il ne le soutient jamais d'habitude dans un tel comportement !

Je rappelle simplement que ce débat qui est d'importance mérite plus de dignité que de crier en permanence, comme Monsieur le Président du Groupe Socialiste le fait de façon à polluer notre débat et à perturber, ce qui est totalement impossible, notre Président de Groupe, M. MORAINÉ, qui a très bien mis en perspective le travail que notre majorité a réalisé pendant toutes ces années, et l'avenir que nous voulons donner à cette ville. Je vous remercie.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur MENNUCCI.- Je pensais que M. CASELLI avait dit ce qu'il fallait dire, mais j'entends encore des choses stupéfiantes ! Alors je vais redire, puisque l'on n'a pas bien entendu ce qu'a dit Eugène CASELLI, je vais redire pourquoi notre Groupe n'a pas accepté la façon dont M. MORAINÉ s'est adressé à l'assemblée. Je vais le dire très simplement.

Nous n'avons pas d'accord, Monsieur le Maire, sur votre politique pour Marseille. Et ce n'est pas parce qu'à l'occasion d'un sujet consensuel comme celui du Stade Vélodrome, vous recevez notre appui de Groupe politique, vous recevez l'appui des Présidents des Institutions socialistes qui sont dirigées dans cette région, dans ce département et dans cette ville, par des hommes qui sont présents ici ou non, et qui vous approuvent, ce n'est pas parce que vous avez ce consensus que le Président du Groupe de l'UMP a besoin de nous parler du pouvoir d'Etat à Paris, de nous parler de la réussite extraordinaire de votre politique !

Vous devez savoir, et puisque vous nous en donnez l'occasion, nous le redisons, que le vote que nous allons effectuer est strictement un vote sur le Stade Vélodrome ! Qu'il ne s'applique à aucune autre partie de la politique que vous conduisez ! Et toute utilisation par votre majorité pour faire en sorte que le vote que nous émettons, qui est un vote à l'égard des Marseillais et pas un vote à votre égard, c'est donc une erreur ! Et c'est pourquoi nous avons eu du mal à entendre ce qu'a dit M. MORAINÉ, qui, au lieu de rester dans le ton qui avait été celui de tous les intervenants, a voulu faire une opération politique.

Je lui dis : cher Yves, opération politique ratée !

Monsieur le Maire.- "Ratée", M. MENNUCCI, si c'était quelqu'un d'autre que vous qui puisse porter de temps à autre des commentaires peu amènes sur tel ou tel de nos collègues qui veulent s'exprimer, on pourrait peut-être avoir une oreille plus attentive. Mais vous passez, depuis que nous sommes élus, depuis 2008, de séance du Conseil Municipal en séance du Conseil Municipal, avec une brutalité, avec une agressivité, avec toujours des remarques politiciennes d'ailleurs ! Et vous ne supportez pas que quelqu'un, à plus forte raison le Président du Groupe auquel j'appartiens, vienne dire que Marseille, même si vous ne voulez pas le reconnaître, a beaucoup changé, s'est beaucoup transformée ! Il vous a cité des exemples, le TGV. Il vous a cité des exemples sur tout ce que nous avons fait...

(Réflexion de M. MENNUCCI, sans micro)

Monsieur le Maire.- Vous voyez ! Même pour moi, vous ne supportez pas que l'on vous démontre, avec Euroméditerranée, avez-vous dit et avec d'autres sujets encore, que nous ayons transformé Marseille ! M. MENNUCCI, vous n'arriverez pas à me dresser contre mes amis politiques ! Bien entendu, j'ai une attitude qui est de moins en moins politicienne. Compte tenu de mon âge, vous le répétez assez, de mon ancienneté, il est clair que le seul intérêt que j'ai, c'est Marseille et son développement !

Bien entendu, il y a des Institutions qui sont détenues par d'autres que mes amis politiques, même par des adversaires politiques redoutables avec lesquels j'ai lutté dans l'année 2008, et à deux reprises, ce qui ne nous a quand même pas empêchés d'être ensemble pour une opération encore plus importante que le Stade Vélodrome, qui était Marseille Provence Capitale de la Culture. Oui, nous nous parlons ! Oui, je respecte mes adversaires ! Oui, j'ai un dialogue permanent avec eux ! Et même à l'intérieur des formations politiques, où les choses sont quelquefois un peu plus aiguës, les propos un peu moins agréables, les hostilités un peu plus publiques, je n'aime pas cela. Et dans ma gestion, j'ai toujours essayé de le retrouver et d'essayer de faire en sorte que nous puissions nous parler.

Et lorsque nous prenons l'initiative, avec ma majorité, avec le Président de mon Groupe aussi, de choisir un projet, nous ne l'avons pas choisi tout seuls ! Et revenons à l'essentiel de ce matin, le Président du Conseil Général, le Président de la Communauté Urbaine, ont été particulièrement informés de l'évolution de tout ce projet, des deux projets !

Et je suis allé même, M. MENNUCCI, et vous savez que je n'aime pas cela, mais pour l'intérêt général, je me suis même rendu à la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, que j'ai quittée, moi, librement, au moment où j'étais en cumul de mandat. Je n'aime pas faire ce déplacement à la Région, mais je suis allé le faire ! Pas pour moi, pour Marseille ! Pour obtenir la somme d'argent la plus importante à investir !

Vous avez ironisé, tout à l'heure, sur l'époque où je présidais la Région et où nous avons accordé 30 millions de Francs, on était encore en Francs, mais c'était la même somme, à l'époque, que donnait le Conseil Général des Bouches-du-Rhône ! Les difficultés de la Région, je peux les connaître. Mais le saupoudrage étant de règle, la compétence générale ayant même été réinstaurée par le Sénat, il y a 8 jours, vous êtes tout à fait libres de dispenser l'argent comme vous le voulez ! Et je pourrais là vous faire une liste longue de ce que vous faites !

Mais aujourd'hui, mes propos ne sont pas ceux-là. Mes propos, c'est de dire merci ! Merci à ma majorité, d'abord, ne vous en déplaise M. MENNUCCI, qui me soutient, qui est solidaire avec moi et qui, justement, a participé à l'élaboration de ce projet ! Merci au Président du Conseil Général ! Je crois l'avoir fait plusieurs fois, ce matin. C'est un adversaire politique redoutable, lui. J'ai remercié largement Monsieur le Président du Conseil Général. Je l'ai fait de la même manière pour le Président CASELLI, bien entendu. On nous a dit : cela n'aura de valeur que lorsque les assemblées auront voté : bien entendu ! C'est la règle même de la démocratie ! Mais je dis merci !

Quant à la participation de l'Etat, le Président de la République avait dit 10 %. Il se trouve qu'avec 365 millions d'Euros engagés pour Lille, Lille aura 30 millions. Donc, j'ai demandé à Monsieur le Président de la République qu'il me donne au moins autant que ce qu'il donne à Mme AUBRY ! Voilà peut-être un petit aspect un peu plus humoristique des choses, Monsieur le Président MENNUCCI.

Aujourd'hui, nous faisons un vote pour l'avenir. Ecartons les choses ! Vous qui n'aimez pas écouter les autres, vous qui souvent dites des choses brutales, aujourd'hui, calmez-vous, cher ami, dissipez vos alarmes, vous allez voir se réaliser un destin plein de charme ! Ce n'est pas Nietzsche qui l'a dit, c'est GAUDIN !

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur le Maire.- Je mets aux voix ce rapport concernant la reconfiguration du Stade Vélodrome et de ses abords.

Le rapport 10/0662/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le Groupe Verts votant contre, le Groupe Communiste Républicain et Citoyen, ainsi que Mme GOY et MM. MULLER, ZAQUI et MARANDAT s'abstenant.

* * *

Monsieur le Maire.- Mes chers collègues, l'ordre du jour est épuisé, la séance est levée. Mille mercis et bonnes vacances !

La Séance est levée à 12 h 55

* * *

**DEMANDE D'ABONNEMENT
AU "RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS"**

Nom :

Prénom :

Adresse :

Tél :

désire m'abonner au "RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS" à dater du

Abonnement annuel joindre un chèque de 17 Euros au nom de :

M. le Trésorier Principal de la Ville de Marseille

A adresser à :
La Trésorerie Principale - Service recouvrement
33 A, rue Montgrand
13006 Marseille

REDACTION ABONNEMENTS : SERVICE ASSEMBLEES ET COMMISSIONS
12, RUE DE LA REPUBLIQUE
13001 MARSEILLE
TEL : 04 91 55 15 55 - FAX : 04 91 56 23 61

DIRECTEUR DE PUBLICATION : M. LE MAIRE DE MARSEILLE

REDACTEUR EN CHEF : M. JEAN-CLAUDE GONDARD, DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES

DIRECTEUR GERANT : Mme Anne-Marie M.COLIN

IMPRIMERIE : POLE EDITION